

# RES PUBLICA

VOLUME VI

1964 - 3

BUNDEL VI

1964 - 3

## SOMMAIRE - INHOUD

Constantes de la politique,  
*par le Baron de GRUBEN.*

L'association Europe-Afrique,  
*par Jean BUCHMANN.*

### DESTIN DU SOCIALISME :

Le marxisme a-t-il paralysé la social-démocratie ?  
*par Henri BRUGMANS.*

Pourquoi le front populaire a-t-il finalement échoué ?  
*par Georges LEFRANC.*

Du révisionnisme de Bernstein aux révisionnismes de  
Khrouchtchev et de Mao,  
*par Léo MOULIN.*

De l'information des quotidiens belges de langue française  
en matière de politique étrangère,  
*par Jean HOED.*

Les institutions de la république de Saint-Marin,  
*par Francesco LEONI.*

La diplomatie pontificale, hier et aujourd'hui,  
*par Wladimir S. PLAVSIC.*

Le conseil interparlementaire consultatif de Benelux,  
*par Henri MANZANARES.*

Comptes rendus.

1000

1000

# RES PUBLICA

REVUE DE L'INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE

TIJDSCHRIFT VAN HET BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK

Constantes de la politique, <i>par le Baron de GRUBEN</i> . . . . .	207-211
L'association Europe-Afrique, <i>par Jean BUCHMANN</i> . . . . .	212-233
DESTIN DU SOCIALISME :	
Le marxisme a-t-il paralysé la social-démocratie ? <i>par Henri BRUGMANS</i> . . . . .	234-247
Pourquoi le front populaire a-t-il finalement échoué ? <i>par Georges LEFRANC</i> . . . . .	248-262
Du révisionnisme de Bernstein aux révisionnismes de Krouchtchev et de Mao, <i>par Léo MOULIN</i> . . . . .	263-268
De l'information des quotidiens belges de langue française en matière de politique étrangère, <i>par Jean HOED</i> . . . . .	269-279
Les institutions de la république de Saint-Marin, <i>par Francesco LEONI</i> . . . . .	280-285
La diplomatie pontificale, hier et aujourd'hui, <i>par Wladimir S. PLAVSIC</i> . . . . .	286-298
Le conseil interparlementaire consultatif de Belgique, <i>par Henri MANZANARES</i> . . . . .	299-305
Comptes rendus . . . . .	306-312
<i>En annexe :</i>	
Chronique de bibliographie générale sur la vie et les questions politiques en Belgique.	
L'année politique en Belgique (1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 1964).	

VOLUME VI - BUNDEL VI

1964 - 3

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE

## DE BEHEERRAAD VAN HET BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK

- Président - Voorzitter :** M. GRÉGOIRE, ancien Ministre de la Justice — oud-Minister van Justitie.
- Vice-Président :** J. VAN HOUTTE, sénateur, ancien Ministre des Finances, professeur à l'Université de Gand — senator, oud-Minister van Financiën, professor aan de Universiteit te Gent.
- Onder-Voorzitter :**
- Membres du Conseil :** R. DECLERCK, Gouverneur de la province d'Anvers — Gouverneur van provincie Antwerpen.
- Leden van de Raad :** J. DUVIEUSART, sénateur, ancien Premier Ministre — senator, oud Eerste-Minister.
- H. FAYAT, membre de la Chambre des Représentants, Ministre adjoint au Ministre des Affaires étrangères, professeur à l'Université libre de Bruxelles — volksvertegenwoordiger, adjunct Minister aan Minister van buitenlandse Zaken, professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
- L. GYSELINCK, professeur à l'Université libre de Bruxelles — professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
- J.P. HAESAERT, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande des Sciences, professeur émérite de l'Université de Gand — vast secretaris van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, professor emeritus van de Universiteit te Gent.
- P. HARMEL, membre de la Chambre des Représentants, ancien Ministre des Affaires culturelles, professeur à l'Université de Liège — volksvertegenwoordiger, oud-Minister van culturele Zaken, professor aan de Universiteit te Luik.
- M.P. HERREMANS, publiciste, chargé de recherches à l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles (fondé par E. Solvay) — publicist, gecommiteerd onderzoeker aan het Sociologisch Instituut van de Vrije Universiteit te Brussel (opgericht door E. Solvay).
- H. JANNE, sénateur, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, professeur à l'Université libre de Bruxelles — senator, Minister van Nationale Opvoeding en Cultuur, professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
- A. MAST, conseiller d'Etat, professeur à l'Université de Gand — raadsheer bij de Raad van State, professor aan de Universiteit te Gent.
- A. MOLITOR, chef de cabinet du Roi, professeur à l'Université catholique de Louvain — Cabinetschef van de Koning, professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
- L. OPDEBEECK, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de la fonction publique — secretaris-generaal van Ministerie van Binnenlandse Zaken en van het openbaar ambt.
- P.H. SPAAK, membre de la Chambre des Représentants, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, ancien Secrétaire général de l'O.T.A.N. — Volksvertegenwoordiger, Vice-Eerste-Minister en Minister van Buitenlandse Zaken, oud-Secretaris-generaal van N.A.T.O.
- L.E. TROCLET, sénateur, ancien ministre, professeur à l'Université libre de Bruxelles — senator, oud-Minister, professor aan de Vrije Universiteit te Brussel.
- P. WIGNY, membre de la Chambre des Représentants, ancien ministre des Affaires étrangères, professeur à l'Université catholique de Louvain — Volksvertegenwoordiger, oud-Minister van Buitenlandse Zaken, professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
- V. CRABBE, chef de travaux à l'Université libre de Bruxelles — werkleider aan de Vrije Universiteit te Brussel.
- L. CLAES, secrétaire général du Conseil Economique Flamand — secretaris-generaal van de Economische Raad voor Vlaanderen.
- Directeur de (van) RES PUBLICA :** J. DE MEYER, professeur à l'Université catholique de Louvain — professor aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
- Rédacteur en chef :** Léo MOULIN, professeur au Collège d'Europe (Bruges) — professor aan het College van Europa (Brugge).
- Hoofdredacteur :**
- Secrétaires généraux de l'Institut belge de Science politique :**
- Secretarissen-generaal van het Belgisch Instituut voor Politieke Wetenschappen :**
- A. PHILIPPART, chargé de cours à l'Institut d'Etudes sociales de l'Etat (Bruxelles), chargé de mission à la Direction générale de la Recherche scientifique — Docent aan het Instituut voor Sociale Studiën (Brussel), gelastigde aan de algemene directie van het wetenschappelijk onderzoek.
- W. DE WACHTER, Assistant de recherche au Centre d'Etudes politiques de l'Université catholique de Louvain — onderzoeker assistent aan het centrum voor politieke studiën aan de Katholieke Universiteit te Leuven.
- Siège de l'Institut :** Hôtel de Sociétés scientifiques, 43, rue des Champs-Élysées, Bruxelles 5. Tél. : 48.79.65 - C.C.P. n° 533.74 — Hotel der Wetenschappelijke Verenigingen, 43, Elyzeese Veldendestraat, Brussel 5. Tel. 48.79.65 - P.C.R. n° 533.74.
- Zetel van het Instituut :**
- La reproduction, soit intégrale, soit abrégée, des articles est autorisée. Toutefois, les références doivent être indiquées avec précision (nom de l'auteur, titre de l'article, numéro et pages de la revue). Les droits de traduction sont réservés pour tous les pays.
- L'Institut belge de Science politique n'assume pas la responsabilité des opinions émises ; celles-ci n'engagent que leurs auteurs. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.
- De reproductie van de artikels, hetzij integraal, hetzij samen-gevat, is toegelaten. De referenties moeten nochtans nauwkeurig aangeduid worden (naam van de schrijver, titel van het artikel, nummer en bladzijden van het tijdschrift). De vertaalrechten zijn voorbehouden voor alle landen.
- Het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek neemt geen verantwoordelijkheid op zich voor de uitgebrachte meningen ; deze verbinden slechts hun schrijvers. De niet opgenomen manuscripten worden niet teruggegeven.
- Bibliographie :** Il est rendu compte de tout ouvrage relatif à la science politique dont deux exemplaires sont envoyés au Secrétariat général de l'Institut.
- Er wordt kennis gegeven van elk werk in verband met de wetenschap der politiek, waarvan twee exemplaren aan het Algemeen Secretariaat van het Instituut worden gezonden.

# Constantes de la politique

---

par le Baron de GRUBEN,  
Ambassadeur honoraire.

★

L'exercice de la politique, c'est-à-dire du gouvernement des sociétés humaines et du règlement de leurs relations, requiert une appréciation exacte de la situation et une application appropriée des moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de l'objectif poursuivi. Il faut donc être clairvoyant et connaître les lois qui régissent les individus humains et leurs associations — que ce soit dans le cadre interne des Etats ou dans les rapports internationaux — pour savoir ensuite les conduire. Cette observation révèle certaines données constantes.

Il s'agit d'abord de connaître les principaux mobiles humains. Relevons en premier lieu l'instinct de la conservation (de la vie et des biens), la peur (la crainte de perdre la vie ou les biens), qui est la forme émotive de cet instinct et le plus puissant levier de l'humanité. Elle soulève, renverse, écrase tout, particulièrement dans sa forme collective de panique. On peut donc tout en attendre lorsqu'elle est déclenchée, et c'est un des moyens politiques les plus efficaces que de la susciter. C'est ce que fait notamment un dictateur quand il provoque la crainte d'une agression extérieure pour renforcer ses pouvoirs et affermir sa position ou imposer des sacrifices au peuple. Il excite le sens de l'urgence devant le péril, qui appelle un « Sauveur ». Dans cette ambiance, il est constamment affirmé qu'il faut « sauver » le peuple, le pays, l'Etat, de la menace et de l'emprise de dragons fabuleux. La formule est efficace, car d'une part elle exacerbe l'instinct de conservation, et d'autre part elle lui apporte l'illusion du remède, du secours.

Remarquons d'autre part que tout organisme vivant est en état de croissance : il étend son espace vital, répand son influence, ses convictions. Cette expansion engendre l'état psychoémotif de l'exaltation, du fanatisme. Les deux tendances — crainte de perdre et désir d'acquérir — existent normalement et simultanément chez le même indi-

vidu et dans la même société. Cette dualité est cause de méprises et de confusion. C'est ainsi que deux Etats peuvent soutenir l'un et l'autre qu'ils n'ont que l'intention de se protéger eux-mêmes, et cependant chacun se sentir menacé par l'autre. Une partie de leur opinion peut être sincèrement convaincue qu'elle ne cherche qu'à prémunir, conserver ce qu'elle a. Cependant, elle est inconsciente de ce que sa masse même et de plus sa pression, son effervescence, son rayonnement et l'activité délibérée de certains chefs, sont ressentis comme une menace par les autres. Cette dualité simultanée de crainte et d'agressivité, qui est rarement mise en lumière, semble rendre l'ajustement des rapports impossible, car chacun jure qu'il n'entend que se protéger, tandis qu'il met les autres en péril. Cependant, il importe d'avoir conscience de ce phénomène, de le tenir pour inévitable et, sur cette base réaliste, de tenter d'équilibrer ses facteurs.

Ce double mouvement fait d'expansion et d'autoprotection prend une forme particulière dans les rapports politiques entre nations engagées dans des contestations d'influences et de puissance. Les Etats ont, de tout temps, cherché à renforcer leur puissance par des associations de nature diverse avec d'autres Etats, qui partageaient leurs intérêts à un certain moment de l'évolution historique. Tantôt, ils s'unissaient pour se protéger contre les entreprises d'un ennemi commun, tantôt c'était pour entreprendre une conquête et dépecer quelque voisin, tantôt c'était pour des objectifs moins tangibles et moins immédiats, comme l'établissement d'un équilibre, des poursuites commerciales, le maintien de la paix.

Ces alliances qui paraissaient essentielles et durables au moment de leur conclusion, se dissolvent plus ou moins rapidement lorsque le but commun est atteint. Bien plus, au moment du partage du butin, l'union fait place à la dissension — les ambitions particulières évinçant le mobile commun. On

a assisté à des déchirements, à d'âpres querelles, voire à des conflits sanglants entre anciens alliés, et, dans la quête de nouveaux appuis, il est arrivé que l'ancien adversaire devienne le soutien contre le partenaire de la veille. Aussi, les politiques expérimentées prennent-ils des précautions : ils précisent l'objectif de la société, ils exceptent certaines hypothèses, ils posent leurs conditions et définissent leur part des dépouilles.

Le caractère fragile et aléatoire des alliances, joints aux bénéfices recueillis par ceux qui se tiennent à l'écart des conflits, a eu, d'autre part, pour conséquence que certains Etats déclarent d'emblée vouloir leur rester étrangers : ils pratiquent la neutralité en temps de paix et la proclament en temps de guerre. Il est dans la nature humaine que celui qui est engagé dans une lutte — qui pâtit de ses dépenses, ploie sous l'effort, risque son avenir, — ne voit pas d'un œil favorable celui qui s'enrichit à ses dépens, se prélassé dans la sécurité et s'apprête à recueillir le bénéfice du sacrifice des autres. Pour ces raisons — et aussi par besoin d'appui ou pour des motifs de stratégie géographique — le belligérant tend à élargir le champ clos et à y inclure les spectateurs. Ceux-ci s'en défendent comme des diables. On a vu des neutres résister victorieusement — parfois miraculeusement — à ces pressions. D'autres fois, il y ont succombé et ont été entraînés dans la tornade. Les belligérants les ont menacés, envahis ; ils leur ont parfois imposé leur loi après la victoire. Bref, les intérêts nationaux provoquent un jeu subtil de forces coagulantes et dissolvantes, dont les symptômes et les manifestations illustrent les péripéties de la politique internationale.

Les autres mobiles humains sont plus accessibles à l'esprit, notamment l'intérêt, c'est-à-dire le désir de s'assurer des avantages. C'est un instinct naturel que tout le monde comprend, encore que tous n'ont pas la même notion de l'intérêt qui, pour les uns, est purement matériel, pour les autres moral, et que par conséquent on peut se leurrer dans l'évaluation de ce facteur. On se trompe certainement en lui attribuant un rôle unique ou même prépondérant, car les mobiles émotifs, combinés avec la mythomanie, sont bien plus puissants et poussent les peuples dans des voies diamétralement opposées à leur intérêt. Il faut enfin citer — en cachant sa gêne de le dire à mi-voix — les éléments rationnels

et moraux qui, pour être secondaires, ne sont cependant pas complètement négligeables.

\*  
\*\*

Sous l'empire d'un phénomène **psychologique** impérieux, les sociétés humaines sont régies par des habitudes, c'est-à-dire des gestes et des réflexes automatiques. Celles-ci dérivent **originaires**, d'une innovation — arbitraire ou justifiée — mais mais en tout cas motivée. Avec le temps s'estompe ou s'efface le souvenir de cette origine, de ses circonstances, de ses mobiles. La règle, la situation de fait est admise sans plus d'examen, **observée**, acceptée, par l'effet d'une sorte de **soumission mécanique**. Rares sont les **analystes**, les **critiques**, qui remettent en cause l'état de fait, **recherchent** les bases de sa conformité avec les exigences du temps, de la logique ou de la justice. Certains même, conscients d'une disharmonie, se **gardent** d'y appuyer par crainte d'attenter à des intérêts établis, à des usages vénérés et de provoquer les **périls** de l'inconnu. Il se crée ainsi dans l'ordre social un divorce croissant entre les coutumes habituelles d'une part et les besoins d'une société en constante évolution mentale et **matérielle** d'autre part. Les changements s'opèrent néanmoins soit sous l'effet du progrès scientifique et **technique**, qui produit des bouleversements irrésistibles, soit sous la pression de vastes groupements humains qui exigent une **amélioration** de leur sort, soit sous l'**impulsion** révolutionnaire d'un cerveau ou d'une **minorité** agissante, soit dans l'ouragan d'**émotions** humaines collectives, sous la forme d'**enthousiasmes** ou de peur. Ces états de passions collectives et **irrépressibles** — paniques, échauffements — créent le climat le plus favorable aux **réformes**, en **pulvérisant** les armatures anciennes et en **labourant** le terrain sur lequel les germes révolutionnaires **pourront** fructifier.

Les relations **psychologiques** entre le **peuple** et les détenteurs du pouvoir sont singulières et **révélatrices** de ces mouvements **fondamentaux**. Le parti politique n'est qu'un confluent, un **faisceau** d'intérêts, de passions, d'idéologies, attisées certainement par ceux qui les exploitent et en profitent, mais avec un fond incontestable de nature humaine. S'il accède au pouvoir, tous les désirs qui l'ont porté, poussé, s'épanouissent dans l'**illusion** qu'ils seront satisfaits. Même les indifférents font un **étrange** crédit aux

hommes nouveaux portés au gouvernements, parce qu'ils s'imaginent que de la conjonction de cette nouveauté et du pouvoir, résultera le petit miracle qu'ils escomptent pour leur avantage personnel. C'est le calcul qui est à la base d'une indulgence, d'une condescendance, d'une adulation, sur laquelle l'homme politique cynique sait pouvoir compter pendant quelque temps, sans déception, même s'il déçoit fermement, fatalement l'attente mise en lui. Et puis, lentement le phénomène inverse se produit : à la fraîcheur du neuf, succède l'ennui de la répétition, de la permanence ; à l'espoir, le désappointement ; à la confiance le besoin de changement. De même que le succès entraîne l'approbation et le concours, le revers provoque les incriminations. Le gouvernement au pouvoir est renversé, et un autre « parti » vient en vogue — et tout recommence de même. Un régime politique qui se base sur ce déroulement est sage, comme le parlementarisme à deux partis, du type anglo-saxon, car il permet le libre jeu de ces fluctuations psychologiques fondamentales. Si elles ne peuvent se mouvoir en liberté, si elles sont comprimées, elles éclatent en soubresauts, en révolution.

Remarquons encore que l'effervescence humaine a besoin de soupapes : celles du régime parlementaire sont les mieux réglées que nous connaissions, lorsqu'elles sont ajustées à la liberté de l'expression de l'opinion, c'est-à-dire de la critique. Néanmoins, les révolutions sont parfois nécessaires parce que tous les régimes, même les plus libéraux, ont une tendance à la sclérose, à la routine mentale, à la cristallisation des intérêts et des dogmes. On ne peut y échapper et remettre les choses en mouvement, dans le flux et le reflux de leur mobilité essentielle, que par un acte de violence. Bientôt d'ailleurs les lois cardinales reprennent leur emprise : le fonctionnement de l'esprit humain, des passions humaines, impriment leur marque permanente à l'état des choses nouveau et tout reprend comme par devant. Et finalement l'oubli — la tragique absence de mémoire de l'humanité qui perd d'une génération à l'autre le fruit de ses expériences — couvre le passé et le mouvement des marées de l'histoire des hommes poursuit son rythme éternel.

\*  
\*\*

Une forme d'influence immatérielle doit spécialement retenir l'attention à cause de la difficulté de la définir et de la contrôler. C'est celle qu'on

appelle les idées forces, qui sont des conceptions contagieuses, efficaces, dérivées d'un concept juste à l'origine, mais qui, sous l'action de sa propre propagation, perd tout caractère intellectuel, toute vérification critique, pour faire irruption — stéréotypé dans la forme, rigide dans l'application — dans le domaine des réalisations. De ce genre, relèvent notamment les idées de liberté, de démocratie, de lutte des classes, de totalitarisme, de communisme, d'anticolonialisme, etc.

Les intellectuels s'insurgent contre la déformation, l'abus qui est fait de la sorte, d'expressions de la pensée humaine, mais ils sont impuissants à endiguer un courant qui paralyse le jugement, transporte l'imagination, fascine par des mirages et des mots rutilants et conduit finalement à des bouleversements fondamentaux. Ils déplorent le recours à ces procédés et ils placent leurs espoirs et leurs talents dans des démonstrations logiques. Ils feraient mieux de se rendre aux réalités : qu'ils appliquent leurs instruments de mesure précise et leurs logarithmes aux phénomènes humains pour les comprendre, les expliquer, tenter d'établir à leur sujet des lois scientifiques, c'est dans l'ordre. Mais s'ils veulent parvenir à un résultats positif dans le domaine des faits, notamment dans celui très concret de la conquête du pouvoir, ils devraient comprendre que le recours à d'autres méthodes est nécessaire. On ne peut enrayer, combattre, renverser effectivement ces idées-forces, exprimées en slogans, que par des phantasmes de même nature, mais de direction opposée ou déviée.

L'aventure hitlérienne en a donné un exemple flagrant. Son livre-programme, *Mein Kampf* a été négligé parce qu'il était considéré par tout lecteur doué d'une culture intellectuelle moyenne, comme un tissu d'insanités, de vaticinations et d'explosions furibondes. Il y avait cependant dans cet ouvrage des maximes de politique pratique, inspirées d'un pragmatisme cynique qui montrèrent leur efficacité à l'épreuve. Ce livre manifeste le mépris de l'intellectualité par quelqu'un qui fut écarté de l'accès à la classe des docteurs, et il annonce une revanche triomphante. En fait, le régime a infligé une humiliation sans précédent aux intellectuels et ce sous diverses modalités : certains en raison de leur position antérieure ou de leur race ont dû fuir ou périr ; d'autres ont été mis devant l'alternative ou de se soumettre et de collaborer ou de subir la misère et l'étouffement ; d'autres, enfin, se sont laissés entraî-

ner à devenir les protagonistes, les apôtres, les apologistes du régime et confrontés aujourd'hui avec leurs propres déclarations, ils ne savent, confus, comment les expliquer.

Cependant, après avoir élaboré ses maximes et ses procédures diaboliques, Hitler les mit à exécution et avec le succès que l'on sait. Homme du peuple, il connaissait les recettes qui agissent sur le peuple — et il les avait discernées avec une intuition d'autodidacte qui révèle la forme particulière de son génie. Quelles recettes ? L'affirmation simpliste de faits éloquentes pour l'imagination — sans aucun souci de leur vérité. La répétition inlassable de ces affirmations, dans la forme ramassée du « slogan ». L'appel aux forces émotives élémentaires : les réactions collectives du nationalisme, la démagogie verbale, le recours à l'instinct de conservation menacé, soit par des complots comme celui des Juifs sous forme des protocoles des Sages de Sion, soit par l'étranger « conjuré » pour « encercler » le pays. Il connaissait aussi la vertu du fait accompli, du peu d'inclinaison des hommes pour la révolte coûteuse et surtout pour le martyr inutile et l'empressement du ralliement (avec accompagnement de justification), bien plus, de la course « au secours du vainqueur ». Il suffisait donc de peu en se servant de paroles, pour intoxiquer ou induire en erreur et tromper, car il pratiquait cette forme spéciale d'insulte à l'intellectuel : les mots (soigneusement définis dans les dictionnaires) n'avaient plus de correspondant précis, enrichi, dans les idées. Ils étaient utilisés dans l'équivoque, pour brouiller les cerveaux et griser les cervelles. Ensuite de quoi des voies de fait, très précises, des coups bien calculés, portés avec violence, achèveront une mentalité publique déjà assomée : les mots et les soi-disant idées enivraient les simples ; dans le domaine des faits, des succès colossaux emportaient tous les assentiments.

Ces réflexions s'appliquent à tous les mouvements politiques révolutionnaires de notre époque : fascisme, communisme, coups de mains militaires. Ils calquent les mêmes méthodes, qui sont d'ailleurs obligées et classiques. Ils emploient des vocables de sens vague et équivoque. Ils raisonnent par sophismes camouflés. Ils brassent les émotions élémentaires : le culte du héros, le réflexe de l'instinct de conservation, l'excitation du sentiment collectif et national.

\*  
\*\*

L'intelligence des phénomènes humains et particulièrement des discussions et des conflits qui en sont l'essence active est rendue fort difficile parce qu'ils se déroulent toujours sur deux plans, entre lesquels il n'existe pas de règle de concordance. Il y a d'abord celui qu'on devrait appeler le plan des faits (s'il était possible à l'esprit humain de procéder à une perception tout à fait objective) ; c'est celui des phénomènes résultant de la volonté de certains hommes ou de fatalités générales. L'autre plan est celui de l'interprétation que l'humanité donne à ces faits. Notons que cette interprétation est fonction de facteurs de déviation naturels, tels que la limitation de l'intelligence, les prédispositions et préjugés, les passions et les intérêts — et de facteurs de déviation intentionnels, préconçus, résultant d'une méthode ou d'une politique calculée. Il en résulte qu'à la confusion normale qui sévit dans les événements, s'ajoute une obscurité supplémentaire provenant des réactions et jugements humains. L'incompréhension normale s'aggrave de versions diverses et d'un diapason élevé d'invectives verbales. L'appréciation des événements requiert donc non seulement la recherche du fait réel, la clarification des sources, mais aussi un travail d'exégèse et d'analyse constant pour décanter les aspects de la confusion naturelle et du « brouillage » artificiel.

Dans la recherche et l'appréciation des mobiles humains, on découvre diverses familles d'esprits, dont il faut tenir compte aussi bien lorsqu'elles influencent les doctrines de la politique, que lorsqu'elles en analysent les symptômes. Il y a des gens qui tiennent à ce qui est, à ce qu'ils ont et veulent en assurer le maintien immuable et la perpétuité : ce sont les conservateurs. Ils s'opposent aux modifications, aux changements que préconisent et favorisent ceux qui, mécontents pour quelque raison de l'ordre existant, souhaitent son altération et y poussent de tous leurs moyens. Il y a des gens pondérés, prudents dans leurs jugements, mesurés dans leurs actes, qui supputent les effets des événements et de leurs propres interventions. À ces calculateurs s'opposent les « cerveaux brûlés », les enthousiastes, les fanatiques, les visionnaires transportés par un mythe, acharnés à poursuivre un but et qui ignorent et négligent tout le reste. Il y a enfin les attitudes innombrables, prises en fonction d'un intérêt ou d'une passion, violentes

et passagères comme eux, mais dont il importe de déceler l'origine.

\*  
\*\*

Il reste, après avoir filtré les déformations du jugement, le tableau d'un monde où les relations des groupes humains sont régies par des rapports de forces, où des lois proches de la mécanique commandent le jeu : des poussées, des inerties, des vitesses, des accélérations, des conjonctions, des dispersions. Cela permettrait d'élaborer des théorèmes assez sûrs, assez exacts, assez faciles à résoudre. Mais cette mathématique est faussée par les orgies psychologiques et passionnelles, les phantasmes et les émotions, la cupidité, la terreur, la jalousie, la tyrannie, la volonté de puissance et le prosélytisme.

Bref, nous constatons que des groupements humains se forment, nourrissant des mythes sentimentaux : les uns le patriotisme, le nationalisme, qui ne sont que l'exaltation du « moi » sur le plan collectif ; les autres l'idéal humanitaire, transcendant la nation et préférant au-delà des frontières, les associations de classe, de métiers, d'intérêts.

On constate pourtant que ce monde est soumis à d'autres influences : à l'effet du temps qui, d'une part, efface par l'oubli ou la décomposition spontanée, et d'autre part consolide par l'endurance. Le temps, pris d'autre part comme un mouvement continu, produit l'évolution, celle causée par le progrès scientifique et technique et ses conséquences sur les rapports humains, et celle résultant du déroulement des conceptions et des convictions. Il faut donc, tout en faisant sa part à l'immobilisme, à l'inertie, anticiper sur les formes futures et prévisibles des contacts et des tensions entre hommes.

Dans ce jeu de forces, de flux humains, il y a plusieurs attitudes fondamentales possibles. Mettons à part la passivité, le fatalisme, le conformisme, qui existent certes, mais présupposent l'abdication de l'initiative humaine et qui, généralisés, impliqueraient la négation des conflits qui font précisément l'objet de nos préoccupations.

Restent deux réactions actives. Il y a d'une part la fermeté, l'école qui soutient qu'il suffit d'être immuable dans le flux pour en triompher. Elle tient que dans un monde régi par des « forces », seule une force plus tenace que les autres peut réellement conduire à un règlement — et en faveur de celui qui la détient et en use. Sa modalité d'action est la lutte, avec ce qu'elle exige de tension et de renoncement. Son instrument ultime et toujours suspendu est la guerre, destructrice de tout. Aussi les tenants de cette méthode jouent-ils constamment à un « poker » terrible.

Si les adeptes de cette école sont fondamentalement pessimistes, ceux de l'autre doivent être des optimistes, car ils estiment que tout peut être réglé par entente et compromis. Elle évoque la stérilité le coût exorbitant et complètement destructeur de la procédure guerrière. Elle invoque la possibilité, le bénéfice d'un arrangement judicieux d'intérêts opposés, résultant d'une coopération fructueuse. Elle suppose beaucoup de savoir-faire humain, beaucoup de patience, beaucoup de discipline et surtout une prescience et une vue exacte et prophétique des événements qui rend leur ajustement plus facile, s'il est pris à l'origine et pour ainsi dire dans leur germe.

En somme, l'esprit humain sort assez malmené de sa confrontation avec les problèmes politiques. Il a peu d'influence sur les motifs et déroulements de ces phénomènes ; quand il en a, c'est sous une forme sclérosée ou déformée par les passions et les aberrations imaginaires ; en certaines occurrences il est systématiquement bafoué ; lorsqu'il s'applique à leur intelligence ou à leur direction, il doit se débattre dans une confusion spontanée ou des déformations calculées ; dans la définition de règles de conduite, il subit des influences irrationnelles. Faut-il dès lors désespérer de la raison en cette matière essentielle du gouvernement des rapports humains ? L'essai d'analyse auquel l'auteur a procédé prouve au moins qu'il n'estime pas tout effort de compréhension impossible et inutile et qu'il espère que sa modeste contribution apportera le bénéfice d'une lueur à ceux qui recherchent de bonne foi la clarté.



# L'association Europe - Afrique

par Jean BUCHMANN,

Professeur ordinaire à l'Université Catholique de Louvain.

★

Malgré leur situation peu enviable et les sombres perspectives qui s'ouvrent devant eux, les pays sous-développés sont, depuis quelques années, l'enjeu d'une extraordinaire compétition entre le Monde libre et le Monde communiste. Dernier canton du Tiers Monde à faire son entrée sur la scène mondiale, l'Afrique Noire est immédiatement devenue une pièce maîtresse de ce jeu planétaire (1). En août 1959 — six mois avant que ne s'ouvre l'« Année de l'Afrique » — Eisenhower signait un texte portant création d'un secrétariat d'Etat adjoint pour le Continent noir, et Krouchtchev annonçait que le ministère soviétique des Affaires Etrangères disposait désormais d'une section spéciale pour les pays africains : cette coïncidence calculée est bien éloquent. Depuis, les offensives de grande envergure se sont multipliées sur tous les plans. Elles émanent sans doute des deux Super-Puissances mondiales, mais aussi des anciennes métropoles française et britannique, essayant d'adapter le vieux cadre impérial aux impératifs nouveaux, et de la Chine, forte de sa conviction d'incarner — selon l'expression de Lu Ting-yi — « le type classique de la révolution dans les pays coloniaux et semi-coloniaux ».

C'est évidemment par le canal de l'aide extérieure, dont les pays négro-africains ont un si pressant besoin, que tentent primordialement de s'introduire les influences respectives des grandes forces mondiales. Au vrai, la question la plus grave qui se pose aujourd'hui à l'Afrique Noire indépendante, n'est autre que de savoir *avec quelle aide* — et, conjointement, *à travers quel filtre idéologique* — elle accédera à ce développement qui est pour elle non seulement un besoin, mais une mystique. L'internationalisation de l'assistance dans le cadre des organisations mondiales (ONU et Institutions spécialisées), trouvant son assise financière dans une sorte d'« impôt cosmique ».

constituerait naturellement la solution la plus satisfaisante du point de vue théorique, en même temps que la plus acceptable politiquement pour les Africains. Malheureusement, elle se trouve pour l'heure largement handicapée, sinon irrémédiablement compromise, par la guerre des Blocs. L'assistance bilatérale peut sembler, dans ces conditions, plus remplie de promesses. Mais — outre qu'il faut bien parler surtout de « promesses » s'agissant de l'aide soviétique — illusoire ou effective, cette forme d'aide a, aux yeux des nouveaux Etats indépendants, l'inconvénient de relever de mobiles politiques ou stratégiques liés à la guerre froide et au « néo-colonialisme ».

Reste l'assistance à caractère régional, telle qu'elle a été préconisée par François Perroux dans son idée de « Centres Régionaux de Développement ». Pareil système se trouve déjà ébauché, dans le sud-est asiatique, avec la très valable organisation du « Plan de Colombo ». Toutefois, c'est une version autrement élaborée et dotée de moyens techniques incomparables, que vient d'en fournir la nouvelle Convention d'Association paraphée le 20 décembre 1962 à Bruxelles, entre la Communauté Economique Européenne (CEE) et dix-huit Etats Africains et Malgache Associés (EAMA). On peut dire que cette œuvre remarquable ne traduit pas seulement une évolution historique essentielle dans l'avenir des relations entre l'Europe et l'Afrique, mais encore qu'elle constitue, sur le plan technique, un véritable « modèle » pour la coopération entre Economies dominantes et pays en voie de développement, sur une base régionale.

(1) Pour un tableau d'ensemble des problèmes — économiques, sociaux et politiques — que pose l'indépendance des pays sous-développés d'Afrique Noire, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre ouvrage: *L'Afrique Noire Indépendante*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (coll. « Comment ils sont gouvernés »), 1962, 434 p.

Après avoir rappelé les *rétroactes* du système (I), c'est à l'analyse de cet ensemble exemplaire de *moyens techniques* inauguré par la nouvelle Association, que nous nous attacherons (II). Il restera alors à prolonger l'examen du plan technique au plan psychologique et politicologique, en recherchant à quelles *conditions* une telle coopération préférentielle entre l'Europe et l'Afrique peut véritablement satisfaire les *raisons* profondes qui la justifient.

## I. LES RETROACTES

On sait dans quel processus d'*intégration* prend place la création, le 25 mars 1957, entre les six Etats de la « Petite Europe », de la Communauté Economique Européenne (CEE) mieux connu sous l'appellation de Marché Commun (MC) Fondé sur le principe de la *libre circulation* des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, à réaliser progressivement, ainsi que l'idée de *politiques communes* à mettre en œuvre dans les domaines économiques essentiels, ce Grand Ensemble se trouve doté d'*institutions communautaires*, dont l'indépendance organique et les pouvoirs réels révèlent une certaine dose de *supranationalité*. Politiquement, les pays-membres de la CEE sont des pays occidentaux, membres de l'OTAN, à majorité non communistes. Mais du point de vue envisagé ici, nous retiendrons surtout le fait que quatre pays-membre du MC — la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas — étaient, en 1957, des pays « coloniaux », c'est-à-dire exerçant le pouvoir ou la tutelle dans des territoires extramétropolitains.

*Belgique* : Congo — Rwanda (T.), Burundi (T)

*France* : en Afrique : AOF, AEF, Togo (T.) Cameroun (T.), Côte française des Somalis, Madagascar, Réunion, Comores ; en Océanie : Nouvelle Calédonie, Polynésie française ; en Amérique : Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Saint-Pierre et Miquelon.

*Italie* : Somalia

*Pays-Bas* : Nouvelle Guinée néerlandaise

### 1. L'ancien régime d'Association (1958-1962).

C'est cette situation que vise le Traité de la CEE, quand il parle des « relations particulières » exis-

tant entre des territoires non européens et certains pays-membres du MC.

#### A. LE PROBLÈME DES « PRÉFÉRENCES ».

Au moment des négociations entre les Six, les pays à possessions coloniales — et plus particulièrement la France — cherchèrent à maintenir, pour les territoires dépendants, des relations préférentielles en matière économique et commerciale. Cette notion de *préférence* est essentielle pour la compréhension de tout ce problème d'association (2).

En effet, si les pays de la CEE abaissaient puis supprimaient entre eux les droits de douane et les restrictions aux échanges, ils se protégeaient simultanément par l'établissement progressif d'un *tarif douanier extérieur commun* à l'égard des pays non-membres ou pays tiers. Ainsi, si la concurrence joue entre producteurs de la CEE, une protection douanière amortit la concurrence des pays tiers.

Dès lors, se posait la question : fallait-il traiter les colonies ou territoires sous tutelle dépendant de pays-membres du MC comme de simples pays tiers et, dans ce cas, leur appliquer le tarif extérieur commun, ainsi que les restrictions quantitatives qui sont prévues à l'égard des non-membres ? Si oui, les produits importés de ces pays allaient être plus chers pour les consommateurs des pays colonisateurs sans que les pays dépendants en retirent le moindre avantage financier. Au contraire, les quantités importées allaient sans doute être réduites du fait du renchérissement des produits par la taxe douanière. Pour un pays comme la France qui pratiquait une préférence commerciale très forte envers les territoires dépendants, la pénalisation eût été double : d'une part, coût de la vie plus élevé en Métropole et, d'autre part, nécessité de subventions plus fortes aux productions coloniales en cas de réduction des importations.

Dans ces conditions, la formule de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à la CEE apparaît d'abord comme un compromis, intervenu entre les Six, sur cette question capitale des « préférences ». Toutefois, le régime ainsi institué entendra inscrire cette question dans le cadre élargi des rapports entre Economie dominante et pays

(2) Cf. G. HEINZ, « L'association entre le Marché Commun Européen et les Etats Africains et Malgache Associés », *Etudes Congolaises*, IV, 1, janvier 1963, p. 3.

sous-développés, relever à sa manière le défi du sous-développement.

#### B. L'ASSOCIATION DES PTOM À LA CEE.

Le Traité de Rome du 25 mars 1957 précise lui-même, dans sa quatrième partie (art. 131-136) le but, les objectifs et les principes généraux de l'Association. Il renvoie, pour les modalités et les procédures, à une Convention d'application, signée le même jour et valable, quant à elle, pour une première période de cinq ans, soit de 1958 à 1962.

a) *Le but assigné par le Traité à l'Association* « promotion du développement économique et social des pays et territoires » et « établissement de relations économiques étroites entre eux et la Communauté dans son ensemble » — n'implique de la sorte pas seulement des avantages réciproques des parties en présence, mais aussi une aide des plus développés aux moins développés dans un intérêt commun évident. Il est d'ailleurs précisé que, dans cet esprit solidariste, « l'association doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'il attendent ».

b) *Les dispositions de caractère commercial* reflètent à la fois ces objectifs et le compromis intervenu dans la question des préférences.

Les Etats-membres de la CEE s'engageaient à appliquer aux PTOM le régime qu'ils s'accordent entre eux ; réduction puis suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives.

En contrepartie, les PTOM dépendants appliqueraient à leurs échanges avec les Six le régime qu'ils appliquent à l'Etat européen le plus favorisé, celui avec lequel ils entretiennent des « relations particulières », c'est-à-dire l'Etat dont ils sont dépendants. A cette dernière règle, une exception est apportée : des droits de douane peuvent être maintenus pour les PTOM s'ils visent à protéger une production locale ou alimenter le budget du pays ou territoire.

A noter, enfin, que l'association devait assurer simultanément l'interpénétration commerciale entre les PTOM associé eux-mêmes, car ils devaient procéder entre eux selon un rythme identique à celui de la CEE, au démantèlement douanier et contingentaire.

c) *La création d'un Fonds de Développement Européen (FED) pour les PTOM associés*, prévue pour une durée de cinq ans par la Convention d'application, venait manifester de façon plus précise l'action solidariste que la Commission entendait mener pour « promouvoir le développement social et économique des pays et territoires » dépendants, « par un effort complémentaire de celui accompli par les autorités responsables de ces pays et territoires ».

Ainsi, alimenté par les Etats-membres de la CEE — y compris ceux qui n'avaient pas de dépendances coloniales — le FED était-il essentiellement destiné à financer des programmes sociaux ou économiques dans les pays associés. Compte tenu du statut politique de ceux-ci, il était géré par la Commission de la CEE (3), et les demandes devaient lui être présentées par les Etats colonisateurs dont dépendait le bénéficiaire, « en accord avec les autorités locales ou avec la représentation de la population des pays et territoires intéressés ».

Pour la période 1958-1962, le FED devait disposer de 581 millions de dollars répartis comme suit :

#### Apports

Allemagne . . . . .	200
France . . . . .	200
Belgique . . . . .	70
Pays-Bas . . . . .	70
Italie . . . . .	40
Luxembourg . . . . .	1
Total . . . . .	581 M \$

#### Affectations de fonds aux PTOM dépendant de

France . . . . .	511
Belgique . . . . .	35
Pays-Bas . . . . .	35
Italie . . . . .	5
Total . . . . .	581 M \$

pour les PTOM représentant 53,5 millions d'habitants

Les PTOM dépendants de la France, représen-

(3) Sous la haute autorité du Conseil de la CEE statuant à la majorité qualifiée de 67 voix, les Etats membres disposant respectivement de 33 (All., Fr.), 11 (Belg., Italie, P.B.) et 1 voix (Lux.).

tants 60 % de la population des PTOM associés, bénéficiaient de 87,7 % des fonds au cours des cinq premières années. Pour le Congo et le Rwanda-Burundi, sous administration belge, les pourcentages étaient de 34 % pour la population et de 5,1 % pour la participation au bénéfice du FED.

Le bilan de ces cinq années de fonctionnement du FED est très largement positif, en dépit des sérieuses difficultés auquel il s'est heurté (4) :

Organe vraiment multilatéral, dans lequel les fonds perdent leur nationalité dès la minute où ils sont versés et pour l'administration duquel seules des considérations économiques, techniques et financières — donc objectives — entrent en ligne de compte, le FED avait engagé, au 31 décembre 1962, 512 millions de dollars sur les 581 mis à sa disposition. Le nombre de projets bénéficiaires s'élevait au total à 304, soit 162 projets de caractère social (36 % en valeur) et 142 projets de caractère économique (64 % en valeur).

Outre les difficultés que rencontre tout organisme, qui s'occupe sérieusement de l'aide au développement — difficultés de conception et d'exécution se manifestant dans l'insuffisance des plans locaux de développement et la sous-administration — d'autres étaient dues à des insuffisances dans l'organisation même du Fonds :

1° *Insuffisance des programmes de formation de cadres autochtones*, qui — vu le silence des textes en ce qui concerne l'assistance technique — ont dû être financés sur les ressources limitées du budget ordinaire de la CEE et non sur le FED.

2° *Insuffisante diversification des méthodes financières du FED*, qui ne pouvait octroyer que des dons et non des prêts : « solution tout à fait primaire sur le plan technique, qui nous a souvent interdit de financer d'excellents projets en raison — ô paradoxe — de leur rentabilité directe trop évidente ».

3° *Abstention de la Communauté dans le domaine de la régularisation des prix de base*, alors que — on le sait — une chute brutale de ces prix peut annihiler purement et simplement l'effet pratique des investissements de capitaux extérieurs.

## 2. L'indépendance de l'Afrique Noire.

Politiquement, le cadre dans lequel s'était inscrite la première Convention d'association va se trouver

profondément modifié avant même l'expiration de la période prévue de cinq ans, par l'accession à l'indépendance de la plupart des PTOM associés, singulièrement de ceux d'Afrique Noire.

### A. L'ACCESSION À L'INDÉPENDANCE.

A l'exception de la Guinée — qui se déclare indépendante dès la fin de 1958, dans des circonstances qui entraînent la rupture de ses liens préférentiels avec la France et aussi, de ceux avec la CEE — l'immense majorité des PTOM associés d'Afrique Noire accède à l'indépendance au cours de la seule année 1960 :

République du Cameroun, le 1 janvier.  
République du Togo, le 27 avril.  
République du Sénégal, le 20 juin.  
République du Mali, le 20 juin.  
République Malgache, le 26 juin.  
République du Congo (Léo.), le 30 juin.  
République de Somalie, le 1<sup>er</sup> juillet.  
République du Dahomey, le 1<sup>er</sup> août.  
République du Niger, le 3 août.  
République de Haute-Volta, le 5 août.  
République de Côte-d'Ivoire, le 7 août.  
République du Tchad, le 11 août.  
République centrafricaine, le 13 août.  
République du Congo (Brazza.), le 15 août.  
République du Gabon, le 17 août.  
République islamique de Mauritanie, le 28 novembre.

A ces seize nouveaux Etats souverains, que voit naître cette « Année de l'Afrique », viendront s'adjoindre le 1<sup>er</sup> juillet 1962 le Rwanda, devenu République, et le Royaume du Burundi, portant ainsi à dix-huit le nombre des nouveaux interlocuteurs de la CEE.

### B. LES CONSÉQUENCES SUR L'ASSOCIATION.

C'est tout le problème des relations entre l'Afrique et la Communauté qui se trouve reposé par cette décolonisation éclair. Il faut toutefois souligner le climat relativement favorable, dans lequel va se faire ce réexamen et qui est marqué par :

Le caractère pacifique et « négocié » de la décolonisation elle-même, qui contraste avec la rupture brutale voire sanglante qui a souvent accompagné

(4) D'après une conférence inédite faite par M. H. Hendus, Directeur général à la Commission de la CEE, devant la réunion des diplomates congolais, en janvier 1963 à Léopoldville.

les indépendances américaines, asiatiques ou... balkaniques.

Le visage nouveau que présentait à l'Afrique indépendante une Europe communautaire, où le processus d'intégration a gagné les structures profondes et où les anciens colonisateurs se présentent aux côtés de pays sans passé colonial, du moins récent.

C'est dans ce climat qu'une double interrogation va immédiatement surgir, du fait de l'accession à l'indépendance :

a) Les pays nouvellement indépendants étaient-ils *tenus de se considérer comme liés* par la première Convention d'association et, par ailleurs, les obligations souscrites par les Etats-membres de la CEE dans un contexte politique donné étaient-elles maintenues si ce contexte subissait une mutation aussi radicale que le passage à l'indépendance des PTOM associés ?

b) En supposant que la première Convention reste d'application jusqu'à son échéance normale (fin 1962), *quelles procédures nouvelles seraient adoptées pour la négociation* d'une éventuelle deuxième Convention, que signerait personnellement — et non plus par le canal d'un pays tuteur européen — les Etats africains ayant accédé à l'indépendance ?

La première question reçut une réponse pratique : tous les nouveaux pays indépendants — sauf la Guinée — manifestèrent le désir de voir se prolonger normalement le régime de la première Convention et les Etats-membres de la CEE considérèrent que les engagements pris seraient tenus, notamment en matière de désarmement douanier préférentiel et de contribution au Fonds de Développement.

Toutefois, une révolution — discrète mais profonde — était opérée *sur le plan institutionnel*, où le canal obligé des Métropoles se trouvait remplacé par des contacts organiques directs entre la Communauté et les nouveaux Etats. Ceux-ci, en effet, avaient subordonné leur confirmation formelle de l'Association en cours à deux conditions au moins, qui furent acceptées du côté européen :

Le droit de présenter directement au FED les dossiers de leurs projets de développement.

Le droit d'installer auprès des Communautés

Européennes une Ambassade de chaque pays associé, chargée de représenter ses intérêts.

### 3. Les négociations euro-africaines.

Les nécessités de la *négociation*, en vue de renouvellement de l'Association, allait conduire à renforcer encore cette coopération institutionnelle.

#### A. LA PHASE DE PRÉPARATION ET LES POSITIONS DE DÉPART.

L'année 1961 peut être considérée comme l'année de préparation des négociations.

a) *Cette préparation s'est développée* à partir de trois faits :

1° Les rencontres entre les représentants de ce que l'on commence à appeler les « Etats Africains et Malgaches Associés » (EAMA) et les représentants permanents des Six pays-membres de la CEE.

2° La Conférence parlementaire entre le Parlement Européen et des représentants des Parlements des EAMA, qui se tint en juin 1961 à Strasbourg et qui fut préparée notamment par une réunion de certains parlementaires africains du « Groupe de Brazzaville » (de mouvance française) tenue à Ouagadougou.

3° La publication, le 12 juillet 1961, des « Considérations » de la Commission de la CEE sur le futur régime d'Association.

b) *Quand on analyse les positions* des deux groupes et les divergences — sensibles au départ — entre les Etats de chacun d'entre eux, on constate (5) :

*Du côté africain :*

1° Une attention particulière aux questions de procédure, dans le souci qu'on tienne pleinement compte du nouveau statut politique des Etats africains : *égalité* dans la négociation et *parité* dans les futures institutions d'association (en particulier le FED), « *apolitisme* » du système garantissant la parfaite indépendance et les libres options des partenaires.

2° Un souci marqué d'assurer au moins le maintien des aides financières acquises et d'inscrire la

(5) Cf. G. HEINZ, *op. cit.*, p. 8; J. BUCHMANN, *L'Afrique Noire Indépendante*, pp. 418-419.

nouvelle Association dans la ligne d'une organisation rationnelle des économies africaines.

3° Une préoccupation dominante de stabilisation ou d'amélioration des revenus, soit par des mécanismes de stabilisation des cours des matières premières, de garantie d'écoulement pour certaines productions, soit par une diversification des productions locales et encore par la préférence douanière accordée par la CEE. C'est ici, toutefois, qu'apparaissent quelques divergences.

Certains Etats, bénéficiant dans le passé de fortes préférences douanières et de mécanismes de surprix sur le marché français, insistaient pour que ces avantages en matière de prix et de quantités soient maintenus dans le cadre de la CEE.

Tandis que d'autres, comme la République du Congo-Léopoldville, habitués à vendre leurs produits aux prix mondiaux, s'intéressaient avant tout à l'aide qui serait fournie pour l'infrastructure économique et sociale, ainsi que pour la diversification et la valorisation des productions locales, dont ils escomptaient une amélioration à la fois des niveaux de vie, de l'emploi et de la balance des paiements.

*Du côté européen* : le désir unanime de faire œuvre économique utile avec les Etats africains et de ne pas s'en tenir à une simple formule d'assis-

tance financière. Toutefois, certains pays — spécialement l'Allemagne et les Pays-Bas, dont le commerce extérieur et les relations avec l'Amérique latine et les pays africains non associés sont importants — avaient tendance à considérer que la préférence douanière à donner provisoirement aux EAMA ne devait pas décourager les échanges avec les autres pays du Tiers-Monde et ne pas être discriminatoire. De même, ils estimaient que la dotation du FED, qui constitue la préférence pour les EAMA, devait se situer à un niveau comparable à celui des années 1958-1962.

#### B. LES NÉGOCIATIONS PROPREMENT DITES.

C'est sur la base de cet ensemble de préoccupations et de positions, que s'engagèrent, à partir du 6 décembre 1961, les négociations proprement dites. Celles-ci se déroulèrent, suivant les meilleurs usages diplomatiques entre Etats égaux et souverains, à trois niveaux différents :

1. *A la base, trois groupes de travail*, composés d'experts, examinèrent respectivement : les problèmes institutionnels et administratifs ; la coopération financière et technique ; les échanges et l'écoulement des produits, ce dernier avec constitution de sous-groupes individualisés par produits.

2. *Au niveau moyen, un Comité de Direction fut*

Les 18 Etats Associés à la Communauté Economique Européenne

PAYS	Superficie 1.000 km <sup>2</sup>	Population (en milliers)	Produit intérieur brut (approximatif) Millions U.C.	Valeur du commerce extérieur (1)* 1.000 U.C.
<b>Etats associés (Traité de Rome)</b>				
Sénégal . . . . .	197	3.100	494	285.071
Mali . . . . .	1.204	4.100	324	—
Mauritanie . . . . .	1.086	725	59	—
Haute-Volta . . . . .	282	4.400	175	12.520
Dahomey . . . . .	116	2.050	173	49.246
Côte d'Ivoire . . . . .	322	3.100	466	271.172
Niger . . . . .	1.189	2.900	198	18.791 (2)
Gabon . . . . .	267	450	63	79.223
Congo-Brazzaville . . . . .	342	900	103	88.087
Tchad . . . . .	1.284	2.600	140	38.509
Centrafrique . . . . .	617	1.200	94	33.962
Madagascar . . . . .	590	5.400	449	186.920
Togo . . . . .	57	1.400	107	40.672
Cameroun . . . . .	475	4.940	346 (3)	181.487
Congo-Léopoldville . . . . .	2.344	13.653	1.192	799.981 (2)
Somalia . . . . .	570	1.914	25 (4)	33.169(2)(4)
Rwanda . . . . .	28	2.695		
Burundi . . . . .	26	2.234	245	94.780

(1) Importations + exportations en 1960.  
(2) En 1959.  
(3) Cameroun oriental seulement  
(4) non compris le Somaliland.

chargé d'organiser et de coordonner l'activité des groupes, ainsi que de donner les impulsions nécessaires aux travaux.

3. Au sommet, enfin cinq Conférences euro-africaines se réunirent successivement, au niveau ministériel, pour aboutir le 20 décembre 1962 au paragraphe du nouveau projet de Convention d'Association des EAMA à la CEE, prévue elle aussi pour une période de cinq années (1963-1967).

## II. LES MOYENS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE ASSOCIATION

La nouvelle convention comporte cinq titres : Echanges commerciaux ; Coopération financière et technique ; Droit d'établissement, services, paiements et capitaux ; Institutions ; Dispositions générales et finales. A cette Convention sont en outre annexés sept Protocoles concernant respectivement : Désarmement tarifaire des Etats associés ; Désarmement contingentaire des Etats associés ; Notion de produit originaire ; Intérêts respectifs des parties contractantes à l'égard des produits tropicaux ; Gestion des aides financières ; Frais de fonctionnement des institutions de l'Association ; Valeur, enfin, de l'unité de compte (UC) laquelle est, à l'instar des Communautés Européennes, équivalente au dollar américain.

Conclue pour cinq ans (1963-1967), la Convention entre en vigueur au premier jour du mois suivant la date à laquelle ont été déposés les instruments de ratifications des Six de la CEE et de quinze au moins des dix-huit EAMA, ainsi que l'acte de notification de la conclusion de la Convention par la Communauté. Toutefois, pour éviter l'hiatus au 1<sup>er</sup> janvier 1963, une formule pratique a été prévue à titre provisoire et transitoire. La Convention peut être dénoncée par chaque Etat signataire moyennant un préavis de six mois. Un an avant son expiration normale, les parties contractantes examineront les dispositions qui pourraient être prévues pour une nouvelle période.

Suivant le désir des Africains eux-mêmes, le renouvellement de l'Association s'est donc effectué, au moyen de la seconde Convention, dans le cadre de la quatrième partie du Traité de Rome qui, on le sait, assigne pour but à l'Association non pas seulement, des avantages réciproques des parties

en présence, mais aussi une aide des plus développés aux moins développés, dans un esprit solidariste et un intérêt commun évident.

Les principes et objectifs fondamentaux de cette politique — vus au travers des instruments techniques de sa mise en œuvre — peuvent se ramener à trois rubriques essentielles :

1. La réalisation progressive mais rapide d'une Zone euro-africaine de libre échange, fondée sur le principe du désarmement douanier et contingentaire réciproque, avec maintien d'une certaine « préférence africaine » pour les principales productions tropicales.

2. L'accentuation de la Coopération financière et technique dans le sens, non seulement de l'aide générale au développement par un Fonds spécial alimenté par les membres de la CEE, mais aussi de l'aide à la production pour la commercialisation et la diversification de l'économie (et donc, singulièrement, l'industrialisation) des EAMA, en vue de renforcer l'indépendance économique de ceux-ci.

3. La création d'Institutions communes, fondées sur le principe de l'égalité des Etats souverains et de la coopération librement exprimée, en même temps que sur celui de la parité Europe-Afrique dans la décision.

### 1. La zone Euro-Africaine de Libre Echange.

Plus nettement encore que dans la première convention, le maintien des préférences africaines n'est, dans le régime actuel, que d'opportunité, et le principe essentiel de l'Association reste celui du Traité de Rome : une libération progressive des échanges commerciaux, comme des mouvements de personnes, de services et de capitaux, libération fondée sur le principe de la réciprocité entre, d'une part, les Etats membres de la CEE, et, d'autre part, les EAMA. Sur le plan commercial, cette zone de libre échange doit se réaliser grâce à la suppression, par étapes, des droits de douane et des restrictions quantitatives entravant la libre circulation des marchandises.

Quant au rythme de construction de la zone euro-africaine de libre échange et, singulièrement, du désarmement douanier et contingentaire réciproque, il y a lieu de noter :

1° Qu'il a été considérablement accéléré, puisque,

# L'année politique en Belgique

1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1964 (chronologie et bibliographie)

par Claude REMY,

Aspirant du FNRS, chercheur au Centre interuniversitaire de Droit public.

★

## I. — INDEX DES JOURNAUX ET PÉRIODIQUES DÉPOUILLÉS ET DES ABRÉVIATIONS CORRESPONDANTES, UTILISÉES DANS LA BIBLIOGRAPHIE

Le Soir . . . . .	SR
La Libre Belgique . . . . .	LB
La Cité . . . . .	C
La Dernière Heure . . . . .	DH
Le Peuple. . . . .	P
Le Drapeau Rouge . . . . .	DR
La Gazette de Liège . . . . .	G. LG
La Wallonie . . . . .	WAL
Vers l'Avenir . . . . .	V. AV
Le Courrier de l'Escaut . . . . .	C. ESC
L'Avenir du Tournaisis . . . . .	AV. T
La Flandre Libérale. . . . .	FL
La Métropole . . . . .	Métro
L'Echo de la Bourse . . . . .	EB
L'Informateur économique et financier . . . . .	IEF
Het Laatste Nieuws. . . . .	LN
De Nieuwe Gids (De Spectator) . . . . .	Gids
De Standaard . . . . .	STA
Het Volk . . . . .	HV
Vooruit . . . . .	Voor
Volksgazet . . . . .	VG
De Nieuwe Gazet . . . . .	NG
Het Belang van Limburg (Zondag in Limburg) . . . . .	B. LIM
De Linie . . . . .	LIN
Europe Magazine . . . . .	Eur. M
Pan . . . . .	Pan
La Relève. . . . .	REL
Pourquoi Pas? . . . . .	PP
La Gauche. . . . .	GAU
Demain . . . . .	Demain
Le Phare-Dimanche. . . . .	Phare

Les publications suivantes : Au Travail, Syndicats, La Tribune, Le Syndicaliste libéral, La Voix de l'Union, Bulletin du MIC, Le Médecin Belge, Le Journal des UPA, Bulletin de la Kredietbank, La Construction, font l'objet d'un dépouillement global à la fin de chaque rubrique.

### Légende.

( ) Les parenthèses signalent que nous avons abrégé le titre de l'article.

/4 Le nombre placé derrière un tiret vertical (après la date de la référence) précise la page de l'article cité, sauf si celui-ci se trouve en première page.

Pour la plupart des hebdomadaires, plus faciles à parcourir que les quotidiens, nous avons préféré ajouter la mention de leur numéro.

Les noms des éditorialistes et collaborateurs *habituels* des journaux ne figurent pas dans la référence des articles, sauf s'il s'agit de personnalités jouant un rôle politique indépendamment de leur activité de journaliste (ministre, parlementaire, dirigeant patronal ou syndical, etc.).

## II. CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS

### Gouvernement, Parlement et Partis

(Voyez également la rubrique « Réforme de l'Assurance Maladie-Invalidité »)

16 janvier. — Le ministre Dequae dément l'intention de démissionner qui lui a été prêtée par certains journaux.

19 janvier. — A Charleroi, création officielle du « Front Wallon ». Ce nouveau parti tiendra le 12 avril son premier Congrès statutaire et y revendiquera comme solution le fédéralisme par régions.

23 janvier. — Pour des raisons médicales, M. Vanden Boeynants cesse provisoirement d'assumer ses fonctions de président national du PSC. Les deux vice-présidents assurent son intérim.

6 février. — Au Sénat, le budget du Ministère des Affaires Economiques est critiqué pour la politique suivie par le ministre en matière de prix agricoles. Dans le vote, 27 sénateurs PSC s'opposent au gouvernement.

8 février. — A Charleroi, Congrès de « Rénovation Wallonne ».

13 février. — A la Chambre, le gouvernement défend un amendement au Budget du Ministère des Travaux Publics. Il pose la question de confiance mais 38 députés PSC rejoignent pour ce vote l'opposition.

19 février. — Dans *La Gazette de Liège*, M. Moreau de Melen critique la politique gouvernementale et demande le départ du Premier ministre. M. Orban intervient dans le même sens dans un article publié par *La Métropole* du 28 février.

20 février. — A la Chambre, le vote du Budget du Ministère de l'Agriculture, qui suscite des réticences de la part des Socialistes, est ajourné. Il sera acquis le 27.

24 février. — La Régionale FGTB de Liège-Huy-Waremme décide de se retirer de l'Action Commune, qui groupe les quatre mouvements socialistes. Le vote est acquis en Congrès à la majorité de 72 % des mandats.

29 février. — Un Congrès national extraordinaire de la FGTB décide qu'après une période de quatre ans, les membres de son secrétariat national ne pourront plus cumuler leur mandat syndical avec un mandat parlementaire.

1<sup>er</sup> mars. — Le MPW décide de ne se transformer ni en parti politique, ni en syndicat.

6 mars. — Au cours d'une réunion du PSC de l'arrondissement de Liège, de vives critiques s'élèvent contre la politique du gouvernement et l'orientation du parti.

15 mars. — Le Congrès de la Centrale des Métallurgistes FGTB adopte à l'unanimité une nouvelle déclaration de principes et vote à une forte majorité une motion renouvelant son adhésion à l'Action Commune socialiste (vote acquis par 90.600 mandats contre 45.000 et 8.700 abstentions).

19 mars. — Au Sénat, le vote sur la proposition Gendebien tendant à interdire aux provinces et aux communes de taxer les tracteurs agricoles, provoque un renversement de majorité : la proposition est adoptée par les groupes PSC et PLP contre le groupe PSB.

27 mars. — Mort de M. Roger Motz, ministre d'Etat, sénateur et président d'honneur du PLP.

13 avril. — M. Vanden Boeynants reprend la direction du PSC.

16 avril. — Le Conseil Général du Vlaamse Volksbeweging décide que le mouvement ne se transformera pas en parti.

17 avril. — Bagarres et contre-manifestation à Saint-Gilles à l'occasion d'un meeting de Jeune Europe.

19 avril. — Devant le PSC de l'arrondissement de Malines, réuni en Congrès, M. Lefèvre fait le bilan des réalisations gouvernementales et se félicite de la collaboration entre le PSC et le PSB au sein du gouvernement actuel.

24, 25 et 26 avril. — Le PLP consacre un Congrès aux problèmes des provinces et des communes.

2 mai. — Des parlementaires wallons du PSC, réunis à Namur, critiquent la rupture de l'équilibre entre Flamands et Wallons à l'intérieur du parti. Le lendemain, les présidents des fédérations wallonnes du PSC, réunis à Dinant en présence de M. Vanden Boeynants, manifestent leurs réticences à l'égard du Premier ministre.

5 mai. — Au PSC de Liège-Ville, la liste des candidats au poll est établie : aucun représentant de la tendance démocrate-chrétienne n'y figure.

11 mai. — Le Front Démocratique des Bruxellois de langue française annonce qu'il présentera une liste aux élections législatives.

19 mai. — La Démocratie Chrétienne Liégeoise est constituée. Un mouvement semblable sera créé par la suite à Charleroi.

22 mai. — Au Congrès du MOC, M. Oleffe, président, critique vivement l'attitude de l'aile conservatrice du PSC qui n'est pas, selon lui, fidèle au programme du parti.

31 mai. — Après un discours du président Vanden Boeynants, une nouvelle réunion des présidents des fédérations wallonnes du PSC se termine par le vote d'un texte réaffirmant leur attachement au parti, leur fidélité à son programme et la nécessité de son unité.

6 juin. — Le Comité du PSC de Liège-Ville décide d'écarter la liste qui résulte du poll. De nombreuses critiques se sont élevées concernant la régularité des opérations de vote. Une Commission est créée le 8 juin, à l'initiative de la fédération d'arrondissement, pour établir une nouvelle liste de candidats.

6 et 14 juin. — A Namur, puis à Liège, le président Vanden Boeynants intervient pour appuyer la politique du gouvernement et défendre l'unité du PSC qui doit être un parti du centre.

11 juin. — Le Comité National du PSC étudie des projets de réforme des structures du parti.

13 juin. — M. Collard prévoit que les élections communales montreront que le PSB est le parti le plus fort.

20 juin. — Le MPW confirme son intention de faire pression sur les candidats aux élections communales.

## Rapports Flamands-Wallons

### REFORME DES LOIS LINGUISTIQUES. — REVISION DE LA CONSTITUTION.

(Voyez également la rubrique « Gouvernement,  
Parlement et Partis »)

14 janvier. — Première réunion de la Table Ronde préparatoire à la revision de la Constitution. Les délégués des trois partis traditionnels se rencontreront tous les mardis jusqu'au 10 mars.

23 janvier. — M. Saint-Remy remplace M. Vanden Boeynants, qui suspend ses activités politiques, tandis que M. De Schrijver lui succède à la tête de la délégation PSC à la Table Ronde.

21 février. — On annonce que *De Linte*, hebdomadaire des Jésuites flamands, cessera de paraître le 27 mars.

6 mars. — Une sous-commission de la Commission européenne des Droits de l'Homme déclare partiellement recevables six requêtes linguistiques de francophones.

10 mars. — Dernière réunion en séance plénière de la Table Ronde. La discussion générale est achevée et trois sections spécialisées (Pouvoirs législatif et exécutif, Décentralisation et déconcentration, Autonomie culturelle) sont constituées.

12 mars. — Incident à la délégation du PSC au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux : le candidat de l'aile flamande à un siège au sein de cette délégation est mis en échec par les parlementaires PSC wallons.

17 mars. — A l'unanimité, l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises décide d'accorder son patronage au « Fonds de soutien pour l'enseignement du français dans les Fournon ».

27 mars. — Le *Moniteur* publie les arrêtés fixant le sort de divers hameaux de la frontière linguistique: une partie de la « Corniche » est transférée d'Overijse à La Hulpe et le « Risquons-Tout » passe de Rekkem à Mouscron.

20 avril. — A la Table Ronde, M. Courdent succède à M. Motz, décédé.

2 mai. — Le Vlaamse Volksbeweging (VVB) décide d'organiser après le 15 septembre une marche sur Mol si les lois linguistiques ne sont pas appliquées par le Centre nucléaire et l'Ecole européenne.

5 mai. — A Liège, le professeur Baudhuin prévoit le rapprochement des taux de natalité des deux régions du pays.

12 mai. — Les sous-commissions de la Table Ronde achèvent leurs travaux. A Anvers, M. De Saeger estime que l'adaptation des sièges devra être réalisée même en l'absence d'un accord sur la Constitution.

29 mai. — Incidents à caractère linguistique lors du cortège historique organisé pour la commémoration du cinquantième centenaire de la première réunion des États Généraux des Pays-Bas bourguignons.

30 mai. — A Overijse, des manifestants protestent violemment contre le rattachement d'une partie du hameau de La Corniche à La Hulpe.

3 juin. — La Commission européenne des Droits de l'Homme annonce que des requêtes déposées par des habitants des Fournon lui semblent recevables.

4 juin. — Installation de la Commission permanente de contrôle linguistique.

11 juin. — L'assemblée plénière de la Table Ronde décide de renvoyer à une négociation des présidents des trois partis traditionnels les questions sur lesquelles elle n'a pu arriver à un accord : la décentralisation économique et les garanties à donner aux minorités.

12 juin. — Le VVB se prononce contre une décentralisation ne réalisant pas l'autonomie réelle des deux régions : celles-ci doivent avoir leur propre pouvoir exécutif et leur propre pouvoir législatif.

18 juin. — Les présidents des trois partis parviennent à un projet d'accord sur la décentralisation économique et les garanties aux minorités : sur ce dernier point, la solution proposée sera rejetée le 24 par le Bureau du PSB.

24 juin. — Dans l'attente d'un accord sur les garanties aux minorités, la commission de l'Intérieur de la Chambre retarde la discussion du projet sur l'adaptation des sièges.

25 juin. — M. De Saeger annonce à la Chambre que le groupe PSC flamand ne participera plus à la préparation de la révision constitutionnelle aussi long-

temps qu'un vote sur l'adaptation des sièges ne sera pas intervenu en commission de l'Intérieur.

30 juin. — Les députés PSC flamands tentent d'obtenir un vote sur l'adaptation des sièges en échange de leur appui au projet permettant au gouvernement d'exécuter l'accord conclu avec les médecins.

### Réforme de l'Assurance Maladie-Invalidité et Conflit Médico-Gouvernemental

2 janvier. — Le Comité National de l'Union Professionnelle des Médecins Socialistes déclare que tous ses affiliés sont prêts à conclure une convention légalement discutée.

3 janvier. — Le Conseil de l'Ordre des Médecins de la province de Liège est officiellement saisi des demandes d'omission au tableau de l'ordre de la plupart de ses membres.

4 janvier. — L'Académie de Médecine (franco-phonie) maintient sa décision antérieure de ne pas envoyer d'observateurs dans les organes de l'INAMI. Le vote révèle l'opposition de quinze membres.

6 janvier. — Dans une allocution radiodiffusée, le Premier ministre annonce que le gouvernement ne tolérera pas d'entrave à l'application de la loi. La durée de la période transitoire est maintenue à un an.

7 janvier. — La Fédération Nationale des Chambres Syndicales des Médecins demande à ses membres de lui remettre leur démission en vue de la présenter éventuellement à leur Conseil de l'Ordre.

8 janvier. — La Centrale Générale des Syndicats Libéraux demande l'application intégrale de la loi.

Le professeur Bigwood démissionne de la vice-présidence de l'Académie de Médecine.

10 janvier. — Les quatre mouvements de l'Action Commune socialiste installent un Comité permanent de vigilance pour l'application de la loi.

16 janvier. — A la Chambre, le ministre Leburton annonce que 153 médecins ont signé la convention proposée, tandis que 156 autres se sont engagés à respecter le tarif des honoraires.

17 janvier. — M. Vanden Boeynants se prononce pour la reprise des pourparlers entre le gouvernement et les médecins.

20 janvier. — La Fédération des Chambres Syndicales annonce qu'elle lancera un ordre de grève à ses membres si des pressions matérielles et morales continuent d'être exercées sur certains médecins.

21 janvier. — Une assemblée des médecins de plusieurs cliniques socialistes confirme le refus d'adhérer à la convention et réclame la démission des membres du Comité National de l'Union Professionnelle des Médecins Socialistes.

22 janvier. — Dans un Manifeste, la Fédération des Chambres Syndicales présente une « formule de rechange » au système de la loi Leburton.

25 janvier. — A l'initiative de la Fédération des Chambres Syndicales se réunissent les États Généraux du Corps médical. D'après les organisateurs, 6.411 médecins y participent. Ils donnent mandat à la

Fédération des Chambres Syndicales de décider le recours à la grève des soins si la loi Leburton n'est pas amendée.

Le docteur De Bruyne annonce que les Chambres Syndicales rassemblent 8.000 membres. (En 1962, il y avait en Belgique 12.665 médecins pratiquants).

Une assemblée de l'Union Professionnelle des Médecins Socialistes met en minorité le Comité National, qui conteste la validité du vote.

27 janvier. — Le gouvernement annonce qu'il prendra les mesures de sauvegarde commandées par l'intérêt des malades, dans le cas où les médecins déclencheraient une grève.

28 janvier. — La Fédération des Chambres Syndicales dépose un préavis de grève expirant le 2 février à minuit.

29 janvier. — Premier contact entre les représentants des médecins et les partenaires sociaux. Une seconde rencontre aura lieu le 31.

31 janvier. — Dans un communiqué commun, les cinq Unions de Mutualités prennent position contre la grève.

1<sup>er</sup> février. — La mission de bons offices entreprise par les dirigeants des organisations patronales et syndicales réussit : les Chambres syndicales retirent leur préavis et une trêve de deux mois est conclue pour permettre la reprise des négociations entre les médecins et le gouvernement.

7 février. — La poursuite des négociations est entravée par le problème des tiers payant et celui de la réintégration de trois médecins chefs de service à la Clinique César de Paeppe : le tiers payant sera rétabli le 10 février pour la durée de la trêve et les médecins seront réintégrés le 22 février.

21 février. — A l'Union Professionnelle des Médecins Socialistes, conflit sur la représentativité du Comité National.

23 février. — La Fédération Médicale Belge vote sa propre dissolution.

29 février. — Un accord provisoire est conclu sur la procédure des pourparlers à engager : des commissions techniques restreintes sont constituées.

1<sup>er</sup> mars. — Création d'une Association des médecins des institutions socialistes de santé.

19 mars. — Dans une conférence de presse, le ministre Leburton annonce que 865 médecins ont, soit adhéré à la convention, soit signé l'engagement de respecter les tarifs.

25 mars. — La Chambre Syndicale des Médecins de Liège-Luxembourg donne l'ordre de grève à ses adhérents.

29 mars. — Une déclaration du docteur Wynen à Anvers, faisant état d'une réquisition civile des médecins, est aussitôt démentie par le gouvernement.

1<sup>er</sup> avril. — Les négociations reprises en séance plénière les 28 et 31 mars, sont rompues. La Fédération des Chambres Syndicales lance un ordre de grève qui sera très largement suivi par les médecins.

Les trois grandes centrales syndicales (CSC, FGTB et CGSLB) et les trois mutualités parallèles constituent un Front Social Commun auquel les Mutualités neutres adhéreront conditionnellement par la suite.

2 avril. — Les adversaires se rejettent mutuellement l'un sur l'autre la responsabilité de la rupture : au micro de la RTB, le ministre Leburton attribue l'échec des négociations aux exigences financières des médecins. Les Chambres Syndicales déclarent que le corps médical demande le respect de principes dont la valeur est inestimable.

Le Comité de Direction du PLP réclame la convocation des Chambres et le dépôt d'un second projet complémentaire.

3 avril. — Les Chambres Syndicales demandent la suspension des vingt-six articles de la loi qui concernent les médecins : c'est un préalable à l'arrêt de la grève. Elles sollicitent la médiation des Présidents des Chambres législatives.

5 avril. — Les syndicats FGTB et CSC de la région liégeoise, constitués en Comité de Salut Public, organisent des rassemblements pour marquer leur hostilité à la grève : 40.000 travailleurs y participent selon la Wallonie et La Cité, 15.000 seulement selon La Métropole.

6 avril. — Le Premier ministre déclare que la reprise des pourparlers ne sera possible qu'après la fin de la grève. Les Présidents des Chambres répondent évasivement à la demande d'intervention des médecins.

7 avril. — Un appel à la reprise des négociations est lancé par le Cardinal Suenens à MM. Lefèvre et Thoné. Les Chambres Syndicales exposent un mémorandum en huit points définissant leurs positions de principe. Le ministre Leburton y répond le lendemain.

8 avril. — Le Roi reçoit le recteur de l'Université de Gand, M. Bouckaert, ancien doyen de la Faculté de Médecine.

9 avril. — Les recteurs des Universités et les doyens des Facultés de Médecine lancent également un appel à la reprise des négociations. Le ministre Gilson reçoit les responsables des services de garde : les modalités de la grève sont assouplies. Les deux médecins arrêtés à Turnhout sont remis en liberté. Une première rencontre entre membres du gouvernement et délégués des Chambres Syndicales a lieu au château de Val Duchesse. Les Chambres Syndicales annoncent qu'elles poursuivront les deux journaux qui ont publié des informations selon lesquelles leur organisation serait manœuvrée par des éléments néofascistes.

10 avril. — La tentative d'un accord régional à Seraing-Ivoz échoue par suite de l'opposition de l'assemblée des médecins intéressés.

10 et 11 avril. — Les entretiens de Val Duchesse se poursuivent tandis que la grève continue.

12 avril. — Rupture mouvementée des pourparlers à 4 heures du matin.

Les délégués des Chambres Syndicales déclarent qu'ils ne pourront plus assurer à partir de midi la responsabilité des services de garde.

Le gouvernement réplique en rappelant d'urgence les médecins officiers de réserve, en convoquant sur place les médecins attachés à des hôpitaux ou à des cliniques et en faisant appel aux autres médecins pour qu'ils se présentent volontairement.

13 avril. — Un accord régional d' « engagement » des médecins, conclu à Malines, est repoussé par l'assemblée réunie aux fins de ratification.

14 avril. — Le Comité de coordination politique du PSC se prononce en faveur de la reprise des pourparlers pour éviter le « pourrissement » de la grève.

Le Conseil de l'Ordre des avocats de Bruxelles approuve l'attitude des médecins ; cette initiative, dans son principe, recevra les critiques de certains membres du Barreau.

15 avril. — Les recteurs des Universités sont reçus par les ministres Lefèvre et Spinoy. Le lendemain, ils rencontrent les dirigeants des Chambres Syndicales.

16 avril. — Le PLP demande au gouvernement de faire abroger la loi Leburton.

17 avril. — Un document gouvernemental répondant aux revendications exposées par les médecins dans la nuit du 11 au 12 avril, est transmis aux médecins par le truchement des recteurs.

18 avril. — Le recteur Dubuisson annonce la fin de la grève. Les Chambres Syndicales donnent l'ordre d'arrêter la grève. Le gouvernement entreprend la démobilisation des 3.000 médecins qui avaient répondu à l'ordre de rappel. Les conditions de la trêve de février-mars sont rétablies.

21 avril. — A la Chambre, le Premier ministre annonce le dépôt d'un projet de réforme de la loi Leburton et l'examen des grands problèmes de la politique de santé.

22 avril. — Reprise des pourparlers sur le fond entre le gouvernement et les médecins.

19 mai. — Le gouvernement présente son mémorandum.

26 mai. — La Fédération des Chambres Syndicales répond au mémorandum gouvernemental.

27 mai. — Reprise des réunions entre représentants du gouvernement et des médecins.

8 juin. — Conformément aux statuts, le docteur Van Steenberge, de Courtrai, devient Président de la Fédération des Chambres Syndicales, succédant au docteur Thoné, de Liège.

25 juin. — Un accord est signé entre le gouvernement et les médecins. Les avantages sociaux de la loi Leburton subsistent (couverture totale pour les veuves, invalides, pensionnés et orphelins). Les médecins s'engagent à respecter certains taux d'honoraires. Le secret médical et la liberté du diagnostic sont maintenus. Le corps médical participera à titre consultatif à la gestion de l'assurance. Le gouvernement s'engage vis-à-vis des partenaires sociaux à ne pas augmenter les cotisations.

30 juin. — La Chambre adopte l'article unique d'un projet autorisant le gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de l'accord. Au Sénat,

le projet est adopté le lendemain : des critiques sont exprimées à propos du fait que le Parlement a été tenu en dehors des négociations.

## Information

### PRESSE et RADIODIFFUSION

30 janvier. — Le ministre Vermeulen fait saisir l'hebdomadaire *Pourquoi Pas?* qui publie la version de M. Tshombe sur la mort de Lumumba, version qui met en cause le président Kasa-Vubu.

6 février. — Au Sénat, M. Vanaudenhove interpelle le ministre et proteste contre la saisie.

25 avril. — La direction de la RTB supprime la Tribune libre syndicale, le porte-parole de la FGTB, M. Delourme, ayant refusé de renoncer à des termes contenus dans son texte et constituant, selon la RTB, une offense à un Etat étranger. (M. Delourme voulait parler de l'Espagne).

## Politique scolaire

### EXPANSION UNIVERSITAIRE. — ESSAIMAGE DES CANDIDATURES

18 mars. — A la demande du Premier ministre, le Sénat ajourne l'examen de la proposition Houben sur l'essaimage des candidatures. M. Lefèvre annonce que le gouvernement souhaite présenter vers le 15 mai au Parlement une solution d'ensemble au problème de l'extension de l'enseignement universitaire.

23 mai. — La presse publie le texte des conclusions sur l'expansion universitaire adoptées par la Commission de contact PSB-PSC.

25 mai. — M. Eyskens abandonne son mandat de négociateur PSC à la commission de contact.

26 mai. — A défaut d'accord entre les partis de la majorité, la déclaration gouvernementale sur l'expansion universitaire est ajournée.

29 mai. — L'assemblée des évêques se prononce pour l'essaimage de certaines candidatures.

7 juin. — Au colloque des « Amis de l'Université de Louvain », Mgr Descamps affirme la nécessité pour l'Université de pouvoir s'installer hors de son arrondissement.

15 juin. — Le Bureau du PSB rejette l'essaimage des candidatures, ce qui entraîne, le 18, un nouvel ajournement de la déclaration gouvernementale.

22 juin. — Les nouvelles propositions du gouvernement sont acceptées par le PSB.

23 juin. — Le Bureau politique du PLP rejette l'essaimage des candidatures.

25 juin. — Le Premier ministre prononce au Sénat la déclaration gouvernementale sur l'expansion universitaire : deux centres seront créés à Anvers et à Mons, les universités libres pourront se développer hors de leur arrondissement, un essai d'essaimage des candidatures sera tenté à Anvers et à Courtrai.

## Fonction publique

### FUSION DES COMMUNES. — GRANDES AGGLOMERATIONS

25 mars. — Le *Moniteur* publie les arrêtés du ministre Gilson relatifs à la fonction publique.

13 juin. — Au Congrès des Villes et Communes, le ministre Gilson préconise la réalisation de fédérations de communes, au moyen d'intercommunales à objectifs larges, dites « intercommunales globales ».

## Armée

### AFFAIRE DE BEVERLOO. — RENOUVELLEMENT DES CHARS.

26 février. — A Beverloo, au cours d'un exercice, dix miliciens sont gravement intoxiqués par les émanations d'un fumigène. Trois d'entre eux mourront des suites de l'accident.

3 mars. — La presse annonce la nouvelle de l'accident de Beverloo. La veille, un premier décès est survenu, tandis qu'un sous-officier instructeur a été arrêté.

10 mars. — A la Chambre, le ministre Seghers annonce qu'une enquête approfondie aura lieu. Il s'oppose à la constitution d'une commission d'enquête parlementaire, proposée par le groupe socialiste.

12 mars. — Le groupe socialiste retire sa proposition tandis que le ministre promet de tenir les Commissions au courant de l'enquête.

21 mars. — Dans l'affaire de Beverloo, le sous-officier arrêté est mis en liberté provisoire.

28 avril. — Devant les commissions réunies de la Défense Nationale, M. Seghers expose les résultats de l'enquête administrative sur l'accident de Beverloo.

15 mai. — Le gouvernement ajourne la décision sur l'achat de nouveaux chars; une décision définitive sera prise en 1965.

## Problèmes économiques et sociaux

6 janvier. — Début de la grève dans la métallurgie gantoise. Le mouvement s'étend le 13 à l'industrie chimique de la même région, puis à la province de Flandre Occidentale. Ce conflit se terminera le 10 février.

15 janvier. — Hausse des tarifs des transports en commun urbains.

20 janvier. — En bourse, baisse record des valeurs d'Etat.

22 janvier. — M. Vanaudenhove demande au gouvernement d'exempter du précompte le prochain emprunt.

24 janvier. — Le Gouverneur de la Banque Nationale présente son rapport à l'Assemblée Générale.

15 février. — La fusion des firmes Gevaert et Agfa est annoncée.

17 février. — Un Emprunt d'Etat à 6,50 % (taux moyen sur 10 ans) est lancé. La souscription sera clôturée le 20.

18 février. — A la suite d'une grève de protestation, le ministre Spinoy suspend provisoirement la fermeture du charbonnage de Marcinelle.

1<sup>er</sup> mars. — La fusion des mines de Zolder et d'Houthalen est annoncée.

17 mars. — Le ministre Héger appuie les revendications des producteurs tendant à la hausse du prix du lait et menace de démissionner si les producteurs n'obtiennent pas satisfaction. Le Comité National de la FGTB s'oppose à l'avant-projet Servais sur les rapports sociaux collectifs.

19 mars. — Le Ministre Leburton annonce que le cumul des pensions des époux sera autorisé.

20 mars. — Le Comité ministériel de coordination économique et sociale fixe un nouveau prix du lait : M. Héger reste ministre de l'Agriculture.

1<sup>er</sup> avril. — Augmentation des prix du pain et du lait et hausse des tarifs des chemins de fer et des tramways vicinaux.

10 avril. — Dans le secteur de la Construction, une convention est conclue qui augmente les salaires de 9 % en deux étapes et réalise la semaine de cinq jours.

28 avril. — Le Bureau de la FGTB refuse de cautionner l'index officiel d'avril (118.21 points contre 117.61 en mars).

12 mai. — Signature d'une nouvelle convention plaçant un Comité de Contrôle à la tête de l'ensemble du secteur de l'Electricité et du Gaz.

3 juin. — Une séance solennelle a lieu pour célébrer le dixième anniversaire de la Déclaration commune sur la Productivité.

18 juin. — Le rapport annuel de la FIB dresse un bilan positif de l'activité économique du pays mais signale les risques de « surchauffe » de notre économie.

## Politique étrangère

### EUROPE —

### RELATIONS BELGO-CONGOLAISES — OTAN ET DESARMEMENT — BENELUX — LIAISON ESCAUT-RHIN — RECONNAISSANCE DE LA CHINE POPULAIRE

14 janvier. — Devant l'Assemblée du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, M. Spaak plaide pour une relance réaliste de l'unification politique de l'Europe.

18 janvier au 18 février. — Voyage des souverains belges en Asie. Accompagnés par le ministre Spaak, le roi et la reine visiteront successivement le Japon, Hong-Kong, Singapour, la Thaïlande, l'Inde, l'Arabie séoudite, la Jordanie et Israël.

22 janvier. — A Tokyo, le ministre Spaak critique la décision française d'établir des relations diplomatiques avec le gouvernement de Pékin. Réunie le lendemain, la Commission des Affaires étrangères du Sénat prend une attitude plus réservée et constate que le problème de la reconnaissance de la Chine populaire se pose inéluctablement.

23 janvier. — Au Kouilou, trois missionnaires belges sont assassinés par les maquisards mulelistes.

15 mars. — A Bruxelles, succès de la marche anti-atomique.

16 au 21 mars. — Voyage du ministre Spaak à Léopoldville. Le 20 mars, un accord belgo-congolais est signé : partage forfaitaire de la Dette publique coloniale, transfert au Congo du portefeuille de la colonie, octroi au Congo d'un crédit commercial d'un milliard de francs.

16 au 21 mars. — Accompagné par le ministre Brasseur, le prince Albert dirige une mission commerciale belge en Grande-Bretagne.

21 mars. — Le sénateur Duvieusart est élu président du Parlement européen.

24 mars. — Au nom des pays membres du Marché Commun, le ministre Brasseur intervient dans les débats de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce, réunie à Genève.

6 avril. — Rétablissement des relations diplomatiques entre la République Arabe Unie (Egypte) et la Belgique (relations rompues en février 1961).

14 avril. — Le Conseil des Ministres du Marché Commun adopte la proposition Marjolin, plan communautaire de lutte contre l'inflation.

21 avril. — A Luxembourg, adoption d'un protocole d'accord sur la politique commune de l'énergie.

23 et 24 avril. — Visite à Bruxelles de M. Ehrhard, chancelier de la République fédérale d'Allemagne.

30 avril. — A Seraing, M. Merlot juge la liaison fluviale Escaut-Rhin dangereuse pour les Liégeois et inacceptable pour eux sans compensation.

2 et 7 juin. — Premiers départs des éléments d'un détachement des équipages de la Force aérienne à destination du Congo, dans le cadre de l'aide technique belge.

2 juin. — Le Conseil des Ministres de la CEE accepte d'ouvrir des « conversations exploratoires » avec le gouvernement de Madrid pour étudier les conséquences du Marché Commun pour l'Espagne.

3 juin. — Le groupe socialiste du Sénat se déclare opposé à toute collaboration entre la CEE et l'Espagne franquiste.

12 juin. — Le ministre de la Justice décide de ne pas faire droit à la demande du gouvernement suisse tendant à l'extradition du sujet espagnol F. Abarca. Celui-ci obtiendra, le 18, le droit d'asile en Belgique.

17 juin. — La Commission des Affaires étrangères de la Chambre ajourne le vote sur le traité de liaison Escaut-Rhin : un rapport du Conseil Economique Wallon signale les graves répercussions qu'aurait pour le bassin mosan la livraison d'eau aux Pays-Bas prévue par cet accord.

23 juin. — Interpellé à la Chambre, le ministre Spaak déclare que la reconnaissance de la Chine populaire causerait actuellement des difficultés au gouvernement américain. La reconnaissance pourra avoir lieu dès qu'elle ne risquera plus d'être une source de mésentente au sein de l'OTAN.

24 juin. — Dans la discussion du traité de liaison Escaut-Rhin, en commission de la Chambre, le ministre Fayat apaise les craintes des représentants liégeois. Un vote favorable en commission interviendra le 30, en l'absence des membres socialistes liégeois : ceux-ci, retenus par d'autres réunions, démissionnent de la commission pour protester contre la procédure suivie.

### III. BIBLIOGRAPHIE

#### Institutions politiques

*GOVERNEMENT : Action gouvernementale.*

*— Rôle de l'opposition*

— « L'objectif essentiel ». — C 3.1.64.

— « M. Lefèvre devant le petit écran... ». — SR 8.1.64.

— « La baraka télévisée ». — LB 8.1.64.

— « A vous de juger... A nous d'être gênés ! ». — DH 9.1.64.

SCHILDWACHT : « De man, die met de duivel omgaat ». — HV 9.1.63.

— « A M. Théo Lefèvre physiquement avantagé ». — PP 10.1.64 (n° 2354).

M. TOUSSAINT : « Socialisation ». — DH 11.1.64.

MOREAU DE MELEN : « Un bilan désastreux ». — DH 11.1.64/3.

— « Interview de M. Vanaudenhove ». — SR 12.1.64.

O. VANAUDENHOVE : « Belang van land en coalitie ». — NG 13.1.64/2.

— « Allez-vous en M. Lefèvre ». — FL 13.1.64.

— « Un gouvernement démonétisé ». — FL 14.1.64.

— « Notre tarzan national ». — PP 17.1.64 (n° 2355).

— « Le gouvernement en difficulté ? ». — Métro 17.1.64.

— « Le chaos après le gâchis ». — FL 20.1.64.

— « Que fait le Gouvernement ? ». — P 22.1.64.

— « Il faut lessiver Lefèvre ! ». — Eur. M 22.1.64 (n°972).

— « Un échec de plus du gouvernement ». — G. LG 23.1.64.

— « Een nieuwe kink ». — NG 25.1.64/2.

VANAUDENHOVE : « Messieurs ! Vous êtes jugés ! ». — DH 25.1.64.

— « Le sectarisme antilibéral du gouvernement... risque de coûter cher au pays ». — DH 31.1.64.

J. BLUME : « La crise du régime et l'impuissance du gouvernement ». — DR 1.2.64.

M. DE CORTE : « Faisons le point ». — LB5.2.64.

— « Le gâchis devient général ». — Eur. M 5.2.64 (n° 974).

— « L'heure du bilan ». — GAU 7.2.64.

— « Vers une crise ministérielle ? ». — DH 9.2.64.

— « Médiateurs contre manœuvriers ». — FL 10.2.64.

— « Il ne s'agit plus de l'AMI, mais de l'existence du gouvernement ». — WAL 11.2.64.

— « Soucis pour le Gouvernement ». — EB 11.2.64.

— « De politieke toestand ». — NG 12.2.64/2.

E. BURNELLE : « Une manœuvre droitière ? ». — DR 12.2.64.

— « Naar een ministeriële crisis ? ». — Gids 13.2.64.

— « Opheldering ». — VG 13.2.64.

— « Une trêve sur l'autre ». — FL 13.2.64.

— « Le gouvernement a déjà démissionné entre les mains des partenaires sociaux ». — WAL 13.2.64/4.

- TENAX : « Kruis blijven dragen ». — *B. LIM* 14.2.64.  
 — « Quarante députés sociaux-chrétiens refusent la confiance au gouvernement ». — *LB* 14.2.64.  
 — « Motion du Comité de Direction du PLP ». — *DH* 14.2.64/3.  
 — « Van kamerleden en senatoren ». — *STA* 15.2.64/2.  
 — « De Waarschuwing van L. Collard ». — *VG* 15.2.64.  
 SCHILDWACHT : « Profeten zonder ingeving ». — *HV* 15.2.64.  
 — « Opération désengagement ». — *FL* 15.2.64.  
 TENAX : « De vrijschutterij ». — *B. LIM* 15.2.64.  
 — « Des chiffres qui accusent notre gouvernement socialiste ». — *G. LG* 17.2.64.  
 — « Non, non et non ! ». — *FL* 17.2.64.  
 — « Overbodige dreigementen ». — *Gids* 18.2.64.  
 M. MOREAU DE MELEN : « A vous de juger, Monsieur le Premier ministre ». — *G. LG* 19.2.64.  
 J. VERROKEN : « Dat mag niet meer gebeuren ». — *STA* 20.2.64/2.  
 TENAX : « Aafgeschreven ? ». — *B. LIM* 20.2.64.  
 — « Une (petite) conjuration ». — *P* 22.2.64.  
 — « Van kamerleden en senatoren ». — *STA* 22.2.64/2.  
 — « De zoveelste aanval ». — *Gids* 22.2.64.  
 SCHILDWACHT : « Actuele bedenkingen bij een onactueel geval ». — *HV* 24.2.64.  
 — « Après l'audience du Vatican ». — *EB* 25.2.64.  
 J. VAN OFFELEN : « Les pieds d'argile ». — *DH* 26.2.64.  
 P.M. ORBAN : « L'heure du courage et de la vérité ». — *Métro* 28.2.64.  
 — « Speelt de oppositie haar rol ? ». — *Gids* 29.2.64.  
 — « Kalm maar beslist : tweemaal neen ! ». — *VG* 29.2.64.  
 — « Les points sur les i ». — *FL* 3.3.64.  
 J. BLUME : « Dernière chance ? ». — *DR* 7.3.64.  
 M. GREGOIRE : « Pour sauver ce qui peut l'être ». — *SR* 12.3.64.  
 — « M. Héger sera-t-il acculé à démissionner ? ». — *LB* 18.3.64/2.  
 F. BOEY : « Regering en democratie ». — *NG* 18.3.64/2.  
 — « Nouvelle menace persistante : démission du ministre Héger ? ». — *Métro* 19.3.64.  
 — « Les socialistes ne sont pas gens de bien ». — *LB* 21.3.64.  
 — « Wie regeert ? ». — *NG* 3.4.64/2.  
 — « L'incapacité fonctionnelle du gouvernement ». — *DH* 8.4.64.  
 — « Le PSC doit renverser le cabinet Lefèvre (interview de M. Pholien) ». — *Eur. M* 8.4.64 (n° 983).  
 — « Il faut un autre Premier ministre ». — *DH* 14.4.64.  
 J. VAN OFFELEN : « A qui le tour ? ». — *DH* 15.4.64.  
 — « Les vraies raisons d'une crise grave ». — *FL* 16.4.64.  
 SCHILDWACHT : « Met de Eerste-minister en met de regering ». — *HV* 17.4.64.  
 — « Libéralisme contre collectivisme ». — *FL* 17.4.64.  
 M. JACQUES : « Pour que tout ne s'effondre pas ». — *G. LG* 17.4.64.  
 Ch. MOREAUX : « Il faut consulter le pays ». — *SR* 18.4.64.  
 — « Le droit de se taire ». — *LB* 20.4.64/4.  
 — « Un gouvernement qui aurait un minimum de dignité... ». — *DH* 21.4.64.  
 SCHILDWACHT : « Liederen die even moten nadenken ! ». — *HV* 21.4.64.  
 F. GROOTJANS : « Onbeschaamde grootspraak ». — *NG* 22.4.64/2.  
 — « Hélas non ! ». — *Eur. M* 22.4.64 (n° 985).
- SCHILDWACHT : « De goede les ! ». — *HV* 23.4.64.  
 HOUGARDY : « Le temps des responsabilités ». — *DH* 24.4.64.  
 — « L'Agonie ». — *Eur. M* 29.4.64 (n° 986).  
 J. VAN OFFELEN : « L'opinion publique sensibilisée ». — *DH* 29.4.64.  
 — « Triste anniversaire ». — *FL* 4.5.64.  
 — « Eyskens aan het Hoofd van een « Sociaal Front » van Barons, Geldzakken en Conservatieven ». — *VG* 5.5.64.  
 — « CVP-ers met een « Autobuscomplex » eisen het Hoofd van Lefèvre ! ». — *VG* 6.5.64.  
 O. VANAUDENHOVE : « Trois ans après ». — *DH* 7.5.64 ; *Demain* 9.5.64.  
 J. HENDRICKX : « Zijn er te veel ministers ? ». — *STA* 9.5.64/7.  
 — « Point de Mire ». — *WAL* 12.5.64.  
 — « Trois dissensions au sein de la majorité ». — *LB* 13.5.64.  
 — « Chiqué ! ». — *FL* 14.5.64.  
 — « A la veille d'un gâchis politique ». — *Métro* 15.5.64.  
 — « M. Théo Lefèvre doit-il vraiment s'en aller ? ». — *Métro* 16.5.64.  
 O. VANAUDENHOVE : « La sclérose du pouvoir ». — *Demain* 16.5.64 ; *DH* 16.5.64.  
 — « Na drie jaar bewind ». — *Gids* 16.5.64.  
 SCHILDWACHT : « Waarom deze regering ? ». — *HV* 16.5.64.  
 — « Ça commence à bouger... ». — *GAU* 16.5.64.  
 — « De zwarte beest ». — *STA* 19.5.64/2.  
 — « Speculaties op lange termijn ». — *Gids* 19.5.64.  
 — « Le sens de l'Etat ». — *Métro* 21.5.64.  
 — « Drie jaar regering ». — *NG* 21.5.64/2.  
 P. WIGNY : « Les socialistes et nous ». — *C. ESC.* 21.5.64.  
 F. GROOTJANS : « Politieke zeden ». — *NG* 22.5.64/2.  
 A. DE BLOCK : « Drie jaar regering CVP-BSP ». — *Voor* 23.5.64.  
 — « Politieke woelingen ». — *LN* 26.5.64.  
 — « Ieder wenst klaarheid ». — *Gids* 26.5.64.  
 — « Après le congrès du MOC ». — *DR* 26.5.64.  
 J. VAN OFFELEN : « Pour un ministre de la jeunesse ». — *DH* 27.5.64.  
 H. D'ASPREMONT-LYNDEN : « Un parlementaire fait le point ». — *V. AV.* 1. 30.5.64 ; 2. 3.6.64 ; 3. 6.6.64 ; 4. 10.6.64 ; 5. 13.6.64 ; 6. 17.6.64 ; 7. 20.6.64 ; 8. 25.6.64 ; 9. 27.6.64.  
 J. DE GRAUW : « Quelques considérations de politique intérieure ». — *Demain* 30.5.64/4.  
 V. L. : « Point de vue PSC ». — *P* 9.6.64/2.  
 — « De meesters van het land ». — *NG* 12.6.64.  
 ET. DE LA VALLEE POUSSIN : « L'étrange destinée du gouvernement Lefèvre ». — *SR* 13.6.64.  
 J. MOREAU DE MELEN : « Un anniversaire oublié : « l'étrange discours de Louvain ». — *DH* 14.6.64/3.  
 — « Veiller au grain ». — *LB* 16.6.64/2.  
 — « Difficultés ». — *C* 17.6.64.  
 — « Le gouvernement porte-t-il seul la responsabilité de l'actuel gâchis politique ? ». — *Métro* 18.6.64.  
 — « Jeux délicats ». — *C* 19.6.64.  
 — « Des successeurs pour M. Lefèvre ? ». — *G. LG* 19.6.64.  
 — « L'exécutif paralysé ». — *FL* 20.6.64.  
 J. TERFVE : « La situation politique en Belgique ». — *DR* 1. 23.6.64 ; 2. 24.6.64 ; 3. 25.6.64 ; 4. 26.6.64 ; 5. 30.6.64 ; 6. 1.7.64.  
 J. MOREAU DE MELEN : « La démocratie parlera un jour ». — *DH* 28.6.64/4.

PARLEMENT : *Parlementarisme. —  
Démocratie — Régime électoral*

- « Waaron blijft de kiezer onverschillig ? ». — *Gids* 3.1.64.  
Gal. JANSSENS : « Vive le Roi, la Loi, la Liberté ! ». — *AV. T.* 8.1.64.  
— « Déviation de notre régime démocratique ». — *EB* 9.1.64.  
M. GREGOIRE : « Crise de l'autorité ? ». — *SR* 16.1.64.  
— « La politisation des syndicats ». — *FL* 18.1.64.  
J. BLUME : « Compromis » et autorité ». — *DR* 20.1.64.  
Ch. MOUREAUX : « Une dévaluation accélérée ». — *SR* 1.2.64.  
P. WIGNY : « Jeux dangereux ». — *C. ESC* 3.2.64.  
J. BLUME : « L'AMI et le Parlement ». — *DR* 6.2.64.  
— « Encore un coup au régime ». — *C* 7.2.64.  
— « Démission du Parlement ». — *C. ESC* 7.2.64.  
— « Les partenaires sociaux et le pouvoir ». — *REL* 8.2.64.  
M. GREGOIRE : « Vers la république syndicale ». — *SR* 13.2.64.  
— « Naar de republiek der syndicaten ». — *Gids* 14.2.64.  
— « Vote singulier au Sénat. Incident significatif à la Chambre ». — *EB* 14.2.64.  
— « Wettelijk gezag en opinie ». — *Gids* 15.2.64.  
— « De afbrokkeling van onze instellingen ». — *LN* 18.2.64.  
M. VAN MIEGROET : « Politieke hernieuwing ». — *NG* 19.2.64/2.  
— « Calme au Parlement, animation au-dehors ». — *EB* 21.2.64.  
— « Pour ou contre la case de tête ». — *G. LG* 22.2.64.  
Gal. JANSSENS : « Le Sénat ». — *AV. T.* 1. 22.2.64 ; 2. 27.2.64.  
L. COLLARD : « Le Parlement et l'opinion publique ». — *P. Voor*, *VG* 28.2.64.  
V. LAROCK : « La loi en suspens ». — *P* 2.3.64.  
— « Point de Mire ». — *WAL* 4.3.64/4.  
— « Het politieke leven ». — *LN* 4.3.64.  
— « Woorden en daden ». — *LN* 10.3.64.  
— « Les apolitiques ». — *P* 11.3.64.  
L. COLLARD : « Les jeunes dans la nation ». — *P, VG, Voor* 13.3.64.  
— « Voorlichting van de jeugd ». — *Gids* 14.3.64.  
— « Communiqué du bureau politique du PLP ». — *SR* 15.3.64/6.  
Sén. LEYNEN : « Drukking en tegendrukking ». — *B. LIM* 15.3.64/3.  
— « De werking van het Parlement ». — *Gids* 17.3.64.  
— « Notre régime est-il encore assez représentatif ? ». — *V. AV* 19.3.64.  
M. THIRY : « La décadence ». — *SR* 8.4.64.  
G. GILLES de PELICHY : « La fonction législative ». — *LB* 10.4.64/5.  
— « Le temps des dupes ». — *Métro* 13.4.64.  
— « Le Parlement ne peut-il réellement rien faire pour tirer le pays du chaos ? ». — *Métro* 14.4.64.  
— « Ce que Lénine pensait de l'Etat-patron ». — *Métro* 14.4.64.  
— « Le Parlement et la raison ». — *DH* 16.4.64/4.  
— « Aktieve demokratie ». — *Voor* 21.4.64.  
H. MOREAU DE MELEN : « L'indépendance des hommes politiques ». — *G.LG* 21.4.64.  
— « La démocratie et le dialogue ». — *C. ESC* 23.4.64.  
— « Antidemocratische actie ». — *Gids* 23.4.64.  
— « La règle du jeu ». — *C* 24.4.64.

- « In het raam van de democratie ». — *Gids* 25.4.64.  
SCHILDWACHT : « Het parlement en de sociale wetgeving ». — *HV* 25.4.64.  
— « Vers une démocratie nouvelle ». — *C. ESC* 27.4.64.  
— « Hier en elders ». — *LN* 28.4.64.  
— « La démocratie parlementaire est-elle menacée ? » — *V. AV* 30.4.64.  
M.A. PIERSON : « Réflexions au chevet d'un malade ». — *SR* 2.5.64.  
— « Un candidat maudit... et pourtant préféré ». — *C. ESC* 4.5.64.  
E. DE LA VALLEE-POUSSIN : « Faut-il supprimer la case de tête ? ». — *SR* 5.5.64.  
V. L. : « Démocratie sociale ». — *P* 5.5.64/2.  
P. WIGNY : « Case de tête ? ». — *C. ESC* 6.5.64.  
M. GREGOIRE : « Le parlement qu'est-ce que c'est ? ». — *SR* 7.5.64.  
— « Pourquoi as de panachages aux élections législatives ? ». — *C. ESC* 13.5.64.  
TENAX : « Haro op het hoofdvak ». — *B. LIM* 13.5.64.  
— « Défendre la démocratie ». — *P* 13.5.64.  
E. DE LA VALLEE-POUSSIN : « Comment supprimer la case de tête ? ». — *SR* 13.5.64.  
— « Encore la case de tête ». — *P* 14.5.64.  
J. VAN MELCKENBEKE : « Faut-il supprimer la case de tête ? ». — *Métro* 15.5.64.  
— « Le scandale de la case de tête ». — *FL* 15.5.64.  
— « Hoofdvak afschaffen ? ». — *Gids* 15.5.64.  
— « Une nouvelle force de frappe ». — *C. ESC* 19.5.64.  
— « La démocratie et les institutions ». — *C* 21.5.64.  
— « Le Parlement à l'heure de la cure... ». — *SR* 23.5.64.  
J. MOREAU DE MELEN : « Il faut décapiter la case de tête ». — *Métro* 27.5.64.  
O. VANAUDENHOVE : « La crise du civisme ». — *Demain* 6.6.64.  
— « Pour une démocratie nouvelle ». — *V. AV* 11.6.64.  
— « Réformer le Parlement ? ». — *G. LG* 15.6.64.  
— « En het Parlement ? ». — *Gids* 17.6.64.  
— « Parlementaires : au galop ! ». — *EB* 17.6.64.  
J. VAN OFFELEN : « Pour intégrer les groupes de pression ». — *Demain* 20.6.64/4.  
P. WIGNY : « Bilan ». — *C. ESC* 24.6.64.

Voir également :

- « Bulletin du MIC ». — 7.3.64, 23.5.64, 20.6.64.

INFORMATION : *Presse et Radiodiffusion*

SAISIE DU « POURQUOI PAS ? »

- « Bad « Pourquoi Pas ? » in beslag genomen ». — *STA* 31.1.64.  
— « Une erreur ». — *C* 31.1.64.  
— « La saisie du « Pourquoi Pas ? » ». — *EB* 31.1.64  
— « Pourquoi Pas ? » saisi ». — *G. LG* 31.1.64.  
— « Un hebdomadaire bruxellois saisi par le parquet ! ». — *LB* 31.1.64/2.  
— « Pourquoi Pas ? » est saisi ». — *DH* 31.1.64.  
— « Brussels Weekblad in Beslag genomen ». — *LN* 31.1.64.  
— « En plein arbitraire ». — *FL* 1.2.64.  
TENAX : « De ondeelbare persvrijheid ». — *B. LIM* 1.2.64.  
— « Persvrijheid ». — *LN* 1.2.64.  
— « Une maladresse ». — *P* 1.2.64.  
— « Protestation de l'Association générale de la Presse belge (texte) ». — *LB* 3.2.64/2.  
— « Un gouvernement trop vertueux ». — *C. ESC* 3.2.64.

— « Bedenkingen bij een Inbeslagneming ». — VG 4.2.64.

SCHILDWACHT : « Andermans huid ». — HV 5.2.64.

— « Une brillante opération ». — Pan 5.2.64/2.

— « Juridisme politisé ». — FL 7.2.64.

SCHILDWACHT : « Juristerij, harteloosheid en armtierig eergevoel ». — HV 7.2.64.

— « Autour d'une saisie ». — PP 7.2.64 (n° 2358).

— « Interpellatie over de pers ». — Gids 7.2.64.

O. VANAUDENHOVE : « La voie dangereuse ». — DH 8.2.64.

— « En attendant la Cour d'assises... ». — FL 8.2.64.

R. ANCOT : « A propos d'un attentat contre la liberté de presse ». — LB 10.2.64.

— « Presse et gouvernement ». — SR 14.2.64.

Ch. MOUREAUX : « Après une saisie ». — SR 15.2.64.

#### DISPARITION DE « DE LINIE »

— « Des attaques contre le haut clergé belge ». — P 22.2.64/2.

— « (« De Linie » cessera de paraître le 27 mars) ». — Métro 22.2.64/4.

F. GROOTJANS : « Duister clericalisme ». — NG 25.2.64/2.

— « Mededeling aan onze lezers ». — LIN 28.2.64 (n/ 804).

— « Waarom verdwijnt De Linie? ». — STA 29.2.64/2.

— « De Volksunie » voelt de Slag van de bisschoppelijke Kromstaf naderen... ». — VG 3.3.64.

— « (Pantheïste) Un roman policier... ». — Pan 4.3.64/2.

— « 't Laatste ». — LIN 27.3.64 (n° 808).

#### RADIODIFFUSION

— « La RTB partiale ». — Eur. M, 8.4.64 (n° 983).

F. GROOTJANS : « Geleide voorlichting ». — NG 24.4.64/2.

— « L'hypocrisie de la loi ». — P 27.4.64.

V. L. : « Radio et TV ». — P 28.4.64.

— « Un communiqué du Conseil d'Administration de la RTB ». — SR 29.4.64/2.

#### Partis politiques

##### GENERALITES

— « A la recherche d'une droite et d'une gauche belge ». — V. AV 10.1.64.

— « Un parti travailliste? ». — EB 12.1.64.

— « Le caporalisme dans les partis ». — EB 13.3.64.

— « La fin des idéologies ». — C 20.3.64.

— « Espoir? ». — C 10.4.64.

— « Vlaamse Volksbeweging : geen partijpolitiek ». — STA 11.4.64/2.

— « Rechts en links ». — Voor 14.4.64.

— « Trois parlementaires bruxellois défendent leur parti ». — LB 25.4.64/2.

— « Gauche-Droite ». — REL 25.4.64.

— « Les trois grands partis à l'approche des élections ». — SR 25.4.64/3.

— « Une aventure vaine et dangereuse ». — V. AV 14.5.64.

— « Un nouveau parti Bruxelles français ». — PP 15.5.64 (n° 2372).

L. COLLARD : « Travaillisme ». — VG, Voor, P 11.6.64.

— « Nationalistische bedreiging? ». — STA 16.6.64/2.

#### LE PSC

— « Le PSC wallon doit prendre ses risques ». — C. ESC 19.1.64.

— « Theo Lefèvre vijftig jaar ». — LIN 24.1.64 (n° 799).

A. JACQUEMIN : « Un pacte de déconfectionnalisation ». — G. LG 11.2.64.

— « Une idée qui mûrit ». — DR 22.2.64/3.

V. LAROCK : « Déclin de la Droite ». — P 24.2.64.

— « Fictieve eenheid ». — STA 5.3.64.

— « Un bilan des griefs des militants ». — LB 9.3.64/2.

— « Un coup de semonce ». — G. LG 10.3.64.

— « Luikse CVP weigert pleidooi voor de regering te aanhoren ». — STA 10.3.64/2.

— « Luiks kabaal ». — B. LIM 10.3.64.

— « Luikse partij en de partij ». — Gids 10.3.64.

— « Luikse en Vlaamse Zorgen van de CVP ». — VG 11.3.64.

— « Collaboration des classes ou travaillisme? ». — LB 12.3.64.

— « A M. Paul Herbiet coupé de la base ». — PP 13.3.64 (n° 2363).

— « Combattre au-dedans ou du dehors ». — G. LG 13.3.64.

— « Waals veto tegen Verroken ontstemt Vlaamse CVP ». — STA 14.3.64/2.

— « La république des camarades ». — LB 18.3.64.

— « Des sanctions pour qui critique Th. Lefèvre ». — G. LG 18.3.64.

— « Vrije discussie ». — STA 19.3.64.

— « Republiek van de kameraden? ». — Gids 19.3.64.

F. GROOTJANS : « Partijkorporaals ». — NG 20.3.64/2.

— « De politieke mandatarissen ». — HV 20.3.64/2.

Sen. LEYNEN : « Tucht en groepsaktie ». — B. LIM 22.3.64/3.

E. CHARPENTIER : « Pauvre Monsieur Orban ». — G. LG 23.3.64.

— « Il faut rajeunir le PSC ». — LB 25.3.64.

— « Operatie-zelfmoord? ». — STA 26.3.64.

— « La religion pourra-t-elle encore longtemps servir de ciment au PSC? ». — DR 4.4.64/20.

— « Le PSC doit renverser le cabinet Lefèvre (Interview de M. Pholien) ». — Eur. M 8.4.64 (n° 983).

— « CVP-jongeren willen partij vernieuwen (Interview met voorzitter F. Swaelen) ». — STA 9.4.64/2.

— « Jonge generatie wacht voor de poort ». — STA 10.4.64/2.

— « Lettre ouverte du sénateur P.M. Orban à M. R. Vandekerckhove (texte) ». — Métro 22.4.64.

— « L'homme libre ». — FL 24.4.64.

— « Een welverdiende Straf voor de Vlaamse CVP ». — VG 29.4.64.

— « Soucis sociaux-chrétiens ». — C 15.6.4.

— « Le MOC de Charleroi crée un mouvement politique ». — LB 5.5.64.

— « Les remous u PSC wallon menacent-ils son existence? ». — Métro 6.5.64/5.

— « Wij zijn de dissidenten ». — Gids 6.5.64.

— « Adhésion conditionnelle au PSC I ». — LB 6.5.64.

— « La dissidence au PSC de Liège ». — LB 6.5.64/6.

— « Remous dans les milieux du PSC de Liège ». — SR 6.5.64/2.

F. GROOTJANS : « Een harde les ». — NG 6.5.64/2.

— « Arbeid in het perspectief van de hemelvaart ». — STA 7.5.64.

E. DEJARDIN : « Rerum Novarum » et les tâches de notre temps ». — C 7.5.64.

— « La fin d'une longue équivoque ». — *FL* 7.5.64.  
 TENAX : « Troebele wijn ». — *B. LIM* 7.5.64.  
 SCHILDWACHT : « Naar de klassenloze samenleving ». — *HV* 7.5.64.  
 — « Schildwacht » glimlacht... ». — *VG* 7.5.64.  
 — « Paniek in de Waalse CVP ». — *Gids* 7.5.64.  
 — « Verplichtingen voor allen ». — *Gids* 8.5.64.  
 — « Rumor in casa ! ». — *Gids* 9.5.64.  
 — « Wij krijgen gelijk... ». — *VG* 9.5.64.  
 — « Crisis in de CVP ». — *Voor* 9.5.64.  
 — « Remous dans le PSC ». — *P* 9.5.64.  
 — « Handicaps et chances du PSC ». — *Métro* 11.5.64.  
 — « Opstand van de Christen-Democratie ? ». — *VG* 11.5.64.  
 — « La JOC à l'œuvre ». — *C* 12.5.64.  
 — « Waalse tegenstellingen ». — *Gids* 12.5.64.  
 SCHILDWACHT : « Spanning ? ». — *HV* 12.5.64.  
 M. BOMERSOMME : « Vous permettez Monsieur le Président ». — *G. LG* 12.5.64.  
 — « (S) Tandengeknars in de CVP ». — *STA* 13.5.64/2.  
 J. VAN OFFELEN : « Le PSC a peur ». — *DH* 13.5.64.  
 — « Lettre ouverte du sénateur Orban à M. Vanden Boeynants, président du PSC (texte) ». — *Métro* 13.5.64.  
 — « Wensen en werkelijkheid ». — *Gids* 14.5.64.  
 — « Réalisme ou immobilisme ». — *G. LG* 14.5.64.  
 — « Les démocrates chrétiens et le PSC ». — *C* 14.5.64.  
 TENAX : « Meer dan een randverschijnsel ». — *B. LIM* 15.5.64.  
 — « La dislocation du PSC ? ». — *REL* 16.5.64.  
 — « La rogne et la crogne ». — *REL* 16.5.64.  
 — « Actualité de la démocratie chrétienne ». — *C* 19.5.64.  
 — « Scission ou pression ? ». — *G. LG* 21.5.64/3.  
 — « Waalse drukking ». — *STA* 21.5.64/2.  
 — « Een beweging voor morgen ! ». — *Gids* 22.5.64.  
 K. VAN CAUWELAERT : « De politieke aanwezigheid van het ACW ». — *HV* 22.5.64.  
 — « Une vue globale ». — *C* 22.5.64.  
 E. BURNELLE : « Crise au PSC ». — *DR* 22.5.64.  
 — « Le PSC Wallon est divisé ». — *C. ESC* 23.5.64.  
 — « Offensief op breder Front of Schijnmanoeuvre ? ». — *VG* 23.5.64.  
 V. LEEMANS : « ACW Kongresseert ». — *STA* 23.5.64.  
 — « Le président du mouvement ouvrier chrétien part en guerre contre les « conservateurs » du PSC ». — *Métro* 23.5.64.  
 — « Le congrès du MOC ». — *EB* 24.5.64.  
 — « Een beweging voor morgen ? ». — *VG* 25.5.64.  
 SCHILDWACHT : « De CVP en het ACW congres ». — *HV* 27.5.64.  
 L. LINDEMANS : « Autonomie voor Vlaamse en Waalse vleugel in CVP ». — *STA* 28.5.64/9.  
 — « Que penser de l'opposition entre démocrates-chrétiens et conservateurs ? ». — *C. ESC* 28.5.64.  
 — « Au nom du progrès social ». — *E.B.* 29.5.64.  
 O. VANAUDENHOVE : « Le paradoxe social-chrétien ». — *DEMAIN* 30.5.64.  
 — « Een plaidoyer pour une mauvaise cause ». — *F.L.* 31.5.64.  
 — « Si tous n'avaient été que, mais pleinement sociaux-chrétiens ». — *C. ESC* 1.6.64.  
 — « In volle Verwarring ». — *VG* 2.6.64.  
 Ch. MOUREAUX : « La fin d'un grand parti ? ». — *JR* 2.6.64.  
 M. ORBAN : « Le démy de justice ». — *Metro* 3.6.64.  
 J.P. DOMBSET et J. HUYNEN : « Une vaste blague ! ». — *G. LG* 3.6.64.

— « Waarom een kristelijke middenstandsorganisatie ? ». — *STA* 3.6.64/7.  
 W. BOSMANS : « Een beweging voor morgen ». — *Gids* 3.6.64/2.  
 — « Remous après un poll... ». — *G.LG* 4.6.64.  
 J. MOREAU DE MELEN : « La « pensée » et « l'action » du PSC ». — *DH* 4.6.64.  
 — « Interview de M. Oleffe ». — *PP* 5.6.64 (n° 2375).  
 — « Apologie de la politique du PSC par son président ». — *EB* 7.6.64.  
 — « Le malaise du PSC ». — *LB* 8.6.64.  
 — « La situation au PSC de Liège-ville ». — *LB* 8.6.64/6.  
 — « Un programme pour que les sociaux chrétiens restent eux-mêmes ». — *C. ESC* 8.6.64.  
 — « Tout reste possible au PSC de Liège-ville ». — *G. LG* 8.6.64.  
 — « Zijn de zelfstandigen verstandig ? ». — *Gids* 9.6.64.  
 — « Anarchie en wantrouwend ». — *STA* 10.6.64/2.  
 SCHILDWACHT : « De moeilijkheden der CVP ». — *HV* 11.6.64.  
 — « Chaos ou organisation dans le parti ». — *G. LG* 11.6.64.  
 — « Niet praten om te praten ». — *STA* 12.6.64/2.  
 — « L'unité du PSC ». — *PHARE* 14.6.64.  
 — « Le pâté d'alouette ». — *FL* 15.6.64.  
 — « De standen CVP ». — *Voor* 16.6.64.  
 SCHILDWACHT : « De ware handlangers van de socialisten ». — *HV* 18.6.64.  
 — « De ware handlangers van de socialisten ». — *Voor* 19.6.64.  
 — « Allocution radiodiffusée de M. Vanden Boeynants (texte) ». — *LB* 20.6.64/5.  
 A. HANQUET : « Choisir ». — *G. LG* 24.6.64.  
 — « PSC=kipkap ». — *PP* 26.6.64 (n° 2378).  
 — « Le PSC retrouverait-il son second souffle ? ». — *Métro* 29.6.64.

Voir également :

« Bulletin du MIC », 21.3.64.

### LE PSB

J. BLUME : « La FGTB dans la vie politique ». — *DR* 7.1.64.  
 — « De tactiek van onze communisten ». — *VG* 21.1.64.  
 — « De Luikse Pioniers nemen het Woord... ». — *VG* 30.1.64.  
 — « Pour secouer la torpeur du PSB ». — *DR* 7.2.64.  
 F. GROOTJANS : « Toenemende spanning ». — *NG* 26.2.64/2.  
 J. BLUME : « Le programme est l'essentiel ». — *DR* 26.2.64.  
 — « Pourquoi les travailleurs liégeois remettent-ils en question l'Action Commune ? ». — *WAL* 26.2.64/5.  
 — « Een asfcheuring ». — *LN* 26.2.64.  
 J. YERNA : « Premier coup de semonce des travailleurs liégeois au PSB ». — *GAU* 28.2.64/12.  
 — « Il y a des affirmations sournoises qu'il faut rencontrer ». — *WAL* 28.2.64/4.  
 J. BLUME : « L'action commune face au gouvernement et aux problèmes électoraux ». — *DR* 29.2.64/2.  
 — « Luiks en beheerst door de Communisten ». — *VG* 4.3.64.  
 L. COLLARD : « Un cercle vicieux ». — *P, VG, Voor* 6.3.64.  
 — « Un document remarquable ». — *P* 7.3.64.

— « Dit is nu eens een echt Buitengewoon Congres ». — *VG* 16.3.64.

W. SCHUGENS : « L'Action commune liégeoise ». — *WAL* 17.3.64/4.

A. COOLS : « Parti et gouvernement ». — *WAL* 18.3.64/4.

J. BLUME : « L'expression politique du mouvement syndical ». — *DR* 19.3.64.

— « Unis pour lutter ». — *P* 19.3.64/2.

— « Le PSB et la jeunesse ». — *GAU* 20.3.64/8.

L. COLLARD : « Action commune ». — *P, VG, Voor* 20.3.64.

— « Twee houdingen ». — *VG* 26.3.64.

J. YERNA : « L'impossible action commune ». — *GAU* 27.3.64/12.

— « Le discours que M. Collard ne prononcera pas le 1<sup>er</sup> avril ». — *REL* 28.3.64/8.

— « De Vakverenigingen voor de Gemeenschappelijke Aktie ». — *Voor* 30.3.64.

V. LAROCK : « Chez les jeunes ». — *P* 31.3.64.

— « Congres over de jeugd ». — *Voor* 31.3.64.

— « Faire le point ». — *WAL* 3.4.64.

L. COLLARD : « Le message du Président ». — *Voor, VG* 30.4.64; *P* 1.5.64.

— « Camille Huysmans en Lenin ». — *Voor* 4.5.64.

— « Le socialisme, idéologie périmée ! ». — *LB* 4.5.64.

L. COLLARD : « Ce mort toujours vivant ». — *P* 7.5.64; *VG* 8.5.64.

— « Une idée diabolique ». — *P* 8.5.64.

L. COLLARD : « Le Socialisme et les Classes moyennes ». — *P, Voor, VG, SR* 15.5.64.

J. MOREAU DE MELEN : « Réponse à M. L. Collard ». — *DH* 17.5.64.

V. LAROCK : « Tenir parole ». — *P* 19.5.64.

L. COLLARD : « L'internationale et l'évolution du socialisme ». — *P, Voor, VG* 22.5.64.

— « Droit de tendance ». — *P* 23.5.64.

— « Stratégie socialiste ». — *FL* 11.6.64.

— « De sterkste partij worden ». — *VG* 17.6.64.

— « Que veut le PSB ? ». — *Phare* 21.6.64.

— « Où est la scandaleuse insinuation ? ». — *WAL* 23.6.64.

V. LAROCK : « Confiance ». — *P* 29.6.64.

— « Le socialisme belge reste foncièrement « ouvrier ». — *FL* 29.6.64.

### LE PLP

— « Le devoir du PLP ». — *FL* 11.2.64.

J. MOREAU DE MELEN : « A propos du Centre national des indépendants et des cadres ». — *DH* 22.2.64/4.

O. VANAUDENHOVE : « Le PLP est le parti de la dernière chance ». — *DH* 3.3.64.

— « Wiens laatste Kans ? ». — *VG* 5.3.64.

Ch. MOUREAUX : « Paul Janson ». — *SR* 18.3.64.

— « Een verlies voor het land ». — *LN* 28.3.64.

— « R. Motz que j'ai connu... ». — *PP* 3.4.64 (n° 2366).

Ch. MOUREAU : « Dans le recueillement... ». — *SR* 4.4.64.

— « Déshabillage du PLP ». — *P* 22.4.64.

— « Interview de M. J. Moreau de Melen ». — *PP* 23.4.64 (n° 2369).

— « Un congrès du PLP ». — *EB* 26.4.64.

— « Academische PVV ». — *Gids* 28.4.64.

— « Le PLP et les « transfuges ». — *EB* 28.4.64.

— « Le congrès du PLP a proclamé sa « charte des communes et des provinces ». — *SR* 28.4.64/2.

O. VANAUDENHOVE : « Pour un retour aux sources ». — *DH* 2.5.64; *Demain* 2.5.64/16.

— « Physiologie du PLP ». — *LB* 1. 6.5.64; 2. 7.5.64; 3. 8.5.64; 4. 9.5.64.

— « Point de Mire ». — *WAL* 9.5.64/4.

TENAX : « Neo-liberale berekeningen ». — *B. LIM* 16.5.64.

TENAX : « De vergaarbak der misnoegheid ». — *B. LIM* 23.5.64.

— « Feu sur le PLP ». — *Demain* 23.5.64/8.

M. VAN MIGROET : « Verouderd politiek bestel ». — *NG* 29.5.64/2.

A. DE BLOCK : « Het liberale negativisme ». — *Voor* 6.6.64.

— « De onmogelijke heropleving van het liberalisme ». — *VG* 9.6.64.

— « Un libéralisme disqualifié ». — *FL* 10.6.64.

O. VANAUDENHOVE : « Le PLP aux outrages ». — *DH* 13.6.64; *Demain* 13.6.64/16.

### LE PARTI COMMUNISTE

— « De tactiek van onze communisten ». — *VG* 21.1.64.

J. BLUME : « Aspects nouveaux de l'unité ouvrière ». — *DR* 1. 21.1.64; 2. 22.1.64; 3. 23.1.64.

— « Pour une expression politique efficace du mouvement ouvrier (Communiqué du Comité Central du Parti Communiste de Belgique) ». — *DR* 24.3.64.

E. BURNELLE : « Perspectives ». — *DR* 1.5.64.

J. BLUME : « A propos du débat international ». — *DR* 1. 14.5.64; 2. 15.5.64; 3. 19.5.64/3.

### LA VOLKSUNIE

SCHILDWACHT : « Boemerang ». — *HV* 23.3.64.

— « Ruk naar links ? ». — *Gids* 26.3.64.

— « Averechtse Vlaamse « Beweging ». — *VG* 12.6.64.

### LE FRONT WALLON

— « De Waalse zweeppartij ». — *NG* 16.1.64/2.

— « De Waalse Fronters ». — *VG* 17.1.64.

E. GLINNE : « Un parti du « front wallon » : une initiative condamnable ». — *GAU* 17.1.64/3.

— « Le front wallon est officiellement créé ». — *SR* 21.1.64/6.

— « Wallonië heeft zijn frontpartij ». — *Gids* 21.1.64.

— « Een nieuwe faktor in de partijpolitiek ? ». — *STA* 21.1.64/2.

### LA PREPARATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES

— « Le calcul culturel ». — *C* 12.2.64.

J. BLUME : « Les élections et leur enjeu ». — *DR* 19.2.64.

— « Verkiezings-klimaat ». — *LIN* 21.2.64 (n° 803).

— « Rondetafel en verkiezingen ». — *NG* 5.3.64/2.

J. VAN OFFELEN : « L'approche des élections ». — *DH* 11.3.64.

— « Grossière manœuvre ». — *FL* 19.3.64.

— « De regering nogmaals verzwakt ». — *NG* 21.4.64/2.

— « Littérature pré-électorale ». — *P* 2.5.64.

O. VANAUDENHOVE : « De grote vrees ». — *N* 14.5.64/2.

Ch. MOUREAU : « Manœuvres pré-électorales ». — *SR* 16.5.64.

F. BOEY : « Zenuwachtige meerderheid ». — *NG* 20.5.64/2.

O. VANAUDENHOVE : « Réflexions pré-électorales ». — *DH* 22.5.64; *Demain* 23.5.64.

- M. TOUSSAINT : « Electoralisme maladroit ». — *DH* 24.5.64.  
 — « Songes d'une nuit d'été ». — *REL* 30.5.64/7.  
 F. GROOTJANS : « Een herverkaveling ? ». — *NG* 11.6.64/2.  
 — « La peur de l'électeur ». — *DR* 20.6.64/2.  
 — « M. Vanden Boeynants commence la campagne électorale ». — *REL* 20.6.64.  
 J. BLUME : « Oui ou non ? ». — *DR* 27.6.64/2.

### LES PROCHAINES ELECTIONS COMMUNALES

- « Les prochaines élections communales à Anvers ». — *LB* 3.1.64/5.  
 — « Bientôt les élections ». — *C* 5.2.64.  
 — « L'électeur communal est devenu plus réaliste et plus exigeant ». — *V. AV* 6.2.64.  
 — « Vlaamse Belangen » te Brussel ». — *VG* 7.2.64.  
 — « Politique et esthétique ». — *C* 21.2.64.  
 — « La commune et le citoyen ». — *C* 4.3.64.  
 — « CVP en Volksunie : Geknoie achter de schermen ». — *VG* 10.3.64.  
 — « Le politicien s'intéresse à nouveau à l'électeur ! ». — *Eur. M* 25.3.64 (n° 981).  
 L. MERCHERS : « De gemeenteverkiezingen ». — *NG* 8.4.64/2.  
 — « Une charte qui tient compte des nécessités de la vie moderne... ». — *Métro* 27.4.64.  
 — « Het belang van de gemeenten ». — *LN* 29.4.64.  
 — « Des voix dans les deux langues ». — *PP* 1.5.64 (n° 2379).  
 — « Dissidence au PSC de Liège ». — *LB* 4.5.64/2.  
 — « L'effritement face à un socialisme uni ». — *G. LG* 5.5.64.  
 — « En vue des élections communales ». — *EB* 6.5.64.  
 — « L'exemple du MOC liégeois (liste séparée) sera-t-il contagieux ? ». — *G. LG* 9.5.64.  
 — « Un PSC sans jeune ! ». — *G. LG* 1.6.64.  
 — « La Table Ronde pour la revision de la Constitution approuve le rapport sur les conseils culturels ». — *LB* 3.6.64/2.  
 — « Verbintenis ». — *STA* 11.6.64.  
 — « Le parti du dialogue communal ». — *REL* 13.6.64.  
 — « Eerste verkiezingsredevoeringen ». — *Gids* 16.6.64.  
 J. NIHOUL : « Elections communales ». — *G. LG* 17.6.64.  
 L. COLLARD : « Elections communales ». — *P. VG*, Voor 18.6.64.  
 — « L'ombre des élections communales ». — *EB* 18.6.64.  
 M. A. PIERSON : « La gestion communale ». — *SR* 19.6.64.  
 — « MPW en gemeenteverkiezingen ». — *Gids* 24.6.64.  
 — « Le programme communal du PLP ». — *REL* 27.6.64/8.

### Rapports Flamands-Wallons Problèmes linguistiques

#### LA REFORME DES LOIS LINGUISTIQUES

- P. WIGNY : « Magister dixit ». — *C. ESC* 2.1.64.  
 L. VERHULST : « Taalwet en bedrijfsleven ». — *STA* 6.1.64/2.  
 H. VANDERPOORTEN : « Het onderricht van de tweede taal ». — *NG* 10.1.64/2.  
 — « L'application de la loi linguistique ». — *IEF* 22.1.64.  
 — « Le contrôle linguistique ». — *SR* 23.1.64/3.

- « Voorwaarde tot taalvrede ». — *STA* 24.1.64.  
 — « Moet taaltoezicht alweer een Mijloenenkwesie worden ? ». — *VG* 25.1.64.  
 — « Les lois linguistiques au port d'Anvers ». — *EB* 4.2.64.  
 — « L'épineux problème du contrôle linguistique ». — *SR* 5.2.64.  
 — « Le contrôle des lois linguistiques ». — *EB* 16.2.64.  
 SCHILDWACHT : « De Vaste Commissie voor Taaltoezicht ». — *HV* 20.2.64.  
 — « Deux poids, deux mesures ». — *G. LG* 21.2.64.  
 — « Spanning ». — *STA* 21.2.64.  
 — « Nationale samenhang ». — *LN* 25.2.64.  
 — « In Mol is niets veranderd ». — *STA* 25.2.64/2.  
 W. COUVREUR : « Nederlandse afkorting in « internationaal » gewaad ». — *STA* 28.2.64/7.  
 M. THIRY : « La guerre au Français ». — *SR* 3.3.64.  
 — « Les écoles européennes de Mol et d'Uccle face aux lois linguistiques ». — *LB* 7.3.64.  
 — « Ecoles européennes et flamandes ». — *EB* 8.3.64.  
 — « Fausse accusation ». — *C. ESC* 8.3.64.  
 — « Notre législation linguistique au crible de la Commission européenne des droits de l'homme ». — *LB* 9.3.64/2.  
 — « Welke kinderen mogen naar Europese School ? ». — *STA* 9.3.64/2.  
 Fr. WILDIERS : « Wetsbepalingen vernederlandsing bedrijfsleven ». — *STA* 10.3.64/5.  
 RASSEMBLEMENT POUR LE DROIT ET LA LIBERTE (études sur la nouvelle législation linguistique — textes identiques paraissant sous des titres souvent différents dans plusieurs journaux).  
 Les chefs-d'œuvre de M. Gilson. — *PP* 1. 13.3.64; 2. 20.3.64; 3. 27.3.64; 4. 3.4.64; 5. 10.4.64; 6. 8.5.64; 7. 15.5.64; 8. 22.5.64; 9. 29.5.64.  
 L'emploi des langues dans les entreprises. — *SR* 13.3.64/6.  
 Un législateur qui viole délibérément la loi fondamentale. — *DH* 12.3.64.  
 Les trois clés des lois linguistiques. — *SR* 20.3.64/2; *DH* 20.3.64.  
 Bruxelles, objectif numéro un du fanatisme linguistique. — *SR* 27.3.64/2; *DH* 27.3.64.  
 La destruction du Centre d'études nucléaires de Mol. — *SR* 1.5.64/2.  
 Une victoire du fanatisme linguistique. — *DH* 1.5.64.  
 Les lois linguistiques et le recrutement des fonctionnaires. — *SR* 9.5.64/6.  
 Les lois linguistiques jugées à leurs premiers résultats. — *SR* 14.5.64/3; *DH* 14.5.64.  
 Un silence inquiétant : celui des intellectuels flamands ». — *SR* 14.6.64.  
 — « La prochaine déclaration fiscale ». — *LB* 16.3.64/2.  
 — « Les écoles européennes à l'optique de Lot ». — *SR* 18.3.64.  
 — « Des cartes d'identité unilingues à Bruxelles-Capitale ? ». — *SR* 18.3.64/2.  
 — « La « grande muette » s'exprime ». — *STA* 18.3.64/2.  
 — « Het onderwijs van beide landstalen ». — *LN* 26.3.64.  
 — « Schipper — naast — taalwet omzeilt zijn opdracht ». — *STA* 26.3.64/2.  
 — « Dans les Fouron : l'application des fameuses « facilités ». — *WAL* 17.4.64/4.  
 — « Une machine enrayée pour contrôler l'application des lois linguistiques ». — *SR* 18.4.64/2.  
 — « Romanisten van Luik zenden Comité des Fouron wandelen ». — *STA* 22.4.64/2.

- J. DE TROYER : « Militairen in administratie van landsverdediging ». — *STA* 15.5.64/7.  
 — « Flandre et Europe ». — *FL* 22.5.64.  
 — « Het Brussels vraagstuk ». — *LN* 29.5.64.  
 — « Verklaring van het Vlaams Komitee voor de Randgemeenten ». — *STA* 1.6.64/2.  
 — « Une scandaleuse agression ». — *SR* 2.6.64/7.  
 — « Kakkerlak et labbekak ». — *PP* 5.6.64 (n° 2375).

## Rapports Flamands-Wallons

### LES ASPECTS POLITIQUES : Revendications fédéralistes

- P. WIGNY : « Magister dixit ». — *C. ESC* 2.1.64.  
 J. BLUME : « Que les unitaires disent mieux ! ». — *DR* 10.1.64.  
 — « A vous de juger... ». — *IEF* 17.1.64.  
 J. YERNA : « Les métallos liégeois donnent le ton ». — *GAU* 17.1.64/12.  
 — « Le Gouvernement se moque de 645.000 Wallons ». — *WAL* 18.1.64.  
 TENAX : « Luik speelt met vuur ». — *B. LIM* 18.1.64.  
 M. THIRY : « Hors Table Ronde... ». — *SR* 21.1.64.  
 — « Gevaarlijke spelen ». — *VG* 22.1.64.  
 — « Situation de Bruxelles ». — *REL* 1.2.64/9.  
 — « Zijn dat nog landgenoten ». — *STA* 24.2.64.  
 A. PARISIS : « La presse française et les fédéralistes belges ». — *Métro* 25.2.64/4.  
 J. TERFVE : « Le congrès du MPW ». — *DR* 27.2.64.  
 — « Chypre et nous ». — *FL* 27.2.64.  
 — « Résolution du congrès MPW à Jambes ». — *WAL* 23.64/4.  
 — « Malaise au MPW ». — *EB* 3.3.64.  
 — « Hoogdravende waartal ». — *HV* 3.3.64.  
 — « Drukking of direkte aktie ? ». — *STA* 3.3.64.  
 J. BLUME : « MPW : bilan d'un congrès ». — *DR* 3.3.64.  
 — « MPW op dwaalweg ». — *Gids* 4.3.64.  
 — « Luiks en beheerst door de Communisten... ». — *VG* 4.3.64.  
 — « Rondetafelconferentie en verdraagzaamheid ». — *Gids* 6.3.64.  
 L. COLLARD : « Un cercle vicieux ». — *VG, P, Voor* 6.3.64.  
 — « Pourquoi l'unité belge ? ». — *FL* 7.3.64.  
 — « Pas d' « Etat de Chypre » en Belgique ». — *EB* 10.3.64.  
 — « Le MPW a mis au point l'opération vigilance wallone (résolution) ». — *WAL* 23.3.64.  
 — « Frontvorming en autonomie ». — *STA* 24.3.64.  
 C. HUIYSMANS : « De Belgische Problemen in Canada ». — *VG* 1.4.64.  
 — « Le « diktat » de M. Vanderpoorten ». — *FL* 30.4.64.  
 — « Een nationale taak ». — *LN* 12.5.64.  
 — M. De Saeger tegen de linkse Vlamingen ». — *VG* 16.5.64.  
 — « La minorisation de la Wallonie dans la Belgique de demain ». — *DH* 1. 20.5.64; 2. 21.5.64; 3. 22.5.64; 4. 25.5.64/3.  
 M. THIRY : « Statu quo à outrance ». — *SR* 9.6.64.

### LE CINQUIEME CENTENAIRE DES ETATS GENERAUX DES PAYS-BAS BOURGUIGNONS

- M. A. PIERSON : « Une célébration opportune ». — *SR* 15.5.64.

- « La kermesse et l'Histoire ». — *FL* 20.5.64.  
 — « De herdenking der 'Staten-Generaal' ». — *Gids* 20.5.64.  
 M. THIRY : « La kermesse abusive ». — *SR* 20.5.64.  
 — « Grande Neerlande ». — *WAL* 1. 23.5.64/4; 2. 26.5.64/4; 3. 27.5.64/4.  
 W. DE CLERCQ : « De Benelux-gedachte ». — *NG* 2.6.64/2.  
 — « Retrouvera-t-on partout le mur des langues ? ». — *G. LG* 6.6.64.

### REFORMES INSTITUTIONNELLES : Généralités

- « Les vraies réformes institutionnelles ». — *REL* 7.3.64.  
 A. VRANCKX : « Behoef België een « ombudsman ? ». — 1. *VG* 18.3.64; 2. *VG* 19.3.64.  
 — « Leuvense prof. wil nieuwe procedure voor hervorming van staatsstructuur ». — *STA* 28.4.64/2.  
 TENAX : « Welke hervormingen ? ». — *B. LIM* 6.5.64.  
 — « Autour de la Table Ronde ». — *DEMAIN* 13.6.64/8.

### LA REVISION DE LA CONSTITUTION

- M. BARZIN : « A propos de la revision constitutionnelle (suite et fin) ». — *DH* 2.1.64; 7.1.64; 15.1.64.  
 A. VRANCKX : « België voor de derde Herziening van zijn Grondwet (suite et fin) ». — *VG* 3.1.64.  
 — « L'objectif essentiel ». — *C* 3.1.64.  
 — « Ongrondwettelijke grondwetsherziening ». — *STA* 6.1.64/7.  
 P. NOTHOMB : « Le Sénat provincial-national ». — *LB* 7.1.64/2.  
 M. THIRY : « L'adaptation générale ». — *SR* 7.1.64.  
 C. BRONNE : « On a perdu la Constitution ». — *SR* 8.1.64.  
 L. COLLARD : « Au pied du mur ». — *P, Voor, VG* 10.1.64.  
 — « Résolution du Conseil Général du Mouvement Populaire Wallon ». — *WAL* 13.1.64.  
 — « Première réunion de la « Table Ronde ». — *WAL* 14.1.64.  
 — « Début des conversations tripartites ». — *EB* 14.1.64.  
 — « Ronde tafel der partijen ». — *LN* 15.1.64.  
 — « Stappen naar grondwetsherziening ». — *Gids* 15.1.64.  
 — « Revision de la Constitution ». — *G. LG* 15.1.64.  
 — « Où va la Belgique ? ». — *WAL* 15.1.64/4.  
 — « La Négociation ». — *C* 15.1.64.  
 — « Savants dosages à la Table Ronde ». — *EB* 15.1.64.  
 — « En vue de la revision de la Constitution ». — *LB* 15.1.64.  
 — « Een goede start ». — *STA* 16.1.64/2.  
 — « Luikse dubbelzinningheid ». — *Gids* 16.1.64.  
 — « Quand les Belges se donnaient une Constitution ». — *LB* 17.1.64.  
 — « Le Gouvernement se moque de 645.000 Wallons ». — *WAL* 18.1.64.  
 — « Une table ronde pour... un mur ». — *DR* 18.1.64/2.  
 — « Premiers débats à la Table ronde ». — *LB* 21.1.64.  
 — « Matières réservées et autonomie culturelle ». — *EB* 22.1.64.  
 — « Et le Sénat national ? ». — *FL* 22.1.64.  
 — « L'ignoble table ronde ». — *Eur. M* 22.1.64 (n° 972).  
 Gén. JANSSENS : « La revision de la Constitution ». — *AV. T* 23.1.64.  
 — « De grondwetsherziening ». — *LN* 23.1.64.

— « Wet van de Ronde-Tafel verwachten? ». — *Gids* 25.1.64.

— « Premières orientations en vue de la revision de la Constitution ». — *LB* 28.1.64.

— « Dangereuse fantaisie ». — *P* 29.1.64.

— « Constituants d'hier et d'aujourd'hui ». — *FL* 5.2.64.

— « La Table ronde tourne ». — *EB* 12.2.64.

— « Avec une sage lenteur... ». — *C* 14.2.64.

— « Table ronde : tourne-t-on en rond? ». — *Métro* 15.2.64/4.

L. COLLARD : « Table ronde ». — *P*, *Voor*, *VG* 21.2.64.

— « La septième Table ronde ». — *EB* 26.2.64.

— « Table ronde et conseils culturels ». — *FL* 26.2.64.

— « De Grondwetsherziening ». — *LN* 27.2.64.

— « Grondwetsherziening en socialistisch geschil ». — *Gids* 27.2.64.

— « Tak op, tak af ». — *STA* 27.2.64.

F. GROOTJANS : « In het slop ». — *NG* 28.2.64/2.

TENAX : « Zonder overhaasting ». — *B. LIM* 28.2.64.

— « Faut-il supprimer des ministres? ». — *SR* 3.3.64.

— « La dernière chance... ». — *FL* 4.3.64.

— « Grondwet is geen speelbal ». — *LN* 5.3.64.

— « Les variantes de MM. Wigny et Harmel ». — *LB* 6.3.64/2.

Ch. MOUREAUX : « Autour d'une Table ronde ». — *SR* 6.3.64.

TENAX : « Geen oefeningen in het luchtledige ». — *B. LIM* 7.3.64.

P. WIGNY : « Echos de la Table ronde ». — *C. ESC* 9.3.64.

— « La Table ronde divisée en sections ». — *EB* 11.3.64.

— « Balans ». — *STA* 12.3.64/2.

SCHILDWACHT : « Een waarschuwing te juister tijd ». — *HV* 24.3.64.

— « Propos sur la Constitution ». — *LB* 3.4.64/2.

— « Vers un accord pour la revision de la Constitution ». — *EB* 30.4.64.

— « Décevant bilan (provisoire) des travaux de la Table ronde constitutionnelle ». — *Métro* 2.5.64/3.

— « Communiqué du Collège exécutif de Wallonie ». — *SR* 3.5.64/2; *WAL* 4.5.64.

— « Rassemblement Démocratique Bruxellois. Un manifeste sur les questions constitutionnelles ». — *DH* 21.5.64/3.

— « L'Etat, c'est qui...? ». — *SR* 27.5.64/2.

— « Adaptation des sièges et revision de la Constitution ». — *EB* 29.5.64.

— « Le Comité d'action nationale face à la révision de la Constitution ». — *FL* 1. 30.5.64/3; 2. 1.6.64/6.

— « Les propositions des trois sections de la Table ronde ». — *LB* 1.6.64/2.

— « Pour protéger les minorités ». — *EB* 2.6.64.

— « Aan de ronde tafel ». — *LN* 2.6.64.

— « Geen politiek rem op expansie ». — *STA* 2.6.64.

TENAX : « Socialistisch voorbehoud ». — *B. LIM* 2.6.64.

— « Accord partiel à la Table Ronde ». — *EB* 3.6.64.

TENAX : « De twee knelpunten ». — *B. LIM* 3.6.64.

— « Rond de Ronde Tafel ». — *VG* 4.6.64.

TENAX : « Sub. vergaderingen per taalgemeenschap? ». — *B. LIM* 4.6.64.

L. COLLARD : « Les « lascards » de la Table ronde ». — *P* 5.6.64.

— « Pas encore de décision pour le « timing » revision de la Constitution, adaptation des sièges ». — *EB* 5.6.64.

— « Echt konservatisme ». — *STA* 5.6.64.

F. GROOTJANS : « Beslissende dagen ». — *NG* 5.6.64/2.

SCHILDWACHT : « Onverdiend verwijt ». — *HV* 5.6.64/2.

— « Aux hommes braves, hardis et malins de la Table ronde ». — *WAL* 6.6.64/4.

— « L'impasse de la revision ». — *DR* 6.6.64.

— « Bevestiging en Ontgoocheling ». — *VG* 6.6.64.

— « La réforme de la Constitution ». — *Phare* 7.6.64.

— « Les travaux de la Table ronde ». — *EB* 10.6.64.

— « Ontvlambare vraagstukken ». — *LN* 11.6.64.

— « Réformer la Constitution ». — *G. LG* 13.6.64.

— « (Un détournement au préjudice de la démocratie) ». — *WAL* 19.6.64.

— « Akkoord? ». — *STA* 19.6.64.

F. GROOTJANS : « De grondwetsherziening ». — *NG* 19.6.64/2.

— « Le bureau du PSB et la revision de la Constitution ». — *LB* 23.6.64/4.

— « Waarborg of grendel? ». — *STA* 23.6.64.

— « Garanties à la Wallonie ». — *P* 24.6.64.

— « L'électoratisme socialiste et l'irritation sociale chrétienne ». — *LB* 25.6.64/3.

— « In het slop ». — *STA* 25.6.64.

SCHILDWACHT : « Het kruispunt der wegen in Grondwetsherziening ». — *HV* 25.6.64.

— « De H. Vanden Boeynants zal moeten leren kiezen ». — *VG* 25.6.64.

— « Il n'y a pas lieu de démobiliser! ». — *WAL* 25.6.64.

— « Staking ». — *STA* 26.6.64.

— « Réponse à « La Wallonie ». — *P* 26.6.64.

— « Ultimatum en veto : allerslechtste methode! ». — *VG* 27.6.64.

— « Les alternatives ». — *WAL* 27.6.64.

— « Laatste schermutselingen ». — *Gids* 27.6.64.

— « De vrijheid van ons allen ». — *LN* 29.6.64.

M. TOUSSAINT : « Qu'en est-il des garanties réclamées par la Wallonie? ». — *DH* 30.6.64.

F. GROOTJANS : « Federalisten juichen ». — *NG* 30.6.64/2.

**L'ADAPTATION DU NOMBRE  
DES SIEGES**

— « Welke zetelaanpassing? ». — *STA* 1.1.64/2.

M. THIRY : « L'adaptation générale ». — *SR* 7.1.64.

L. LINDEMANS : « Het ontwerp van zetelaanpassing ». — *STA* 1. 9.1.64/2; 2. 10.1.64/2.

— « Aanpassing of verhoging van aantal? ». — *Gids* 11.1.64.

— « Zetelaanpassing ook zonder akkoord over herziening van Grondwet ». — *STA* 14.5.64/2.

— « Balans van de strijd voor zetelaanpassing ». — *STA* 18.5.64/2.

TENAX : « De zetelaanpassing zuiver gesteld ». — *B. LIM* 22.5.64.

— « Eerste stap ». — *STA* 29.5.64.

G. VAN DEN DAELE : « Regering knoiet met zetelaanpassing ». — *STA* 17.6.64/9.

TENAX : « Wat er draait rond de zetelaanpassing ». — *B. LIM* 20.6.64.

**DECENTRALISATION : Provinces et régions**

— « Plan-Spinooy gericht tegen provincies ». — *STA* 20.1.64/2.

— « De decentralisatie en de provincies ». — *HV* 20.1.64.

— A. DELPEREE : « Déconcentration et décentralisation fonctionnelles ». — *IEF* 20.1.64.

- « Décentralizatie betekent verscheidenheid ». — *STA* 25.1.64/2.
- « Décentralizatie is redelijk ». — *STA* 18.2.64.
- SCHILDWACHT : « De betekenis der economische decentralisatie ». — *HV* 18.2.64.
- F. BAUDHUIN : « Déconcentration, décentralisation ». — *LB* 29.2.64.
- « Décentralisation institutionnelle et décentralisation économique ». — *V. AV* 7.3.64.
- « Indépendance régionale et regroupements économiques ». — *SR* 22.3.64.
- « Charte communale et provinciale du PLP (texte) ». — *DH* 26.4.64/7.
- F. GROOTJANS : « Ruime decentralisatie ». — *NG* 28.4.64/2.
- « Déconcentrer - décentraliser ». — *Demain* 2.5.64/6.
- « Gewestelijke ontwikkeling ». — *LN* 9.5.64.
- « Charte communale et provinciale (texte) ». — *Demain* 9.5.64/8.
- « La revision de la Constitution et la décentralisation administrative ». — *SR* 9.5.64.
- « Quelle politique régionale ? ». — *REL* 9.5.64.
- F. GROOTJANS : « Ingewikkeld steekspel ». — *NG* 6.6.64/2.
- TENAX : « Provinciale verscheidenheid ». — *B. LIM* 11.6.64.

### AUTONOMIE CULTURELLE

- « Benoemingen in stormpas ». — *LN* 3.1.64.
- « Dangers de l'autonomie culturelle ». — *EB* 30.1.64.
- « Werkelijke autonomie ». — *STA* 4.2.64.
- « (Une politique de Gribouille) ». — *LB* 4.2.64.
- « Les conseils culturels et Bruxelles ». — *EB* 5.2.64.
- « Is culturele autonomie niet mogelijk ». — *HV* 6.2.64.
- « Bewolkt ». — *STA* 6.2.64.
- « Les « sages » de la Table ronde veulent-ils politiser la culture ? ». — *LB* 13.2.64.
- « L'aberration culturelle ». — *FL* 14.2.64.
- M. A. PIERSON : « La position de Bruxelles ». — *SR* 18.2.64.
- « Culture et anticulture ». — *FL* 19.2.64.
- « Encore les conseils culturels ». — *EB* 19.2.64.
- « Interview de M. Nothomb ». — *Métro* 20.2.64.
- « Beslissen binnen de gemeenschap ». — *STA* 28.2.64.
- « De culturele autonomie ». — *HV* 5.3.64.
- M. TOUSSAINT : « Autonomie culturelle ». — *DH* 13.3.64.
- « Un plaidoyer consternant ». — *C* 14.3.64.
- « Wallonië en Frankrijk ». — *STA* 16.4.64/2.
- « Linkse Vlamingen tegen kulturele autonomie ». — *STA* 14.5.64/2.
- « Luisteren naar de andere ». — *STA* 8.6.64.

### Rapports Flamands-Wallons

#### ASPECTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET DEMOGRAPHIQUES

- F. GROOTJANS : « Zonderlinge berekeningen ». — *NG* 3.1.64/2.
- « Voor meer Vlaamse universiteiten ». — *Gids* 26.2.64.
- « Qu'a-t-on fait du rapport Sauvy ? ». — *C* 3.3.64.
- « La Wallonie dans dix ans ». — *GAU* 6.3.64/2.
- « Le prochain centre de recherches nucléaires devra être établi sur le territoire wallon ». — *WAL* 12.3.64/4.
- TENAX : « Dossier Belgique ». — *B.M LIM* 12.5.64.

- « Le rapport Sauvy est sans aucune valeur ! ». — *EUR M* 20.5.64 (n° 986).
- M. DESTENAY : « L'incurie gouvernementale et l'auto-route de Wallonie ». — *DH* 7.6.64/3.
- F. BAUDHUIN : « L'économie wallonne depuis quinze ans ». — *LB* 13.6.64.

### Politique scolaire

#### PACTE SCOLAIRE :

*Neutralité — Rapports entre catholiques et non catholiques*

- V. L. : « Les écoles de l'Etat ». — *P* 23.1.64/2.
- « Openbaar en vrij onderwijs in België ». — *Voor* 25.1.64.
- J.A. MEIJERS : « Waarom een confessionele school ? ». — *LIN* 31.1.64 (n° 800).
- « Mededinging in onderwijs ». — *LN* 3.2.64.
- M. A. PIERSON : « Les bâtiments scolaires ». — *SR* 4.2.64.
- F. GROOTJANS : « Groeiende bezorgdheid ». — *NG* 5.2.64/2.
- « Betwisting in het onderwijs ». — *LN* 6.2.64.
- Sen. LEYNEN : « (Het katholiek onderwijs) ». — *B. LIM* 9.2.64/3.
- « Les socialistes veulent plus d'argent pour la construction des écoles officielles... ». — *LB* 13.2.64.
- « La « Libre Belgique » veut-elle rallumer la guerre scolaire ? ». — *P* 14.2.64/2.
- « Augmenter les subsides pour la construction des écoles officielles ? ». — *LB* 15.2.64.
- TENAX : « Lente-zwaluwen ? ». — *B. LIM* 18.2.64.
- « Over de zwaluw Collard... ». — *VG* 20.2.64.
- « La Libre Belgique » veut-elle rallumer la lutte scolaire ? ». — *P* 21.2.64/2.
- « Opgepast, gevaar ! ». — *VG* 27.2.64.
- « Une lettre collective de l'épiscopat au corps enseignant des établissements d'enseignement catholique (texte) ». — *LB* 28.2.64/6.
- V. L. : « Questions de titres ». — *P* 3.3.64/2.
- F. GROOTJANS : « De scholenbouw ». — *NG* 1. 13.3.64/2; 2. 14.3.64/2.
- « La multiplication abusive des écoles officielles ». — *LB* 27.3.64.
- Sen. K. VAN CAUWELAERT : « De CVP en de Brusselse universiteit ». — *HV* 1.4.64/2.
- F. GROOTJANS : « Waarop wordt gewacht ». — *NG* 1.4.64/2.
- « Pas de jeu de dupes ! ». — *LB* 8.5.64/2.
- « Vers une dépolitisation de l'enseignement de l'Etat ? ». — *V. AV* 29.5.64.

#### ENSEIGNEMENT :

*Accès à l'enseignement supérieur. — Expansion universitaire — Essaimage des candidatures — Recherche scientifique*

- M. VAN MIEGROET : « De moderne universiteit ». — *NG* 1.1.64/2.
- SCHILDWACHT : « Het jaar van de hervorming van het hoger onderwijs ? ». — *HV* 3.1.64.
- « Notre politique scientifique en procès ». — *REL* 4.1.64/8.
- CRAEYBECKX : « Waar de « mindere » Man de Meerdere wordt ». — *VG* 8.1.64.

— « De Vlaamse student en zijn problemen ». — *HV* 1. 11.1.64/7; 2. 13.1.64/7; 3. 14.1.64/9.

F. GROOTJANS : « De omnivalentie ». — *NG* 24.1. 64/2.

F. GROOTJANS : « Universiteit Antwerpen ». — *NG* 7.2.64/2.

— « Le syndicalisme étudiant ». — *REL* 8.2.64/8.

TENAX : « Lokaas voor naëvelingen ». — *B. LIM* 8.2.64.

V. LAROCK : « Un progrès ». — *P* 10.2.64.

— « Nutteloze schildwacht ». — *STA* 11.2.64.

TENAX : « Pleidooi voor een globale oplossing ». — *B. LIM* 11.2.64.

TENAX : « Naar de universiteit ! ». — *B. LIM* 12.2.64.

P. WIGNY : « Avis aux parents ». — *C. ESC* 17.2.64.

— « L'action en faveur d'une université de l'Etat à Anvers ». — *LB* 18.2.64/2.

— « Les barrières s'ouvrent ». — *C* 19.2.64.

— « Un bock avec le docteur G. Roggen ». — *PP* 21.2. 64 (n° 2360).

— « Le projet sur l'accès à l'université ». — *LB* 25.2.64.

— « Le chemin de l'école ». — *C* 26.2.64.

— « Pour une université en Hainaut ». — *P* 27.2.64.

— « Tactiek herzien ». — *NG* 27.2.64/2.

TENAX : « Een uitweg voor de hele jeugd ». — *B. LIM* 27.2.64.

SCHILDWACHT : « Het middelbaar onderwijs aan de orde ». — *HV* 28.2.64.

— « Interview de A. Terfve ». — *DR* 29.2.64/3.

Sen. LEYNEN : « Wat behelst de omnivalentie? ». — *B. LIM* 1.3.64/3.

— « De maturiteitsproef is al in 1876 afgeschaft ». — *STA* 1. 2.3.64/2; 2. 3.3.64/2; 3. 4.3.64/2; 4. 6.3.64/2; 5. 7.3.64/2.

F. GROOTJANS : « Naar een staking? ». — *NG* 3.3. 64/2.

— « L'essaiage des candidatures ». — *LB* 4.3.64/7.

LAMBRECHTS : « Nogmaals de omnivalentie ». — *NG* 1. 6.3.64/2; 2. 7.3.64/2.

Et. DHANIS : « Universitaire kansen voor allen ». — *Gids* (Spectator) 7.3.64.

J.J. BOUCKAERT : « Een vlaamse rijksuniversiteit met secties te Gent en te Antwerpen ». — *Gids* (Spectator) 7.3.64/8.

Cl. LANTSWEERT : « Maturiteitsproef zonder prognostische waarde ». — *STA* 9.3.64/2.

M. DECORTE : « L'Etat et l'Université ». — *LB* 10.3.64/2.

— « Ouderverenigingen tegen maturiteitsproef ». — *STA* 11.3.64/2.

M. PHILIPPART : « Ultimatum regrettable ». — *G. LG* 11.3.64.

— « A propos du conflit des professeurs d'université ». — *WAL* 11.3.64/4.

— « Aan de rijksuniversiteiten ». — *LN* 12.3.64.

K. VAN CAUWELAERT : « Wat nu met de universiteitsexamens? ». — *HV* 13.3.64.

— « De universiteiten ». — *LN* 14.3.64.

— « Le budget de l'Education nationale à la Chambre ». — *LB* 14.3.64.

— « Prolonger la scolarité ». — *C* 1. 17.3.64/4; 2. 18.3. 64/4.

SCHILDWACHT : « Het maturiteitsexamen ». — *HV* 18.3.64.

— « Volwaardiger Hoger Onderwijs ». — *Gids* 20.3.64.

TENAX : « Vierderlei ». — *B. LIM* 20.3.64.

— « Les associations de parents opposées au certificat de maturité ». — *C. ESC* 20.3.64.

SCHILDWACHT : « De grote leemte van het middelbaar onderwijs ». — *HV* 20.3.64.

— « Pour une réforme de l'Université ». — *REL* 21.3. 64/10.

Dr. M. VAN MIEGROET : « Waarheen met het wetenschapsbeleid ». — *NG* 26.3.64/2.

— « L'Université : renouvellement ou décadence ». — *REL* 11.4.64/10.

— « La recherche appliquée ou l'avenir de la Belgique ». — *EB* 15.4.64.

— « De uitbreiding van het hoger onderwijs ». — *LN* 21.4.64.

— « Dubbele universiteit ». — *STA* 22.4.64/2.

— « Comment créer deux universités nouvelles ». — *REL* 25.4.64/10.

— « Faut-il créer de nouvelles universités en Belgique? ». — *C* 27.4.64/4.

— « Plus de barrières inutiles à l'entrée de l'Université? ». — *C* 28.4.64/4.

— « Faut-il créer de nouvelles universités en Belgique? ». — *SR* 28.4.64/5.

— « Meer en beter universitair onderwijs ». — *STA* 29.4.64.

— « Expansion universitaire ». — *C* 29.4.64.

— « L'omnivalence des diplômes ou la fin des préjugés... ». — *C* 29.4.64/4.

— « Une déclaration du gouvernement sur l'enseignement supérieur ». — *SR* 1.5.64.

— « De spreiding van het universitair onderwijs ». — *HV* 2.5.64.

J. CLAES : « Het universitair probleem ». — *HV* 6.5.64.

— « Cijfers uit onze onderwijsenquête ». — *STA* 1. 5.5. 64/2; 2. 7.5.64/2; 3. 9.5.64/2; 4. 11.5.64/2; 5. 14.5.64/2; 6. 15.5.64/2.

— « Pas de solution politique aux problèmes de l'Université ! ». — *Métro* 8.5.64.

TENAX : « On — aan — vaard — baar ! ». — *B. LIM* 8.5.64.

F. GROOTJANS : « Niet voor 1966? ». — *NG* 8.5.64/2.

Sen. LEYNEN : « Waarom spreiding der candidatures? ». — *B. LIM* 10.5.64/3.

— « L'expansion des universités ». — *LB* 11.5.64.

— « Spanning om universiteit ». — *STA* 12.5.64.

— « Interview du recteur Dubuisson ». — *Métro* 12.5.64.

— « L'expansion universitaire ». — *LB* 12.5.64.

SCHILDWACHT : « De bestaansmiddelen der Leuvense universiteit ». — *HV* 13.5.64.

F. GROOTJANS : « Een koekhandel ». — *NG* 3.5.64/2.

— « Essaimage universitaire ». — *EB* 15.5.64.

— « Uitbouw der universiteiten ». — *LN* 15.5.64.

— « Universités ». — *C* 15.5.64.

— « Le poison de la politique ». — *FL* 16.5.64.

F. GROOTJANS : « Geduldige vrijzinnigen ». — *NG* 16.5.64/2.

— « Wij moeten Leuven redden » (vraaggesprek met de H. Cool) ». — *STA* 16.5.64/2.

K. VAN CAUWELAERT : « Leuven eerst ». — *HV* 18.5.64.

— « Antwoorden uit onze onderwijs-enquête (vervolg) ». — *STA* 1. 18.5.64/2; 2. 19.5.64/2; 3. 20.5.64/2.

— « Het universitair vraagstuk ». — *Voor* 19.5.64.

J.J. BOUCKAERT : « Il nous faut avant tout un enseignement de qualité ». — *Métro* 20.5.64.

— « L'expansion universitaire ». — *LB* 20.5.64.

- TENAX : « Waaron uitzwerming der kandidatures ? ». — *B. LIM* 21.5.64.
- J. BRIARD : « L'expansion de l'enseignement universitaire ». — *V. AV* 1. 21.5.64; 2.22.5.64.
- « Hoger onderwijs ». — *LN* 22.5.64.
- « L'Université face à la politique ». — *REL* 23.5.64.
- « Deux nouvelles universités d'Etat et dix candidatures en plus (conclusions de la commission de contact PSC-PSB) (texte) ». — *LB* 23.5.64.
- « Les nouvelles universités offrent surtout des inconvénients (entretien avec le P. Bouckaert) ». — *SR* 24.5.64.
- « L'enseignement supérieur aux mains de marchands de tapis ». — *Métro* 25.5.64.
- K. VAN CAUWELAERT : « Het vraagstuk van het hoger onderwijs ». — *HV* 26.5.64.
- « Interview de M. Bouckaert ». — *STA* 26.5.64/2.
- « L'expansion universitaire ». — *EB* 26.5.64.
- « L'expansion universitaire ». — *LB* 26.5.64.
- « Interview de M. W. De Keyser ». — *Métro* 26.5.64.
- « Expansion universitaire et démocratisation des études ». — *SR* 26.5.64.
- « Les socialistes regrettent l'essaimage des candidatures et le PSC suspend dès lors les négociations ». — *LB* 27.5.64.
- « La promotion de l'Université ». — *C* 27.5.64.
- « Expansion universitaire ». — *P* 27.5.64.
- « Geen conclusies, geen akkoord en geen ontwerp ! ». — *VG* 27.5.64.
- TENAX : « Het vraagstuk dient zuiver gesteld ». — *B. LIM* 27.5.64.
- F. GROOTJANS : « Universitair luchtkasteel ? ». — *NG* 27.5.64/2.
- « Les propositions des Universités libres de Louvain et de Bruxelles, élément perturbateur ? ». — *LB* 28.5.64.
- Sen. K. VAN CAUWELAERT : « De katholieke Vlaamingen en de Leuvense Universiteit ». — *HV* 28.5.64.
- « Het rookgordijn der verwarring ». — *B. LIM* 28.5.64.
- « Onzinnige plannen ». — *LN* 28.5.64.
- « Voorlopig uitsel ». — *Gids* 28.5.64.
- TENAX : « Een kwestie van verantwoordelijkheid ». — *B. LIM* 29.5.64.
- Sen. K. VAN CAUWELAERT : « Over het maturiteits-examen ». — *HV* 29.5.64.
- « Belangen van de bestaande kandidaturen verzoenen met spreiding van universiteiten ». — *STA* 29.5.64.
- « (Over een Detectiveroman) ». — *VG* 30.5.64.
- M. VANAUDENHOVE : « L'avenir de nos universités ». — *DH* 30.5.64.
- « Voor een Nederlandse katholieke universiteit ». — *STA* 30.5.64/2.
- TENAX : « De maturiteitsproef ». — *B. LIM* 30.5.64.
- « Les professeurs francophones contre l'essaimage des candidatures et la création de facultés nouvelles (note de l'ACAPSUL) ». — *SR* 31.5.64/3.
- « Les universités de l'Etat ». — *FL* 1.6.64.
- « Een schifting van dilettanten... ». — *STA* 1.6.64/2.
- Ouderverenigingen doen tegenvoorstel ». — *STA* 2.6.64.
- « Maturiteitsexamen remt vlaamse doorstroming ». — *STA* 3.6.64/2.
- « Gezaghebbend betoog ». — *Gids* 3.6.64.
- « Op de as Gent-Antwerpen een rijksuniversiteit ? ». — *STA* 5.6.64/2.
- Mgr. J. LECLERCQ : « L'Université catholique ». — *REL* 1. 6.6.64/8; 2. 13.6.64/8; 3. 20.6.64/8.
- N. HOUGARDY : « Le problème de la création d'universités nouvelles et de l'essaimage des candidatures universitaires ». — *Demain* 6.6.64/7.
- TENAX : « Voor een toereikende eigen elite ». — *B. LIM* 6.6.64.
- A. MATTHEEUS : « De vlag moet de lading dekken ». — *STA* 6.6.64/7.
- V. LEEMANS : « Meningen contra oordeel ». — *STA* 6.6.64.
- SCHILDWACHT : « Het probleem der universiteiten ». — *HV* 6.6.64.
- Sen. LEYNEN : « Waaron uitzwerming ? ». — *B. LIM* 7.6.64/5.
- I. VERVOORT : « Uitbreiding van het universitair onderwijs ». — *Gids* 9.6.64/2.
- K. VAN CAUWELAERT : « De Walen en de Leuvense Universiteit ». — *HV* 9.6.64.
- « Un problème mal résolu : celui des sections faibles ». — *LB* 9.6.64.
- K. VAN CAUWELAERT : « Het probleem der Leuvense geneeskundige faculteit ». — *HV* 10.6.64.
- « Vraaggesprek met prof. Derine ». — *STA* 11.6.64/2.
- E. COPPIETERS : « Vers la création d'une université d'Etat de l'Andre et d'une université d'Etat de Wallonie ». — *Métro* 15.6.64.
- « Point de Mire ». — *WAL* 16.6.64/4.
- TENAX : « Nog de Universitaire expansie ». — *B. LIM* 16.6.64.
- Ch MOUREAUX : « Problèmes universitaires ». — *SR* 16.6.64.
- « La position de Louvain à propos du problème de l'expansion universitaire ». — *Métro* 17.6.64.
- « Groep Eenheid bepleit nieuwe « idee van een universiteit ». — *STA* 17.6.64/2.
- SCHILDWACHT : « Nieuw instel der regeringverklaring ». — *HV* 17.6.64.
- Rektor BOUCKAERT : « Acht argumenten tegen spreiding ». — *STA* 18.6.64/2.
- SCHILDWACHT : « De politieke moeilijkheid rond het hoger onderwijs ». — *HV* 19.6.64.
- Prof. P.G. JANSSENS : « Nieuwe universiteit moet in Antwerpen ingeplant worden ». — *STA* 19.6.64/2.
- L. CRAEYBECKX : « Regen Schooloorlog op het hoogste Vlak ». — *VG* 1. 19.6.64; 2. 20.6.64.
- « L'université pour nos fils ». — *SR* 20.6.64.
- SCHILDWACHT : « De spreiding van het hoger onderwijs ». — *HV* 21.6.64.
- K. BLANCKAERT : « Spreiding kandidaturen slechts aanloop universitaire intbouw ». — *STA* 22.6.64/2.
- « De Universitaire expansie ». — *Voor* 24.6.64.
- « Universitair Kompromis ». — *STA* 24.6.64.
- « Point de Mire ». — *WAL* 24.6.64/4.
- F. GROOTJANS : « De universitaire uitbouw ». — *NG* 24.6.64/2.
- V. L. : « L'expansion universitaire ». — *P* 25.6.64/2.
- « Wij verheugen ons niet over het universitair Kompromis ». — *Voor* 25.6.64.
- « Interview de M. Bouckaert ». — *SR* 25.6.64/6.
- F. GROOTJANS : « Antwerpen geslachtefferd ». — *NG* 26.6.64/2.
- « Universitaire expansie aangekondigd ». — *Gids* 26.6.64.
- « Les projets universitaires ». — *EB* 26.6.64.
- « Retour à la raison ». — *LB* 26.6.64/2.
- V. LEEMANS : « Wedden van professoren en universiteitshervorming ». — *STA* 27.6.64.

- « Universitaire expansie : bevredigend kompromis ». — *STA* 27.6.64/2.  
 O. VANAUDENHOVE : « L'avenir de nos universités ». — *DH et Demain* 27.6.64.  
 — « Regering en hoger onderwijs ». — *LN* 27.6.64.

Voir également :  
 « Syndicats » 14.3.6; 30.5.64.

## Institutions administratives

### FONCTION PUBLIQUE ET PARASTATAUX

- J. HENDRICKX : « Minder of (nog) meer politiek in overheidsdienst ? ». — *STA* 3.1.64/2.  
 — « L'Office des chèques postaux n'a jamais connu une situation aussi alarmante ». — *LB* 10.1.64.  
 — « Une circulaire aussi cynique que socialiste ». — *LB* 18.1.64.  
 — « L'administration publique et la vie économique ». — *SR* 23.1.64.  
 — « La situation des chemins de fer ». — *LB* 6.2.64.  
 — « L'Etat mauvais patron ». — *C* 25.2.64.  
 — « La revalorisation de la fonction publique ». — *LB* 24.3.64.  
 — « Les agents de l'Etat feront désormais carrière au mérite ». — *SR* 25.3.64.  
 — « Een eerste stap ». — *Gids* 25.3.64.  
 — « Regeling blijft ijdel zonder parastatalen ». — *STA* 25.3.64/2.  
 — « Statut Gilson ». — *REL* 28.3.64.  
 — « Aux chemins de fer : signal rouge dépassé ». — *C. ESC* 29.3.64.  
 P. WIGNY : « Les fonctionnaires et leurs administrés ». — *C. ESC* 1.4.64.  
 — « Le mécontentement règne chez les fonctionnaires généraux ». — *SR* 10.4.64/8.  
 — « Les fonctionnaires généraux sont mécontents de la réforme administrative ». — *LB* 10.4.64/4.  
 M. A. PIERSON : « La réforme administrative ». — *SR* 17.4.64.  
 — « Een kwart eeuw Inspectie Financiën ». — *Gids* 29.4.64.  
 V. LEEMANS : « Juist weten wat men wil ». — *STA* 9.5.64.  
 R. VANDEPUTTE : « Korps van inspecteurs van financiën bestaat vijftig jaar ». — *STA* 22.5.64/2.  
 — « Faut-il revoir le rôle et le statut des commissions d'assistance publique ? (interview de M<sup>me</sup> Anspach) ». — *SR* 10.6.64/2.  
 — « Het openbaar ambt ». — *LN* 16.6.64.  
 Dr. G. VANDENBERGHE : « Hervorming KOO — Ziekenhuizen : « inschakelen in gezondheidspolitiek ». — *STA* 19.6.64/9.  
 — « La SNCB vise le monopole des transports routiers ». — *LB* 29.6.64/2.

Voir également :  
 « Bulletin du MIC », 9.5.64.

### COMMUNES : Fusions — Finances communales

- Prof. R. BLANPAIN : « Hervorming Openbare Onderstand ». — *STA* 1. 2.1.64/2; 2. 3.1.64/4; 3. 6.1.64/2.  
 — « Interview de Bracops ». — *P* 14.3.64/2.  
 — « Betere gemeentepolitiek ». — *Gids* 31.3.64.

- R. VANDEPUTTE : « Wie kent het gemeentelijk financieuzen ? ». — *STA* 21.4.64/2.  
 — « Du « ministre des Sports » à la « crèche subventionnée ». — *SR* 22.4.64/2.  
 O. VANAUDENHOVE : « La politique du cœur ». — *Demain* 25.4.64.  
 — « Charte communale et provinciale du PLP (texte) ». — *DH* 26.4.64/7.  
 — « Structures communales ». — *C* 8.5.64.  
 — « Charte communale et provinciale (texte) ». — *Demain* 9.5.64/8.  
 — « De gemeenten ». — *Voor* 16.5.64.  
 — « Fédération de communes ». — *REL* 20.6.64.

### COMMUNES : Grandes agglomérations

- « De ontwikkeling van Brussel ». — *LN* 3.3.64.  
 — « Bruxelles-capitale ». — *REL* 21.3.64.  
 — « L'évolution des grandes agglomérations ». — *LB* 1. 9.4.64/2; 2. 10.4.64/2.  
 — « Bruxelles n'est pas un agglomérat de villages ». — *REL* 23.5.64/5.  
 — « Des pouvoirs supracommunaux ». — *C* 12.6.64.  
 — « Les communes et les villes devant la « fédération ». — *SR* 13.6.64.  
 SCHILDWACHT : « Naar supra-gemeentelijke machtorganen ? ». — *HV* 16.6.64.

### Politique militaire

- F. GROOTJANS : « Alweer 20 miljard ». — *NG* 18.2.64/2.  
 — « M. Segers sur la bonne voie ? ». — *LB* 28.2.64.  
 — « Le drame de Beverloo devant la Chambre ». — *EB* 6.3.64.  
 — « Plus d'armée en Belgique ! ». — *GAU* 6.3.64.  
 — « Mourir à 18 ans ». — *FL* 9.3.64.  
 — « Waanzin of misdaad ». — *NG* 9.3.64/2.  
 — « De bom ». — *STA* 10.3.64.  
 — « Nous en ferons des hommes... ». — *V. AV* 10.3.64.  
 SCHILDWACHT : « Ernstige bedenkingen bij het ongeluk te Beverlo ». — *HV* 10.3.64.  
 — « Het drama van Beverlo ». — *Gids* 11.3.64.  
 — « Wij wensen een sneller onderzoek ». — *Voor* 11.3.64.  
 — « Le drame de Beverloo ». — *SR* 12.3.64.  
 — « Plicht van parlement ». — *STA* 12.3.64.  
 V. L. : « Dépenses militaires ». — *P* 12.3.64/2.  
 TENAX : « Een zweer breekt open ». — *B. LIM* 12.3.64.  
 — « Beverloo ». — *PP* 13.3.64 (n° 2363).  
 — « La guerre des chars ». — *PP* 13.3.64 (n° 2363).  
 — « La leçon d'un drame ». — *C* 13.3.64.  
 — « Beverlo nogmaals voor de kamer ». — *Gids* 13.3.64.  
 — « Onbehandigheid van een behendig man... ». — *VG* 14.3.64.  
 — « Coup de théâtre dans l'affaire de Beverloo ». — *LB* 20.3.64.  
 — « Armée : non à la loi du silence ! ». — *GAU* 20.3.64/12.  
 — « Burger in uniform ». — *LN* 20.3.64.  
 Gal DOTHEE : « Notre armée se justifie-t-elle ? ». — *Méto* 24.3.64.  
 M. GREGOIRE : « Quinze milliards, et pourquoi ? ». — *SR* 26.3.64.  
 — « Le fait nucléaire et les armes conventionnelles ». — *SR* 24.64/2.  
 V. LAROCK : « Prochain 1<sup>er</sup> mai ». — *P* 20.4.64.

M. GREGOIRE : « Devons-nous acheter des tanks ? ». — *SR* 23.4.64.  
 — « De aankoop van nieuwe tanks ». — *LN* 23.4.64.  
 — « Staat in de staat ? ». — *NG* 23.4.64/2.  
 — « Quinze milliards et pourquoi ? ». — *SR* 28.4.64/2.  
 Gal. A.L. DOTHEE : « Il faut choisir entre les domaines militaire et économique ». — *Métro* 28.4.64.  
 — « Epilogue politique du drame de Beverloo ». — *EB* 29.4.64.  
 — « Les conclusions du ministre ». — *C* 29.4.64.  
 E. MELOT : « L'armement thermo-nucléaire, seul garant de la liberté ». — *V. AV* 1.5.64.  
 E. VANTHILT : « Het ongeval met de « Rookpot » in het kamp van Beverlo ». — *VG* 13.5.64.  
 — « Le gouvernement renonce provisoirement à l'achat de nouveaux chars ». — *LB* 16.5.64.  
 — « Een koekoeksel ». — *LN* 16.5.64.  
 — « Pas de nouveaux chars avant 1965 ». — *EB* 17.5.64.  
 — « Pas de nouveaux chars pour notre armée, pourquoi ? ». — *Métro* 18.5.64.  
 — « Le recul des chars ». — *DR* 20.5.64.  
 M. GREGOIRE : « Les nouveaux tanks pour l'an prochain ». — *SR* 21.5.64.  
 V. L. : « Sans chars ». — *P* 21.5.64/2.  
 R. LEWIN : « Les blindés ont reculé ». — *DR* 23.5.64/2.

## Problèmes économiques et sociaux

### PROBLEMES ECONOMIQUES : Généralités

— « Perspectives et problèmes économiques ». — *SR* 9.1.64.  
 — « Sombres perspectives ». — *FL* 11.1.64.  
 — « Ombres sur la conjoncture industrielle ». — *EB* 29.1.64.  
 V. LEEMANS : « Voorrang ekonomisch-sociaal perspektief ». — *STA* 8.2.64.  
 — « Le rapport annuel de la Société Générale de Belgique dénonce l'alourdissement des coûts de production ». — *Métro* 10.2.64.  
 R. VANDEPUTTE : « Groot-industrie evolueert naar internationalizatie ». — *STA* 19.2.64/2.  
 — « Une autre politique ». — *REL* 29.2.64.  
 — « Aux frontières de la capacité concurrentielle ». — *EB* 12.3.64.  
 — « Rêve utopique ou diversions pour ministres des Affaires économiques ». — *LB* 1. 13.4.64; 2. 14.4.64; 3. 16.4.64.  
 — « Persistance de la haute conjoncture ». — *Métro* 20.4.64.  
 E. MANDEL : « Belgique entre capitalisme et socialisme ». — *GAU* 1. 23.5.64/6; 2. 30.5.64/6; 3. 6.6.64/6; 4. 13.6.64/2.  
 — « Les fruits de la productivité ». — *DR* 1.6.64.  
 V. LAROCK : « Gestion et structures ». — *P* 1.6.64.  
 — « La longue prospérité ». — *SR* 11.6.64.  
 — « Heurts et malheurs du patronat belge ». — *GAU* 27.6.64/2.

Voir également :

« Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank », 25.1.64, 2.5.64.

### ENERGIE : Charbon — Electricité — Gaz

— « Le scandale de l'électricité ». — *P* 1. 3.1.64; 2. 1.6.64/5; 3. 7.1.64/6; 4. 8.1.64/9.  
 — « L'industrie charbonnière belge en 1963 ». — *C. ESC* 19.2.64.

Sen. LEYNEN : « De kolen in 1963 ». — *B. LIM* 23.2.64/3.  
 — « Voorbode van moeilijkheden ». — *LN* 13.3.64.  
 — « De toekomst van het aardgas ». — *LN* 23.3.64.  
 — « Pour une Régie du gaz naturel ! ». — *DR* 23.3.64.  
 — « Du gaz naturel hollandais pour la Belgique ». — *SR* 1. 5.4.64; 2. 7.4.64/2.  
 F. BAUDHUIN : « Notre politique charbonnière ». — *LB* 11.4.64.  
 — « La FGTB signe un nouveau contrat avec les trusts de l'électricité ». — *GAU* 9.5.64/6.  
 — « Les fruits de la coordination en électricité ». — *EB* 13.5.64.  
 — « L'atome belge en difficulté ? ». — *SR* 22.5.64.  
 — « Point de Mire ». — *WAL* 27.5.64/4.  
 — « Interview de M. J. Ligny ». — *PP* 29.5.64 (n° 2374).  
 — « Charbon et sécurité d'approvisionnement ». — *FL* 8.6.64.

Voir également :

« Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank », 25.4.64.

### FINANCES, MONNAIE, CREDIT, FISCALITE

— « Nieuwe wet op zegelbelastingen ». — *STA* 9.1.64/4.  
 — « Escompte : hausse prochaine de 0,75 % ? ». — *DR* R. VANDEPUTTE : « Hoe lost schatkist haar problemen op ? ». — *STA* 10.1.64/4.  
 V. LEEMANS : « Naar leningen van zeven t.h. ? ». — *STA* 11.1.64.  
 — « Impôts, prix et emprunts ». — *P* 14.1.64/4.  
 — « Financiële vraagstukken ». — *LN* 17.1.64.  
 V. LEEMANS : « Februari : lening moeten slagen ». — *STA* 18.1.64.  
 F. GROOTJANS : « De financiële politiek ». — *NG* 20.1.64/2.  
 — « A quand l' « emprunt choc » ? ». — *EB* 24.1.64.  
 — « La grève de l'emprunt ». — *DR* 27.1.64.  
 — « Le système des précomptes ». — *EB* 31.1.64.  
 — « La simplification fiscale, cauchemar du contribuable ! ». — *LB* 31.1.64.  
 O. VANAUDENHOVE : « La trésorerie aujourd'hui et demain ». — *Métro* 1.2.64.  
 — « Le gouvernement à la merci des banques ». — *WAL* 6.2.64.  
 — « La parafiscalité ». — *EB* 9.2.64.  
 R. VANDEPUTTE : « Opbrengst van fiscale hervorming ». — *STA* 10.2.64/2.  
 — « Point de Mire ». — *WAL* 12.2.64/4.  
 — « Le nouvel emprunt d'Etat sera le « test » financier de 1964 ». — *SR* 14.2.64.  
 O. VANAUDENHOVE : « La plus grande responsabilité du gouvernement ». — *DH* 15.2.64.  
 — « Des trompeuses promesses de simplifications et de justice fiscale aux dures réalités ». — *LB* 28.2.64.  
 R. VANDEPUTTE : « Hoge rentevoeten voordelig of schadelijk ? ». — *STA* 6.3.64/2.  
 — « Hervorming overdrachtaks ». — *STA* 10.3.64/7.  
 — « Fiscale hervorming ». — *NG* 31.3.64/2.  
 R. VANDEPUTTE : « Openbaar aantrekken van spaargeld ». — *STA* 3.4.64/2.  
 — « Les impôts à augmenter ». — *P* 14.4.64/4.  
 — « M. Dequae parle des finances publiques ». — *EB* 14.4.64.  
 — « L'action modératrice de la politique monétaire ». — *SR* 16.4.64.

- « L'activité de la SNI ». — *FL* 29.4.64.  
 R. VANDEPUTTE : « Markante tendensen in bankbedrijvigheid ». — *STA* 2.5.64/2.  
 — « Point de Mire ». — *WAL* 20.5.64/4.  
 — « Complications fiscales ». — *P* 20.5.64/6.  
 — « Simplification et équité fiscales ? ». — *LB* 25.5.64.  
 — « Société Nationale d'Investissement ». — *P* 26.5.64.  
 — « Comment supprimer tous les impôts sauf un ? ». — *Eur. M.* 27.5.64 (n° 990).  
 W. DE CLERCQ : « Maar geen sanering ». — *NG* 28.5.64/2.  
 — « Le casse-tête chinois ». — *FL* 29.5.64.  
 W. DE CLERCQ : « Où vont les finances publiques ? ». — *DH* 11.6.64/3.  
 F. GROOTJANS : « De financiële politiek ». — *NG* 13.6.64/2.  
 R. VANDEPUTTE : « Ruimere rijkshulp tot bevordering uitvoer ». — *STA* 15.6.64/2.  
 — « Valse hésitation sur un terrain glissant ». — *EB* 18.6.64.  
 F. BAUDHUIN : « Notre politique monétaire ». — *LB* 20.6.64.

Voir également :

- « Au Travail ! », 13.6.64; « La Construction », 1.2.64;  
 « La Voix de l'Union », 16.5.64.

#### INFLATION : Prix et salaires — Hausse de l'index

- « Le gouvernement laissera-t-il s'avilir davantage le pouvoir d'achat du franc ? ». — *Métro* 3.1.64.  
 — « Impôts, prix et emprunts ». — *P* 14.1.64/4.  
 — « De gevaarlijke kringloop ». — *LN* 16.1.64.  
 — « Point de Mire ». — *WAL* 18.1.64.  
 SCHILDWACHT : « Economische voorspoed ». — *HV* 23.1.64.  
 TENAX : « De twee uitersten ». — *B. LIM* 25.1.64.  
 — « La double spirale ». — *FL* 25.1.64.  
 F. BAUDHUIN : « Le danger d'inflation ». — *LB* 25.1.64.  
 — « Prijzen en lonen ». — *STA* 27.1.64/2.  
 — « L'inflation importée par le trésor ». — *FL* 28.1.64.  
 — « Le choix des priorités ». — *EB* 29.1.64.  
 — « Le rapport de la Banque Nationale ». — *LB* 28.1.64.  
 J. VAN OFFELEN : « Les prix montent ». — *DH* 29.1.64.  
 — « Stem der Nationale Bank ». — *Gids* 29.1.64.  
 — « Le rapport de la Banque Nationale de Belgique ». — *LB* 29.1.64.  
 R. VANDEPUTTE : « Werkelijk inkomen van loontrekkende verbeterd ». — *STA* 29.1.64/2.  
 — « Le rapport de la Banque Nationale ». — *SR* 29.1.64.  
 — « Un avertissement ». — *SR* 30.1.64/2.  
 — « Salaires et prix ». — *P* 30.1.64.  
 V. L. : « Les prix ». — *P* 30.1.64/2.  
 SCHILDWACHT : « Het Verslag der Nationale Bank ». — *HV* 30.1.64.  
 — « Een waarschuwend verslag ». — *LN* 30.1.64.  
 — « Le rapport de la Banque Nationale ». — *WAL* 31.1.64/4.  
 F. BAUDHUIN : « Inflation et dévaluation ». — *LB* 1.2.64.  
 J. MOREAU DE MELEN : « La prospérité du pays est en péril ». — *DH* 2.2.64/3.  
 — « Contre le chantage à la dévaluation ». — *DR* 3.2.64.

- SCHILDWACHT : « Loon- en prijsstijgingen en inflationistische verschijnselen ». — *HV* 4.2.64.  
 — « Inflation ? ». — *P* 4.2.64/4.  
 — « Dans les « coins » de la Banque Nationale ». — *DR* 5.2.64.  
 TENAX : « Na een waarschuwing ». — *B. LIM* 5.2.64.  
 — « Une contagion différée ». — *SR* 6.2.64.  
 — « Les trusts rectifient le tir ». — *DR* 10.2.64.  
 — « Prix, salaires, inflation ». — *C* 11.2.64.  
 Et. DE LA VALLEE POUSSIN : « Des perspectives économiques de la Belgique ». — *SR* 12.2.64.  
 — « Un outil délicat ». — *C* 18.2.64.  
 — « Point de Mire ». — *WAL* 20.2.64/4.  
 — « Point de Mire ». — *WAL* 22.2.64/4.  
 — « Le climat inflatoire ». — *V. AV* 24.2.64.  
 — « Signes de détente ? ». — *C* 28.2.64.  
 SCHILDWACHT : « De voortbrengers en het prijzenvraagstuk ». — *HV* 29.2.64.  
 J. MOREAU DE MELEN : « Blocage des prix ». — *DH* 5.3.64/3.  
 A. DE BLOCK : « De boerenbond en de inflatie ». — *Voor* 14.3.64/3.  
 R. VANDEPUTTE : « Kwalen van de economische welvaart ». — *STA* 18.3.64/2.  
 F. BAUDHUIN : « L'expansion monétaire ». — *LB* 21.3.64.  
 — « Vrees voor inflatie ongegrond (met de HH. F. COLLIN, L. CAMU, R. VANDEPUTTE, R. PULINCKX, V. LEEMANS) ». — *STA* 27.3.64/6.  
 W. SCHUGENS : « Ce qu'il faut faire aujourd'hui ». — *WAL* 1.4.64/4.  
 — « A propos du projet Spinoy visant à assainir le marché de la viande ». — *SR* 8.4.64/6.  
 — « Les hausses de prix ont englouti un mois de salaires ». — *GAU* 10.4.64/12.  
 A. DE BLOCK : « Maatregelen tegen inflatie ». — *Voor* 11.4.64.  
 — « Vraaggesprek met Minister Dequae ». — *STA* 13.4.64/5.  
 — « Les tricheurs ». — *PP* 8.5.64 (n° 2371).  
 — « Le coup du pistolet ». — *FL* 8.5.64.  
 — « Exposé télévisé du ministre Spinoy (texte) ». — *P* 22.5.64/2.  
 — « Point de Mire ». — *WAL* 26.5.64/4.  
 — « Problèmes d'inflation et mouvements des capitaux ». — *IEF* 27.5.64.  
 — « Quand M. Spinoy se moque du monde ». — *DR* 27.5.64.  
 — « Toute la vérité sur la hausse des prix et du coût de la vie ». — *DR* 30.5.64/5.  
 — « Existe-t-il une hausse « normale » des prix ? ». — *EB* 5.6.64.  
 — « La hausse du coût de la vie ». — *P* 6.6.64.  
 — « Pour juger un gouvernement ». — *WAL* 9.6.64/4.  
 — « 9 millions de pêcheurs en « eau trouble ». — *DR* 13.6.64/5.  
 — « L'évolution des prix et salaires depuis trois ans ». — *P* 19.6.64.  
 — « Avertissement de la FIB : attention à la surchauffe ». — *EB* 19.6.64.  
 — « L'économie belge reste au beau fixe ». — *Métro* 20.6.64.  
 — « Salaires et « surchauffe ». — *DR* 22.6.64.  
 — « Niets komt vanzelf ». — *LN* 24.6.64.  
 — « Protéger le pouvoir d'achat des travailleurs ». — *P* 25.6.64.

— « Standpunten der Belgische industrie ». — *Gids* 25.6.64.

— « L'index grimpe à 119.88 ». — *Métro* 27.6.64.

— « Soucis de l'industrie belge ». — *DR* 29.6.64.

Voir également :

« Au Travail ! », 7.3.64, 9.5.64, 13.6.64, 27.6.64. « La Tribune » : avril 1964 (n° 7). « Le syndicaliste libéral », mai 1964. « La Construction », 1.2.64, 29.2.64.

### LA REFORME DE L'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE (AMI) — LE CONFLIT MEDICO-GOUVERNEMENTAL

— « Nationale gezondheidsdienst of konventies ». — *STA* 1.1.64/2.

— « Déclaration du ministre Leburton, communiqué du CNAC, déclaration du docteur Wynen ». — *SR* 1.1.64.

P. DE PAEPE : « De waarheid over de ziekte- en invaliditeits verzekering ». — *HV* 1. 31.12.63; 2. 2.1.64/2; 3. 4.1.64/7; 4. 8.1.64/7.

— « Il s'agit surtout d'honoraires ! ». — *WAL* 2.1.64.

— « Interview du Dr Wynen ». — *LB* 3.1.64.

— « Interview d'un médecin conventionné ». — *P* 3.1.64/2.

— « Et si vous devenez malade ? ». — *WAL* 3.1.64/4.

— « ... Et une bonne santé ! ». — *DR* 3.1.64.

— « Médecine gratuite pour tous ! ». — *GAU* 3.1.64.

Dr. DELVIGNE : « La législation sur l'AMI : l'actif et le passif ». — *GAU* 3.1.64/2.

— « La médecine au tournant ». — *REL* 4.1.64.

— « Gagner du temps en vue d'une reprise de contact ? ». — *LB* 4.1.64.

— « Après la déclaration du docteur Wynen ». — *LB* 4.1.64/4.

— « Une affreuse nouvelle ». — *P* 4.1.64.

— « Une mise au point de l'Union professionnelle des médecins socialistes ». — *SR* 4.1.64/2.

— « 9.447 « non ». — *EB* 5.1.64.

— « Communiqué du Conseil de l'Ordre des médecins de la province de Liège ». — *SR* 5.1.64/2.

— « Voorstel van de syndicale kamers ». — *STA* 6.1.64/2.

« De moeilijke overgang ». — *Voor* 6.1.64.

— « Wat willen de Geneesheren ? ». — *VG* 6.1.64.

— « Wet op ziekteverzekering zal worden toegepast ». — *HV* 7.1.64.

TENAX : « Sociale geneeskunde ingevolge overeenkomst ». — *B. LIM* 7.1.64.

— « Onze Gezondheidsdienst, een nationale Triomf ». — *VG* 7.1.64.

F. GROOTJANS : « Wijsheid nodig ». — *NG* 7.1.64/2.

— « Point de Mire ». — *WAL* 7.1.64/4.

Dr DELVIGNE : « Les médecins d'indonnés ». — *WAL* 7.1.64/4.

— « Un duel entre M. Lefèvre et les médecins ». — *EB* 7.1.64.

— « Communiqué du gouvernement ». — *LB* 7.1.64/5.

— « Déclaration radiodiffusée du Premier ministre (texte) ». — *LB* 7.1.64/4; *SR* 8.1.64/2.

— « Déclaration de la Fédération nationale des chambres syndicales ». — *LB* 7.1.64/4.

A. PARISIS : « Pour la reprise d'un dialogue ». — *G. LG* 8.1.64.

A. HOUCIAUX : « Principes et tarifs ». — *P* 8.1.64.

— « Une action qui atteint les malades ». — *C* 8.1.64.

— « Ordre du jour de la CSC ». — *C* 8.1.64/4.

— « Déclaration de M. Vanaudenhove ». — *DH* 8.1.64.

Dr. G. VAN DEN BERGHE : « De geneeskunde buiten de wet ». — *STA* 8.1.64/2.

— « De regering moet regeren ». — *Voor* 8.1.64.

C. BRONCKART : « Pouvez-vous toujours choisir votre médecin ? ». — *WAL* 8.1.64/4.

— « L'AMI est ton ennemi ». — *Eur. M* 8.1.64 (n° 970).

— « M. Lefèvre devant le petit écran ». — *SR* 8.1.64.

— « L'épreuve de force entre le Gouvernement et les médecins se précise ». — *EB* 8.1.64.

— « L'actualité belge à l'heure d'Hippocrate ». — *Métro* 8.1.64/4.

— « Interview du docteur Wynen ». — *Métro* 8.1.64.

— « Divers communiqués ». — *LB* 9.1.64/2.

— « Mauvaises raisons ». — *P* 9.1.64.

— « La loi est votée, la lutte continue ! ». — *FL* 9.1.64.

— « La violence ne résout rien ». — *C* 9.1.64.

— « Communiqué du Bureau politique du Parti Communiste de Belgique ». — *DR* 9.1.64.

C. BRONCKART : « Les conventions médicales ». — *WAL* 9.1.64/4.

— « Lettre du Premier ministre au Président de l'Académie de médecine ». — *SR* 9.1.64/2.

— « Hoge koorts in de ziekteverzekering ». — *LN* 10.1.64.

— « Peut-on espérer une solution dans l'affaire de l'AMI ? ». — *EB* 10.1.64.

— « Les socialistes veulent des médecins fonctionnaires ». — *G. LG* 10.1.64.

— « En avant, pour le service national de santé ! ». — *GAU* 10.1.64.

— « Portrait de la médecine belge d'aujourd'hui ». — *GAU* 10.1.64/2.

C. BRONCKART : « Honoraires médicaux. Formalités de remboursement ». — *WAL* 10.1.64/4.

— « Le gouvernement a reçu l'Académie de médecine ». — *LB* 10.1.64/4.

— « L'opinion publique en marche ». — *C* 10.1.64.

— « Communiqué de l'Association pharmaceutique belge ». — *SR* 10.1.64/2.

— « Interview de M. Verhaert ». — *WAL* 11.1.64/4.

C. BRONCKART : « Liberté de prescription. Liberté thérapeutique ». — *WAL* 11.1.64/4.

— « Een front zoals nooit te voren... ». — *VG* 11.1.64.

— « Pas de sophisme ». — *P* 11.1.64.

— « Le conflit médecins-gouvernement (nouvelles prises de positions) ». — *SR* 11.1.64/2.

— « Une déclaration publique du corps médical ». — *DH* 12.1.64.

— « Communiqué du « Comité permanent de vigilance ». — *SR* 12.1.64/2.

Dr P. ANET : « Europe et médecine ». — *SR* 12.1.64/2.

— « L'opposition irréductible des médecins des provinces de Liège et de Luxembourg ». — *LB* 13.1.64/2.

O. DE SWAEF : « Artsen tegen de wet ». — *Voor* 13.1.64.

— « (En 1964 comme par le passé) ». — *Métro* 14.1.64/4.

— « Communiqué de la Fédération Nationale des Chambres Syndicales ». — *LB* 14.1.64/2.

— « Les médecins au service des malades ». — *LB* 14.1.64.

— « De taal van het gezond verstand ». — *HV* 14.1.64.

— « Nouvelle déclaration du docteur Bigwood ». — *C* 14.1.64/4.

TENAX : « Hoe het groeide ». — *B. LIM* 14.1.64.

— « Reproches ». — *P* 14.1.64.

— « Cherchez le coupable ». — *SR* 14.1.64.

- Dr M. DELVIGNE : « Les mensonges du CNAC ». — WAL 15.1.64/4.  
 — « Déclaration du professeur Bigwood ». — SR 15.1.64/2.
- C. HUYSMANS : « De waanziekte in de academies ». — VG 16.1.64.  
 — « Le « Werkgroep » propose une solution en trois phases ». — LB 16.1.64/4.  
 — « Position des Mutualités chrétiennes ». — LB 17.1.64/2.  
 — « Où va l'argent ? ». — V. AV 17.1.64.
- C. BRONCKART : « Secret professionnel ». — WAL 17.1.64.  
 — « Wat staat in de nieuwe wetten op de ziekteverzekering ? ». — LIN 17.1.64 (n° 798).  
 — « Communiqué du comité de direction du PLP ». — DH 17.1.64.  
 — « Une circulaire aussi cynique que socialiste ». — LB 18.1.64.  
 — « Pas d' « observateurs » médicaux à l'INAMI ? ». — LB 18.1.64/2.
- Ch. MOUREAUX : « Une juste cause ». — SR 18.1.64.  
 — « Les positions respectives dans la « bataille des conventions ». — SR 18.1.64.  
 — « Un commentaire du Dr Wynen ». — SR 19.1.64.  
 — « De laatste Kans ? ». — VG 20.1.64.  
 — « Une action néfaste, une riposte démesurée ». — LB 21.1.64/2.
- C. BRONCKART : « Médecine gratuite, médecine médiocre ». — WAL 21.1.64/4.  
 — « De ziekteverzekering ». — LN 21.1.64.  
 bres syndicales » (communiqué). — SR 21.1.64.  
 — « Le manifeste des Chambres syndicales ». — SR, LB, DH, STA 22.1.64.  
 — « Les couteaux au vestiaire ». — C 22.1.64.  
 — « Interview du Dr Thone ». — C 22.1.64/  
 — « Les propositions qui seront faites aux états généraux des médecins ». — SR 23.1.64/2.  
 — « (Les méthodes pojadistes des Chambres syndicales) ». — P 23.1.64/2.  
 — « Gevaarlijke wending ». — Gids 23.1.64.
- TENAX : « Toegestoken hand ». — B. LIM 23.1.64.  
 — « Interview du Dr Thone ». — DH 23.1.64/3  
 — « Les médecins ou les parlementaires ? ». — FL 23.1.64.  
 — « Le manifeste des médecins va-t-il amorcer une négociation ? ». — LB 23.1.64.
- J. MOREAU DE MELEN : « Allez-vous-en, Monsieur Leburton ! ». — DH 24.1.64/3.  
 — « Pourra-t-on sortir de l'impasse dans le conflit médecins-AMI ? ». — SR 24.1.64/2.  
 — « Négociations ou partie de poker ? ». — LB 25.1.64/2.
- Dr P. ANET : « Médecine collective ». — SR 26.1.64/2.  
 — « Les états généraux des médecins ». — EB 26.1.64.
- Sen. LEYNEN : « Dokters in de loopgraven ». — B. LIM 26.1.64/3.  
 — « Résolutions des Etats généraux du corps médical ». — LB 27.1.64/5; C 27.1.64/4; STA 27.1.64/4.  
 — « Dokters willen met ons « onderhandelen ». — VG 27.1.64.  
 — « Non et jamais ! Neen en nooit ! ». — FL 27.1.64.  
 — « De crisis van een vrij beroep ». — Voor 27.1.64.  
 — « Dialoog blijft mogelijk ». — STA 27.1.64.  
 — « Négociier, dans l'intérêt des malades ». — LB 27.1.64.  
 — « Notre opinion ». — Métro 27.1.64/4.
- « De Hypocrieten van Hippocrates ». — VG 28.1.64.  
 — « Op het oorlogspad ». — Gids 28.1.64.  
 — « Nog altijd de ziekteverzekering ». — HV 28.1.64.
- F. GROOTJANS : « De betalende zieken ». — NG 28.1.64/2.  
 — « Dialogue ou injonctions ? ». — G.L.G 28.1.64.  
 — « Médecins et malades ». — V. AV 28.1.64.  
 — « Négociations avec les médecins ». — EB 28.1.64.  
 — « Renouer le dialogue ». — SR 28.1.64.  
 — « Déclaration de M. Lefèvre ». — SR 28.1.64/3.  
 — « Déclaration de M. Vanaudenhove ». — DH 28.1.64.  
 — « Grève des médecins ou négociations ». — LB 28.1.64/2.  
 — « Grève générale des médecins ». — DH 29.1.64.  
 — « La faute ». — C 29.1.64.  
 — « Het uur der beslissende verantwoordelijkheid ». — HV 29.1.64.  
 — « Assez, Messieurs les « exaltants ! ». — FL 29.1.64.  
 « De Dokters vluchten vooruit ». — VG 29.1.64.  
 — « Tienduizend of 5,5 miljoen ? ». — Voor 29.1.64.  
 — « Les médecins déposent des préavis de grève générale qui expirent lundi prochain ». — LB 29.1.64.  
 — « Préavis de grève des médecins ». — EB 29.1.64.  
 — « Le corps médical dépose un préavis de grève ». — SR 30.1.64.  
 — « Beslissende dagen ». — Voor 30.1.64.  
 — « Niet vechten ». — STA 30.1.64.
- Dr DELAET : « Le conflit médical ». — SR 30.1.64/7.  
 — « Un exemple de contrainte (document) ». — DH 30.1.64/3.  
 — « Ce qu'en pense l'homme de la rue, et ce qu'il en dit ». — DH 30.1.63/3.
- TENAX : « Een blind avontuur ». — B.LIM 30.1.64.  
 — « Laatste hoopvolle kans ». — Gids 30.1.64.  
 — « Opération « bons offices ». — FL 30.1.64.  
 — « De dokters en de wet ». — LN 30.1.64.  
 — « Interview du professeur Maisin ». — Métro 30.1.64.  
 — « Vers l'épreuve de force ? ». — FL 31.1.64.  
 — « Saut dans l'inconnu ! ». — C 31.1.64.  
 — « Het gesprek met de dokters ». — LN 31.1.64.
- TENAX : « Strijdbijl begraven ». — B. LIM 31.1.64.  
 — « Het is nog tijd, maar het is hoogtijd ». — HV 31.1.64.
- L. COLLARD : « Les médecins devant la loi ». — P, Voor, VG, 31.1.64.  
 — « Naar een keerpunt ? ». — Gids 31.1.64.  
 — « L'avis du malade ». — SR 31.1.64.  
 — « Les conditions d'une reprise du dialogue sur l'AMI ». — SR 1.2.64.  
 — « Weinig goede woorden voor onze Dokters ». — VG 1.2.64.
- M. TOUSSAINT : « Nos médecins ». — DH 1.2.64.  
 — « Les médecins en grève ». — REL 1.2.64.  
 — « Armistice entre le Gouvernement et les médecins ». — EB 1.2.64.
- Dr H. DOSSOGNE : « Les pénalités de la loi AMI ». — SR 2.2.64/7.  
 — « Le communiqué d' « armistice ». — SR 2.2.64/7.  
 — « Le préavis de grève des médecins fait place à une trêve de 2 mois ». — LB 3.2.64.  
 — « (Le courage et le réalisme des médecins) ». — Métro 3.2.64/4.  
 — « Iedereen opgelucht ». — STA 3.2.64.  
 — « Motion MOC (texte) ». — C 3.2.64/4.  
 — « Une étape importante et sans doute décisive... ». — C 3.2.64.  
 V. LAROCK : « Trêve ». — P 3.2.64.

- « Repenser la loi ». — *FL* 3.2.64.
- « La trêve n'est pas la paix ». — *G. LG* 3.2.64.
- « Du mépris de l'assuré à l'impuissance du gouvernement ». — *LB* 4.2.64.
- « Déclaration de M. Vanaudenhove ». — *DH* 4.2.64.
- « Het bestand met de dokters ». — *LN* 5.2.64.
- « De Wet is niet bevoren, maar de Vraag is of de Dokters zijn afgekoeld! ». — *VG* 5.2.64.
- « Een zonderlinge geschiedenis ». — *Gids* 5.2.64.
- « Dat klinkt al beter... ». — *VG* 6.2.64.
- « La trêve en assurance-maladie ». — *EB* 6.2.64.
- G. BREYNE : « Liberale of sociale geneeskunde ». — *Voor* 6.2.64.
- « ZIV-wet blijft volledig van kracht ». — *STA* 7.2.64.
- « La trêve en assurance maladie est rompue ». — *LB* 8.2.64.
- « Les cadres protestent ». — *LB* 8.2.64/2.
- « La grève et la trêve ». — *P* 8.2.64.
- « Gevaarlijke spanning ». — *Gids* 8.2.64.
- « Zenuwachtige Dokters en zwijgende CVP-ers ». — *VG* 8.2.64.
- « La trêve médico-gouvernementale menacée ». — *EB* 9.2.64.
- « Dreigend onweer ». — *STA* 10.2.64.
- SCHILDWACHT : « Na de poging tot bemiddelen ». — *HV* 10.2.64.
- « De ziekteverzekering ». — *LN* 10.2.64.
- « Les milliards des assurés sociaux ». — *P* 11.2.64.
- « Terzelfder tijds verwarring en opheldering ». — *VG* 11.2.64.
- « La trêve en assurance maladie ». — *LB* 11.2.64/2.
- « Wat op het spel staat ». — *Gids* 1.2.64.
- « Comment les médecins ont montré la voie ». — *Eur. M.* 12.2.64 (n° 975).
- « Het syndicalisme der geneesheren ». — *Gids* 13.2.64/2.
- L. COLLARD : « AMI : avant la négociation ». — *P, VG, Voor* 14.2.64.
- « Une loi qui n'est pas d'inspiration socialiste ». — *C.ESC* 16.2.64.
- V. L. : Honoraires ». — *P* 18.2.64/2.
- SCHILDWACHT : « Besprekingen herbeginnen ». — *HV* 19.2.64.
- « Het afgesprongen gesprek met de geneesheren ». — *LN* 20.2.64.
- « Zal redelijkheid zegevieren? ». — *Gids* 20.2.64.
- « Médecins : ... Scripta manent ». — *EB* 20.2.64.
- « Les seuls responsables ». — *DH* 21.2.64.
- « L'affaire de la clinique César De Paepe tourne du grotesque au ridicule ». — *LB* 21.2.64/5.
- « Erreurs et escroqueries dans les documents de l'AMI affirment les médecins ». — *LB* 21.2.64.
- M. DELVIGNE : « AMI. La partie s'engage ». — *GAU* 21.2.64/6.
- « Un « test » important ». — *FL* 21.2.64.
- « Wat nu met de geneesheren? ». — *Gids* 21.2.64.
- « Le syndicalisme médical ». — *REL* 22.2.64/13.
- TENAX : « Nog maar het voorspel ». — *B.LIM* 22.2.64.
- « Is het nu genoeg? ». — *VG* 22.2.64.
- « Les médecins socialistes vont-ils récuser leurs représentants aux négociations avec le gouvernement? ». — *SR* 2.2.64.
- « Vers un regroupement des médecins conventionnés? ». — *SR* 25.2.64/2.
- « La multiplication anormale des « actes techniques ». — *LB* 27.2.64.
- « Merci, M. Lefèvre ». — *G.LG* 27.2.64.
- « L'évolution des dépenses en assurance maladie ». — *SR* 28.2.64/6.
- M. DELVIGNE : « Médecins socialistes et négociations ». — *WAL* 29.2.64/4.
- « Premier accord partiel gouvernement-médecins ». — *SR* 1.3.64.
- « Un premier pas sur un chemin long à parcourir ». — *LB* 2.3.64/2.
- « Déclaration commune des cinq unions nationales de mutualités ». — *LB* 2.3.64/2.
- « Artsen, hoe lang nog? ». — *Voor* 2.3.64.
- « La loi Leburton « libéralisée? ». — *FL* 2.3.64.
- « Regering en geneesheren ». — *LN* 2.3.64.
- « Het belang der zieken moet voorrang hebben ». — *HV* 2.3.64.
- V. LAROCK : « La loi en suspens ». — *P* 2.3.64.
- TENAX : « Daarom is er een overgangsjaar ». — *B. LIM* 3.3.64.
- TENAX : « De fundamentele vraag ». — *B. LIM* 4.3.64.
- « Les politisés ». — *P* 4.3.64.
- « La guerre des médecins ». — *Eur. M.* 4.3.64 (n° 978).
- « Les tarifs hospitaliers dans les cliniques catholiques ». — *LB* 14.3.64/4.
- « Où en est-on et que projettent les médecins? ». — *WAL* 18.3.64/4.
- TENAX : « Tien dagen bezinning ». — *B. LIM* 19.3.64.
- « La table ronde médicale à quinze jours de l'échéance de la trêve ». — *WAL* 19.3.64/4.
- « Les nouvelles cotisations de l'assurance maladie entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril ». — *LB* 20.3.64.
- « Quand matamore devient médecin! ». — *WAL* 20.3.64/4.
- « Les négociations avec les médecins ». — *LB* 21.3.64/5.
- « Déclaration du Dr Wynen ». — *LB* 21.3.64/5.
- « Equivoque Leburton ». — *FL* 23.3.64.
- Dr. K.G. VAN DEN ABEELE : « Plaidoyer pour un pacte médical ». — *C* 1. 25.3.64/10; 2. 26.3.64/10; 3. 27.3.64/10.
- « Vers la grève des blouses blanches ». — *FL* 26.3.64.
- « Le gouvernement convoque pour ce vendredi toutes les parties intéressées au conflit médical ». — *LB* 27.3.64.
- « Onverantwoordelijk ». — *VG* 27.3.64.
- « Notre opinion ». — *Métro* 27.3.64/3.
- « Du sérieux, SVP ». — *C* 27.3.64.
- « Vandaag valt de beslissing ». — *Gids* 27.3.64.
- « Chantage odieux à la maladie ». — *WAL* 27.3.64.
- « Leur lutte nous concerne tous ». — *G.LG* 27.3.64.
- « Gaan de geneesheren verstoppertje spelen? ». — *B. LIM* 27.3.64.
- « Ces vieilles élites qui mettent les bouts ». — *DR* 28.3.64.
- « L'opération vérité ». — *G.LG* 28.3.64.
- « Laatste onderhandelingen ». — *Gids* 28.3.64.
- « Zijn geneesheren « gelijkjer » voor de Wet dan andere Belgen ». — *VG* 28.3.64.
- « Le dur apprentissage de la négociation ». — *P* 28.3.64.
- « Médecins et médecines ». — *LB* 1. 30.3.64; 2. 31.3.64; 3. 1.4.64.
- « AMI : dernier rendez-vous... ». — *C* 30.3.64.
- « Hou op met knoeien ». — *STA* 30.3.64.
- « L'extrême gravité du conflit médecins-gouvernement ». — *DH* 31.3.64.
- « Tegen uitdagingen ». — *LN* 31.3.64.

- « Les médecins conventionnés et les négociations » (interview du docteur Delvigne) ». — *WAL* 31.3.64.
- « Accord ou grève ». — *FL* 31.3.64.
- « Beslissende dag? » — *BLIM* 31.3.64.
- « Rupture médico-gouvernementale ». — *EB* 1.4.64.
- « (Au moment d'entreprendre la discussion au finish) ». — *Métro* 1.4.64.
- « Aux médecins cagouleurs ». — *WAL* 1.4.64/4.
- « Niet dramatiseren ». — *STA* 1.4.64.
- « La grève n'est pas une solution ». — *LB* 1.4.64.
- « Reprise des négociations ou raidissement des positions? ». — *EB* 2.4.64.
- « Onverpoosd handelen ». — *Voor* 2.4.64.
- V. LAROCK : « Le refus des soins ». — *P* 2.4.64.
- « Cette grève « légale » est-elle légitime? ». — *Métro* 2.4.64.
- « Après la rupture entre le gouvernement et les médecins ». — *DH* 2.4.64.
- « Een nutteloze krachtproef ». — *Gids* 2.4.64.
- « Onverantwoord ». — *HV* 2.4.64.
- F. GROOTJANS : « Eerst de zieken ». — *NG* 2.4.64/2.
- « Een nieuwe ontreding ». — *LN* 2.4.64.
- J. BLUME « Grève et grève ». — *DR* 2.4.64.
- « Où sont les responsables? ». — *G.LG* 2.4.64.
- « Et maintenant? ». — *V.AV* 2.4.64.
- « 10.000 hommes en colère ». — *PP* 3.4.64 (n° 2366).
- « Zullen de ogen opengaan ». — *Gids* 3.4.64.
- SCHILDWACHT : « De zware eer ». — *HV* 3.4.64.
- « De gezondheid van het land ». — *LN* 3.4.64.
- « Pas de compromis sur le dos des travailleurs (communiqué du bureau politique du parti communiste de Belgique) ». — *DR* 3.4.64.
- « Cédez les premiers, Messieurs les... ». — *G.LG* 3.4.64.
- « Broze eenheid ». — *BLIM* 3.4.64.
- « Et après! ». — *C* 3.4.64.
- « Résolution du Comité de Direction du PLP ». — *DH* 3.4.64/3.
- « Savoir où l'on va ». — *LB* 3.4.64.
- « Onzinning konflikt ». — *STA* 3.4.64.
- « Le sens d'une lutte ». — *GAU* 3.4.64.
- « AMI : les fausses négociations ». — *GAU* 3.4.64/2.
- « Et maintenant... ». — *SR* 3.4.64.
- « Communiqué du comité de direction du PLP ». — *Demain* 4.4.64.
- « Les véritables causes de la rupture ». — *SR* 4.4.64.
- « Honorer l'acte médical intellectuel ». — *LB* 4.4.64.
- « Interview exclusive du Dr Thoné ». — *Métro* 4.4.64.
- « Brengt het Weekeinde Bezinning ». — *VG* 4.4.64.
- « Uitzichtloos ». — *Gids* 4.4.64.
- « Wie doet de eerste stap? ». — *LN* 4.4.64.
- « Le recours au Parlement ». — *FL* 4.4.64.
- « En nu verder? ». — *HV* 4.4.64.
- J. BLUME : « Qui dirige les médecins? ». — *DR* 4.4.64/2.
- « Surtout pas Van Acker ». — *WAL* 4.4.64/5.
- « Le pays paye très cher les fautes du gouvernement ». — *DH* 5.4.64.
- « Le programme présenté par l'association des médecins des institutions socialistes ». — *SR* 5.4.64/3.
- « Lettre des Chambres syndicales des médecins aux Présidents des Chambres (texte) ». — *SR* 5.4.64/7.
- V. LAROCK : « L'épreuve ». — *P* 6.4.64.
- O. DE SWAEF : « Het probleem van de ZIV nog niet van de baan ». — *Voor* 6.4.64.
- « Communiqué du Comité national du PSC ». — *LB* 6.4.64.
- « Le conflit médico-gouvernemental est toujours dans l'impasse ». — *LB* 6.4.64.
- « Een noodtoestand ». — *LN* 6.4.64.
- « Communiqué du Bureau du PSB ». — *VG* 7.4.64; *P* 8.4.64.
- « En sortir, mais comment? ». — *FL* 7.4.64.
- F. GROOTJANS : « En waarom niet? ». — *NG* 7.4.64/2.
- « De plicht van de Regering ». — *LN* 7.4.64.
- Gal JANSSENS : « La grève des médecins ». — *AV. T* 7.4.64.
- A. SOREIL : « Mentez, mentez... ». — *G.LG* 7.4.64.
- E. BURNELLE : « Pour une solution démocratique ». — *DR* 7.4.64.
- « Opbouwende voorstellen dringend gevraagd ». — *B.LIM* 7.4.64.
- « Durcissement dans le conflit médico-gouvernemental ». — *EB* 7.4.64.
- « Condamnés par eux-mêmes ». — *P* 7.4.64.
- « Les soins médicaux gratuits ». — *C* 7.4.64.
- « Un parlementaire juge la loi Leburton (interview de M. Charpentier) ». — *Métro* 7.4.64.
- « Pour ou contre le droit de grève ». — *DH* 7.4.64.
- « L'appel aux présidents des Chambres ». — *LB* 7.4.64.
- « Le gouvernement ne reprendra les négociations qu'après l'arrêt de la grève des médecins ». — *LB* 7.4.64.
- « Le bon sens doit triompher ». — *SR* 7.4.64.
- « Memorandum des Chambres syndicales (texte) ». — *DH, HV* 8.4.64; *C* 8.4.64/4; *LB* 8.4.64/7; *SR* 9.4.64/7.
- V. L. : « Porte-parole? ». — *P* 8.4.64/2.
- « Ieder wenst einde van staking ». — *Gids* 8.4.64.
- « Er staat iets op Papier ». — *VG* 8.4.64.
- « L'issue normale ». — *FL* 8.4.64.
- P. HERBIET : « Il ne faut pas jouer avec le feu ». — *G.LG* 8.4.64.
- « Les héros sont fatigués ». — *WAL* 8.4.64/4.
- « Le lien détruit... ». — *C* 8.4.64.
- A. SERVAIS : « Responsabilités ». — *LB* 8.4.64.
- « Les Chambres syndicales des médecins font le point du conflit médico-gouvernemental ». — *LB* 8.4.64.
- « J'accuse! ». — *Eur. M.* 8.4.64 (n° 983).
- « Gouvernement et médecins donnent l'impression de s'installer dans la grève ». — *LB* 9.4.64.
- M. GREGOIRE : « La grève des médecins ». — *SR* 9.4.64.
- « Corps médical et gouvernement retireront-ils leurs « préalables? ». — *SR* 9.4.64.
- « Chacun doit faire « quelque chose ». — *EB* 9.4.64.
- « Grève politique ». — *P* 9.4.64.
- « Pourquoi le gouvernement ne se montre-t-il pas aussi conciliant que dans l'affaire du maintien de l'ordre? ». — *Métro* 9.4.64.
- L. JANSSENS : « Artsenstaking is immoreel ». — *STA* 9.4.64.
- F. GROOTJANS : « Harde schreeuwers ». — *NG* 9.4.64/2.
- « Een diepgaande crisis ». — *LN* 9.4.64.
- « Rustiger stemming ». — *Gids* 9.4.64.
- « Spreken en zwijgen ». — *VG* 9.4.64.
- « Le fil renoué ». — *FL* 10.4.64.
- « Une histoire de fou! ». — *PP* 10.4.64 (n° 2367).
- « De centenkwesie ». — *NG* 10.4.64/2.
- SCHILDWACHT : « Oplissing in het verschiep? ». — *HV* 10.4.64.
- « L'ordre des médecins ». — *WAL* 10.4.64/4.
- « Dialoog hervat ». — *Gids* 10.4.64.

- « Enfin ! ». — *LB* 10.4.64.
- « Wordt het gesprek hernomen ? ». — *VG* 10.4.64.
- M. VAN DER HAEGEN : « Met « vrije geneeskunde » de ziekteverzekering plunderen ». — *Voor* 10.4.64.
- « Reprise de contact ». — *EB* 10.4.64.
- E. GLINNE : « Le rapport Porrit ». — *GAU* 10.4.64/6.
- « Interview d'un médecin non gréviste ». — *GAU* 10.4.64/8.
- « Une élite menacée ». — *FL* 11.4.64.
- « Het overleg met de dokters ». — *LN* 11.4.64.
- SCHILDWACHT : « Waar het op aan komt... ». — *HV* 11.4.64.
- « Mais à quel prix ? ». — *WAL* 11.4.64.
- « L'accord de Seraing (texte) ». — *WAL* 11.4.64/5.
- « La révolte des médecins ». — *REL* 11.4.64.
- « Les négociations de Val Duchesse ont abordé l'inventaire du contentieux médico-gouvernemental ». — *LB* 11.4.64.
- P. DE BOECK : « Vers une socialisation de la médecine ? ». — *Métro* 11.4.64.
- J. DE GRAUW : « L'évidence mauvaise foi du gouvernement ». — *Demain* 11.4.64/4.
- « Les médecins en grève ». — *Demain* 11.4.64/8.
- O. VANAUDENHOVE : « Au neuvième jour ». — *DEMAIN* 11.4.64/16.
- « Le premier pas... ». — *SR* 11.4.64.
- « Beschouwingen bij een staking ». — *Gids* (De Spectator) ». — 11.4.64
- « Bij een « Bericht aan de Bevolking ». — *VG* 11.4.64.
- « Un week-end fou, fou, fou ». — *EB* 12.4.64.
- « Quand un gouvernement est « ligoté ». — *DH* 12.4.64.
- « Allocution radiophonique prononcée par M. Gilson, ministre de l'Intérieur (texte) ». — *LB* 13.4.64; *SR* 14.4.64/7.
- « Les propositions remises au gouvernement par le corps médical (textes) ». — *DH* 12.4.64; *LB* 13.4.64/5; *SR* 14.4.64/3.
- « Déclaration de M. Servais, ministre de l'Emploi et du Travail au micro de la RTB (texte) ». — *SR* 14.4.64/7.
- « Kleine en grote risico's ». — *Voor* 13.4.64.
- « Le gouvernement prend des mesures d'urgence pour faire face à la grève des médecins ». — *LB* 13.4.64.
- V. LAROCK : « Solidarité sociale ». — *P* 13.4.64.
- « Garder son sang froid ». — *C. ESC* 13.4.64.
- « Mobilisatie ! ». — *VG* 13.4.64.
- « Dokters, het is nog tijd ». — *Gids* 13.4.64.
- SCHILDWACHT : « Het moest er van komen... ». — *HV* 13.4.64.
- « Le temps des assassins ». — *FL* 13.4.64.
- « Plicht van een elite ». — *STA* 13.4.64.
- « L'épreuve de force ». — *C* 13.4.64.
- « Les médecins fuient les responsabilités du service de garde ! ». — *WAL* 13.4.64.
- « Communiqué du Bureau politique du parti communiste ». — *DR* 13.4.64.
- « En pleine confusion ! ». — *EB* 14.4.64.
- « Communiqué du Bureau du PSB ». — *P* 14.4.64.
- « La parole est à la raison ». — *P* 14.4.64.
- « Le document des médecins constitue une base valable pour les négociations ». — *LB* 14.4.64.
- « Wrevel die tot afschuw wordt ». — *VG* 14.4.64.
- « Ergelijke procédés ». — *Gids* 14.4.64.
- « Rustig beraad ». — *STA* 14.4.64.
- « Doktersstaking ten einde in het Mechelse ». — *STA* 14.4.64/2.
- SCHILDWACHT : « Eerst ordenen en dan onderhandelen ». — *HV* 14.4.64.
- « De sociale geneeskunde ». — *LN* 14.4.64.
- « Et si l'on en venait à des accords régionaux ! ». — *WAL* 14.4.64.
- A. CURVERS : « Honneur aux médecins ». — *G.LG* 14.4.64.
- H. MOREAU DE MELEN : « La solution : changer de négociateurs ». — *G. LG* 14.4.64.
- « Une nouvelle reprise est-elle possible ? ». — *FL* 14.4.64.
- F. GROOTJANS : « De wet niet toegepast ». — *NG* 14.4.64/2.
- « Après le second échec... ». — *SR* 14.4.64.
- « Il faut négocier sans tarder ». — *LB* 15.4.64.
- G. MUNDELEER : « Le temps du mépris ou les citations littéraires ». — *DH* 15.4.64/3.
- « Front social ou front antisocial ? ». — *LB* 15.4.64.
- « L'épreuve de force ». — *FL* 15.4.64.
- « Politiek en geneeskunde ». — *LN* 15.4.64.
- F. BOEY : « Het bodemloze vat ». — *NG* 15.4.64/2.
- « Au service du Pays ». — *Pan* 15.4.64/2.
- J. BLUME : « Tournant dangereux ». — *DR* 15.4.64.
- « Médiation ou attente haineuse ? ». — *G. LG* 15.4.64.
- « Le chantage à la mort ». — *Eur. M* 15.4.64 (n° 984).
- « Le PSC veut la fin de la grève ». — *EB* 15.4.64.
- « Le gouvernement veut-il laisser « pourrir » le conflit ? ». — *SR* 15.4.64.
- « L'autodialogue de M. Struye ». — *P* 15.4.64.
- « Contre le progrès social ». — *P* 16.4.64.
- « La reprise du dialogue s'impose de toute urgence ». — *SR* 16.4.64.
- « Lettre ouverte de M. Vanaudenhove au Premier ministre ». — *SR* 16.4.64/7.
- F. GROOTJANS : « Op ruimer vlak ». — *NG* 16.4.64/2.
- « De nodige oplossing ». — *LN* 16.4.64.
- « Des médiateurs inattendus ». — *G. LG* 16.4.64.
- « Résolution adoptée par les « Etats Généraux » de la population liégeoise le 14 avril 1964 (texte) ». — *WAL* 16.4.64/9.
- SCHILDWACHT : « De verkeerde weg ». — *HV* 16.4.64.
- « Als M. Struye en « Le Soir » de medische Poujadisten willen reddend... ». — *VG* 16.4.64.
- « Zullen de ogen opengaan ? ». — *Gids* 16.4.64.
- Dr. GERARD VANDENBERGHE : « Uitoeffening van geneeskunde kan niet worden geregeld door ziekteverzekering ». — *STA* 16.4.64/7.
- « Remords tardifs ». — *LB* 16.4.64.
- « Interview de M. De Grauw ». — *DH* 16.4.64.
- « Après l'épreuve ». — *C* 16.4.64.
- « La « médiation » du PLP ». — *EB* 16.4.64.
- « Artsenkamers of PVV ? ». — *Gids* 17.4.64.
- « Cet homme est dangereux ! ». — *PP* 17.4.64 (n° 2368).
- P. WIGNY : « Les médecins en grève ». — *C. ESC* 17.4.64.
- « Quinze milliards pour l'assurance-maladie en 1963 ». — *V. AV* 17.4.64.
- M. MERCHIERS : « Un arrêté illégal ». — *DH* 17.4.64/3.
- « C'est assez ». — *C* 17.4.64.
- « Tegenvoorstellen De Saeger ». — *STA* 17.4.64/2.
- « Le PLP propose que le gouvernement dépose un projet abrogeant la loi Leburton ». — *LB* 17.4.64/5.

E. GLINNE : « L'action gouvernementale et le service national de Santé ». — *GAU* 17.4.64/6.  
 — « Les recteurs d'université entament une médiation ». — *SR* 17.4.64.  
 — « Communiqué du front social (texte) ». — *VG* 17.4.64; *P* 18.4.64.  
 — « Naar het einde? ». — *Gids* 18.4.64.  
 — « Voor een werkelijke volksgezondheid ». — *LN* 18.4.64.  
 O. VANAUDENHOVE: « La parole est au Parlement ». — *Demain* 18.4.64; *DH* 18.4.64.  
 Gal. JANSSENS : « Le temps des assassins ». — *AV.T* 18.4.64.  
 Dr Y. KENIS : « Les médecins et la peur de la gratuité des soins ». — *WAL* 18.4.64/4.  
 M. DECARPENTIER : « L'heure de la raison ». — *C.ESC* 18.4.64.  
 — « Contre la haine et l'amertume ». — *REL* 18.4.64.  
 — « La fin de la grève des médecins ». — *LB* 18.4.64/4.  
 — « Fin de la grève et garanties aux médecins ». — *EB* 18.4.64.  
 — « Une note du rassemblement pour le Droit et la Liberté ». — *SR* 18.4.64/3.  
 — « Le gouvernement a enfin compris ». — *DH* 19.4.64.  
 — « Accord définitif en vue avec les médecins ». — *SR* 20.4.64.  
 SCHILDWACHT : « De nieuwe weg ». — *HV* 20.4.64.  
 — « Het einde van de verwarring ». — *LN* 20.4.64.  
 — « Premier bilan d'une grève ». — *G. LG* 20.4.64.  
 — « Wat na de staking ». — *Gids* 20.4.64/2.  
 — « Communiqué du Conseil Général du MPW (texte) ». — *WAL* 20.4.64.  
 — « Het delicate driehoeksgeval ». — *NG* 20.4.64/2.  
 — « Watpenstilstand » in tien punten ». — *STA* 20.4.64.  
 — « La fin de la grève médicale ». — *LB* 20.4.64.  
 — « Editorial ». — *Métro* 20.4.64.  
 — « Les négociations ne peuvent plus qu'aboutir ». — *C* 20.4.64.  
 O. DE SWAEF « Kosteloze gezondheidszorg ». — *Voor* 20.4.64.  
 M. RICHELING : « L'avis d'un syndicaliste chrétien sur le conflit médico-gouvernemental ». — *C.ESC* 20.4.64.  
 — « Pour une action continue des Chambres syndicales des médecins ». — *LB* 21.4.64.  
 — « M. Lefèvre doit réussir ou s'en aller ». — *FL* 21.4.64.  
 — « Un seul vainqueur : le bon sens ». — *C* 21.4.64.  
 — « Les miracles n'ont lieu qu'une fois ». — *V. AV* 21.4.64.  
 — « Réforme de l'AMI sous une législature ». — *WAL* 21.4.64/5.  
 — « Mis de bus weer niet ». — *STA* 21.4.64.  
 — « Enkele Nabeschouwingen ». — *VG* 21.4.64.  
 — « Avant la reprise des négociations médico-gouvernementales ». — *EB* 21.4.64.  
 — « Les résultats positifs lointains du conflit médico-gouvernemental ». — *SR* 21.4.64.  
 Dr C. WILLAUMEZ : « L'heure de la vérité ». — *AV.T* 22.4.64.  
 — « Victoire des médecins ». — *Eur.M* 22.4.64 (n° 985).  
 — « Globaal akkoord essentieel ». — *Gids* 22.4.64.  
 — « De kern van de zaak ». — *B. LIM* 22.4.64.  
 — « Le volte-face du gouvernement ». — *G. LG* 22.4.64.  
 — « De regeringsverklaring over de ziekteverzekering ». — *LN* 22.4.64.  
 — « Un chef retrouvé ». — *V. AV* 23.4.64.

— « L'avenir de l'Assurance-Maladie en Belgique ». — *LB* 23.4.64.  
 — « Voorlopige conclusie ». — *Gids* 24.4.64.  
 — « Et maintenant? ». — *PP* 24.4.64 (n° 2369).  
 — « Toute la Belgique « cartée ». — *PP* 24.4.64 (n° 2369).  
 — « Ons ZIV-stelsel is absurd ». — *STA* 24.4.64/2.  
 — « Het overleg tussen regering en dokters ». — *LN* 24.4.64.  
 E. CHARPENTIER : « Le fond du conflit ». — *G. LG* 25.4.64.  
 — « Prélude aux négociations sur le fond ». — *LB* 25.4.64/4.  
 — « Des consciences à aider ». — *DR* 25.4.64/2.  
 E. GLINNE : « Le temps des mystificateurs? ». — *GAU* 25.4.64.  
 — « De moeilijke overgang naar de Nationale Gezondheidsdienst ». — *Voor* 27.4.64.  
 V. LAROCK : « Front social ». — *P* 27.4.64.  
 — « Les systèmes d'Assurance-Maladie ». — *C* 1. 27.4.64/; 2. 28.4.64/4.  
 J. RAYMOND : « Leçons d'une grève ». — *G. LG* 29.4.64.  
 — « Belgische artsen kunnen niet ontsnappen aan evolutie ». — *STA* 29.4.64/2.  
 — « Une interview du Dr Fontaine ». — *SR* 1.5.64.  
 — « Bilan et perspectives ». — *REL* 2.5.64/13.  
 — « Réflexions après la grève des médecins ». — *GAU* 2.5.64/6.  
 — « Nouvelle loi sur l'AMI après les vacances? ». — *EB* 2.5.64.  
 — Interview du Dr Wynen ». — *DH* 5.5.64.  
 — « Positieve verklaring van Dr Wynen ». — *STA* 6.5.64/2.  
 — « Déclaration du Dr Wynen ». — *SR* 6.5.64/6.  
 A. BALTUS : « La leçon d'une grève ». — *G. LG* 6.5.64.  
 J. DE GRAUW : « Ce qu'est en réalité le Service national de Santé ». — *DH* 8.5.64/3.  
 — « Les organisations médicales après la grève ». — *REL* 9.5.64/11.  
 — « Les négociations médico-gouvernementales ». — *LB* 11.5.64.  
 — « AMI Miracles et pirouettes ». — *WAL* 12.5.64.  
 — « Met open kaart ». — *Gids* 13.5.64.  
 — « De ziekteverzekering ». — *LN* 13.5.64.  
 — « Le fric...! ». — *VG* 14.5.64.  
 — « De regering en de dokters ». — *LN* 19.5.64.  
 — « Un nouveau piège? ». — *FL* 19.5.64.  
 — « Le memorandum gouvernemental sur la question médicale ». — *EB* 20.5.64.  
 — « Memorandum gouvernemental (texte) ». — *LB* 20.5.64/2; *DH* 21.5.64/5.  
 — « Naar een oplossing voor de ziekteverzekering? ». — *HV* 20.5.64.  
 — « Un accord immédiat avec les médecins ». — *LB* 21.5.64.  
 — « Politiek geschipper ». — *LN* 21.5.64.  
 — « Un principe à ne pas oublier ». — *WAL* 21.5.64/4.  
 — « Bij artsen heerst malaise-politieke spanning stijgt ». — *STA* 21.5.64/2.  
 — « Wie speelt dubbel spel? ». — *Gids* 23.5.64.  
 — « Accord médico-gouvernemental aux frais des travailleurs? ». — *GAU* 3.5.64.  
 — « De onderhandelingen met de dokters ». — *LN* 25.5.64.  
 V. LAROCK : « En finir ». — *P* 25.5.64.  
 TENAX : « De bladzijde omkeren ». — *B. LIM* 26.5.64.

— « Communiqué du Comité de la CSC (texte) ». — C 27.5.64/2.

— « La note et le mémo ». — FL 28.5.64/2.

— « Wat willen de artsenkamers ? ». — Gids 29.5.64.

— « Les médecins conventionnés ». — WAL 29.5.64/4.

— « La réponse des médecins ». — SR 29.5.64.

R. LAMBION : « Finissons-en ? ». — WLA 30.5.64/4.

— « Etait-il inévitable d'accorder des « temps libres » aux médecins ? ». — Métro 30.5.64.

— « Een zaak van goede wil ». — LN 1.6.64.

— « De allerlaatste ». — VG 1.6.64.

— « La FGTB et le problème de l'Assurance Maladie-Invalidité » (texte d'une allocution radiodiffusée). — WAL 2.6.64/4.

— « Zullen de « harden » het halen ? ». — Gids 2.6.64.

— « Trop d'équivoques ». — FL 3.6.64.

F. GROOTJANS : « Aarzelende regering ». — NG 3.6.64/2.

— Blijft samenwerking nog jaren zoek ? ». — Gids 4.6.64.

M. GREGOIRE : « Après la grève des médecins ». — SR 4.6.64.

— « Assez ! ». — GAU 6.6.64.

— « Veel staat op het spel ». — Gids 6.6.64.

— « Les entretiens entre médecins et mutualités ». — EB 9.6.64.

— « Le problème de l'AMI « au bout du tunnel ? ». — EB 11.6.64.

— « Médecins en colère ». — G. LG 12.6.64.

— « Les travailleurs paient cher une « réforme » progressivement laminée ! ». — GAU 13.6.64/2.

— « Dokters en regering ». — LN 15.6.64.

— « Akkoord inzake ziekteverzekering ». — Gids 18.6.64.

— « Ongewenste overhaasting ». — LN 19.6.64.

J. VAN MELCKENBEKE : « Et l'assurance-maladie des travailleurs indépendants ? ». — Métro 22.6.64.

— « L'accord est signé entre médecins et gouvernement ». — E.B. 25.6.64.

— « Allons, tant mieux ». — FL 26.6.64.

— « Geen geneeskunde zonder dokters ». — LN 26.6.64.

— « De vermeden Stellingoorlog ». — VG 26.6.64.

— « Les bases d'un accord durable ». — GLG 26.6.64.

— « Zo ziet het ZIV akkoord er in grote trekken uit ». — STA 26.6.64/2.

— « L'assurance maladie et le corps médical ». — LB 26.6.64.

— « Après... ». — C 26.6.64.

— « Après un accord ». — C. ESC 27.6.64.

— « Qui payera la note ? ». — WAL 27.6.64.

— « Sur la bourse des travailleurs ». — GAU 27.6.64.

L. VAN HELSHOECHT : « Nieuwe perspectieven in de sociale geneeskunde ». — HV et C 27.6.64.

— « Het Vergelijk en een Blik op de Toekomst ». — VG 29.6.64.

— « L'accord général sur l'AMI ». — (1) SR 30.6.64 (2) 1.7.64.

— « Le rôle des mutualités ». — C 30.6.64.

Voir également :

« Au travail ! » : 25.1.64, 22.2.64, 11.4.64, 25.4.64, 27.6.64.  
« Syndicats » : 1.2.64, 15.2.64, 4.4.64, 11.4.64, 18.4.64, 25.4.64, 6.6.64, 20.6.64.

« Le Syndicaliste libéral » : janvier, février, avril 1964.

« La Tribune » : mai 1964 (n° 8).

« La voix de l'Union » : 8.2.64, 18.4.64, 27.6.64.

« Bulletin du MIC » : 8.2.64, 11.4.64.

## PROBLEMES SOCIAUX : Généralités

— « Une nouvelle classe ouvrière ? ». — GAU 3.1.64/6.

V. LAROCK : « L'action sociale ». — P 27.1.64.

M. GREGOIRE : « Le patronat en tant que corps ». — SR 30.1.64.

— « Déclaration commune des organisations syndicales ». — C 31.1.64/4.

V. LEEMANS : « Voorrang ekonomisch-sociaal perspektief ». — STA 8.2.64.

— « Konstruktieve medezeggenschap ». — STA 24.2.64/5.

O. DE SWAEF : « Dialoog en compromis ». — Voor 9.3.64.

— « Pas de désarmement social ». — C 10.3.64.

— « Un dialogue social nécessaire ». — C 17.3.64.

V. LEEMANS : « Stakingen van top-men ». — STA 11.4.64.

— « Méditation sur une grève ». — SR 14.4.64.

— « Pour préparer le vingtième anniversaire de la sécurité sociale ». — REL 9.5.64/8.

— « Gelijk loon voor gelijkwaardig werk ». — Voor 18.5.64.

— « Plein emploi ». — P 21.5.64.

— « Sociale behoeften ». — Voor 21.5.64.

— « Les groupements de consommateurs ». — C 26.5.64.

F. BAUDHUIN : « Les problèmes de l'emploi ». — LB 27.6.64.

Voir également :

« La Tribune » : janvier 1964 (n° 2).

« La Construction » : 28.3.64.

## SYNDICATS

J. BLUME : « La FGTB dans la vie politique ». — DR 7.1.64.

— « La puissance syndicale ». — C 4.2.64.

— « Les chambres syndicales ». — C 21.4.64/4.

— « Regroupements sociaux ». — C 21.4.64.

— « L'avenir du syndicalisme médical ». — C 22.4.64.

— « L'avenir du mouvement ouvrier ». — C 5.5.64.

S. VAN HECKE : « Bediendensyndikaat of bindjes ». — STA 11.5.64/4.

SCHILDWACHT : « Op de drempel van het ACW congres ». — HV 15.5.64.

Voir également :

« Syndicats » : 29.2.64, 23.5.64.

« La Construction » : 25.4.64.

## PROGRAMMATION SOCIALE

— « Une option regrettable ». — REL 4.1.64/15.

R. DE STAERCKE : « Après Val Duchesse... ». — AV. T 14.1.64.

— « Interview de M. R. De Staercke ». — Métro 15.1.64.

R. DE STAERCKE : « Courage et fermeté ! ». — Métro 18.1.64.

V. LAROCK : « Folles exigences ». — P 20.1.64.

— « Conflits sociaux inévitables ? ». — C 21.1.64.

TENAX : « Gedeelde verantwoordelijkheid ». — B. LIM 21.1.64.

W. DE CLERCQ : « Sociale programmatie ? ». — NG 29.1.64/2.

W. BOSMANS : « Stakingen en sociale programmatie ». — NG 21.2.64/2.

— « Vers une nouvelle politique sociale ». — REL 6.6.64/5.

Voir également :

- « Au travail ! » : 4.1.64.
- « La Construction » : 18.4.64.
- « Bulletin du MIC » : 10.1.64.

### POLITIQUE FAMILIALE : Problèmes démographiques

- « Le barème progressif menacé ». — V. AV 3.1.64.
- « Vers plus d'équité ». — C. ESC 5.1.64.
- « L'égalitarisme marxiste ». — V. AV 30.1.64.
- J. VAN MELCKENBEKE : « Le PSC abandonne-t-il les familles nombreuses ? ». — *Métro* 11.2.64/4.
- « Ressources et dépenses pour les allocations ». — V. AV 12.2.64.
- « Le rapport Sauvy au Parlement ». — V. AV 11.3.64.
- « Kinderbijslagen en sociale abonnementen ». — STA 31.3.64/2.
- « Vlaanderen gaat vooruit en Wallonië achteruit ». — STA 5.5.64/2.
- « Régression réelle ou apparente ». — V. AV 8.5.64.
- F. BAUDHUIN : « L'avenir de la population belge ». — LB 1. 9.5.64 ; 2. 16.5.64 ; 3. 23.5.64.
- « Des affirmations pour le moins prématurées ». — V. AV 1. 28.5.64 ; 2. 5.6.64.
- « Quelques observations complémentaires ». — V. AV 5.6.64.
- « Renaissance de la Wallonie ? ». — C 9.6.64.
- F. VAN MECHELEN : « Programmatie van de gezinsbijslagen ». — STA 12.6.64/5.
- « Les migrations en Wallonie ». — C 16.6.64.
- « Une politique d'immigration. Pourquoi ? ». — V. AV 29.6.64.

### CLASSES MOYENNES

- « Fusion dans les classes moyennes ». — REL 4.1.64/14.
- « Faire le bonheur des indépendants malgré eux ». — EB 23.1.64.
- F. MARGOT : « De organisatie van de middenstand ». — *Gids* 20.2.64/2.
- J. MOREAU DE MELEN : « A propos du Centre national des Indépendants et des Cadres ». — DH 22.2.64/4.
- « Jaarlijks verdwijnen 1.500 winkels ». — STA 23.3.64/5.
- « Le syndicalisme des indépendants ». — G. LG 22.4.64.
- « Het syndicalisme van de zelfstandigen ». — *Gids* 23.4.64/2.
- J. MOREAU DE MELEN : « Les indépendants face au triumvirat syndical ». — *Métro* 30.4.64.
- J. VAN MELCKENBEKE : « Les travailleurs indépendants et le syndicalisme ». — *Métro* 2.5.64.
- « Unité ». — G. LG 8.5.64.
- J. MOREAU DE MELEN : « Le regroupement « syndical » des Classes moyennes ». — DH 12.5.64/3.
- L. COLLARD : « Le Socialisme et les Classes moyennes ». — P, Voor, VG, 15.5.64.
- « Les Classes moyennes sont-elles condamnées et avec elles un certain type d'homme ? ». — *Demain* 16.5.64.
- J. MOREAU DE MELEN : « Réponse à M. L. Collard ». — DH 17.5.64.
- « Waarom een kristelijke middenstandsorganisatie ? ». — STA 3.6.64/7.

- « Peut-on unir les indépendants ? ». — PP 5.6.64 (n° 2375).
- « Les travailleurs indépendants ». — C 23.6.64.

Voir également :

- « La Voix de l'Union : 18.1.64, 29.2.64, 7.3.64, 25.4.64, 30.5.64.
- « Bulletin du MIC » : 21.3.64.
- « La Construction » : 4.1.64.

### AGRICULTURE

- J. PICRON : « Après un Congrès ». — AV. T 21.1.64.
- J. DISCRY : « La parité agricole et l'index ». — G. LG 22.1.64.
- « Programme commun des trois grandes associations agricoles ». — LB 5.2.64/8.
- C. BOON : « Landbouw... een probleem ». — STA 18.2.64/9.
- « Les grandes organisations agricoles posent dix questions urgentes au premier ministre ». — LB 21.2.64/2
- « Roodkapje en de boze wolf ». — Voor 3.3.64.
- « Melkproductie daalt onrustwekkend ». — STA 17.3.64/2.
- « Verhoogt inkomen met produktiviteit ? ». — STA 17.3.64/7.
- M. Héger sera-t-il acculé à démissionner ? ». — LB 18.3.64/2.
- « Nouvelle menace persistante : démission du ministre Héger ? ». — *Métro* 19.3.64.
- « Lait : l'embarras gouvernemental reste entier ». — *Métro* 20.3.64.
- « Les revendications paysannes et les décisions du gouvernement ». — LB 23.3.64.
- « L'agriculture, cette inconnue ». — GAU 27.3.64/6.
- G. BREYNE : « Wetsvoorstel Statuut Landbouwkoperatie ». — Voor 4.4.64.
- C. BOON : « Infrakstructuur van landbouw : bestendige zorg ». — STA 14.4.64/5.
- « Voor een juister landbouwprijsbeleid ». — STA 12.5.64/9.
- J. DISCRY : « Les cultivateurs face au PSC ». — G. LG 10.6.64.
- M. JACQUES : « (L'action du Fonds d'investissement agricole ». — G. LG 18.6.64.

Voir également :

- « Le Journal des UPA » : 7.3.64, 14.3.64, 21.3.64, 9.5.64.

### Politique Etrangère

#### EUROPE : Développement de la Communauté

- « Un bulletin à déchiffrer ». — SR 1.1.64.
- « Zoekt de Gaulle een Europees aureool ? ». — B. LIM 4.1.64.
- « Engeland en de Europese gemeenschap ». — *Gids* 4.1.64.
- « L'isolement n'est pas une solution ». — FL 7.1.64.
- « A propos de l'article 110 ». — AV. T 7.1.64.
- « Une année importante pour l'Europe politique ». — SR 7.1.64.
- G. BREYNE : « Agrarisch Europa in wording ». — Voor 11.1.64.

— « Union politique européenne et Grande-Bretagne ». — *LB* 17.1.64/3.

A. DE BLOCK : « D elandbouwpolitiek van de EEG ». — *Voor* 18.1.64.

SCHILDWACHT : « Engeland en de Europese politieke eenheid ». — *HV* 18.1.64.

— « De Europese Gemeenschappen ». — *Gids* 18.1.64.

Sen. LEYNEN : « Verdere Europese uitbouw? ». — *B. LIM* 19.1.64/3.

L. TINDEMANS : « De come-back van Groot-Brittannië ». — *Gids* 20.1.64.

M. STIJNS : « De Europese gemeenschap ». — *LN* 22.1.64.

— « Europees protectionisme ». — *Gids* 24.1.64.

V. LEEMANS : « Alarm in Straatsburg ». — *STA* 25.1.64.

A. DE BLOCK : « Europees energiebeleid ». — *Voor* 1.2.64.

E. MAJONICA : « L'Union politique de l'Europe ». — *AV. T* 5.2.64.

— « Tien jaar EGKS ». — *Gids* 11.2.64.

— « Je fais la lanoline à toi l'aspirine... ». — *P* 19.2.64.

— « Y aura-t-il un siège unique des communautés européennes? ». — *V. AV* 21.2.64.

— « Fusie en zetel der Europese executieven ». — *Gids* 25.2.64.

— « L'autorité de l'Europe sera-t-elle une? ». — *V. AV* 26.2.64.

V. LEEMANS : « Kommissie van 9 of van 14? ». — *STA* 29.2.64.

A. DE BLOCK : « Samensmelting der executieven ». — *Voor* 29.2.64.

— « Naar Europese graanprijs? ». — *STA* 3.3.64/7.

— « Le temps de l'accélération ». — *SR* 5.3.64.

— « Union douanière en vue! ». — *FL* 10.3.64.

— « Londres et la Communauté européenne (interview de M. J. Monnet) ». — *SR* 28.3.64.

V. LEEMANS : « Nationale financiën en Europees beleid ». — *STA* 4.4.64.

— « La Belgique favorable à l'accélération ». — *FL* 6.4.64.

V. LEEMANS : « Anti-inflatie-akkoord over algemeneheden ». — *STA* 18.4.64.

— « Les Six et la lutte contre l'inflation ». — *FL* 18.4.64.

— « Les Six et l'inflation ». — *V. AV* 20.4.64.

— « Interview du chancelier Erhard ». — *SR* 23.4.64.

F. BAUDHUIN : « La lutte contre l'inflation ». — *LB* 25.4.64.

— « Communiqué publié à l'issue de la visite du chancelier Erhard ». — *LB* 25.4.64/3.

— « Het bezoek uit Bonn ». — *LN* 25.4.64.

L. TINDEMANS : « Meer dan een bezoek ». — *Gids* 27.4.64.

— « Pas de Marché commun de l'énergie ». — *FL* 27.4.64.

SCHILDWACHT : « Het bezoek van kanselier Erhard ». — *HV* 27.4.64.

— « Erhard avait trois idées en venant à Bruxelles ». — *EUR. M* 6.5.64 (n° 987).

A. DE BLOCK : « Voor een Europese munt ». — *Voor* 9.5.64.

A. PARISIS : « Problèmes de l'Europe ». — *V. AV* 13.5.64.

W. HALLSTEIN : « Une borne de l'Union politique sur la voie européenne ». — *Méto* 19.5.64.

W. HALLSTEIN : « Le marché commun ». — *AV. T* 20.5.64.

G. BREYNE : « De eenheidsprijs voor granen in de EEC ». — *Voor* 30.5.64.

TENAX : « Europese handschoen Duitsland toegeworpen ». — *B. LIM* 5.6.64.

— « Déclaration de M. Jean Rey ». — *SR* 5.6.64.

— « Inquiétant Congo ». — *LB* 6.6.64.

P. WIGNY : « L'Europe communautaire ». — *C. ESC* 6.6.64.

G. BREYNE : « De suikeren EEG ». — *Voor* 8.6.64.

C. BOON : « Internationale handel in landbouwproducten ». — *STA* 9.6.64/5.

J. VAN OFFELEN : « Lenteurs européennes ». — *DH* 10.6.64.

V. L. : « L'Europe des Six ». — *P* 11.6.64/2.

— « L'intégration européenne en panne? ». — *WAL* 17.6.64/5.

— « Point de Mire ». — *WAL* 23.6.64/4.

#### BENELUX : Liaison Escaut-Rhin

— « Les relations belgo-luxembourgeoises ». — *SR* 6.3.64.

— « Gent en Luik moeten hun Woord jegens Antwerpen Eer aandoen... ». — *VG* 7.3.64.

— « Et si le Grand-Duché devenait un pays pauvre? ». — *PP* 17.4.64 (n° 2368).

— « La liaison Escaut-Rhin « sur le dos » des Liégeois ». — *G. LG* 28.4.64.

— « Steeds stemmingmakerij? ». — *NG* 1.5.64.

— « Malaise dans les relations belgo-luxembourgeoises? ». — *SR* 1. 3.5.64; 2. 5.5.64/2; 3. 6.5.64/2.

TENAX : « Reakties tegen het Schelde-Rijn-verdrag ». — *B. LIM* 5.5.64.

— « Problèmes hollando-belges ». — *IEF* 14.5.64.

— « La Wallonie payera les conséquences du traité de liaison Escaut-Rhin ». — *WAL* 17.6.64/5.

— « Les graves répercussions de la livraison d'eau de la Meuse à la Hollande ». — *SR* 18.6.64/2.

— « Le traité de liaison Escaut-Rhin ». — *LB* 23.6.64/5.

— « Het belang van Benelux ». — *LN* 23.6.64.

— « Benelux, ses muscles et ses artères ». — *SR* 1. 23.6.64/2; 2. 24.6.62/2.

— « La liaison Escaut-Rhin ». — *SR* 28.6.64/7.

— « La liaison Escaut-Rhin ». — *SR* 30.6.64.

— « Onberantwoord wantrouwen ». — *STA* 30.6.64/2.

#### OTAN : Relations Est-Ouest — Désarmement — Marche anti-atomique

Gal HONTOY : « L'alliance atlantique à la croisée des chemins? ». — *SR* 1. 31.1.64/2; 2. 28.2.64; 3. 27.3.64.

V. LAROCK : « La paix des armes ». — *P* 13.1.64.

E. DE LA VALLEE POUSSIN : « L'alliance atlantique est-elle en péril? ». — *SR* 29.1.64.

L. TINDEMANS : « Atlantische ontwikkeling ». — *Gids* 2.3.64.

Y. RANSELOT : « Marche antiatomique et OTAN ». — *G. LG* 4.3.64.

— « De Anti-Atoommars ». — *VG* 9.3.64.

— « La voix des hommes ». — *C* 11.3.64.

— « La Marche Anti-atomique ». — *GAU* 13.3.64/6.

K. VAN CAUWELAERT : « De anti-atoommars ». — *HV* 14.3.64.

V. LAROCK : « Les armes atomiques ». — *P* 15.3.64.

— « Na de anti-atoommars ». — *Voor* 17.3.64.

J. BLUME : « Ceux qui se lèvent trop tard ». — *DR* 17.3.64.

— « La marche anti-atomique ou la confusion des idées ». — *LB* 17.3.64.

— « Une jeunesse se lève ». — *C. ESC* 18.3.64.

— « La Marche anti-atomique » de Bruxelles ». — *C. ESC* 19.3.64.

J. BLUME : « Les bonnes traditions ». — *DR* 21.3.64.

TENAX : « Uit loyautéit jegen sAmerika ». — *B. LIM* 25.3.64.

— « Vijftien jaar NATO ». — *STA* 24.4.64/3.

V. LAROCK : « La guerre graduée ». — *P* 4.5.64.

— « Adresse du mouvement du 8 mai (texte) ». — *P* 8.5.64/2.

— « De NATO Bijeenkomst ». — *NG* 11.5.64/2.

L. TINDEMANS : « Dean Rusk in Europa ». — *Gids* 11.5.64.

— « Il y a des problèmes... ». — *FL* 13.5.64.

— « Une alliance qui se cherche ». — *V AV* 13.5.64.

— « M. Spaak ondanne l' « OTAN des patries ». — *SR* 15.5.64/2.

— « L'OTAN s'enlise ». — *SR* 16.5.64/2.

— « SOS... OTAN ». — *DR* 16.5.64.

— « A l'ouest peu de nouveau ». — *V. AV* 16.5.64.

— « Où en est l'OTAN? ». — *P* 16.5.64.

— « L'avenir de l'OTAN ». — *C. ESC* 17.5.64.

L. TINDENMANS : « Den Haag ontgoochelde ». — *Gids* 18.5.64.

P. STRUYE : « L'OTAN en perte de vitesse? ». — *LB* 18.5.64.

— « La Haye? mais c'est Byzance ». — *Eur. M.* 20.5.64 (n° 989).

— « Une alliance pourrie? ». — *SR* 23.5.64.

— « L'alliance atlantique à la croisée des chemins? ». — *SR* 28.5.64/2.

— « Proposition à la Tchécoslovaquie ». — *P* 3.6.64.

J. BLUME : « Politique étrangère ». — *DR* 4.6.64.

V LAROCK : « Est-Ouest » — *P* 22.6.64.

### COOPERATION AVBC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

— « De technische hulp ». — *NG* 14.1.64/2.

— « Pour une civilisation solidaire ». — *C* 14.1.64.

— « Peut-on sauver le tiers-monde? ». — *PP* 1. 10.1.64 (n° 2354); 2. 17.1.64 (n° 2355).

J. HENDRICKX : « België's ontwikkelingshulp ». — *STA* 1. 27.1.64/2; 2. 28.1.64/4; 3. 30.1.64/2; 4. 31.1.64/4.

— Assistance technique ». — *P* 5.3.64.

— « La conférence de Genève et le plan Brasseur ». — *V. AV* 6.4.64.

— « Interview du ministre Brasseur ». — *EB* 21.4.64.

J. HENDRICKX : « Rijke Westen voor zwavel uitdaging ». — *STA* 11.6.64/9.

— « L'envoi de deux détachements de la force aérienne belge au Congo ». — *LB* 13.6.64/2.

— « Pas un sou, pas un homme, pour la répression au Congo ». — *GAU* 13.6.64.

— « Aide au Congo ». — *P* 13.6.64.

— « Est-ce bien de l'assistance technique? ». — *C. ESC* 13.6.64.

— « Le fil du rasoir ». — *FL* 13.6.64.

SCHILDWACHT : « De lotgevallen van de technische bijstand ». — *HV* 13.6.64.

Sen. A. DE BLOCK : « Hulp aan de ontwikkelingslanden ». — *Voor* 22.6.64.

Voir également :

« Bulletin du MIC », 8.2.64.

### LES RELATIONS BELGO-CONGOLAISES

SCHILDWACHT : « Wederwaardigheden van de technische bijstand ». — *HV* 11.1.64.

M. TSHOMBE : « Il faut sauver le Congo ». — *SR* 1. 19.1.64; 2. 21.1.64/7.

— « En Kongo ». — *STA* 23.1.64.

— « Assistance technique et Congo ». — *EB* 11.2.64.

— « Il faut aider le Congo à s'en sortir ». — *C. ESC* 26.2.64.

— « De betrekkingen met Congo ». — *LN* 11.3.64.

— « Le bel œuf de Spaak ». — *PP* 13.3.64 (n° 2363).

TENAX : « Spaaks Kongo-reis ». — *B. LIM* 13.3.64.

— « Spaak in Kongo ». — *VG* 17.3.64.

— « M. Spaak à Léo ». — *FL* 17.3.64.

SCHILDWACHT : « Brussel en Leopoldstad ». — *HV* 17.3.64.

— « Paul-Henri chez les Bantous ». — *Eur. M.* 18.3.64 (n° 980)

— « Het overleg te Leopoldstad ». — *LN* 18.3.64.

— « België en Kongo ». — *Gids* 18.3.64.

— « Bonne chance, M. Spaak! ». — *PP* 20.3.64 (n° 2364).

— « Dette coloniale : modalités précises de conversion ». — *EB* 22.3.64.

— « Geen roekeloze verwachtingen ». — *STA* 23.3.64.

— « Notre opinion ». — *Métro* 23.3.64.

— « Het Succes van Spaak ». — *VG* 24.3.64.

F. GROOTJANS : « Gemengd onthaal ». — *NG* 24.3.64/2.

— « Comment va le Congo, Mōssieu? il tourne, Mōssieu ». — *Métro* 25.3.64.

Gal JANSSENS : « Encore une victoire! ». — *AV. T* 26.3.64.

— « Les cadeaux de M. Spaak ». — *Métro* 26.3.64.

— « A vaincre avec œillères on triomphe sans gloire... ». — *PP* 27.3.64 (n° 2365).

SCHILDWACHT : « Na het akkoord van Leopoldstad ». — *HV* 25.3.64.

— « De koloniale schuld ». — *LN* 25.3.64.

— « De l'optimisme de M. Spaak! ». — *C. ESC* 25.3.64.

— « Gering resultaat ». — *NG* 28.3.64/2.

— « A Léo, M. Spaak n'a pas dit qu'il avait vu M. Tshombe à Bruxelles. Pourquoi? ». — *Métro* 28.3.64.

— « L'avenir du Congo ». — *LB* 28.3.64.

— « Congo. M. Spaak était optimiste ». — *Eur. M* 1.4.64 (n° 982).

— « Interview du Général Mobutu ». — *SR* 9.5.64/2.

— « Bezorgheid om Congo ». — *LN* 11.5.64.

— « Voici la vérité sur les accords Spaak-Adoula ». — *Eur. M* 13.5.64 (n° 988).

— « Le seul rempart... ». — *PP* 5.6.64 (n° 2375).

— « Point de Mire ». — *WAL* 5.6.64/4.

H LAHARE : « De Koloniale schulde ». — *NG* 8.6.64/2.

— « Point de Mire ». — *WAL* 9.6.64/4.

— « Le vaisseau fantôme ». — *PAN* 10.6.64.

A. SAINTRAINT : « L'aide belge à l'armée congolaise dangereuse et irréfléchie ». — *Métro* 11.6.64.

— « La pacification congolaise ». — *PP* 12.6.64 (n° 2376).

— « L'aide militaire au Congo, option fondamentale ». — *Métro* 12.6.64.

— « De moeilijkheden van de technische bijstand aan Kongo ». — *HV* 12.6.64.

F. GROOTJANS : « Een nieuw gokspel ? ». — *NG* 15.6.64/2.

— « Requiem pour un Congo ». — *Eur.M* 17.6.64 (n° 993).

— « De moeilijkheden in Congo ». — *LN* 18.6.64.

Gal. E.R. JANSSENS : « Pas un soldat belge pour le Congo ! ». — *AV.T* 18.6.64.

— « Interview de M. Kamitatu ». — *SR* 19.6.64.

— « Assistance technique ou folklore ? ». — *Métro* 19.6.64

— « L'assistance contre le progrès ! ». — *GAU* 20.6.64.

— « Le gouvernement belge va-t-il se « brûler » au Congo ? ». — *DH* 20.6.64/4.

— « Congo : Aspects inquiétants et mystérieux de l'assistance technique ». — *Eur.M* 24.6.64 (n° 994).

J. BLUME : « Le Congo et nos responsabilités ». — *DR* 25.6.64.

— « Congo, notre souci ». — *FL* 25.6.64.

— « L'aide militaire au Congo. Une entreprise périlleuse ? ». — *DH* 27.6.64/4.

— « Le Congo décomposé ». — *REL* 27.6.64.

Gal e.r. DOTHEE : « Le Congo au tournant décisif ». — *Phare* 28.6.64.

— « Point de Mire ». — *WAL* 30.6.64/4.

Voir également :

« Bulletin du MIC », 11.4.64.



dans les faits, la libre circulation des marchandises entre l'Europe et l'Afrique sera réalisée bien avant le Marché Commun lui-même, en Europe.

2° Qu'il sera, au surplus, plus rapide du côté de la CEE que du côté des EAMA qui, on va le voir, pourront en outre bénéficier de dérogations importantes à la règle générale de réduction des droits de douane et d'élargissement des contingents.

#### A. DÉSARMEMENT DOUANIER ET CONTINGENTAIRE DES SIX EN FAVEUR DES EAMA.

a) Les Six font bénéficier les importations en provenance des Etats associés, de l'élimination progressive tant des droits de douane que des restrictions quantitatives, qui intervient entre eux en vertu du Traité de Rome et de décisions d'accélération éventuelles. Cette *disposition de principe* se trouvait déjà à la base de la précédente convention.

b) Toutefois, s'y ajoute la *mesure de préférence* suivante : dès l'entrée en application de la nouvelle convention, les Six laisseront entrer en franchise un certain nombre de produits originaires des Etats associés. Il s'agit de l'ananas, de la noix de coco, du café non torréfié ni décaféiné, du thé sans emballage, du poivre non broyé ni moulu, de la vanille, des girofles non broyés ni moulus, des noix de muscades, du cacao en fèves ou brisures de fèves.

c) En contrepartie, les EAMA ont consenti (dans un accord passé entre les Six et les Dix-Huit et dont les modalités ne figurent pas dans la convention) à ce que la CEE abaisse simultanément, à l'égard des Etats tiers, son *tarif extérieur commun* pour ces mêmes produits tropicaux, dans une proportion voisine de 40 %.

Cet abaissement diminue, évidemment, le niveau de préférence accordée aux produits des EAMA sur le marché des Six. Mais les Associés ont compris qu'il était sans doute plus avantageux de bénéficier d'une protection *plus faible*, à condition d'en bénéficier *plus vite*, de par le jeu de l'accélération.

En outre, cette disposition place désormais la Communauté dans une *position psychologique* meilleure vis-à-vis des pays tiers non associés. Car dans toutes les grandes instances internationales, la

CEE faisait l'objet de vives attaques de ceux qui voyaient, dans les préférences accordées aux Associés, des discriminations susceptibles d'entraîner, à leur détriment, des détournements de trafic.

#### B. RÉGIME COMMERCIAL APPLIQUÉ PAR LES EAMA AUX PAYS MEMBRES DE LA CEE.

Le régime douanier et contingentaire que les EAMA s'engagent à appliquer à l'égard des Six, repose sur les principes du désarmement progressif par mesure de réciprocité et de l'égalité de traitement. Toutefois, la première de ces normes — outre qu'elle implique un rythme de réalisation moins rapide que les mesures corrélatives des Six au bénéfice des Associés — se trouve assortie : d'une part de clauses dérogatoires de protection, d'autre part des mesures de transition, qui finissent par rendre extrêmement légères les obligations des Associés et largement unilatérales les avantages qui leur sont octroyés par les Six.

a) *Les dispositions de principe* concernent respectivement le régime douanier et le régime contingentaire des importations en provenance de la CEE.

1. *Le régime douanier* est donc dominé par les deux principes essentiels suivants, repris de la précédente convention :

Chaque Etat associé accorde le *même traitement tarifaire* aux produits originaires de tous les Etats membres du MC. Les EAMA qui, à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, ne remplissent pas cette condition devront, dans un délai maximum de six mois, accorder à tous les Membres de la CEE le traitement tarifaire consenti à l'Etat membre *le plus favorisé*. Cela signifie, en particulier, que les produits originaires du MC bénéficieront du régime de franchise reconnu à la France par de nombreux Etats associés.

Chaque Etat associé *éliminera progressivement* les droits de douanes sur les importations en provenance des Six (et qui ne l'auraient pas déjà été par application de la disposition précédente). En vertu d'un protocole annexe, cette élimination se fera à raison d'une réduction annuelle de 15 %, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1963. Toutefois, « chaque Etat associé se déclare disposé à réduire les droits de douanes et les taxes d'effet équivalent à l'égard des Etats membres selon un rythme plus rapide, si la situation de son économie le permet ».

2. *Le régime contingentaire* repose, de son côté, sur le principe de la suppression, au plus tard quatre ans après la mise en vigueur de la Convention (soit avant le 31 décembre 1966), de toutes les restrictions quantitatives à l'importation des produits originaires des Six, selon un système de progression croissante.

b) *Des clauses dérogatoires* à ces dispositions sont prévues dans trois situations importantes, qui viennent affaiblir considérablement la rigueur des principes.

1. *La clause de développement économique et d'industrialisation* est d'une portée considérable et d'une importance capitale. Reprise du premier régime d'association mais encore élargie, elle permet à chaque Etat associé de maintenir ou d'établir des droits de douanes qui répondent aux nécessités de son développement économique, aux besoins de son industrialisation ou qui sont destinées à alimenter son budget. Il est même prévu, dans le protocole annexe, que les droits ainsi maintenus ou établis pourraient être relevés, sous condition que la décision soit notifiée en temps utile. D'autre part, chaque Etat associé peut semblablement maintenir ou établir des contingents à l'égard des Six, lorsque les mesures tarifaires protectrices se révèlent insuffisantes ou lorsqu'il connaît des difficultés de balance des paiements. La mise en application de ces différentes mesures suppose toutefois des actes de notifications et des « consultations » préalables au sein du Conseil d'Association, dans des délais déterminés.

Comme telle, cette clause de protection — jointe aux possibilités financières prévues pour l'aide à la diversification, dont il va être question au chapitre suivant — n'en est pas moins de nature à donner au développement économique, et singulièrement au développement industriel, des Associés un essor nouveau.

2. *La clause de sauvegarde* prévoit que, si des perturbations sérieuses se produisent dans un secteur de l'activité économique d'un Etat associé ou compromettent sa stabilité financière extérieure, cet Etat pourra prendre des mesures de sauvegarde : suspension des mesures de désarmement douanier ou contingentaire. Il est à noter que, réciproquement, si de telles perturbations affectaient un ou plusieurs Etats membres du Marché Commun ceux-ci peuvent également prendre des me-

sures de sauvegarde ; mais, du fait de la discipline communautaire, ils ne peuvent le faire que sur autorisation de la Communauté.

3. *Pour les produits agricoles, enfin*, les Etats associés se voient autorisés à maintenir ou établir des contingents, si les exigences découlant des organisations régionales s'opposent à la suppression des restrictions quantitatives.

c) *Des mesures de transition* ont, par ailleurs, été prévues pour faire face aux problèmes d'adaptation que posait la situation particulière, d'une part des EAMA bénéficiant du système des « surpris » au sein de la Zone franc, d'autre part des pays comme le Congo, le Togo, le Rwanda, le Burundi ou la Somalie qui, en vertu d'engagements internationaux déjà anciens, appliquent un régime dit de « porte ouverte ».

1° *Par le régime des « surpris »*, la France consentait, on le sait, dans le but d'aider les Etats africains et malgache de la zone franc, à payer nombre de leurs produits plus chers qu'aux cours mondiaux. Les avantages que les Etats d'Outre Mer obtenaient de ces « surpris » ne pouvaient disparaître d'un seul coup, et il convenait de ménager des délais pour le passage aux cours mondiaux. Aussi, à la demande de la France, les Six ont-ils admis que la commercialisation à des prix compétitifs ne serait appliquée que selon une progression, qui varie par catégorie de produits.

2° *Quant au régime de la « porte ouverte »* — lequel conduit les pays qui l'appliquent à traiter sur un pied de parfaite égalité tous leurs fournisseurs — il posait un autre problème délicat, en raison du principe de réciprocité des avantages commerciaux entre les Six et les Dix-Huit. Dans la mesure, en effet, où ce principe de réciprocité devait conduire les pays en question à donner un régime préférentiel aux membres du MC et, à eux seuls, le régime de la porte ouverte devait être aménagé, ce qui suppose au moins certaines transitions.

Pour ménager ces transitions, une période de réflexions de trois ans a été accordée à ces Etats, pendant laquelle ils pourront maintenir leur régime commercial antérieur, sans cesser eux-mêmes de bénéficier des avantages commerciaux de l'Association, et sans que la Communauté puisse à aucun moment — même après l'expiration du délai mentionné — suspendre le bénéfice de l'aide financière

qui est, dans une certaine mesure, la contrepartie des avantages commerciaux consentis aux Six. A la fin de cette période de trois ans, les parties contractantes « se consulteront » sur les mesures à prendre pour une nouvelle période.

### C. DROIT D'ÉTABLISSEMENT, SERVICES ET CAPITAUX.

La zone de libre échange à réaliser entre les Six et les Dix-Huit implique également diverses mesures concernant le droit d'établissement, ainsi que le régime des services, paiements et capitaux. Les principes adoptés sont, ici encore, ceux de *réciprocité et de l'égalité de traitement*, avec la clause de « l'Etat le plus favorisé ». C'est ainsi que :

a) Dans un délai de trois ans, les ressortissants et sociétés de tous les Etats membres européens du MC sont mis progressivement sur un pied d'égalité en matière de droit d'établissement et prestation de service, dans chaque Etat, associé. Toutefois, le Conseil d'Association peut autoriser un Etat associé, sur sa demande, à suspendre, pour une période et une activité déterminées, le principe de l'alignement en trois ans.

b) En vertu du principe de *réciprocité*, les ressortissants et sociétés d'un pays membre de la CEE ne peuvent bénéficier, pour une activité déterminée dans un Etat associé, de l'égalité de traitement que dans la mesure où l'Etat dont ils relèvent, accorde pour cette même activité, des avantages de même nature aux ressortissants et sociétés de l'Associé en cause.

c) Les EAMA étendront automatiquement aux ressortissants et sociétés des Six le traitement le plus favorable, par rapport aux dispositions de la convention, qu'ils pourraient accorder aux ressortissants et sociétés d'Etats tiers. Mais cette règle ne s'applique pas lorsque ce traitement le plus favorable résulte d'accords régionaux.

N.B. — *Consultations mutuelles* sur les incidences des politiques agricole et commerciale :

a) Dans la détermination de sa *politique agricole commune*, la Communauté prend en considération les intérêts des Etats associés, en ce qui concerne les « produits homologués et concurrents » des produits européens. Des consultations ont lieu à cet effet entre la CEE et les EAMA.

b) Les Six et les Dix-Huit s'informent et se consultent mutuellement (selon une procédure qui

devra être définie) sur la *politique commerciale* qu'ils suivront avec des pays tiers, dans la mesure où cette politique peut porter atteinte aux intérêts de l'un des partenaires de l'Association.

## 2. La Coopération Financière et Technique.

Qu'il s'agisse de la première ou de la seconde Association, le but reste celui fixé par le Traité de Rome, « favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires (associés) et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel, qu'ils attendent ». L'instrument essentiel de cette politique c'est, aujourd'hui comme hier, le Fonds Européen de Développement, le FED. Extrêmement efficace déjà, au cours des cinq années du régime ancien, l'action du FED s'était toutefois heurtée à une série de difficultés techniques, que nous avons relevées. C'est à remédier à ces insuffisances que la seconde Convention s'est attachée.

Quatre grandes caractéristiques marquent, à cet égard, le nouveau régime d'association :

### A. LE MONTANT GLOBAL DE L'AIDE.

*Le montant global de l'aide est accru* : contre les 581 millions d'UC de la première période, il s'élève pour la seconde à 800 millions, dont 730 millions pour les EAMA avec qui a été paraphé la nouvelle convention et 70 millions à répartir pour moitié entre les territoires français et néerlandais encore dépendants. L'augmentation du montant global, d'une période à l'autre, est donc de 38 %.

Pour la somme réservée aux EAMA, les contributions des Etats membres de la CEE se répartissent ainsi, en millions d'UC : Allemagne : 246.5 ; France : 246.5 ; Italie : 100 ; Belgique : 69 ; Pays-Bas : 66 ; Luxembourg : 2.

### B. LES MODES D'INTERVENTION FINANCIÈRE.

*Les modes d'intervention financière* de la Communauté sont diversifiées.

Ainsi, les 730 millions UC destinés aux EAMA se décomptent de la manière suivante :

a) *Aides non remboursables du FED* : 620 M. UC.

C'est au moyen de ces dons, que seront financées

exclusivement les opérations suivantes : investissements sociaux, investissements économiques à rentabilité indirecte, aides à la production, assistance technique liées aux investissements économiques et les aides à la diversification de la production seront financés — selon la nature et la rentabilité des projets soumis par les EAMA à l'organe de gestion ainsi que la capacité d'endettement de l'Etat intéressé, soit par des aides non remboursables, soit par les modes d'intervention suivants.

b) *Prêts du FED à des conditions spéciales* : 46 M. UC.

Ces prêts spéciaux peuvent être accordés pour une durée maxima de quarante ans et être exonérés d'amortissements pendant une période de grâce allant jusqu'à dix ans. Ils bénéficient de conditions d'intérêt favorables.

C'est la CEE qui arrête les conditions d'octroi des prêts, ainsi que les modalités de leur exécution et de leur recouvrement. Ils sont toutefois réservés pour le financement de projets d'investissement présentant un intérêt général pour l'Etat bénéficiaire.

c) *Prêts normaux de la Banque Européenne d'Investissements (BEI)* : 64 M. UC.

L'examen par la Banque de l'admissibilité des projets et l'octroi des prêts aux Etats associés ou aux entreprises ressortissants de ces Etats s'effectue suivant les modalités, condition et procédures normales, prévues par les statuts de la BEI. Celle-ci ne finance que ceux des projets auxquels le ou les EAMA intéressés ont donné leur avis favorable.

La durée de la période d'amortissement de chaque prêt est établie sur la base des caractéristiques économiques du projet à financer, ainsi que la capacité d'endettement de l'Etat intéressé lors de l'octroi du prêt. Cette période peut atteindre un maximum de vingt-cinq ans.

Pour la réalisation de tout ou partie des projets financés par la BEI, l'emprunteur doit traiter sur un pied d'égalité les entrepreneurs et fournisseurs de tous les Etats signataires de la convention d'association.

d) *Bonification d'intérêts*, prélevés sur le montant des aides non remboursables, en vue de permettre au FED d'atténuer, jusqu'à 3 % la charge de l'intérêt des prêts normaux de la BEI.

La décision d'octroi de bonifications d'intérêt est

prise par la Communauté. Le montant des bonifications est directement versé à la Banque.

e) *Avances aux caisses de stabilisation* (existantes ou à créer dans les Etats associés) en vue de contribuer à pallier les conséquences des fluctuations temporaires des cours mondiaux des produits de base : à concurrence de 50 M. UC., imputés sur la trésorerie du FED (ce chiffre ne s'ajoutant donc pas aux précédents).

Les demandes d'avances sont présentées à la CEE à l'adresse de la Commission par les EAMA intéressés. Elles sont accompagnées d'un rapport préparé par le Conseil d'administration de la Caisse concernée.

La CEE fixe le montant et la durée des avances. Le terme normal de ces avances est celui de la Convention. Dans l'éventualité où ces avances ne seraient pas remboursées aux échéances prévues, elles seraient imputées sur le montant des aides non remboursables.

#### C. LES SECTEURS D'INTERVENTION.

*Les secteurs d'intervention* de l'aide communautaire vont se trouver eux-mêmes *diversifiés*.

La Communauté ne pouvait jusqu'alors financer que des investissements en capital de type classique et, occasionnellement, certaines opérations d'assistance technique. L'ensemble de ses interventions désormais possibles constitue un arsenal particulièrement complet, dont il ne semble pas qu'aucune organisation internationale dispose à l'heure actuelle :

a) *Investissements économiques et sociaux* (investissements en capital de type classique) : 500 M. UC. destinés à financer — sous forme de dons et de prêts spéciaux et normaux — des :

Projets d'infrastructure économique et sociale ; projets à caractère productif d'intérêt général ; projets à caractère productif et à rentabilité financière normale.

b) *Aides à la production et à la diversification* : 230 M. UC. affectés au financement d'actions destinées essentiellement à permettre la commercialisation à des prix compétitifs, en encourageant notamment la rationalisation des cultures et des méthodes de vente et en facilitant aux producteurs les adaptations nécessaires.

Deux formes d'aide sont ici à distinguer :

1. *Les aides à la production* ont pour objet de faciliter aux producteurs des EAMA l'adaptation progressive de leurs productions aux exigences d'une commercialisation aux prix mondiaux. Elles sont particulièrement destinées aux pays qui ont bénéficié jusqu'ici des « surpris » de la zone franc.

2. *Les aides à la diversification* doivent permettre aux Etats associés de réformer leurs structures et de réaliser les diversifications appropriées dans les domaines agricole, industriel et commercial. On a déjà souligné comment cette forme d'aide constituait — avec la clause de protection industrielle dérogatoire au régime des échanges commerciaux — un des adjuvants les plus essentiels que l'Association procure à l'industrialisation des Etats associés et, partant, à leur croissante indépendance économique.

La répartition des aides à la production et à la diversification s'opère comme suit :

1° *A titre d'aides à la production et à la diversification* aux onze Etats associés suivants : Cameroun, Centrafrique, Congo (Brazza), Côte d'Ivoire, Dahomey, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo = 183 M.U.C. répartis en proportion du volume des exportations de produits de base.

2° *A titre d'aides à la diversification* aux quatre Etats associés suivants : Congo (Léo) Somalie, Burundi, Rwanda, qui commercialisent déjà leurs produits à des prix compétitifs : 32 M.U.C. soit 15 pour le premier, 6,5 pour le second et 5,25 pour chacun des deux derniers.

3° *A titre d'aides à la diversification* aux trois Etats associés suivants : Gabon, Haute-Volta, Mauritanie, qui s'engagent à effectuer la commercialisation de leurs produits à des prix compétitifs dès l'entrée en vigueur de la convention : 15 M.U.C.

c) *Actions de régularisation des cours* pour atténuer les fluctuations des cours des produits tropicaux (cf. supra).

d) *Assistance technique*, dont le financement est inclu dans les 500 M.U.C. dédiés aux investissements.

D. L'ACCENT PORTÉ SUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE.

L'accent porté sur la coopération technique constitue une dernière innovation très importante,

qui donne enfin à la Communauté la base légale qui lui a manqué pendant la première période d'association. L'expérience du premier FED ayant prouvé qu'une intervention soutenue dans ce secteur était indispensable, il faut insister sur les perspectives nouvelles qui sont ainsi ouvertes à l'action communautaire. Désormais, la Communauté aura le droit d'utiliser le FED pour financer par des aides non remboursables des :

a) *Actions d'assistance technique liées aux investissements*, c'est-à-dire préparatoires, concomitantes et postérieures à ceux-ci.

b) *Actions de coopération technique générale* tels que envois d'experts, fourniture de matériel expérimental, bourses d'étude, stages, sessions de formation, etc., ainsi que l'information générale et la documentation destinées à favoriser le développement économique et social des Etats associés, le développement des échanges entre ces Etats et la Communauté ainsi que la bonne réalisation des objectifs du Fonds,

Dans tous ces secteurs des expériences intéressantes ont déjà pu être menées, ces cinq dernières années, grâce aux crédits du budget ordinaire de la Commission. Le financement par le FED de la

Tableau des formes de l'aide et de son affectation  
AIDE DE LA CEE 1963-1968

	Formes de l'aide	Affectation	Total
1. aide aux territoires « dépendants » de pays du Marché Commun	60 millions d'UC de dons 4 millions d'UC de prêts spéciaux 6 millions d'UC de prêts de la BEI (1)	Territoires français (DOM) 35 millions d'UC Territoires néerlandais (Suriname, Antilles) : 35 millions d'UC	70 millions d'UC
2. aide aux Etats indépendants d'Afrique et de Madagascar associés à la CEE	620 millions d'UC de dons 46 millions d'UC de prêts spéciaux 64 millions d'UC de prêts de la BEI (1)	Investissements économiques et sociaux : 500 millions d'UC Aide à la production et à la diversification : 230 millions d'UC	730 millions d'UC
		Total :	800 millions d'UC

(1) Banque Européenne d'Investissements.

coopération technique est de nature à leur donner, dans l'avenir, une ampleur et une stabilité adaptées aux objectifs poursuivis.

### 3. Les Institutions de l'Association.

Le premier régime d'Association se caractérisait dans les textes, sur le plan institutionnel, par un vide à peu près complet. Les PTOM n'avaient été associés qu'en raison des « relations particulières » qu'ils avaient, à l'époque, avec leurs Métropoles. Toutes les opérations qui les concernaient se faisaient donc, automatiquement, par le canal de ces Métropoles. Aucun contact direct n'était prévu... Nous savons, cependant que par la force des choses de tels contacts se sont noués, à mesure que 18 de ces pays ont, à partir de 1960, accédé à l'indépendance. D'autre part, les négociations en vue d'un renouvellement de l'Association allait faire apparaître tout un mécanisme de coopération, au niveau des experts, des ministres et même des Parlements. Toutefois, cette coopération institutionnelle demeurait occasionnelle, même si elle avait été profonde.

Dans le régime créé par la nouvelle Convention d'Association, elle va devenir au contraire organique et permanente, et c'est la grande différence. Car il est désormais permis de parler d'Institutions avec les cinq organes prévus, qui constituent un ensemble structurel propre de l'Association.

#### A. LES ORGANES DE L'ASSOCIATION.

a) *Le Conseil d'Association* est composé : d'une part, des membres du Conseil de la CEE et de membres de la Commission de la même CEE ; d'autre part d'un membre du gouvernement de chacun des EAMA.

La présidence est exercée à tour de rôle par un membre du conseil de la CEE et un membre du gouvernement d'un Etat associé. Le Conseil se réunit une ou deux fois par an à l'initiative de son président et chaque fois que les nécessités le requièrent.

Le Conseil d'Association se prononce du *commun accord de la Communauté d'une part, des Etats associés d'autre part*. La CEE et les EAMA déterminent chacun un protocole interne, le mode de formation de leur position commune.

Les *décisions* que prend le Conseil dans les cas

prévus par la convention sont *obligatoires* pour les parties contractantes, qui sont tenues de prendre les mesures que comporte leur exécution. Il peut également formuler toutes résolutions, recommandations ou avis qu'il juge opportuns pour la réalisation des objectifs communs et le bon fonctionnement du régime d'Association, dont il procède régulièrement à l'examen des résultats. Il peut, en particulier, faire toute recommandation utile pour faciliter les contacts entre la Communauté et les représentants des intérêts professionnels des Etats associés.

b) *Le Comité d'Association* assiste le Conseil d'Association. Il est composé d'un représentant de chaque Etat membre de la CEE, d'un représentant de la Commission et d'un représentant de chaque Etat associé.

Sa mission et sa compétence sont déterminées par le règlement intérieur du Conseil. Le Conseil peut, dans les conditions et les limites qu'il arrête, déléguer au Comité l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la convention. Le Comité rend compte au Conseil de ses activités et lui présente toutes propositions utiles.

c) *Le Secrétariat* du Conseil et du Comité d'Association est assuré sur une base paritaire, dans les conditions prévues par le règlement intérieur du Conseil d'Association.

d) *La Conférence parlementaire de l'Association* se réunit une fois par an. Elle est composée, sur une base paritaire, de membres du Parlement Européen et de membres des Parlements des EAMA.

Le Conseil d'Association présente, chaque année, un *rapport d'activité* à la Conférence, qui peut elle-même voter des résolutions.

e) *La Cour Arbitrale de l'Association* en est l'organe juridictionnel. Faute d'un règlement amiable par le Conseil d'Association, les différents relatifs à l'interprétation ou à l'application de la Convention sont portés devant elle.

Cette cour, qui statue à la majorité et dont les décisions sont obligatoires, est composée de cinq membres : un président, qui est le président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, et quatre juges choisis parmi des personnalités offrant toute garantie d'indépendance et de compétence. Deux d'entre eux sont nommés sur présentation du Conseil de la CEE, les deux autres sur pré-

sentation des EAMA. Le Conseil d'Association nomme, suivant la même procédure, pour chaque juge un suppléant, qui siège en cas d'empêchement du juge titulaire.

#### B. L'ÉQUILIBRE ORGANIQUE.

La structure institutionnelle de l'Association et l'équilibre de ses organes s'inspirent — on le voit — assez étroitement du schéma de la CEE elle-même. Toutefois, le principe de parité dans la représentation et la décision vient ici refléter le caractère spécifique de l'Association, cette sorte de bilatéralisme de Continent à Continent qu'elle entend instaurer. C'est cette même spécificité qui explique l'absence d'un organe « technocratique » à caractère supranational, comme l'est la Commission de la CEE. Plus encore que dans la Communauté, l'organe d'impulsion du système est donc ici le Conseil. C'est lui qui est le responsable et le moteur de la *politique d'association*.

Des pouvoirs dudit Conseil, je ne donnerai qu'un exemple : celui de l'art. 27 de la Convention. C'est le Conseil d'Association qui doit définir l'orientation générale de la coopération financière et technique, à la lumière d'un rapport que doit lui faire annuellement l'organe de gestion de ces aides, c'est-à-dire la Commission de la CEE (que voit donc ici réapparaître, comme telle dans l'appareil institutionnel de l'Association, en tant qu'organe de du FED). C'est un pouvoir, à mon sens, extrêmement important, car il concerne la *politique même de l'aide*. Je ne crois pas qu'il existe au monde beaucoup d'organisations internationales — ni, du reste, nationales — qui acceptent de discuter sur un pied d'égalité avec les bénéficiaires l'organisation générale de leur politique d'assistance...

\*  
\*\*

Il reste à signaler une dernière disposition de la Convention. Un Etat tiers, dont la structure économique est comparable à celle des Dix-Huit, peut être admis dans l'Association, sous réserve de consultation des Associés actuels et sans que cette accession puisse porter atteinte aux avantages qui ont été prévus en leur faveur, sur le plan de l'aide financière et technique.

Cette disposition présente une double portée psychologique.

D'une part, la réserve finale élimine la principale

objection que les EAMA pourraient opposer à l'apparition de nouveaux bénéficiaires du système d'association. C'est ainsi que les pourparlers entamés entre la Communauté et l'Algérie indépendante, à l'initiative de cette dernière, n'ont soulevé aucune opposition de la part des Associés actuels.

D'autre part, et surtout, le principe posé d'un système demeurant ouvert à l'adhésion d'autres pays en voie de développement tend à écarter, par avance, l'accusation de discrimination injuste à l'égard du reste du Tiers Monde, et singulièrement des autres Etats africains, notamment des Etats anglophones.

### III. LES CONDITIONS D'UNE VÉRITABLE ASSOCIATION

C'est pourtant cette accusation — de discrimination ou de « préférence » — qui a été brandie à Londres, en septembre 1962, par les représentants desdits Etats africains anglophones, réunis dans le cadre de la Conférence des Premiers Ministres du Commonwealth. C'est elle encore qui a été reprise, naguère par l'un des Six, dans son refus de venir signer la nouvelle Convention et son souci de justifier sur le plan des principes ce geste de rétorsion à l'égard du Général de Gaulle, tenu pour seul responsable de l'échec des pourparlers sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun.

Certes, l'attitude néerlandaise exprimait surtout un ressentiment passager, en même temps qu'un désappointement plus profond, qu'explique peut-être l'imbrication des intérêts des groupes financiers anglais et hollandais. Certes aussi, l'offensive déclenchée par les Membres africains du Commonwealth contre le principe même d'une zone de libre échange et d'une coopération préférentielles entre les Six et les Dix-Huit peut apparaître comme une manifestation de pur cynisme, si l'on songe qu'elle s'est exprimée au sein de l'organe directeur d'une Association... elle-même essentiellement fondée sur un système de préférences. Il n'empêche que les arguments évoqués à cette occasion méritent d'être examinés. Il s'agit moins du reproche de discrimination lui-même — dont on vient de faire largement justice — que d'une triple et beaucoup plus grave accusation portée contre l'Association CEE-EAMA.

Il a d'abord été reproché à l'Association de constituer une opération de *néo-colonialisme économique*, une tentative pour renouveler, en le camouflant sous les traits de la coopération, le « Pacte colonial ». Cette opération, en effet, esquiverait — à en croire le Premier nigérien, Alhaji Sir Abubakar Tafawa Balewa — le problème capital de l'Afrique, qui est « la baisse continue, depuis plusieurs années, des produits tropicaux, alors que les produits industriels de l'Occident ne cessent de monter ». Bien plus, elle empêcherait directement « les Etats africains de s'industrialiser, dans la crainte qu'ils ne deviennent des concurrents ». En un mot — que devait prononcer le représentant ghanéen, M. Goka — « pour des avantages temporaires, elle est de nature à entraver le développement de l'Afrique ».

Ensuite, l'Association représenterait une entreprise d'*inféodation au bloc occidental*, étant donné « l'impossibilité — que croit déceler Sir Abubakar — de dissocier les liens économiques des liens politiques et militaires de l'Association ». Contraire donc à la politique de non-alignement que les Etats africains ont intérêt à suivre — ainsi qu'y insiste Rashidi Kawa au nom du Tanganyika — elle ne pourrait qu'empêcher « une émancipation complète du continent africain » (M. Goka).

Tous les leaders africains anglophones sont enfin d'accord pour considérer que l'Association constitue une manœuvre de *division de l'Afrique* ou, à tout le moins, un obstacle à sa réunification.

Sans doute les Dix-Huit ne se sont-ils pas arrêtés à ces imputations tendancieuses — et qui, la plupart du temps, pourraient encore une fois s'adresser aussi bien au Commonwealth lui-même — et ont-ils, au contraire, marqué leur désir et leur hâte de voir la nouvelle Association entrer en vigueur. En témoignent non seulement leur attitude en cours de négociation, mais encore la démarche pressante qu'au cœur de la crise provoquée par la rupture des pourparlers avec la Grande-Bretagne ils firent unanimement, par l'intermédiaire du Premier ministre congolais, M. Adoula... Toutefois, certaines considérations développées par les EAMA à ces diverses occasions (6) ne sont pas sans évoquer — dans un contexte positif cette fois — les trois ordres de problèmes soulevés par les accusations susdites : ceux du *développement africain*, de la *politique africaine* dans ses options tant internes qu'externes, de l'*unité africaine* enfin.

C'est donc par référence à ces trois ordres de questions qu'il convient, semble-t-il, de préciser à quelles conditions — nécessaires, urgentes, impératives — la coopération préférentielle entre l'Europe communautaire et l'important noyau d'Etats africains associés peut véritablement satisfaire les raisons profondes qui la justifient.

### 1. L'Association et le développement africain.

*Rejetant toute tentation néo-colonialiste, l'Association doit favoriser le développement complet et harmonieux de l'Afrique, selon les voies propres de celle-ci, pour l'avantage mutuel des deux continents.* Cette première exigence s'impose, de toute certitude, si l'Association veut vraiment répondre au défi du sous-développement, non seulement sur le plan des moyens techniques mais, ce qui est plus important encore, sur celui des attitudes et des conditions psychologiques.

#### A. LE DÉFI DU SOUS-DÉVELOPPEMENT (7).

Comme l'a remarqué le premier Tibor Mende, la mystique du développement constitue une composante essentielle du *nationalisme* du Tiers Monde — et donc, singulièrement, du *nationalisme négro-africain* — auquel il donne de la sorte un *contenu social*. La prise de conscience par les « Nations prolétaires » de leur aliénation profonde — c'est-à-dire à la fois : du caractère non seulement formidable mais sans cesse croissant des inégalités économiques entre nations ; de la non-fatalité de la misère subie, à l'époque du progrès technique ; de la responsabilité de l'Occident, de son « libéralisme » et de son colonialisme, dans ce déséquilibre foncier — et la revendication qui en est née définissent la « Question sociale du XX<sup>e</sup> siècle », d'une ampleur incomparable à celle que suscita, dans l'Europe du XIX<sup>e</sup>, le réveil de la classe ouvrière. Ampleur proprement planétaire, puisque ce que Gunar Myrdal appelle « le grand réveil » des peuples sous-développés engage l'avenir de l'humanité toute entière.

Si la grande obsession des nouveaux Etats indé-

(6) On se reportera notamment aux « Observations formulées par la Conférence des Parlementaires Africains », réunie à Ouagadougou en juin 1961, ainsi qu'aux travaux de la Conférence Parlementaire euro-africaine.

(7) Cf. à ce propos les développements de notre ouvrage cité *L'Afrique Noire indépendante*, notamment les p. 51 et sq, ainsi que 113 et sq.

pendants est ainsi celle du développement, de la libération économique venant compléter l'émancipation politique — et sans laquelle la seconde n'est qu'un mot — la question la plus grave qui se pose aujourd'hui à l'Afrique est bien celle que nous soulevions en liminaire : *A travers quel filtre idéologique* — et, conjointement, avec quelle aide — accèdera-t-elle à ce développement, qui n'est pas seulement pour elle un besoin mais une mystique ? Or, il faut le dire sans ambage, si l'Afrique Noire s'est jusqu'ici refusée à adopter le modèle de développement collectiviste — à cause du coût humain trop élevé qu'il suppose, sur le plan des atteintes à la liberté comme sur celui des souffrances individuelles — elle n'en ressent pas moins l'inadaptation radicale de la stratégie de développement libérale capitaliste.

On a pu dire que celle-ci, appliquée à un pays sous-développé, lui rend à peu près le même service qu'un poumon d'acier. Elle fournit l'oxygène pour maintenir le malade en vie. Mais en fait elle l'emprisonne et augmente sa dépendance. Maintien d'un état de monoproduction soumise à toutes les fluctuations du marché mondial des matières premières ; insuffisance des investissements publics, sacrifiés sur l'autel de la « libre entreprise » ; accentuation de la « clochardisation » des masses (selon l'expression de Germaine Tillon), allant de pair avec le luxe éhonté d'une nouvelle bourgeoisie dirigeante, stipendiée par le capitalisme international ; gaspillage provenant de l'absence de planification... : tels sont quelques-uns de ses résultats les plus patents.

#### B. LES VIRTUALITÉS DE L'ASSOCIATION.

A de tels errements, la nouvelle formule d'Association fournit, sans nul doute, les moyens techniques de porter remède.

Tout d'abord, l'Europe communautaire s'y trouve mise à même de *protéger la fragilité des économies africaines*, dans leur passage de l'immaturité au développement harmonieux et à la croissance contrôlée. Les mesures tarifaires, contingentaires et financières que comporte l'Association ont été conçues — on l'a vu — de façon à favoriser les investissements et protéger les productions tropicales de base, mais aussi à permettre aux Etats qui ne l'ont pas encore réalisée la commercialisation de ces produits à des prix compétitifs et, surtout, à s'engager dans un processus de mutation éco-

nomique profonde, en diversifiant leurs structures et en impulsant leur industrialisation. Or, qu'on ne s'y trompe pas, l'*industrialisation* n'est pas une simple revendication politique, fréquemment agitée comme un drapeau d'indépendance. C'est, sur le plan économique, un des moyens les plus nécessaires du développement et de la véritable indépendance. Politique et économique vont ici de pair : « Le respect de soi commence avec l'industrie lourde ».

Au surplus, l'Association ne doit pas seulement permettre aux Etats associés de substituer progressivement la notion de productivité à celle de protection, mais encore de *déboucher sur l'Economie mondiale*. C'est là un service que l'Europe communautaire se trouve également en mesure de leur rendre « en promouvant — selon la formule même de la Commission de la CEE (8) — une politique globale, dont les éléments essentiels résident dans l'organisation des grands marchés mondiaux ou régionaux des produits de base, la stabilisation à des niveaux revalorisés des prix de ces produits, l'élimination progressive des entraves, notamment fiscales, au progrès de leur consommation dans les pays développés ». Ainsi apparaît l'intérêt essentiel pour les Etats africains associés d'une coopération préférentielle avec les Six. Il tient tout entier dans le dynamisme du Marché Commun européen qui, par le processus d'intégration — c'est-à-dire la création d'un Espace économique où peuvent jouer, dans les conditions les plus rationnelles, les spécialisations techniques et la productivité —, a créé une nouvelle « Economie dominante ».

Toutefois, la portée de l'Association dépasse largement le cadre des relations euro-africaines. On peut dire que le régime instauré par la Convention du 20 décembre 1962 constitue un véritable « modèle » pour la coopération entre Economies dominantes et pays en voie de développement, sur une base régionale. Et cela n'est pas seulement vrai sur le plan technique, mais encore et surtout par les implications psychologiques du système. C'est en effet, à une *Révolution psychologique* sans précédent et aux conséquences incalculables, que prélude le bilatéralisme de Continent à Continent inauguré par l'Association Europe-Afrique.

(8) Dans ses très pertinentes « Considérations sur le futur Régime d'Association », publiées en juillet 1961.

Grâce à sa régionalisation, à son caractère paritaire et à sa globalité, l'aide cesse d'exprimer une dépendance qui va à l'encontre des sentiments de dignité des États indépendants. C'est là, à n'en pas douter, le « grand dessein » le plus attractif que l'Occident puisse proposer aux peuples sous-développés, pour rencontrer enfin en eux cette revendication que son action colonisatrice a très directement suscitée. C'est là le seul genre de « projet » capable d'affronter le problème dans ses véritables dimensions.

### C. L'ATTITUDE DE L'EUROPE.

Encore faut-il qu'aux virtualités techniques et psychologiques, incluses dans le régime d'Association, corresponde une authentique volonté européenne de rompre avec toute velléité néo-colonialiste pour adopter une attitude non équivoque de solidarisme actif. Le *néo-colonialisme* n'est rien d'autre, en l'occurrence, — comme l'a montré Mamadou Dia — que le refus de nations développées « d'accorder leurs structures de coopération et la part de leurs propres structures articulées sur l'économie du tiers monde, à la perspective du développement des nations du tiers monde... contraignant ces dernières à un dualisme, source de graves contradictions ».

Cette volonté de rupture et cette attitude *solidariste*, l'Europe communautaire doit les puiser, à son tour, dans le même dynamisme du Marché Commun qui, en faisant d'elle une nouvelle Economie dominante, doit la rendre plus sensible à sa responsabilité mondiale comme à son véritable intérêt. Or ceux-ci ne se rejoignent-ils point, puisque l'intérêt qu'a l'Europe à commercer, à échanger avec d'autres économies développées, l'incite directement à accorder à l'Afrique cette aide au développement dont sa responsabilité cosmique lui fait par ailleurs un devoir ? La réussite de cette double opération n'en réclame pas moins, une fois encore, une attitude sans reproche : respect des principes de parité et de consultation, rapidité et efficacité de l'aide aussi, qui sont les tests de la sincérité.

La Conférence parlementaire africaine de Ouagadougou le sentait bien, qui attirait « l'attention de l'Europe sur l'impatience de nos peuples et sur la gravité de la situation qui s'explique par le fait que, pour les peuples africains, la façon d'aider importe autant que l'aide elle-même. Ce qu'il faut

éviter, c'est l'humiliation dans ce domaine. Ce que l'Europe doit comprendre également c'est l'efficacité de son aide ; celle-ci devrait résider surtout dans la rapidité avec laquelle les plans économiques financés par la CEE sont exécutés... ».

Ainsi, la suprême révolution qu'apporte l'Association Europe-Afrique — en même temps que la condition première pour qu'elle relève victorieusement le défi du sous-développement — est qu'elle transforme aussi la mentalité du donateur. « La mendicité, dit Houphouët-Boigny, fatigue à la fois celui qui donne et celui qui reçoit. » En acceptant, par contre, de lier — sur une base coopérative et fonctionnelle — son économie à celle de l'Europe développée, l'Afrique associée donne au Monde occidental la possibilité de modifier sa conception même de l'assistance, de coopérer à l'établissement d'un authentique *humanisme économique*, de l'engager dans la voie d'une économie de services réciproques ayant valeur universelle... Pareille conversion présente toutefois d'autres exigences encore, qui cette fois relèvent proprement de la politique.

### 2. L'Association et la politique africaine.

*Répudiant l'esprit de Bloc et de croisade, tout autant que le messianisme « démocratique » allié au soutien de régimes réactionnaires, l'Association doit respecter les fragiles options politiques et idéologiques de l'Afrique Noire indépendante et les favoriser, dans l'intérêt de la Paix comme de la Liberté.*

#### A. L'INADAPTATION DES FORMULES OCCIDENTALES.

Attachés à des régimes représentatifs et pluralistes — qui sont le produit de l'extrapolation, dans le cadre de communautés nationales intégrées et stabilisées, de l'ordre individualiste et libéral qui prédomine en Occident comme aussi de l'adoption d'un taux de développement relativement modéré —, engagés par ailleurs, jusqu'à un terme non encore prévisible, dans la « politique des blocs », les pays d'Europe occidentale doivent comprendre que ces choix plus ou moins délibérés ne conviennent en aucun cas aux nouveaux États négro-africains et que les leur imposer, par la pression ou la séduction, n'est de l'intérêt ni des uns ni des autres.

Pour récente qu'elle soit, l'évolution politique

de l'Afrique Noire décolonisée permet déjà une constatation fondamentale : celle de l'incompatibilité de fait comme d'aspiration entre la croissance politique et économique des jeunes Etats indépendants et les *méthodes de la démocratie libérale* parlementaire, en particulier l'organisation d'un système de partis vraiment compétitif. Cette évolution — dont trop de démocrates sincères, dans les pays occidentaux, se scandalisent sans essayer de la comprendre — repose pourtant sur des fondements discernables (9).

Il s'agit, avant tout, de la nécessité « technique » d'un encadrement politique rigoureusement *moniste*, que postule une série de facteurs objectifs. Les tâches du pouvoir, dans les nouveaux Etats sous-développés et imparfaitement intégrés nationalement, exigent une unité d'impulsion, un appareil politique fort qui « se substitue à la fragilité de la Nation » et mobilise toutes les énergies productives. Par ailleurs, l'absence d'un processus autonome de démocratisation, en privant ces pays d'une élite politico-administrative nombreuse et « nationalisée », impose la création d'un instrument politique — généralement un « Parti dominant » — jouant le rôle de corps intermédiaire unique et actif entre le Pouvoir et la population. Partant, l'opposition ne peut, dans ce contexte, apparaître que comme un frein et un luxe — si elle est « nationale » — voire comme une nuisance quand elle sert de refuge aux intérêts particularistes (ethniques ou autres) et leur fournit un moyen institutionnel propre à les rendre inexpiables... A ces facteurs objectifs s'ajoutent encore — il faut le dire — la tendance traditionnelle à une sorte d'*unanimité* politique, fondé à la fois sur la personnalisation et la sacralisation du Pouvoir et sur le caractère communautaire de l'expression politique, et qui rend malaisé le transfert du « consensus » sur des institutions démocratiques modernes.

Quand à la *politique des blocs*, il devrait sauter aux yeux des Européens que l'inclusion des Etats associés dans les Pactes militaires n'est de l'intérêt ni de l'Afrique, ni de l'Europe, ni de l'Humanité. L'Afrique ne peut, sans aucun doute, qu'y perdre, car les préoccupations stratégiques de l'Alliance occidentale risqueraient vite de l'emporter — comme c'est le cas dans d'autres parties du monde — au détriment du développement économique et de la modernisation de la vie politique. L'Europe, de son côté, liée qu'elle est au Super-

Grand américain par des impératifs vitaux qui ne lui permettent pas de prendre actuellement ses distances, ne peut que gagner à se trouver étroitement associée, pour des tâches de paix, avec des pays beaucoup moins « engagés » qu'elle même, à conserver ainsi la porte ouverte sur des options plus conformes à sa vocation de « Civilisation du non-conformisme ». Et c'est, en définitive, l'intérêt de toute l'Humanité, que menace la bipolarisation des forces mondiales et qui aspire à la multiplication de facteurs de « coexistence pacifique ».

#### B. LES FRAGILES OPTIONS DE L'AFRIQUE.

Il faut en revenir à l'allergie de l'Afrique indépendante vis-à-vis des formules occidentales : parlementarisme pluraliste, modèle de développement libéral capitaliste, engagement... Cette constatation est grave, étant donné la structure politique et idéologique du monde actuel. A plus ou moins longue échéance, l'Occident démocratique serait très menacé, et probablement en péril définitif, si le Tiers Monde négro-africain, cédant aux tentations totalitaires inhérentes à sa condition comme aux mirages de l'efficacité « orientale », basculait dans le communisme. La situation serait donc désespérée pour le Monde libre si la véritable option devant laquelle se trouve l'Afrique Noire indépendante était entre un régime libéral « à l'occidentale » et un régime totalitaire de type marxiste. Heureusement, il s'agit là d'une fausse option, à laquelle pourrait seule l'acculer l'incompréhension opiniâtre dont l'Occident lui-même a jusqu'ici fait montre.

« Le choix réel, qui s'offre aux Etats nouvellement promus à l'indépendance politique et qui cherchent à assurer celle-ci par une indépendance économique corrélative, passe par l'acceptation d'un régime politiquement fort et se résout dans l'alternative suivante : *régime fort totalitaire ou régime fort non totalitaire*. « Telle est la proposition sans équivoque du professeur André Hauriou, qui ajoute que le problème est dès lors de savoir à quelles conditions l'organisation du second terme est possible. A cet égard, les tentatives parallèles des Etats négro-africains pour édifier une sorte de « démocratie tutélaire », tracer une « voie africaine vers le socialisme » et définir une position

(9) Pour de plus amples développements, nous nous permettons de renvoyer à nouveau le lecteur à notre ouvrage sur *L'Afrique Noire Indépendante*, dont c'est ici le thème central.

originale de « non-alignement » constituent des options fragiles et précieuses, qu'il devrait revenir à une Europe enfin déssillée d'encourager et de protéger de toute son influence.

a) Dans la plupart des Etats associés, s'est édifié un régime politique typiquement négro-africain, qui combine une forme renforcée de présidentia-lisme avec le système du Parti dominant, considéré comme le moteur essentiel de l'Etat. Ce régime mixte d'évolution, qui remet l'avenir de la Démocratie entre les mains d'une classe dirigeante occidentalisée, exerçant une véritable *tutelle populaire*, semble bien être la seule voie qui s'ouvre actuellement vers la modernisation de la vie politique.

b) Sur le plan économique-social, cette élite gouvernante semble largement ralliée — avec sans doute des nuances sensibles entre les divers Etats — à la conception d'un *socialisme africain*, « qui intègre — selon la formule de Senghor — l'idée de nation et les valeurs culturelles, dont les valeurs spirituelles, de l'Afrique » et soit « communautaire sans être collectiviste ». Planification et rôle prépondérant de l'Etat dans l'économie, développement communautaire, investissement en travail en sont les thèmes fondamentaux.

c) Quant au non-alignement pratiqué par ces Etats, il répudie le « neutralisme positif », considéré comme une méthode de chantage et une spéculation sur la guerre froide. Ce qu'il veut c'est : comme objectif à longue portée, la détente internationale et une économie mondiale organisée et fondée sur l'égalisation des chances ; dans l'immédiat, le droit à une « coopération préférentielle » avec les Economies développées qui, comme le Marché Commun, sont respectueuses de son droit à l'auto-disposition et véritablement désireuses de l'assister dans son développement.

### C. LE CHOIX DE L'EUROPE.

Ici encore, la nouvelle formule d'Association offre des possibilités techniques réelles et positives. En particulier, elle n'oppose aucune entrave juridique ou autre au libre choix, par les Associés, de leur régime politique ou de leur système économique. De plus, la supériorité psychologique la plus marquante que la coopération avec l'Europe des Six présente sur une formule plus « atlantique », aux yeux des Etats africains ralliés à cette perspective, est de leur assurer l'aide de l'Occi-

dent sans que celle-ci apparaisse liée à la politique des blocs. Mais, pour cela, il faut que l'Europe s'avère capable de comprendre enfin la *véritable signification de la lutte planétaire*, dont le Tiers Monde d'Afrique Noire est à son tour l'enjeu ; de saisir aussi les aspirations profondes du nationalisme négro-africain et d'y conformer ses démarches. Or, il est clair que l'Occident, obsédé par sa propre évolution historique récente, ne sait pas encore faire le départage entre les valeurs éternelles et universelles — dont il est le *dépositaire* trop souvent indigne — et les formules impures, contingentes et non-exportables qu'elles ont suscitées dans ses propres structures.

Là se trouve la source d'une des pires contradictions internes du Monde libre : sa *propension* à soutenir — au nom du messianisme « démocratique » et de l'esprit de croisade — dans les pays sous-développés des dictatures *réactionnaires*, considérées comme des « bastions contre le communisme »... alors qu'elles en font le lit. A ce visage nouveau de l'*impérialisme occidental*, l'Europe communautaire se doit d'opposer un vrai *libéralisme*, c'est-à-dire une attitude de compréhension et d'ouverture. Tibor Mende est catégorique : l'Occident, s'il veut se sauver en écartant le faux dilemme dont nous parlions tout à l'heure, doit accepter l'éventualité de régimes politiques forts, non-alignés sur la politique de bloc et « socialement éclairés », sans craindre leurs mesures coercitives pour la mobilisation des masses et la formation de l'épargne et du capital, l'aide occidentale devant précisément permettre d'adoucir la rigueur de ces mesures et encourager un processus autonome de démocratisation réelle.

Comme l'exprimait une fois encore la Conférence de Ouagadougou : « C'est par ce moyen, à notre sens, que l'Europe peut rencontrer l'adhésion des nations africaines à la recherche de leur personnalité, à la recherche du contenu philosophique de l'Afrique qui n'est ni communiste, ni capitaliste : l'Afrique est surtout humanitaire et d'un humanisme libéral qui lui permet de constituer un bastion capable d'empêcher l'extension de la guerre froide et de renforcer la paix dans le monde. La Conférence est consciente que la liberté ne se défend pas seulement en Europe, mais à l'échelle du monde ; elle est consciente que la pauvreté de l'Afrique constitue une menace permanente pour la paix du monde. Devant toutes les forces qui s'affrontent

ou qui peuvent, demain sur l'échiquier mondial, se heurter, la Conférence demande à la CEE de saisir toute l'ampleur du problème du développement des pays d'Afrique ».

### 3. L'Association et l'Unité africaine.

*Rompant avec la tradition impérialiste du « divide ut regnas », l'Association doit non seulement écarter tout obstacle supplémentaire à l'Unité africaine, mais encore favoriser celle-ci comme une étape nécessaire sur la voie d'une Economie de l'Humanité et d'une Civilisation de l'Universel.*

#### A. LA TENDANCE AFRICAINE À L'UNITÉ.

Les peuples africains décolonisés naissent à la vie nationale indépendante à l'époque même où l'Etat-Nation se trouve dépassé, comme unité économique, militaire et politique, dans des parties du monde pourtant bien mieux armées que l'Afrique à ce triple point de vue. Ainsi, l'accélération de l'histoire semble-t-elle mettre ce continent devant la nécessité d'un raccourci vertigineux : celui d'un regroupement régional concomitant aux intégrations nationales en cours... Et il est de fait que l'aspiration à une certaine unité continentale représente un élément inséparable du nationalisme africain le plus intransigeant.

Cette aspiration constitue avant tout une mystique, elle-même nourrie aux mythes jumeaux de l'Africanité et de la Négritude. Le premier, à consonnance plus politique, est principalement lié au mouvement *Panafricaniste*, qui est né hors d'Afrique au début du siècle et fut importé sur le Continent grâce au prestige de Kwame N'Krumah et Jomo Kényatta. Sur ce Panafricanisme politique des noirs anglophones — étendu entre-temps à l'Afrique « blanche » au Nord du Sahara — est venu se greffer le mythe culturel de la *Négritude*, « inventé » à Paris par le poète martiniquais Aimé Césaire, puis répercuté en Afrique d'expression française par Senghor et diffusé largement par le groupe de « Présence Africaine ». La notion de « personnalité africaine » — qui est le produit de cette rencontre — ne laisse pas, d'ailleurs, de présenter une ambiguïté foncière quant à son extension géo-culturelle.

Il n'en demeure pas moins que la *nécessité politique* d'un regroupement s'impose de toute évidence aux nouveaux Etats africains, pour lutter contre

le double danger qui les guette : balkanisation et totalitarisme. Il apparaît d'abord que « dans un monde dur, où la puissance de plus en plus se mesure en millions d'hommes et kilomètres carrés, ceux qui sont seuls sont irrémédiablement condamnés à disparaître ». Ces paroles de Lamine Guèye font échos à celles de Senghor : « Les Etats-nains sont voués à la stagnation dans ce siècle, dont l'une des réalités est l'interdépendance des peuples, encore que l'autre réalité soit le nationalisme, du moins le sentiment national. » Mais le dépassement des petits Etats-territoires n'est pas seulement le remède à la balkanisation du Continent ; il est sans doute aussi le meilleur antidote au poison totalitaire, le seul moyen d'empêcher les micro-nationalismes africains de dégénérer en mesquines dictatures de clocher.

C'est, néanmoins, sur le plan économique — pour lutter contre l'état de sous-développement — que la situation de l'Afrique balkanisée ou même divisée en blocs antagonistes apparaît particulièrement grave, et l'unité souhaitable. La coordination et la politique des transports devient, en effet, impossible dans un continent qui, en raison de ses distances énormes, est pour ainsi dire dépendant des solutions qu'on donnera dans ce domaine. De plus, le développement industriel — ce « grand espoir » d'une Afrique livrée aux fluctuations de rentabilité des monocultures tropicales — se fait dans une anarchie à peu près complète et une concurrence malsaine, qu'illustre par exemple l'opposition de « projets » comme ceux du Kouilou et d'Inga. Or, l'association conjointe d'une série d'Etats africains à la CEE ne fait que poser avec plus d'acuité encore le problème de l'organisation d'ensemble de l'économie africaine, ce que la Conférence de Ouagadougou appelait « *le préalable d'un Grand Ensemble Africain et Malgache* ».

#### B. LA PLACE DES EAMA DANS LES REGROUPEMENTS AFRICAINS.

Au moment où est paraphée la nouvelle Convention d'Association, on doit cependant constater que le groupe des EAMA ne correspond exactement à aucun des regroupements africains existants ou ébauchés.

On ne peut même pas rattacher « en bloc » les Associés à l'une de ces « Afriques » — réformiste et révolutionnaire — qui tendent alors à diviser en « Blocs » antagonistes le Continent. Quinze des

Dix-Huit se retrouvent bien au sein du Groupe de Monrovia — devenu, depuis la Charte du 21 décembre 1962, le *Groupe de Lagos* — où ils cohabitent d'ailleurs avec l'Éthiopie, le Libéria, le Nigéria et la Sierra-Leone qui ne sont pas des EAMA. Mais, outre que l'on ne trouve parmi les signataires de la Charte de Lagos ni le Rwanda, ni le Burundi, ni le Mali, ce dernier — bien qu'associé au Marché Commun européen — constitue un des piliers du *Groupe de Casablanca* et, au sein de celui-ci, de l'Union des États Africains où il a pour partenaires le Ghana et la Guinée. De plus, le Congo-Léopoldville, le Burundi, le Rwanda et la Somalie appartiennent au *PAFMECSA* (Pan African Freedom Movement for East, Central and South Africa) lequel aspire manifestement, sous le leadership moral du Tanganyika, à jouer les troisièmes forces.

Sans doute, cette situation vient-elle de se voir radicalement transformée, fin mai 1963, par la création — au terme de la Conférence historique d'Addis-Abeba — d'une seule *Organisation de l'Unité Africaine*, regroupant pratiquement tous les États indépendants du Continent, y compris l'ensemble des EAMA (10). Sur le papier, il s'agit même d'un mécanisme régional fortement institutionnalisé, habilité à prendre des « décisions » de fond à la majorité des deux tiers des États-Membres et compétent notamment en matière d'économie. Toutefois, le système n'a pas encore commencé à fonctionner et, surtout, il ressort clairement des débats d'Addis-Abeba qu'il ne doit remettre en question ni l'Association CEE-EAMA ni, par ailleurs, la coopération restreinte assurée au sein de l'UAM-OAMCE. Or, ladite Union Africaine et Malgache — organisme politique que double l'*Organisation Africaine et Malgache de Coopération Economique* — comprend treize des dix-huit Associés, à savoir les Membres de l'Union douanière Ouest-Africain (ex-AOF moins la Guinée et le Mali) et ceux de l'Union douanière Centrafricaine (ex-AEF et Cameroun), auxquels est venu s'adjoindre en mars dernier la République du Rwanda.

### C. LES IMPLICATIONS DE L'ASSOCIATION.

En toute occurrence, Addis-Abeba est venu démontrer un fait qui, même après Lagos, continuait à être contesté par certains pays africains : *l'absence de tout obstacle* juridique, économique ou

politique, de la part du régime d'Association, à la marche vers l'Unité africaine. Sur le plan technique, cela devait être évident à tout qui avait lu la nouvelle Convention. Une simple zone de libre échange, voilà en effet ce que les EAMA constituent, du point de vue économique, avec les Six du Marché Commun, et non une union douanière ; leurs quinze frontières extérieures ne sont donc pas fermées par un tarif commun et ils conservent, sous réserve de simples procédures de consultation, leur pleine liberté tarifaire et commerciale. Bien plus, la Convention leur reconnaît formellement le droit de constituer, soit entre eux soit avec des pays tiers, des unions douanières ou des zones de libre échange, dans la mesure où ces dispositions ne sont pas incompatibles avec l'Association elle-même. L'adoption de la Charte de l'Unité Africaine vient de démontrer que cette possibilité technique était aussi une possibilité politique. On peut même se demander si le rapprochement, opéré par le truchement de l'Association, entre États de « Blocs » différents, n'a pas joué un rôle positif dans le regroupement continental qui vient de s'opérer.

*Des implications positives* certaines sont, en tout cas, à prévoir au sein de la nouvelle Organisation de l'Unité. L'Association conduit en effet à la rationalisation de la tendance au regroupement, en favorisant directement le regroupement des Associés, qu'elle incite à constituer leur propre « syndicat » en face de la Communauté Européenne des Six. Cette incitation est d'abord de nature « fonctionnelle », en ce que l'Association rend plus indispensable la coordination des plans nationaux et des politiques de transport, d'industrialisation, d'investissement... Mais elle opère aussi sur le plan « institutionnel », en amenant les Associés à participer aux organes communs de l'Association et à adopter une position commune pour la formation des décisions paritaires du Conseil (nominations, politique du FED...). Elle prélude peut-être ainsi à une mutation « structurelle » profonde, en les conduisant à constituer le noyau attractif d'un Grand Ensemble continental, noyau dont l'OAMCE est sans doute la première et imparfaite ébauche. On songe, tout spontanément, à l'OECE et au rôle auquel elle a été appelée dans le relève-

(10) A l'exception du Togo, dont le nouveau gouvernement fait toujours l'objet d'un ostracisme de la part de certains États négro-africains, comme la Côte d'Ivoire et la Guinée.

ment économique de l'Europe occidentale d'après-guerre, relèvement permis par l'aide du Plan Marshall. Là aussi, une assistance extérieure indispensable et généreuse a été l'occasion, non seulement de réaliser un développement — ou plutôt, dans ce cas, une reprise de la croissance économique — remarquable, mais aussi d'amorcer un processus d'intégration régionale conduisant à la création d'un Grand Espace, à l'échelle de l'époque...

Mais, pour qu'il en soit encore ainsi, il faut — une fois de plus — que l'Europe communautaire prenne conscience de l'enjeu. En acceptant d'abord — comme nous l'avons dit — de faire du système d'Association ce qu'il est potentiellement : une révolution exemplaire dans les rapports entre pays industrialisés et pays sous-développés, et une contribution positive à l'édification d'un authentique humanisme économique et, au delà, d'une Civilisation de l'Universel (comme aime à le dire le président Senghor). En redevenant aussi un véritable *modèle* pour la future intégration africaine et en relevant le nouveau *défi* (au sens que Toynbee donne à ce terme), que constitue pour elle ce « bi-latéralisme de continent à continent » inauguré par l'Association Europe-Afrique. En renforçant, en conséquence, sa propre volonté d'intégration et de caractère « communautaire » de ses interventions,

spécialement dans sa politique à l'égard du Tiers Monde (11). En un mot : en reprenant sur des bases renouvelées et dans la pleine conscience du *contenu politique* de l'idée européenne et de l'intégration fonctionnelle, sa propre marche vers l'Unité.

\*  
\*\*

Il faut aussi, bien sûr, que les Africains de leur côté prennent également conscience des impératifs de leur situation. Qu'ils affermissent et élargissent ces options, que leur dicte la « personnalité africaine » mais que l'Association peut leur favoriser. Qu'ils sachent surtout que le « self-help » constitue — du point de vue de la science économique comme de la psychologie et de l'éthique — la condition fondamentale de leur renaissance... Mais ceci est une autre histoire. Et c'est aux Européens que s'adressait essentiellement cet article.

---

(11) Dans les excellentes « Considérations sur le futur Régime d'Association » déjà citées, la Commission de la CEE a souligné avec force que « la Communauté aurait intérêt, en vue de son dialogue avec les pays en voie de développement, à se présenter en tant que telle à ses interlocuteurs chaque fois qu'il sera possible de trouver des formules spécifiques ». Ceci requiert singulièrement : une attitude communautaire et présentée comme telle vis-à-vis des accords sur les produits de base ; une forme communautaire donnée au financement public et privé des plans de développement ; la coordination de toutes les politiques nationales de coopération technique des Six.



# Destin du Socialisme

## Le marxisme a-t-il paralysé la social-démocratie ?

par Henri BRUGMANS,  
Recteur du Collège d'Europe (Bruges).

★

Au début de ce siècle, peu d'observateurs en doutaient : le socialisme allait devenir le grand mouvement politique de l'avenir. Certains le déplorait, beaucoup l'affirmaient avec enthousiasme, alors que d'autres, sans être socialistes, attendaient beaucoup du mouvement ouvrier pour le progrès social et le maintien de la paix.

Sans doute ne faut-il pas idéaliser les choses. Avant 1914 déjà, le socialisme avait connu des échecs, même dans sa terre d'élection, l'Allemagne (1). Par exemple, le 25 janvier 1907, des élections y avaient eu lieu qui réduisirent le nombre de mandats social-démocrates au Reichstag à 43 seulement. Profitant d'un crédit supplémentaire, demandé par le gouvernement pour la conduite d'une expédition militaire en Afrique allemande, les partis « bourgeois » avaient fait front contre les socialistes. S'il était vrai que ceux-ci n'avaient pas perdu de voix (ils en avaient même gagné un petit peu), ce n'en était pas moins une défaite politique qui donnait à réfléchir. Était-elle peut-être due au fait que, malgré tout, le clairon nationaliste était encore capable de regrouper des forces politiques puissantes ? Si oui, n'était-ce pas là un signe prémoniteur de ce que l'Europe allait vivre en 1914 ? N'en pouvait-on pas également conclure à l'impréparation manifeste de la social-démocratie devant le problème colonial ?

Questions embarrassantes, car ainsi, dès avant la première guerre mondiale, les indications ne manquaient pas qui mettaient en doute la solidité de cet imposant mouvement révolutionnaire, géant aux pieds d'argile. Pourtant, les contemporains ne pou-

vaient guère le voir ainsi. Pour eux — en dépit des « Hottentottenwahlen » — la social-démocratie était le grand parti ouvrier, avançant irrésistiblement vers le pouvoir.

Or, à quelque soixante ans de distance, il est impossible de ne pas avouer que ces prévisions ne se sont réalisées que partiellement. Sans doute, une œuvre considérable a été accomplie, notamment dans le domaine de l'action communale et de la législation du travail. Dans d'autres, au contraire, comme la démocratisation des études, les résultats sont moins spectaculaires et il n'est pas certain que nous les devions au socialisme, car à cet égard — comme à d'autres — les États-Unis sont plus évolués que nous, alors que le socialisme y est quasi-inexistant. Surtout, les partis socialistes n'ont pas été capables de prévenir la guerre, comme ils se l'étaient proposé aux congrès internationaux de Stuttgart en 1907 et de Bâle en 1913.

Pour que tout soit clair au départ, l'auteur de ces lignes souligne qu'il ne désire nullement provoquer une mauvaise querelle politique. Il appartient à la social-démocratie néerlandaise depuis toujours. Mais c'est pour lui une raison supplémentaire de se demander pourquoi ce mouvement qui, avant 1914, semblait promis à tous les triomphes, n'a joué malgré tout qu'un rôle limité (2).

(1) Cf. Franz Osterroth, Dieter Schuster, *Chronik der Deutschen Sozialdemokratie*, Hannover, Dietz, 1963.

(2) Nous tenons quelque peu à cette précision pour que tout soit clair. En effet, lorsque la revue *Esprit* rendit compte de l'ouvrage de Milorad M. Drachkovitch, de *Karl Marx à Léon Blum, La Crise de la Social-Démocratie* (Genève, E. Droz, 1957), elle reprocha à l'auteur de manquer de sympathie envers son sujet. Un tel reproche à notre égard serait injuste.

## D'abord au point de vue des résultats numériques

Nulle part, le socialisme n'a conquis la majorité d'une manière stable. En Grande-Bretagne, il a gouverné pendant deux législatures, en surclassant l'opposition conservatrice ; peut-être les prochaines élections le porteront-elles à nouveau au pouvoir ; mais aux yeux des socialistes du début du siècle, le Labour était un parti bien pâlot, bien opportuniste ; aujourd'hui encore, ce sont ses adversaires qui lui appliquent le plus volontiers cette étiquette de « socialiste » que lui-même, il hésite à arborer trop ostensiblement. En Scandinavie, le socialisme a trouvé un terrain favorable, et c'est là (surtout en Suède) qu'il tient le gouvernail depuis le plus longtemps. Mais il y dirige toujours des gouvernements de coalition et de compromis, du reste avec un succès saisissant. En Allemagne, le socialisme s'est remarquablement remis de son effondrement de 1933 et, après une période d'opposition stérile, semble monter à l'assaut du gouvernement avec une sérieuse chance de succès. Pourtant, il serait très surpris lui-même s'il pouvait gouverner seul, et, d'ailleurs, si les socialistes d'avant 1914 pouvaient voir le dernier programme de la SPD, ils seraient surpris de n'y retrouver à peu près rien de ce à quoi ils croyaient si fermement. Dans les pays de Benelux, les partis social-démocrates totalisent un tiers des voix, un peu plus ou un peu moins selon les moments, alors qu'en France et en Italie ils n'atteignent pas toujours 15 %. Quant à l'Espagne, les socialistes n'y sont pas seulement dans la clandestinité depuis un quart de siècle (ce qui est honorable), mais ils s'y sont scindés en plusieurs groupes pendant l'effroyable « test » de la guerre civile et, par là, condamnés à la défaite.

Lorsqu'on survole cet ensemble, deux conclusions s'imposent, qui du reste coïncident.

D'abord, c'est que le domaine méditerranéen a été beaucoup moins propice au socialisme que ne l'est le climat nordique. Ensuite, les partis moins « idéologiques » et aussi les moins « anticléricaux » — *in casu* les moins préoccupés d'« orthodoxie » marxiste — ont remporté les succès les plus remarquables. En ne rivalisant pas avec les communistes sur le terrain de la révolution prolétarienne, ils les ont sans cesse vaincus, et, en se voulant « populaires » plutôt que « ouvriers », ils ont réussi à marquer profondément l'histoire de leurs pays.

Lorsqu'on envisage ce bilan, il est loin d'être mauvais. Mais l'Européen d'il y a soixante ans et qui reviendrait parmi nous, s'en froterait les yeux. Quoi ? C'est là tout ? Même là où le socialisme est fort, il n'a pas fait « la » Révolution ? Quoi ? C'est donc à peine qu'on se réclame encore de la science marxiste, et ce merveilleux appareil intellectuel dont la *Neue Zeit* était la dépositaire, est pratiquement oublié, justement dans les partis qui ont le plus d'influence ? Quoi ? Même la social-démocratie allemande qui, jusqu'en 1933, se proclamait encore l'héritière idéologique de Marx et d'Engels, ne le prétend plus fût-ce en paroles, dans son programme de doctrine ? Notre Rip van Winkle de 1904 n'en croirait pas ses yeux et ses oreilles, car c'est difficilement qu'il réussirait à trouver encore quelques groupuscules d'extrême-gauche qui — bien entendu en dehors du communisme — parlent sérieusement de marxisme.

Nous n'éprouvons aucune joie maligne à dire ces choses. D'ailleurs cette inconnissance, cette méconnaissance du marxisme dans la jeune génération actuelle, nous apparaît comme un appauvrissement. Il n'est pas sain qu'en Occident, si peu de responsables politiques étudient les maîtres marxistes, alors qu'un tiers de l'humanité est gouverné par des équipes qui s'en réclament. Mais c'est visiblement ainsi. Partout où le socialisme a pu faire ses preuves, partout où il les a faites là où il faut les faire, c'est-à-dire au gouvernement, la référence au marxisme n'est même plus combattue : elle est simplement ignorée. Et elle n'a pas été remplacée par une autre référence théorique. On lui a surtout substitué des platitudes sur la liberté, la justice, l'épanouissement de la personne humaine, etc. Ces platitudes, nous les faisons nôtres parce qu'elles sont vraies. Mais ce n'était vraiment pas là ce qu'on attendait du socialisme en 1904.

Une doctrine, un mouvement, une stratégie et une tactique politiques, ne se jugent pas *sub specie aeternitatis*. On en connaît la valeur, dans la confrontation avec les événements du siècle. Or, depuis 1914, ceux-là n'ont pas manqué, et il faut donc demander comment le socialisme s'est comporté en face des grandes responsabilités concrètes. Encore une fois, nous n'avons nullement l'intention d'accabler quiconque, mais lorsqu'un mouvement est entré dans l'arène avec des prétentions historiques aussi gigantesques, on est en droit d'en exiger beaucoup.

Le socialisme a-t-il répondu aux espoirs immenses qu'il avait semés lui-même ?

Nous allons rapidement examiner la série des catastrophes auxquelles il a dû faire face, et voir de quelle façon il s'est comporté.

## II

La première confrontation fut celle de la première guerre mondiale.

Les faits ne sont que trop connus. Malgré les efforts *in extremis* d'un Jaurès, le socialisme international s'est effondré devant l'événement. Il n'a pas pu arrêter la course à l'abîme, pas davantage que les Eglises.

Trahison des chefs ? Hélas ! non : parmi les soldats qui partirent, « la fleur au fusil », les militants socialistes étaient tout aussi nombreux que les chrétiens. Tous ont cru se jeter dans une action légitime, dans une opération de défense nationale, voire même dans une croisade démocratique : en Allemagne, celle-ci se dirigeait contre le tsarisme allié à la France — en France, contre le Kaiser autocrate — en Grande-Bretagne, contre le chancelier qui avait parlé de la neutralité belge comme d'un « chiffon de papier ». Ainsi, tous avaient leur bonne conscience, et les chefs n'eurent pas à persuader leurs troupes.

S'agissait-il alors d'une fièvre passagère ? Il faut en douter. L'Italie, elle, n'est entrée dans la danse qu'en 1915, mais ces mois d'attente et de réflexion n'ont servi au Parti Socialiste italien qu'à se scinder en plusieurs groupes, la majorité arborant un slogan vide de sens comme « ni neutralité ni participation ». Certes, plus tard, en 1917, la lassitude aidant, le mouvement ouvrier parut se ressaisir. Les partis « neutres », scandinaves et hollandais, prirent l'initiative de la conférence de Stockholm, et celle-ci fut au moins un symbole, une indication, signifiant au monde que le socialisme n'était pas mort. Mais Stockholm changea le cours des événements aussi peu que le firent la tentative papale d'un arbitrage, ou les négociations de Sixte de Bourbon.

Bref, dans la tourmente de 1914-1918, tout se passa comme si le socialisme en tant que force politique organisée n'existait point. N'ayant pas su maintenir la paix, il ne réussit pas à la rétablir. Cela ne pouvait pas en être différemment sans doute. Mais quiconque eût prophétisé un tel dé-

roulement en 1904, se serait fait traiter unanimement d'antisocialiste systématique et d'irréaliste. N'avait-il donc pas d'oreilles pour entendre « le pas lourd et menaçant des bataillons ouvriers » ?..

En réalité, le mouvement socialiste avait beaucoup débattu des phénomènes de la guerre (3) et de la paix. Mais il ne s'était nullement préparé à un conflit réel. D'ailleurs, lorsqu'on étudie la littérature à cet égard, les diagnostics marxistes paraissent assez disparates.

Première ligne de pensée : les armées permanentes constituent des foyers de militarisme, donc des dangers de conflit. Remède : « l'armée nouvelle » de type suisse, selon la proposition de loi que Jaurès soumit au Parlement français en 1905. Mais, en réalité, cette proposition ne fut jamais très populaire dans le mouvement ouvrier même. A cet égard comme à tant d'autres, Jaurès était beaucoup plus seul qu'on ne pouvait le penser en entendant les ovations dont il était l'objet. Dans la sensibilité des masses, une armée était une armée, et il n'en fallait pas du tout. En conséquence, la solution d'une « milice populaire », du « peuple en armes, prêt pour se défendre mais ne menaçant personne », resta verbale et inopérante.

En second lieu, la social-démocratie allemande — fidèle en cela à Marx et Engels — nourrissait une telle haine envers la Russie autocratique que, souvent, elle était prête à y voir l'incarnation du Mal, la source de tout danger de guerre et la menace principale contre la paix. Mais pouvait-on, de là, déduire une politique pacifiste quelle qu'elle fût ? Il est difficile de l'affirmer. La situation était comparable en France avec un Charles Andler qui, après un voyage chez les socialistes allemands, revenait horrifié : pour lui, c'était le Reich qui menaçait la paix du monde. Bien des socialistes français n'étaient pas loin de l'approuver, même après son exclusion. Ainsi de suite. Chaque grand pays (et conséquemment chaque grand parti socialiste) avait donc sa bête noire qui, d'avance, longtemps avant 1914, justifiait l'« union sacrée ».

Mais c'était surtout un troisième argument qui orientait la pensée socialiste d'alors : pour ceux de « la base », la guerre était due à des conflits

(3) Cf. Karl Kautsky, *Sozialisten und Krieg, Ein Beitrag zur Ideengeschichte des Sozialismus von den Hussiten bis zum Völkerbund*, Prag, Orbis Verlag, 1937.

capitalistes, et ceux-ci n'intéressent pas le prolétariat.

Malheureusement, ces deux positions de principe étaient toutes les deux incertaines.

Quiconque se plonge dans cette jungle qu'est l'étude de l'origine des guerres, constate l'extraordinaire complexité du phénomène. Certes, des conflits comme les deux guerres maritimes hollando-anglaises au XVII<sup>e</sup> siècle, furent le type même d'une rivalité commerciale dégénérant en bataille rangée. De même, les guerres coloniales ont des motifs économiques incontestables. Mais de là peut-on généraliser ? Notamment la guerre de 1914, fut-elle due à des appétits financiers ? Là où les décisions furent prises — le plus souvent d'ailleurs dans un désordre et une confusion indescriptibles — songeait-on à des marchés à conquérir ? Avait-on pensé en termes économiques et « capitalistes » au moment où le conflit, déjà envisageable, n'était pas encore fatal ? On ne peut pas l'affirmer honnêtement. Et si l'Angleterre était le pays qui avait le plus de raisons pour redouter l'expansion maritime allemande — elle fut, comme par hasard, le pays qui hésita le plus longtemps à s'engager. Par conséquent, lorsque Jaurès affirmait que « le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage », sa phrase était admirable, mais elle ne donnait guère d'inspiration pratique au moment du conflit.

Elle le donnait d'autant moins qu'elle semblait suggérer en même temps qu'entre les intérêts capitalistes et l'intérêt ouvrier, aucun terrain commun n'existait. Mais était-ce vrai ? Par exemple, lorsque le Japon commence à concurrencer l'Europe sur le marché mondial du textile, cela ne conduira pas aussitôt à la guerre sans doute — mais il était difficile d'affirmer que le phénomène n'avait pas d'importance pour la main-d'œuvre, tant japonaise qu'européenne !

Bref, les deux idées maîtresses du socialisme d'alors dans ce domaine — « tout vient de rivalités capitalistes » et « ces rivalités capitalistes ne nous regardent pas » — étaient au moins partiellement fausses.

Constatation grave. Car si on diagnostique mal, on ne peut rien guérir. La classe ouvrière eût été prête à tordre le cou à quelques centaines de capitalistes fauteurs de guerre. Contre leurs ennemis de classe, ils auraient volontiers fait la grève générale.

Mais lorsqu'on parla aux Autrichiens des menées séparatistes serbes, aux Russes de la solidarité slave, aux Allemands du knout tsariste, aux Français de l'Alsace-Lorraine, et aux Anglais de la Belgique envahie, c'était là un langage bien différent des images d'Épinal socialistes et les masses se trouvèrent aussi désorientées que leurs chefs. La guerre « des généraux », « des diplomates » et « des banquiers », ils ne se l'étaient pas imaginée sous cette forme. L'impressionnante machine intellectuelle du marxisme n'avait préparé personne à ce qui se produisit réellement. Dans l'impréparation matérielle et intellectuelle, la social-démocratie européenne ne pouvait que s'effondrer.

### III

Mais cette impréparation n'était pas seulement due à un effort insuffisant dans le domaine spécifique qu'on appelle aujourd'hui la « polémologie ». Le malheur n'était pas uniquement que les dirigeants socialistes n'avaient pas imaginé dans le concret comment se déchaîne un conflit militaire et comment on peut contre-attaquer au besoin. Le drame était plus fondamental encore. Une guerre pose de la façon la plus aiguë et la plus tragique, le problème de l'État, de la Nation, de la Patrie. Or, le socialisme d'avant 1914 n'avait jamais fondamentalement étudié ces phénomènes. Trop souvent, il s'était contenté de reprendre les déclarations des maîtres à ce sujet, en les commentant.

Sans doute, cette dernière remarque doit-elle être nuancée.

Ainsi, le grand ancêtre de la social-démocratie allemande, Ferdinand Lassalle, avait sérieusement réfléchi à la question nationale. En un sens, il était le fils spirituel des « hommes de 1848 », pour qui l'unification allemande était la partie principale d'un programme libéral et progressiste. Puis, en face de l'échec du libéralisme national et de l'ascension de Bismarck, lui, Lassalle, avait bien spécifié que l'« Association Générale Ouvrière Allemande » dont il avait jeté les bases, aurait aussi pour mission de contribuer à la création d'un *Reich* allemand. D'un *Reich* le plus démocratique possible sans doute, d'un *Reich* social, d'un *Reich* basé sur le suffrage universel en tout cas — mais tout de même d'un *Reich* unitaire, qui donnerait à l'industrie moderne et au mouvement ouvrier, le cadre géographique indispensable. Après sa mort en 1865,

son successeur Von Schweitzer continua dans cette lignée. Ce ne sont pas les Lassalliens qui eussent jamais appliqué à la lettre l'adage du *Manifeste* que « les ouvriers n'ont pas de patrie ». Au contraire ? En Allemagne, les ouvriers devaient s'en forger une, « puissante et formidable », afin d'épanouir leur action (4).

Mais s'agissait-il seulement d'un simple instrument politique, à utiliser ou à créer ? Ou bien trouvait-on derrière l'Etat national une réalité plus profonde, plus émotionnelle et même culturelle, la Patrie ? Etre Allemand, pour un socialiste, qu'était-ce à dire ? Uniquement qu'on se servait d'un espace géographique organisé, afin de mener à bien, sur place, une lutte essentiellement internationale ?..

Quiconque connaît les ouvrages et les déclarations personnelles de Marx et des Marxiens, peut-être même de Lassalle et des Lassalliens — surtout dans leur correspondance privée — ne saurait ignorer combien ils étaient « Allemands », combien ils étaient conscients d'appartenir à une nation privilégiée par ses dons, au peuple élu de la Révolution, combien ils étaient rapides, notamment, à mépriser la légèreté des Français et à haïr la servilité du peuple russe. Mais jamais ils n'avaient saisi que leur orgueil national instinctif devait pour le moins être harmonisé avec cet internationalisme qu'ils proclamaient avec tant d'ardeur. Entre les réalités nationales dans lesquelles ils vivaient spontanément, et l'aspiration cosmopolite, ils n'apercevaient pas le contraste ou, en tout cas, la tension. En résumé, ce qui manquait le plus, c'était une analyse — non pas philosophique mais concrète — du phénomène national.

A cet égard, les socialistes autrichiens avaient eux aussi, leur expérience.

Au sein de la Double Monarchie (qu'alors on appelait « la geôle des nationalités ») les problèmes nationaux étaient d'une importance brûlante. Il ne pouvait pas venir à l'esprit des Viennois de dire aux prolétaires tchèques, slovènes, italiens ou roumains, que la « patrie » était une fiction bourgeoise : ceux-ci auraient interprété de telles affirmations comme une tentative perfide de perpétuer la domination des germanophones et des Hongrois, dans le domaine danubien. En fait, qu'ils fussent ouvriers ou paysans, bourgeois ou intellectuels, tous les membres de ces innombrables ethnies, refusaient passionnément l'assimilation par la nation et la

langue la plus « fortes » : les marxistes autrichiens ne pouvaient pas ne pas le savoir.

Certains d'entre eux essayèrent donc loyalement d'étudier la question nationale et de suggérer des solutions socialistes. Ainsi, Otto Bauer publia en 1912 un gros volume sur *Die Nationalitätenfrage und die Sozialdemokratie*, alors que Karl Renner, de son côté, versa au débat des analyses où il aboutissait à des conclusions assez différentes. Mais jamais n'eut lieu la discussion publique, fondamentale, politique, liant le mouvement dans son ensemble, qui eût conduit à une vision cohérente. De son côté, l'Internationale considéra le problème comme particulier aux camarades autrichiens. Rares furent ceux qui, dès avant la première guerre mondiale, avaient compris que les querelles ethniques et linguistiques de l'Autriche-Hongrie, faisaient partie d'un iceberg gigantesque, dont seule une partie était visible. Or, l'iceberg s'appelait « Nation et Internationale », ou bien, « Patriotisme et Socialisme ». Et il coïncidait avec l'Europe entière.

En France, au moins, aucun « problème » national de ce genre ne semblait se poser.

Dans la mesure où le pays avait connu des « nationalités » — basque, flamande, bretonne, provençale, catalane — elles n'avaient plus de conscience collective depuis longtemps : monarches et jacobins avaient suivi avec la même brutalité la même politique assimilatrice. Mais la réalité patriotique n'en était que plus sensible. D'ailleurs, le socialisme français ne se considérait-il pas comme l'héritier légitime de la Révolution française, et celle-ci n'avait-elle pas institué le culte de « la Grande Nation », porteuse de progrès et de liberté dans le monde ? Un certain chauvinisme cosmopolite faisait partie du bagage intellectuel de l'extrême-gauche française. « Les ouvriers (étrangers)

---

(4) Lassalle, qui était poète et dramaturge à ses heures, fait dire à l'un de ses personnages, Franz von Sickingen : « Was wir wollen, Das ist ein ein'iges, groszes, mächt'iges Deutschland... Wiedergeburt, zeitmäßige, der alten. Der urgermanischen gemeinen Freiheit ». Et le premier numéro du *Social-Demokrat*, organe du « Allgemeiner Deutscher Arbeiterverein », note comme un paragraphe essentiel de « notre programme » : « Wir wollen nicht ein ohnmächtiges und zerrissenes Vaterland, machtlos nach aussen und voll Willkür im Inneren — das ganze gewaltige Deutschland wollen wir, den einen freien Volksstaat ». D'autres textes se trouvent dans un livre que nous avons abondamment utilisé : Suzanne Miller, *Das Problem der Freiheit im Sozialismus — Freiheit, Staat und Revolution in der Programmatik der Sozialdemokratie von Lassalle bis zum Revisionismus-Streit*, Frankfurt, Europäische Verlagsanstalt, 1964.

n'ont pas de patrie » : n'était-ce pas dire que tous devaient se rallier à la Patrie du 14 juillet et des Droits de l'Homme ?

Un marxiste de stricte obsédience comme Jules Guesde n'a jamais clairement vu ce déséquilibre idéologique. C'est sans doute ce qui lui a permis de se laisser surprendre passivement par la guerre et de passer directement de ses barricades théoriques à la « praxis » d'un gouvernement d'« union sacrée ».

Il n'en était pas de même de Jean Jaurès. Ce dirigeant très applaudi, mais très isolé dans l'Internationale, se sentait à la fois patriote français et internationaliste. Cette dernière qualité, il devait la démontrer en 1914, lorsqu'il fut parmi les rares socialistes à mettre une véritable passion à lutter contre la guerre. Il est logique que le nationaliste Villain l'ait assassiné, lui, de préférence à d'autres chefs socialistes, réputés plus « à gauche ». Mais cet Européen authentique ne désirait pas, pour autant, refouler en lui-même son attachement émotionnel à la France. Comment avoir mauvaise conscience à éprouver des sentiments qui sont naturels ? Ne valait-il pas mieux reconnaître leur vigueur, en cherchant à leur donner une place honorable dans l'ensemble de la doctrine ? Et c'est ainsi qu'au scandale de tous, il rédigea une préface à son *Armée Nouvelle*, où, prenant le taureau par les cornes, il expliqua pourquoi la phrase sacramentelle du *Manifeste Communiste* ne contenait pas toute la vérité sur le problème, qu'il fallait la prendre plutôt comme un cri de colère, et que l'émancipation du prolétariat finirait par lui donner une différenciation nationale, une plus grande richesse dans la diversité, bref... des patries à défendre.

Ces pages auraient pu devenir une base de départ pour une discussion sérieuse mais, en fait, rien ne se fit. Dans l'âme et l'esprit des socialistes d'avant 1914, le sentiment patriotique était loin d'être éteint, mais on le gardait soigneusement en quarantaine, enfermé derrière la façade des formules marxistes. Puis, comme c'est le cas de toute impulsion mal intégrée, mal sublimée, elle fit explosion au moment suprême, sous une forme souvent franchement nationaliste. Après la guerre, les socialistes préférèrent ne pas se souvenir de cet épisode. A nouveau, ils refoulèrent, comme on refoule le souvenir d'un faux pas. Mais, alors, les commu-

nistes seront là pour leur rappeler leur trahison de « social-patriotes ».

#### IV

Ainsi, « les canons d'août » atteignirent la social-démocratie au cœur, c'est-à-dire dans sa bonne conscience révolutionnaire et marxiste. Mais, malgré tout, ces obus venaient du dehors, du monde « capitaliste et bourgeois » (du moins on pouvait le dire pour se rassurer). Par contre, la *deuxième révolution russe*, celle d'octobre 1917, constituait (pour prolonger l'image des explosifs) l'éclatement d'une bombe — cette fois à l'intérieur du mouvement socialiste lui-même.

Sans doute, les modérés occidentaux pouvaient-ils déclarer que leurs préférences allaient aux menchéviks, plutôt qu'aux bolchéviks de Lénine. Mais ces excuses n'étaient guère convaincantes. Ceux qui, déjà, s'intitulaient « communistes », avaient tout de même participé aux Congrès socialistes, fût-ce comme une minorité. Et surtout : ils prétendaient appliquer à la lettre, et non sans efficacité cynique, certains principes marxistes naguère encore généralement partagés.

La controverse d'abord porta sur la violence.

Mais quiconque lit la propagande populaire socialiste d'avant 1914, et surtout les hymnes chantés alors, doit être frappé par leur caractère violent et apocalyptique. Le sang y coule à flots. Il y coule assez naïvement, pourrait-on dire, car les concepts de 1789 et de 1848 y apparaissent sans retenue, comme si le pavé et la technique militaire modernes se prêtaient encore aussi favorablement aux barricades. Pourtant, Georges Sorel n'avait pas eu tort de constater que, pour la majorité des ouvriers socialistes et syndicalistes d'avant 1914, la lutte des classes était avant tout un mythe collectif — que celui-ci était lié à l'idéal de « la » Révolution — et que la Révolution à son tour ne se concevait pas sans morts et blessés. Risquons un paradoxe : si une fée rouge avait offert aux « prolétaires conscients » d'alors, un Socialisme sans Grand Soir, ils auraient probablement été aussi déçus que le furent les résistants hollandais de 1945, lorsqu'ils virent capituler l'armée allemande, sans avoir pu se mesurer avec elle, les armes à la main. Bref, sur ce point, les bolchéviks gagnaient, car la sensibilité socialiste n'était guère équipée pour se révolter devant les violences de l'« Octobre Rouge ».

Ensuite : la conquête du pouvoir « de haute lutte » et son exercice dictatorial.

C'étaient là de vieilles formules du mouvement ouvrier qui naguère encore étaient répétées par tous. L'événement de Pétrograd les mettait simplement en pratique. Sans doute, Kautsky pouvait démontrer, textes en mains, que Marx et Engels avaient très peu parlé de la fameuse « dictature du prolétariat » et qu'ils ne l'avaient jamais entendue à la manière de Lénine. Mais cela n'empêchait pas ce dernier d'écrire une brochure vengeresse et de s'emparer du « rênégat Kautsky » comme un fauve prend sa proie entre les dents, en la secouant avec une volupté visible. Ici encore, l'imagerie traditionnelle des socialistes correspondait mieux à l'épopée bolchévik qu'aux démonstrations du théoricien.

Enfin les socialistes qui s'opposaient à la Révolution bolchévik en se réclamant du pacifisme social et de la légalité démocratique — quelle « voie vers le Socialisme » indiquaient-ils eux-mêmes ? Avouons-le : ils furent bien embarrassés pour répondre.

En effet, les partis social-démocrates avaient toujours stigmatisé ce qu'ils appelaient le « ministérialisme », individuel ou collectif. Avant la guerre, ils avaient, de façon constante, décliné toute offre de participation. Dans la SFIO, les « participationnistes » devaient même rester en minorité, jusqu'à ce que le Front Populaire porta le Parti au pouvoir ! Dans ces conditions, certains militants, impatients de ronger leur frein dans une opposition systématique et stérile, avaient quitté le mouvement ouvrier, en perdant bientôt leur foi révolutionnaire, au contact avec les réalités de l'administration.

Mais alors, que faire ? Puisque toute « collaboration » avec l'« ennemi de classe » était tabou, n'aurait-il pas été logique de conclure que seul un gouvernement socialiste homogène, sans coalition, était acceptable ? Et, puisque la conquête de la majorité légale, par la voie des élections, était manifestement illusoire pour une période sans doute encore longue — quelle issue restait ouverte, sinon celle de l'aventure révolutionnaire, bref une sorte de Comité de Salut Public qui jugulerait l'adversaire ?

En conclusion, quel marxiste révolutionnaire, quel « antiparticipationniste » social-démocrate

pouvait blâmer de tout cœur les communistes, puisqu'eux-mêmes n'avaient pas d'alternative concrète à proposer ? Faut-il dès lors s'étonner que la polémique anticommuniste ait été souvent peu convaincante chez les social-démocrates ? Ne faut-il pas constater plutôt que ces derniers, en face de la réalisation bolchévik, devaient éprouver quelque sentiment de dépit, quelque admiration mal dissimulée ?

Cette révolution prolétarienne dont ils avaient si souvent parlé, n'était-ce pas en Russie qu'elle se trouvait maintenant faite ? Et s'ils s'en épouvaient, n'était-ce pas à cause d'un attachement honteux aux délices de la Capoue bourgeoise ? Beaucoup se le demandèrent et l'on comprend, dans ces conditions, que les social-démocrates marxistes ne se soient jamais sentis parfaitement à l'aise, en attaquant leurs « frères de classe » qui, eux, avaient mené le drapeau rouge à la victoire. En résumé, beaucoup d'entre eux, en se rappelant leurs paroles de naguère, ne pouvaient s'empêcher d'avoir mauvaise conscience — à moins qu'ils ne se soient consciemment et entièrement détournés de la mythologie révolutionnaire.

En troisième lieu, les vainqueurs d'octobre 1917 appliquaient « le » Socialisme à leur manière. C'est dire qu'ils étatisaient toute l'industrie, toutes les banques, tous les moyens de transports et d'échange. En principe, quel marxiste pouvait y trouver à redire ? Pourtant, là encore, les social-démocrates se sentaient mal à l'aise. Ils répétaient que c'était « la communauté » qui devait gérer l'économie et non pas « ce monstre froid », l'Etat. Mais leur solution à eux était mal définie, ou mieux : ils s'apercevaient brusquement, avec effroi, qu'ils n'y avaient jamais sérieusement réfléchi (5). Alors, on fit ce qu'on put. Au début des années 1920, plusieurs partis socialistes nommèrent des commissions pour étudier « le problème de la socialisation ». Mais dans la sensibilité des militants, cela devait équivaloir à une désacralisation. Un « problème », la socialisation ? Mais on l'avait toujours considérée comme une solution, voire comme la solution unique ! Dans cette incertitude, l'assurance

(5) Suzanne Miller, *op. cit.*, p. 160 : « Die technisch-administrative Frage, wie in der entstehenden industriellen Massengesellschaft ein solches (i.e. sozialistisches) Wirtschaftssystem funktionieren sollte, wurde von der Sozialdemokratie nicht behandelt ». Mais, en réalité, le problème était-il purement « technique et administratif » ?

des communistes leur donnait droit à tous les sarcasmes. Eux, au moins, avaient mieux fait que de publier des rapports ! Les réponses des social-démocrates arrivaient pleines d'hésitation... encore une fois : tant qu'ils restaient sur le terrain de la mythologie marxiste.

Mais le démasqué de 1917 était bientôt suivi par des événements plus tragiques encore, cette fois en Allemagne. La grande promesse apocalyptique ? Elle prenait corps maintenant dans les rues de Berlin, sous la forme des « gardes Rouges » qui arboraient l'insigne du « Spartakus-Bund » — mais en face d'elle se dressaient les *Schupos* et les régiments d'un gouvernement social-démocrate qui défendait la « légalité républicaine » ! L'immense orgueil intellectuel de la science marxiste ? Mais à quoi servaient désormais les beaux volumes reliés de la *Neue Zeit*, cette revue marxiste sans égale ? A quoi servaient-ils, au moment où il fallait faire vivre la jeune République de Weimar, démobiliser l'armée de la défaite, négocier une paix impossible, remettre d'aplomb une économie désaxée par la guerre — une économie que, naguère encore, on qualifiait dédaigneusement de « capitaliste » et de « désuète » ? Pourtant, c'est à des tâches aussi peu révolutionnaires, aussi restauratives, que se voua la Social-démocratie allemande, jadis le premier parti de l'Internationale. Elle y mit bien du dévouement et beaucoup de courage. Mais elle vécut avec le complexe de la « collaboration de classe. »

## V

Confrontation avec la guerre, confrontation avec la révolution bolchévique, confrontation avec l'exercice du pouvoir — et chaque fois un pan de mur s'effondre, chaque fois on aperçoit l'impréparation historique dans laquelle le marxisme a laissé la social-démocratie. Il n'en sera pas autrement dans les crises qui devaient suivre.

Pour ce qui est de la paix de Versailles, n'en parlons pas. Elle fut négociée, conclue et mal appliquée, comme s'il n'y avait pas de socialisme dans le monde.

Quant à la Société des Nations, cette première tentative vacillante de faire régner le régime du droit international, bien sûr la social-démocratie se déclara en sa faveur, mais comme son attitude fut inefficace ! Genève lui rappelait, certes, ses traditions pacifistes. Pourtant, elle ne se jeta jamais,

corps et âme, dans la lutte pour la nouvelle institution. Encore moins lança-t-elle une campagne internationale en faveur de réformes radicales mais précises. Lorsque Churchill et d'autres proposèrent de former une armée mondiale, équipée de la façon la plus efficace, la plus meurtrière, afin de maintenir l'ordre partout, elle hésita. Or, il est vrai que le projet était critiquable, notamment parce qu'il semblait confondre la « paix » et le « statu quo ». Mais les socialistes ne réussirent pas à lui opposer un autre, plus réaliste. Ils proclamèrent plutôt qu'ils ne voulaient pas « remplacer un militarisme national par un militarisme international », ce qui n'avait pas beaucoup de sens...

Pourquoi ces incertitudes, à nouveau ? Parce que le socialisme était devenu trop fort, trop mûr politiquement pour pouvoir se contenter de sarcasmes envers une tentative qui, malgré tout, suscitait des espoirs. Parce qu'il avait cessé de viser la Révolution totale, dont le drapeau avait été pris par les communistes. Mais aussi parce que, tout de même, il continuait à se méfier des « diplomates » et que Genève était en effet le rendez-vous des Excellences. Non-conformisme des conformés.

Tout bien considéré, n'était-ce pas, là aussi, une philosophie désuète qui paralysait la social-démocratie ? Nous inclinons à le penser. Quiconque eût analysé le subconscient des partis socialistes, y aurait trouvé une méfiance doctrinale envers les professionnels de la vie internationale. Méfiance qui se justifiait sans doute, à bien des égards, mais qui ne pouvait devenir une force concrète de renouveau, qu'à condition d'opposer aux diplomates traditionnels, un nouveau type d'action internationale et des solutions nouvelles. Il ne suffisait pas de soupçonner les routiniers, en dénonçant leurs machinations d'une façon générale. Il suffisait moins encore de penser que, si on laissait la parole aux « peuples », la paix serait vite assurée ; en effet, nous avons vu combien les passions des masses, s'agitant sur la place publique, rendent quelquefois insolubles des problèmes qu'entre plénipotentiaires, en secret, on réglerait plus facilement. Mais derrière ces rêves de « démocratisation » internationale, on retrouve sans peine l'illusion du « vox populi vox dei », sans doute même celui de la bonté inhérente de l'homme simple. Utopie d'un recours aux « sources vives » de la conscience populaire, nostalgie du paradis prolétarien perdu, philosophie de la « solution évidente »,

qui devait exister quelque part et que l'honnête militant reconnaîtrait instinctivement comme sienne, en dépit de son inexpérience technique évidente...

Mais d'autres raisons encore, moins psychologiques, expliquent l'absence d'une conception pacifiste homogène chez les socialistes, pendant ces années. Ces raisons étaient d'ordre national.

Il n'y aurait pas eu de Genève sans Versailles, et Versailles fut l'endroit où les plénipotentiaires allemands, mandatés par leur gouvernement à direction socialiste, brisèrent leurs plumes après avoir signé. Pour la république de Weimar, le premier problème international fut donc de rompre la « servitude de Versailles ». Pour la France, au contraire, c'était la sécurité qui venait d'abord. Il est vrai que Léon Blum, avec le courage intellectuel et la lucidité généreuse qui le caractérisaient, protesta contre le *Diktat*. Mais son discours de Hambourg n'eut pas de suite.

Chaque pays eut ses soucis propres : l'*irredenta* pour l'Italie, les affres d'un Etat-croupion pour l'Autriche. Et ainsi, sur la scène internationale, les initiatives ne vinrent pas des socialistes. Ils suivirent la *Erfüllungspolitik* de Stresemann, et ils avaient raison. Mais il ne furent pas à l'avant-garde. Ils appuyaient, mollement d'ailleurs, la proposition européenne de Briand, ce « renégat ». Certains d'entre eux patronnèrent l'action paneuropéenne de Coudenhove-Kalergi — leurs militants les regardaient avec méfiance, car le mouvement de ce comte était bien aristocratique...

Surtout, une propagande énorme fut déployée en faveur du désarmement, unilatéral ou non. Elle ne mordit jamais sur le réel, mais contribua à l'impréparation militaire des démocraties.

Bref, autant il est impossible d'écrire l'histoire des différents pays, à cette époque, sans donner une large place aux partis socialistes, autant il est difficile de savoir en quoi la vie internationale entre les deux guerres eût été différente, s'il n'avait pas existé l'Internationale Ouvrière Socialiste, avec Friedrich Adler comme secrétaire.

Disons le mot : l'ascension des partis socialistes les avait déjà « nationalisés », et Ignazio Silone avait tristement raison lorsqu'il affirma vingt ans plus tard que c'était là une des rares nationalisations parfaitement réussies. En dehors de l'« Internationalisme Proletarien » des communistes, dirigé

jusqu'à récemment par le Kremlin et qui aujourd'hui hésite entre Moscou et Pékin — en dehors de certaines actions syndicales professionnelles, notamment celles conduites par la Fédération Internationale des Ouvriers des Transports sous l'impulsion d'Edo Fimmen — en dehors de quelques manifestations verbales, l'unité universelle des travailleurs n'a pas encore pris forme dans l'histoire.

Il résulta de tous ces facteurs que les dirigeants social-démocrates se sont trop longtemps détournés de la politique « étrangère ». Lorsque, en 1913, après une victoire électorale de la Gauche, des sièges au gouvernement furent offerts aux socialistes hollandais de Troelstra, celui-ci considéra les différents ministères auxquels le parti pourrait s'intéresser : les Affaires Etrangères ne furent pas du nombre. On y mettrait quelque technicien, et, pourvu qu'il ne se mêlât point de choses sérieuses, on le laisserait tranquille dans son coin. Même dans les pays plus importants, ce désintéressement restait sensible, et tout se passait comme si la fameuse mais si ahurissante parole du vieux Liebknecht, « La meilleure politique étrangère, c'est pas de politique étrangère du tout », continuait à exercer son autorité sur les esprits.

Grâce à un manque de connaissances concrètes et d'intérêt réel, on se réfugiait dans une philosophie pseudo-gauchiste, qui sonnait étrangement dans la bouche de socialistes, si bien assagis par ailleurs.

La Société des Nations ? C'était toujours « eux », et « nous » n'avions à son égard que la fonction critique. L'Union Européenne ? Une bonne idée sans doute, mais seul « le » socialisme pourrait la mener à bien. Aujourd'hui même devant des problèmes décisifs comme le Marché Commun, il arrive encore d'entendre des socialistes raisonner comme si l'intégration continentale ne les concernait pas. « L'Europe Unie » ? mais quelle Europe nous préparent-« ils » ? « L'Europe des affaires » ou « celle du Vatican » ?..

Bref, dans ce domaine international qui devient de plus en plus important et où les socialistes, semble-t-il, allaient prendre la tête de toutes les grandes transformations, ils furent au contraire hésitants et méfiants. Aujourd'hui encore, depuis longtemps habitués à prendre des responsabilités gouvernementales dans leurs propres pays, plusieurs d'entre eux retombent dans une opposition

« de classe » (du reste purement verbale), lorsqu'il s'agit de l'ONU ou de la CEE. Est-ce donc qu'ils auraient peur de perdre leurs dernières virginités, si nous pouvons risquer cette image ? Ou bien est-ce par manque de préparation ?

Toujours est-il que le marxisme ne saurait suggérer aucune alternative, aux perplexités de l'Europe et du monde. Retournons donc vite vers la politique intérieure.

## VI

Malheureusement, à l'intérieur aussi, de nouveaux orages s'annoncèrent bientôt, à partir des années 1920 : le fascisme d'abord, la crise économique ensuite.

En ce qui concerne le premier : pour pouvoir le combattre efficacement, il eût été indispensable d'en comprendre l'essence. Or, on ne peut pas dire que le marxisme, tel qu'il avait dégénéré entre les mains de ceux-là entre les socialistes qui prétendaient s'en réclamer encore, ait contribué à la compréhension du fait fasciste.

Cette « révolution conservatrice » constituait en effet un phénomène nouveau. Il était absurde de l'« interpréter » comme la conduite d'une simple manœuvre capitaliste, au moment où la Haute Finance aurait glissé dans le gangstérisme. Car ce qui était original dans ce mouvement — et ce qui le rendait objectivement si dangereux mais, subjectivement, si séduisant pour beaucoup de jeunes — ce fut son caractère agressif, (au moins apparemment) novateur et inédit. S'il fut un parti « bourgeois », on peut en discuter sagement. Mais il est indiscutable que les militants fascistes furent des « angry young men », qui se considéraient comme tout, sauf comme des « bourgeois ».

On pouvait dire qu'ils étaient les victimes d'une monstrueuse supercherie, montée par la classe dominante. Malheureusement, cette démonstration passait à côté du phénomène. Pour en saisir la portée, il eût fallu posséder une connaissance lucide du fait national — et nous avons vu combien la social-démocratie était incertaine à cet égard. Il eût fallu faire une analyse sociologique des classes, à l'âge moderne, et ne pas considérer les couches « intermédiaires » comme des rudiments du passé, destinées à disparaître et d'ailleurs probablement condamnées à rester conservatrices. Car, justement, le fascisme était entre autres la rébellion, à la fois réactionnaire et passionnément révolution-

naire, de ces couches-là. Il eût fallu voir que la jeunesse, qui avait fait la guerre et pour qui le concept de « solidarité » était plus évident que celui d'une « lutte des classes », était prête à se grouper autour du drapeau national. Il eût fallu présenter une perspective démocratique, au-delà d'un parlementarisme classique, discrédité en Italie. Il eût fallu savoir dans quelle mesure la démocratie « bourgeoise », « formelle » valait tout de même assez pour être défendue par la classe ouvrière (6). Surtout, au moment de l'occupation des usines, il eût fallu dire, ou bien que cette tentative était héroïque mais sans issue, ou bien qu'on devait la mener jusqu'à son terme logique qui était la révolution sociale. On ne dit en réalité ni l'un ni l'autre — ou les deux à la fois — et ce qui frappe l'observateur du socialisme italien pendant ces années-là, c'est à nouveau l'impénétration intellectuelle, le manque de *leadership*, la confusion des mots d'ordre contrastants et, en conséquence, l'incapacité d'agir au moment décisif.

Sommes-nous trop dur ? Hélas ! si cette constatation peut consoler des lecteurs, nous ajouterons avec tristesse que les autres partis italiens — et dix ans plus tard, la tragédie se renouvellera en Allemagne dans des proportions encore plus atroces — donnaient un spectacle tout aussi désolant. Nous ajouterons encore que rien n'est plus éloigné de nous que de vouloir blâmer, après tant d'années, des groupements humains qui, peut-être, n'auraient pas pu faire mieux qu'ils ne firent. C'est d'ailleurs un vain jeu, de vouloir définir la politique que tel parti aurait « dû » suivre, à tel moment. En plus, c'est une imposture de juger des hommes comme si, nous-mêmes, aurions fait mieux, si nous avions été là.

Mais l'auteur de cet article ne peut s'empêcher de s'interroger avec angoisse : comment donc se fait-il que la social-démocratie ait si souvent mal vu les problèmes et que, chaque fois, elle se soit laissée surprendre par l'événement ? Elle a ressuscité de ses cendres, sans doute, après chaque épreuve. Elle correspond donc à une aspiration fondamentale de la civilisation européenne. Ses échecs ? Ils s'expliquent peut-être par sa jeunesse, car elle n'a qu'un siècle à peine comme mouvement orga-

---

(6) Ironie du destin : au congrès SFIO de Montrouge en 1933, ce fut Marcel Déat, futur leader de la collaboration, qui fit le discours antifasciste le plus lucide !... Les questions que nous venons d'énumérer, il les posait, en effet.

nisé. Pourtant, ce n'est pas lui rendre un service que de taire le fait que, jusqu'ici, à chaque confrontation historique de taille, elle n'a pas pu ou su orienter l'évolution.

A une réserve importante près, nous sommes obligé d'en arriver à la même conclusion, quand on envisage la crise « de surproduction », qui sévit aux début des années 1930.

Là au moins, un grand classique avait donné les éléments d'une analyse valable : dans une page lumineuse du *Manifeste*, Marx et Engels avaient d'avance décrit le processus d'une telle catastrophe. Mais les socialistes étaient déjà trop puissants pour pouvoir se contenter d'une telle citation, en ajoutant triomphalement : « Vous voyez bien ! » Ils étaient au gouvernement ou ils en étaient proches : on leur demanda davantage qu'une explication scientifique.

Cette fois, ce fut le Labour Party qui porta le fardeau le plus lourd : il en fut écrasé. Il y perdit notamment trois de ses chefs les plus prestigieux, Ramsay MacDonald, Snowden et Jimmy Thomas, l'ancien leader des cheminots.

Une fois de plus, la surprise semble avoir été complète. Une fois de plus, la faute du désastre fut attribuée au capitalisme. Malheureusement (comme devait le dire un syndicaliste allemand), on se trouve dans une situation embarrassante lorsqu'on est, au chevet d'un malade, à la fois le médecin et le prétendu héritier. Fallait-il donc guérir le moribond ? Sans doute oui, hélas ! Mais alors, comment ?

En tout cas pas en dévaluant la monnaie, car ce serait donner aux adversaires un argument de propagande trop facile : non, le socialisme n'est pas le parti des banqueroutes ! En tout cas pas non plus en laissant s'accroître le déficit du budget : on accuserait trop vite le socialisme de faire une politique de pure dépense ! Mais alors, que faire ? Augmenter les rentrées ? Impossible, car les impôts rendaient de moins en moins, et c'était logique. Diminuer les allocations de chômage donc ? C'était probablement la dernière ressource à laquelle on serait acculé, mais jamais le parti ne l'accepterait. Finalement, la rupture avec MacDonald se fit sur ce dernier thème, après quoi un gouvernement « national » fut chargé de faire ce qu'il pourrait, c'est-à-dire peu de choses, jusqu'au moment où la courbe de production se mit à remonter (7).

A nouveau, l'histoire de la crise économique serait donc celle d'un échec pour le socialisme, s'il n'y avait eu la naissance d'une idée nouvelle, la percée d'une conception socialiste originale : celle du « Plan du Travail ».

Elle fut lancée par Henri de Man en Belgique, reprise par la CGT française non encore « colonisée » par les communistes, puis, élaborée en détail par la Social-démocratie hollandaise. Elle fut même appliquée (d'ailleurs sans l'intervention de de Man lui-même) par les socialistes suédois de Per Albin Hansson qui, au gouvernement avec le parti agraire, en firent la plateforme de leur action. Action qui devint remarquablement salutaire.

En résumé, ce furent les partis et les syndicats les moins marxistes qui prouvèrent que l'alternative socialiste n'était pas entre la révolution totalitaire et la stagnation — qui démontrèrent que la démocratie « bourgeoise » pouvait être mobilisée pour un progrès réel (8) et qui faisaient voir sans logomachie que le réformisme ne devait pas nécessairement se limiter à de petites guerillas pour le partage un peu plus juste du produit social.

Ce n'est pas un hasard qu'Henri de Man ait été en même temps l'auteur du Plan et celui d'un livre, *Au-delà du Marxisme*, qui, pour la première fois depuis les *Voraussetzungen des Sozialismus* d'Edouard Bernstein de 1899, mettait la hache au pied de l'arbre marxiste. En effet, il était impossible de vouloir transformer la société radicalement, mais dans la continuité démocratique, sans rompre avec le schéma des ruptures totales : Capitalisme — Révolution — Socialisme. Les Suédois, n'avaient jamais beaucoup cru à de telles constructions théoriques. C'est ce qui leur permit d'être le parti le plus heureux de l'Internationale, dernier espoir de tant de désespérés.

## VII

On l'a dit souvent : un parti de conservation sociale n'a pas besoin d'idées, mais un parti de transformation est perdu s'il n'en trouve de sédui-

(7) L'histoire est admirablement contée par Adolf Sturmthal, dans *The Tragedy of European Labor, 1918-1939*, New York, Columbia University Press, 1943.

(8) Cf. Arthur Rosenberg, *Demokratie und Sozialismus*, Frankfurt am Main, Europäische Verlagsanstalt, 1962, p. 293 : « Demokratie, das hiesz offenbar dasz alles beim Alten bleibt ». C'est bien ainsi que les masses interprétèrent la République de Weimar, pendant la crise.

santes. Or, à la fin de ce bref panorama, on est bien obligé de conclure que la social-démocratie essuya une série presque ininterrompue de défaites parce que, inapte à prévoir et à préparer ses plans d'avance, elle fut incapable de gouverner selon ses prétentions. Une dernière fois, tournons-nous vers notre Européen de 1904 : il ne pourra que nous approuver.

Mais après les faits (9), cherchons l'explication.

On peut dire, évidemment, que les socialistes n'ont pas eu la majorité numérique et que, par conséquent, condamnés à l'opposition ou obligés de partager le pouvoir avec d'autres, ils n'ont pas pu montrer de quoi ils étaient capables. Cette objection ne résiste pas à l'examen. D'abord, que vaudrait un parti qui ne pourrait donner sa mesure qu'à condition d'avoir rempli des conditions qui, vraisemblablement, ne se réaliseront pas d'ici une génération pour le moins ? Ensuite, où est le parti socialiste qui aurait jamais, publiquement, fait sienne cette justification ?

On peut dire aussi que le malheur des partis socialistes, c'est que l'histoire ait toujours fait appel à leur concours à des moments difficiles, voire désespérés : en Allemagne pendant la débandade de 1918, à Vienne au moment où cette ville était devenue la capitale d'un pays mutilé — en Grande-Bretagne pendant la crise — en France après l'effondrement de la droite fascisante et dans des circonstances politiques telles, que la SFIO était la victime constante du chantage communiste. Tout cela est vrai, mais est-ce une explication ? C'est justement à de telles conjonctures qu'on mesure la valeur des collectivités et des individus. Il n'est pas venu à l'esprit de Churchill de se plaindre que la guerre l'ait porté au pouvoir : au contraire, il s'en est bruyamment félicité. Et dans le chaos total de la Russie en 1917, les communistes ont vu, eux, non pas une excuse toute trouvée d'avance en cas d'échec, mais au contraire une chance à saisir. Comment se fait-il alors que la social-démocratie, au gouvernement, ait accompli, au mieux, un travail honorable, mais jamais (à l'exception de la Suède) une œuvre spécifique de dimensions historiques ?

Il doit y avoir une explication fondamentale, et peut-être une analyse du socialisme d'avant 1914 peut-elle nous la donner. En effet, malgré l'avance électorale continue et malgré l'accumulation de tant de science marxiste, aucun problème concret

n'avait jamais été concrètement examiné par la social-démocratie européenne, et, encore moins, résolu dans la perspective du Jour J, jour des responsabilités.

Cela est grave, car on peut être un parti sans idéologie : alors, on va au moins envisager sans œillères la situation du moment. On peut aussi être un parti qui, possédant une idéologie, est inspiré par elle au moment des décisions : le parti communiste en donne l'exemple le plus frappant. Mais rien n'est plus pénible que d'avoir une idéologie dont on est si fier qu'elle semble pouvoir dispenser de toute pensée concrète — pour s'apercevoir ensuite, au démasqué, qu'on n'y trouve aucune indication précise pour la ligne à suivre *hic et nunc*.

Tel fut le cas de la social-démocratie européenne, dont tout le travail théorique, entre les deux guerres, consista à se débarrasser d'une philosophie à laquelle elle avait cru. Le marxisme ? On voyait maintenant ce que les communistes en avaient fait, et l'on ne pouvait guère nier l'évidence : ils étaient les héritiers légitimes d'un système qui, en effet, avait prôné la révolution violente, la socialisation universelle, la dictature du Parti. Par contre, l'*Anti-Dühring* ne contenait rien qui puisse éclairer Friedrich Ebert comme président d'Allemagne. Et Blum, en face des grèves sur le tas pendant l'été de 1936, ne devait pas trouver grande inspiration dans la théorie de la plus-value, à laquelle pourtant il continuait à croire.

C'est le caractère apocalyptique du marxisme qui l'a perdu, qui l'a rendu néfaste comme doctrine pour un parti démocratique. Trop prétentieux, il a voulu offrir trop et, ainsi, donné à ses adeptes une fausse assurance qui les dispensait de réfléchir à la rude matière des réalités. Ah ! s'il s'était contenté de conduire une analyse scientifique de la société capitaliste ! Sans doute, les générations suivantes auraient eu à en corriger certaines conclusions, mais il n'y aurait eu aucun mal à cela. C'est le sort (et c'est l'honneur) des grandes recherches théoriques de se laisser dépasser par des chercheurs plus jeunes. Malheureusement, Marx et

---

(9) On les trouve synthétisés dans l'ouvrage monumental de Carl Landauer, *European Socialism*, University of California Press, 1959, deux grands volumes. Malheureusement, la figure si attachante du leader hollando-frison Troelstra n'y est qu'à peine mentionnée et la structure du livre, en prenant les différents pays les uns après les autres, n'aboutit pas à une vision universelle et européenne des phénomènes.

Engels ne précisèrent jamais ce qu'ils entendaient par « socialisme », mais ils lancèrent leurs conclusions — très générales, très vagues — comme des vérités désormais indiscutables (10), et ainsi enfermèrent leurs disciples dans un carcan dogmatique. En dehors du parti communiste, ils eurent des épigones plutôt que des continuateurs.

Quant aux partis social-démocrates, s'ils se proclamaient marxistes, ils échappaient au contrôle du maître : il suffit de lire les critiques de Marx envers les programmes socialistes allemands. Mais ils ne lui échappaient pas entièrement toutefois, car certains concepts continuèrent à y être acceptés sans débat. Or, ces partis prirent une philosophie spéculative pour un fil d'Ariane dans la forêt vierge des événements, et ils crurent qu'une interprétation globale de l'histoire pouvait leur permettre d'en faire. A chaque confrontation, à chaque conflit, à chaque épreuve, il fallut déchanter. Mais pendant trop longtemps plusieurs partis socialistes firent tout leur possible pour faire croire au monde que rien ne s'était passé, qu'ils étaient « marxistes » comme toujours et qu'on reprendrait l'action là où elle avait été si cruellement interrompue, par une guerre, une révolution ou une crise (11).

Oh ! sans doute, à l'intérieur des partis, des voix s'étaient élevées, même avant 1914, pour demander si, réellement, le marxisme pouvait guider l'action politique et si le mouvement n'était que l'artisan d'une Apocalypse. Déjà, nous avons cité Bernstein. Citons aussi le fameux débat de Lille, entre Guesde et Jaurès. A de telles occasions déjà des failles apparaissaient, et, ce qui était bien plus grave : était-on sûr que les défenseurs de l'orthodoxie fussent prêts à tirer toutes les conclusions de leur doctrine ? Non, sans doute, et tel observateur moderne, proche du communisme, n'eut pas tort de dire que, dans le fond, les champions de la tendance « gauche » n'étaient pas toujours tellement éloignés de leurs adversaires (12). Il est juste de dire qu'en réalité, les Guesde et les Kautsky étaient beaucoup plus proches qu'ils ne le pensaient, des « modérés » qu'ils faisaient condamner par les congrès. Les vrais marxistes, au contraire, ceux qui prenaient à la lettre les préceptes des maîtres et qui s'en inspiraient dans la pratique de l'action subversive — c'étaient Lénine et ses bolchéviks, eux seuls, uniquement. Qu'il s'agisse du problème de l'Etat ou de la paysannerie, de la nation ou de la religion, de la guerre ou des crises capitalistes —

le marxisme a toujours tout donné aux communistes, alors que sa philosophie globale, révolutionnaire, apocalyptique, n'a fait que gêner, n'a jamais fait qu'embarrasser les social-démocrates.

Peut-être le moment est-il venu pour le socialisme européen de reprendre Marx, maintenant que l'hypnose s'est dissipée. A présent, il peut à nouveau rencontrer une œuvre qui, politiquement, lui a fait tant de mal en le paralysant, mais qui, considérée comme un modèle d'analyse sociologique, peut l'aider à comprendre le monde contemporain. Pour la social-démocratie, Marx était devenu une obsession, une cause de mauvaise conscience, un guide dont on avait trop attendu, mais qui avait lâché ses enfants aux moments des plus grandes responsabilités.

Jadis, Clémenceau affirma que la Révolution était « un bloc ». Ce fut une erreur fatale. De même, pour la social-démocratie d'avant la première guerre, le marxisme constituait « un bloc », à prendre ou à laisser. Verbalement, elle « prit » tout, alors que toute sa psychologie pacifiste, tout son humanitarisme, toute sa gentillesse sociale, prédestinait sa majorité européenne à devenir démocratique et réformiste. Puis, surtout après les quatre ans de massacres, cette majorité désirait tout sauf un nouveau conflit, un nouveau drame, cette fois sous la forme d'une guerre civile. Elle voulait la paix et le progrès législatif, au moment où Lénine lui lança au visage le gant d'un marxisme violent, dictatorial, implacable. Elle recula avec horreur — chefs et militants.

Pourtant, ces chefs et ces militants ne pouvaient nier que cet esprit de fanatisme, de lutte au couteau, d'extermination de l'ennemi de classe, d'étatisation universelle, se trouvait bel et bien dans Marx et

(10) Il suffit de relire leur correspondance pour constater le ton d'amère polémique, de mépris, d'assurance hautaine, envers tout auteur, tout homme politique qui ne fût pas entièrement « dans la ligne ». Mais peut-on s'en étonner ? Engels croyait que Marx avait accompli pour les sciences humaines ce que Newton avait fait pour celles de la nature : il le dit ainsi dans son oraison funèbre à Hampstead. Or, s'opposer à « la science », n'est-ce se montrer, soit de mauvaise foi, soit de faible constitution intellectuelle ? Pour des adversaires aussi peu estimables, le marxisme philosophique ne pouvait avoir qu'un remède : l'Inquisition.

(11) Ainsi, le parti socialiste SFIO lança un manifeste aux travailleurs de France, après la scission communiste de Tours : il y annonça qu'il « n'avait pas de nouvelle doctrine à présenter » et que toute son ambition consistait à être le continuateur légitime du parti unifié d'avant-guerre !...

(12) Erich Matthias, *Idéologie et Pratique : le faux débat Bernstein-Kautsky*, dans *Annales*, janvier-février 1964.

Engels, lesquels étaient tout sauf des démocrates tolérants ou des réformateurs parlementaires. Pouvait-on nier que Lénine appliquait une partie du message marxien ? Kautsky s'y efforça, mais ce fut nier l'évidence. Pouvait-on donc, au contraire, nier que le marxisme formât un bloc ? Si oui, ce bloc entier était à rejeter comme une philosophie tyrannique. Pour les social-démocrates ce fut sans doute la seule voie ouverte. Elle était d'autant plus pénible qu'on avait, jadis, cru à cet évangile avec plus de ténacité. Par contre, le succès des Suédois s'explique aussi par le fait qu'ils n'avaient jamais été tellement marxistes et que l'opération du désengagement s'effectuait là-bas sans cris ni grincements de dents.

Quoi qu'il en soit, l'opération est terminée aujourd'hui, ou à peu près. Dans les partis socialistes européens actuels, le marxisme a cessé d'être un bloc, une idéologie directrice. Mais le malheur c'est

qu'à sa place s'installe une indifférence, une méconnaissance et un opportunisme, dont personne ne saurait se féliciter. Par conséquent, on peut se demander si, à l'heure actuelle, le moment n'est pas venu pour les chefs socialistes de l'avenir de reprendre leur Marx et leur Engels. Non pas, comme jadis, pour y trouver « la » vérité, mais pour y chercher un esprit tonique.

A présent, personne, dans aucun parti socialiste, n'attend plus rien des classiques pour définir les objectifs de demain et la technique du jour. Mais des penseurs aussi clairvoyants que Pierre Mendès-France (nous pensons à son livre *La République moderne*) ou André Philip (toute son œuvre en témoigne) connaissent Marx... comme ils connaissent Durkheim, Sombart ou Galbraith. Ils peuvent respirer. Leur socialisme s'est philosophiquement émancipé des vieux maîtres. Intellectuellement, ils peuvent donc librement s'y reporter.



# Pourquoi le front populaire\* a-t-il finalement échoué ?

par Georges LEFRANC,

Ancien élève de l'École Normale Supérieure. Agrégé d'histoire.

★

*L'étude historique qu'on va lire n'est inspirée d'aucun parti pris d'hostilité. Son auteur a vécu les événements de 1934 à 1938 du côté du Front Populaire ; militant du Parti Socialiste, il était le secrétaire du groupe de Révolution Constructive ; militant de la CGT, il dirigeait l'Institut Supérieur Ouvrier. S'il a éprouvé très tôt de sérieuses inquiétudes sur le sens de l'action qui était menée, il les a fait taire alors, pour ne pas être accusé de compromettre les résultats de l'effort entrepris (1).*

*Près de trente années ont passé depuis que le 6 février 1934 a amorcé le processus d'où est issu le Front Populaire. La parole est maintenant aux historiens qui peuvent juger avec toute la sérénité souhaitable. Tant mieux si leurs analyses peuvent se nourrir de témoignages de première main, comme ceux dont fait état cet article.*

## En quel sens il y eut échec.

Nous n'écarterons pas la question préalable que tout lecteur a le droit de poser.

Le Front Populaire a-t-il vraiment échoué ?

Si l'on considère que son premier but, lorsqu'il a pris conscience de lui-même et de la force qu'il représentait, dans les manifestations populaires du 14 juillet 1935, était d'empêcher les Ligues (2) de prendre le pouvoir, il a atteint son but.

Il l'a même dépassé puisqu'initialement conçu comme un rassemblement défensif, il a pu ultérieurement passer à l'offensive et prendre le pouvoir.

Même lorsque le Front Populaire a perdu le pouvoir, ce ne sont pas les Ligues qui en ont bénéficié (3).

Non : de ce point de vue, le Front Populaire n'a pas échoué. Il n'a pas échoué, non plus, dans la tâche redoutable de pacification sociale qui lui est incombée du fait du surgissement des grandes grèves, avec occupation des lieux de travail, en mai-juin 1936.

Mais si l'on considère le slogan qu'il avait fait sien, promettant aux masses qui le suivraient de leur donner « Le Pain, la Paix, la Liberté », il faut conclure à l'échec.

L'augmentation du niveau de vie n'a été que provisoire.

La liberté n'a pas été durablement assurée.

La Paix n'a pas été sauvée.

Cette Chambre de Front Populaire dont l'élection avait soulevé d'immenses espérances, a abouti

---

\* Nous emploierons ici l'expression de *Front Populaire* qui a été consacrée par l'usage. Mais l'expression initiale était celle de *Rassemblement Populaire* qu'on trouve dans tous les documents édités pour le 14 juillet 1935. Si l'expression de Front Populaire a prévalu, c'est peut-être parce qu'elle est plus brève ; c'est peut-être aussi parce que les communistes qui l'avaient déjà lancée, ont continué à l'utiliser et l'ont popularisée.

(1) M. Georges LEFRANC poursuit la série de ses remarquables travaux sur l'histoire du socialisme (Cf. dans « Res Publica » n° 2, 1964, le compte rendu de son *Histoire du Socialisme sous la III<sup>e</sup> République*). Le présent article résume les conclusions du livre qu'il a consacré à *l'Histoire du Front Populaire*, et qui doit paraître prochainement chez Payot. Nous remercions très vivement M. Lefranc d'avoir bien voulu nous confier ces quelques pages à plus d'un point de vue étonnantes.

(2) Les « Ligues », c'est en 1934-1935 l'*Action Française*, les *Croix de Feu*, et leur filiale, les *Volontaires Nationaux*, les *Jeunesses Patriotes* et la *Solidarité Française*, unis dans une commune hostilité au parlementarisme et dans une même aspiration vers un Etat fort, mais divisés sur les formules positives à mettre en œuvre.

(3) Le Parti Populaire Français de Doriot, qui, à partir de l'été 1935, entre à son tour en scène (recrutant d'ailleurs certains « antifascistes », tel Ramon Fernandez) n'en a pas davantage bénéficié.

à la guerre, à la défaite, à l'occupation, avec tout le lugubre cortège de maux sans nombre qui les ont accompagnées.

Sans doute n'était-il au pouvoir de personne de tenir de pareilles promesses. Mais la sagesse eût alors commandé de ne pas les lancer.

Ni dans le domaine politique, ni dans le domaine extérieur, le Front Populaire n'a profondément marqué la réalité qu'il trouvait devant lui. Les événements ont continué leur marche, plus forts que les hommes qui essayaient de s'interposer.

Rien n'est-il demeuré ? Le Front Populaire n'a-t-il donc laissé aucune œuvre positive ? Il serait injuste de le soutenir. S'il n'est pas parvenu à mettre sur pied le Statut Moderne du Travail dont la France avait besoin et dont elle continue d'avoir besoin, il a cependant, sous la poussée des masses impatientes, rendu impossible le maintien d'un certain « patronat de droit divin » qui ne tolérait ni la liberté syndicale, ni l'égalité dans la négociation. Malgré les oscillations qui ont suivi, un ordre nouveau qui libérerait les ouvriers de la peur, a été conçu comme possible ; les congés payés accordés pour la première fois ont été accueillis comme une promotion à l'humain, qui depuis lors, s'est consolidée et élargie.

De ce point de vue, l'échec n'a donc pas non plus été total : *rien ne se passera plus désormais comme auparavant*. Mais ces résultats partiels ont laissé aux masses populaires un amer sentiment d'insatisfaction. Pourquoi ?

Victorieux aux élections législatives du 3 mai 1936 (4), le Front Populaire se brise irrémédiablement à l'automne de 1938.

Dès le 21 juin 1937, la démission (devant l'opposition du Sénat) du Gouvernement constitué par Léon Blum le 4 juin 1936, l'a frappé à mort ; il est entré dans une lente agonie qu'ont vainement prolongée la constitution d'un gouvernement Chautemps en juin 1937, puis la tentative de reconstitution d'un gouvernement Blum (13 mars - 7 avril 1938), à laquelle son chef lui-même ne croyait pas (5).

L'expérience gouvernementale, telle que la concevaient la majorité des électeurs qui avaient voté pour le Front Populaire, a donc été brève.

\*  
\*\*

Cette brièveté est déjà le signe d'un échec. Il existe de sérieuses raisons de penser que Léon Blum, à certains moments au moins, a espéré que son gouvernement serait un gouvernement de législation.

Quatre Partis politiques, le Parti Communiste, SFIC, le Parti Socialiste SFIO, l'Union Socialiste Républicaine (6), le Parti Radical et Radical Socialiste se sont associés pour défendre les libertés républicaines menacées par le 6 février 1934 et par l'agitation des « Liges ». Ils ont accepté un programme commun qui lie, comme il lie le gouvernement issu de leur victoire. Lorsqu'au début de 1936 ce programme a été publié, les leaders ont estimé qu'ils avaient là une garantie que ne se renouvelle pas dans la législature de 1936, ce qui s'est passé dans celles de 1924 et de 1932 : les gauches victorieuses unies devant le corps électoral, séparées par l'usage du pouvoir.

Si le gouvernement demeure fidèle à son engagement, la majorité doit demeurer fidèle au gouvernement : tel est le thème qu'a développé maintes fois Léon Blum avant et après la victoire. Dans le cas où il s'élèverait des différents entre les quatre contractants, un arbitrage est possible : celui des autres organisations qui siègent au Comité Directeur du Front Populaire (7).

*Jamais le gouvernement Léon Blum n'a été désavoué par le Comité Directeur du Front Populaire. C'est devant un obstacle extérieur qu'il est tombé. Mais, depuis des mois déjà, la confiance de la*

---

(4) Le scrutin comportait deux tours ; c'est seulement au soir du second tour que le Front Populaire fut assuré de sa majorité (281 voix contre 210 lors du premier vote politique de la Législature).

(5) En mars 1938, Léon Blum voulait dépasser le Front Populaire en constituant un gouvernement « de Thorez à Marin » (ce dernier, leader de la droite).

(6) Composée de dissidents du Parti Socialiste à trois époques différentes (1905-1906, 1919-1920 et 1934-1935), ou de réfractaires à sa discipline que l'avenir devait eux-mêmes jeter dans des directions différentes : Boncour, Déat, Marquet, Montagnon, Ramadier...

(7) A sa fondation, le 14 juillet 1935, le Front Populaire comptait une cinquantaine d'organisations adhérentes. Leur nombre monta à une centaine. Le Comité directeur comprenait les délégués de dix grandes organisations : les quatre partis, la CGT (Jouhaux Belin), la Confédération Générale du Travail Unitaire (Frachon), le Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes (Rivet, Alain, Langevin), la Ligue des Droits de l'Homme (V. Basch, E. Kahn), le Mouvement d'Amsterdam-Pleyel (Communiste) et le Mouvement d'Action Combattante. En mars 1936, la CGTU avait fusionné avec la CGT mais sans que la délégation syndicale fût diminuée en nombre : la CGT réunifiée comptait pour deux.

majorité des électeurs qui avaient voté pour le Front Populaire, était traversée d'inquiétudes.

Sans doute y avait-il, dès le début du gouvernement, un malentendu.

Lorsque Marceau Pivert, le bouillant leader de la tendance de gauche de la SFIO, la *Gauche Révolutionnaire* écrit dans le journal officiel du Parti, le *Populaire de Paris*, le 27 mai 1936, « tout est possible », il exprime incontestablement l'avis d'un grand nombre.

Léon Blum considère, que son action est limitée par de strictes conditions qu'il ne lui appartient pas de dépasser. Depuis des années (8), il a entrepris d'expliquer à ses camarades de la SFIO qu'il ne doit y avoir aucune confusion entre l'*exercice du pouvoir* en régime capitaliste et la *conquête du pouvoir*. Dans le premier cas, le Parti socialiste doit respecter scrupuleusement la légalité ; dans le second cas, il peut la mettre en vacances. Arrivé au pouvoir *démocratiquement*, le Parti Socialiste n'a pas le droit d'en user *révolutionnairement* ; il y aurait là de sa part une escroquerie. Les conditions de constitution et de développement du Front Populaire n'ont pu que le confirmer dans ces scrupules juridiques (9).

Léon Blum considère sa venue au pouvoir comme une *expérience* au sens le plus précis du terme : déterminer ce qu'il est possible d'injecter de réformes sociales au régime capitaliste, tel qu'il est.

« Il s'agit, dit-il le 30 mai 1936, devant le 33<sup>e</sup> Congrès du Parti Socialiste SFIO, de savoir, si par une action accomplie à l'intérieur du régime actuel, il est possible de préparer dans les esprits et dans les choses, l'avènement inévitable du régime qui est notre fin et notre but ».

A cette question, un an plus tard, le 6 juin 1937, prenant la parole à Saint Léonard, en Haute Vienne, il paraît tenté de donner une réponse négative :

« Si nous échouons, ce n'est pas, je crois, sur l'insuffisance de notre personne que l'on pourrait rejeter la responsabilité. On serait alors obligé de demander (et c'est une réflexion bien grave !) s'il n'y a pas un vice plus profond, un vice congénital, si ce que nous avons cru possible que nous continuons à croire possible, ne l'est pas ; s'il n'est vraiment pas possible à l'intérieur du cadre légal, à l'aide des institutions démocratiques, par une

coalition de partis, sans excéder un programme commun qui respecte les principes de la société actuelle, de procurer aux masses populaires de ce pays, les réformes de progrès et de justice qu'elles attendent. Voilà la question qui se poserait ; et c'est sérieux ».

Au Sénat, le 1<sup>er</sup> octobre 1936, Léon Blum dit de même : « Mon gouvernement n'a pas le mandat, ni l'intention de procéder à une expropriation révolutionnaire de certaine forme de la propriété capitaliste.

Si cette expérience à un sens, c'est de prouver dans quelle mesure, jusqu'à quel degré il est possible de réaliser une certaine quantité de progrès social et d'égalité humaine à l'intérieur des cadres légaux, à l'intérieur du régime républicain, à l'intérieur du régime de société et de propriété qui est celui de la France ».

Léon Blum savait qu'il n'attendait de son expérience qu'un résultat limité. Malgré ces avertissements, les masses ne le savaient pas. Il savait aussi ce à quoi il ne voulait pas qu'elle aboutisse.

Deux précédents sont toujours présents dans sa mémoire : celui de la social-démocratie allemande, plus exactement des leaders majoritaires, Ebert, Scheidemann, Noske, brisant l'insurrection spartakiste (1919-1920) ; celui de Ramsay MacDonald coupant en deux le Parti Travailleuse pour former un gouvernement d'union nationale (1931).

Le dernier discours que Léon Blum prononce devant ses camarades SFIO réunis en Congrès le 30 mai 1936 (avant de former son gouvernement) constituait à cet égard un serment solennel.

« Je vous déclare, en ce qui me concerne, que je suis résolu à tout affronter, sauf une chose : une mésintelligence avec le Parti ou une mésintelligence avec l'ensemble de la classe ouvrière. C'est là que serait le seul obstacle insurmontable et insurmon-

(8) Je l'ai entendu formuler pour la première fois cette distinction au Congrès de la Bellevilloise le 10 janvier 1936 : « Je ne suis pas légalitaire en ce qui concerne la conquête du pouvoir, mais je déclare catégoriquement que je le suis en ce qui concerne l'exercice du pouvoir. »

(9) Invité officieusement à constituer le gouvernement au début de mai avant la fin normale de la législature de 1932, Léon Blum s'y refuse. Chargé officiellement de former le ministère, il refuse aussi de tenter avant d'avoir obtenu un vote de confiance, aucune démarche pour résoudre le conflit social qui se traduit par la généralisation des grèves avec occupation ; il se borne à un appel radiophonique dont l'effet est nul.

table parce que, en ce qui me concerne, je ne voudrais pas le surmonter » (10).

De ce point de vue aussi, l'expérience se soldera par un double échec.

Nul doute qu'à l'intérieur de la CGT il y ait eu une majorité, à partir de l'automne 1936 pour condamner certains aspects au moins de l'action de Léon Blum : Jouhaux, secrétaire général de la CGT, n'était, pas plus que les communistes, favorable à la politique de non intervention finalement adoptée par Léon Blum devant la guerre civile d'Espagne.

Quant à l'unité du Parti Socialiste, elle sera, elle-même atteinte de plusieurs manières :

*Psychologiquement*, par la répugnance avec laquelle la majorité des militants considèrent l'éventuelle constitution d'un gouvernement Léon Blum allant de Thorez à Marin — et même par la très faible majorité qui au Congrès de Marseille (10-13 juillet 1937) accepte la participation au Ministère Chautemps (11).

*Organiquement* par l'exclusion de Marceau Pivert (12) et de la Gauche révolutionnaire (13) qui constituent entre la SFIO et le Parti Communiste un parti nouveau le Parti Socialiste ouvrier et Paysan (dont l'action sera d'ailleurs, peut-être par suite des circonstances, fort réduite).

*Politiquement* par le dissentiment de plus en plus grave qui, à partir de l'été 1938, en politique extérieure, oppose Léon Blum, président du groupe socialiste au Parlement et directeur du Populaire et Paul Faure, secrétaire général du Parti. Depuis, le Congrès de Tours en décembre 1920, les militants avaient pris l'habitude de considérer que le Parti ne pouvait vivre et grandir que par l'accord des deux hommes. Leur opposition, désormais irréductible, que les événements aggravent de mois en mois, désoriente les propagandistes et paralyse le recrutement.

Echec de l'expérience par sa brièveté, par ses résultats limités par ses répercussions sur la vie du Parti Socialiste.

### **Echec d'un homme.**

Cet échec est-il l'échec d'un homme que les circonstances auraient révélé inférieur à sa tâche ?

Quel que soit notre désir de dépersonnaliser le débat, nous ne pouvons fuir la question.

Nous le pouvons d'autant moins que cette question, Léon Blum lui-même l'a posée, avant que l'expérience ne commence.

Au Conseil National du Parti Socialiste le 10 mai 1936, il a dit :

« Il faut que, devant les circonstances actuelles, un autre homme se révèle dans un homme. Je ne sais pas si j'ai les qualités d'un chef dans une bataille aussi difficile. Je ne peux pas le savoir, pas plus qu'aucun de vous. C'est une épreuve que vous ferez sur moi et que je ferai sur moi-même. »

A Bracke, ami fidèle, auquel il va confier la direction interimaire du Populaire, il déclare que « c'était l'épreuve qui lui apprendrait si *agir* rentrait dans ses capacités comme *comprendre* et *savoir* » (14).

Au Congrès de Royan (juin 1938), la réponse qu'il donne deux ans plus tard, n'écarte pas le doute :

« J'ai dit, le premier jour, à Huyghens (15) : « Suis-je un chef ? Je n'en sais rien ». Je ne le sais pas encore à vrai dire aujourd'hui. Mais peut-être si j'ai commis une faute, est-ce de ne pas l'avoir été assez et non pas de l'avoir été trop ».

A trois reprises au moins les responsabilités lui ont paru terriblement lourdes.

Des témoignages précis établissent que trois fois, en effet, dans cette période de douze mois, il a été tenté de les écarter de lui, en démissionnant.

Au début de juin 1936, devant l'ampleur du

---

(10) Rappelant cette déclaration, Maurice Paz écrit, vingt ans plus tard dans la *Nef* : « On n'insistera jamais assez sur le danger de ces paroles que personne, à la date où elles furent prononcées, ne pouvait relever sans les aggraver encore. Pourquoi l'homme qui allait gouverner, qui n'était ni un débile, ni un faible, se livre-t-il ainsi, désignant aux coups le défaut de son armure ? Est-ce par une sorte de loyauté envers des convictions doctrinales anciennes ? Est-ce sous l'effet de la vieille nostalgie d'unité, révolue et toujours souhaitée ? » (*La Nef*, juillet 1951).

(11) Combattue par Pivert et Zyromski, cette participation ne réunit que 2.949 mandats contre 1.545 à Bracke-Zyromski et 894 à M. Pivert.

(12) En avril 1938.

(13) Au Congrès de Royan (4-8 juin 1938).

(14) Léon Blum : *Œuvres*, tome I. Introduction de Bracke, p. 342.

(15) Salle de manège, utilisée parfois par la SFIO pour tenir ses assises.

mouvement de grève qui gagne d'heure en heure et menace de s'étendre aux services publics (16).

Au début d'août 1936 lorsque le refus de la Grande-Bretagne de cautionner la politique d'aide à la République espagnole et l'opposition des radicaux à toute intervention obligent Léon Blum à inventer la « non-intervention » (17).

Au lendemain des bagarres de Clichy, le 16 mars 1937, après que les forces de l'ordre ont tiré et qu'on a relevé cinq morts parmi les manifestants ouvriers (18).

D'anciens écrits de Léon Blum (notamment un texte sibyllin sur « les hommes de la race de Herder », dont j'ai essayé ailleurs de découvrir le sens (19), donnent à penser que, pendant longtemps, il s'est considéré comme plus apte à jouer un rôle d'inspirateur ou de technicien, qu'un rôle de chef.

Ce sont les circonstances, le vide creusé par la disparition de Jaurès, par l'éviction d'Albert Thomas et peut-être aussi la volonté de Lucien Herr et de Sembat qui l'ont poussé en avant. Il s'est senti parfaitement à son aise lorsque, dans son article quotidien du *Populaire*, il commente en socialiste les événements de l'actualité, ou lorsqu'à la tribune du Palais Bourbon, leader de l'opposition, il analyse les contradictions de la politique gouvernementale, qu'il déclare volontiers inséparables du régime. Pendant des années, il exerce là un incomparable magistère intellectuel.

Mais choisir entre plusieurs virtualités et jeter hardiment son action dans une direction déterminée, toute retraite coupée, c'est autre chose. Il n'en est pas incapable, le choix final qu'il a dû faire devant la guerre civile espagnole l'a montré. Toutefois, alors même qu'il a choisi, il continue à voir le côté négatif de ce qu'il a choisi ; cette responsabilité lui paraît parfois bien lourde (20).

Le 16 septembre 1934, prenant la parole à Chantenay à une heure où des menaces de guerre s'élevaient en Extrême-Orient du fait de la politique japonaise, il lui paraît qu'il faut d'abord localiser le conflit, il tient le même discours qu'il tiendra devant la guerre d'Espagne.

« Nous devons plus que jamais combattre la psychose passionnante de la légende de la guerre libératrice. Nous devons continuer à détester la guerre et à tout faire pour la prévenir ».

Mais il ajoute :

« Le sort a été cruel pour nous. La mort de nos aînés, de nos maîtres a été prématurée, celle de Pressensé, de Jaurès, de Sembat, de Delory qui fut bien le plus actif et le plus habile de nos militants ouvriers. Nous sommes d'une génération qui fut orpheline de trop bonne heure. Nous le ressentons cruellement quand l'histoire nous charge de la plus difficile et de la plus pétillante des tâches, d'une tâche entièrement nouvelle. »

A ces obstacles à l'exercice de l'autorité que, plus ou moins consciemment, Léon Blum a sentis dans son tempérament, ne faut-il pas ajouter deux erreurs d'ordre intellectuel ?

Au temps où l'unité socialiste se cherchait, il ne cachait pas le peu d'estime qu'il portait au marxisme.

Il écrivait dans la *Revue Blanche* de janvier 1900 : « Nul n'ignore parmi les socialistes réfléchis que la métaphysique de Marx est médiocre. Nul n'ignore que sa doctrine économique rompt une de ses mailles chaque jour » (p. 41).

Un tiers de siècle plus tard, c'est cependant le marxisme qui paraît l'inspirer quand il porte deux jugements, l'un sur la conjoncture nationale ; l'autre sur la conjoncture internationale.

---

(16) André Delmas, alors secrétaire général du Syndicat National des Instituteurs, décrivant une entrevue de Léon Blum qui vient de former le ministère de juin 1936, avec une délégation de la CGT, écrit : « Son gouvernement devrait-il faire face vingt-quatre heures après son installation au pouvoir, à l'opposition déclarée et combien redoutable des éléments sur lesquels il comptait pouvoir s'appuyer avec le plus de sécurité ? Le Président du Conseil se voyait déjà contraint de menacer, de frapper, de révoquer. Il leva les bras dans un geste fort expressif. Et sa parole vint préciser le mouvement de découpage : « J'aime mieux d'en aller tout de suite. » — André Delmas : *A gauche de la barricade*. Éditions de l'Hexagone. Paris, 1950, pp. 97-98.

(17) Léon Blum lui-même a dit à la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale, tome I, pp. 218-219 : « J'avoue que j'ai eu alors la tentation très forte d'abandonner le gouvernement. Ce sont mes amis espagnols (de los Rios, Asana) qui m'en ont empêché. »

(18) Cf. Les témoignage de Georges Monnet que j'ai recueilli dans mon livre « Mouvement socialiste sous la Troisième République », Payot, Paris, 1964, p. 339 (en note). L'une des blessées, qui mourra quelques jours plus tard, Solange Demangel est SFIO, membre de la Gauche Révolutionnaire. Le propre directeur du cabinet de Léon Blum, André Blumel fut lui aussi grièvement blessé.

(19) G. Lefranc : *Contribution à l'histoire du socialisme en France dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle* : Léon Blum, Lucien Herr et Lavrov, Information historique, septembre-octobre 1960.

(20) L'un des néo-socialistes, Max Bonnafous, lui avait dit un jour : « Vous vous plaisez à diriger de la rive un canot dans lequel d'autres sont embarqués. »

Devant la crise mondiale, il a défendu l'opinion qu'il n'y a pas de remède possible hors du socialisme. Il ne croit ni à la valeur profonde des nationalisations, ni à la possibilité de mettre sur pied une économie mixte, ni à la création d'un régime intermédiaire.

« Même maniée et dirigée, l'économie capitaliste n'éliminera pas les crises. Ni maniement, ni direction ne permettront donc l'économie de la transformation socialiste, c'est-à-dire de la Révolution » (21).

Avec le recul dont nous disposons aujourd'hui, il faut constater que Léon Blum se trompait, à la fois sur la plasticité d'un capitalisme, aujourd'hui modifié par l'application de la pensée Keynesienne (22) et sur la route que pensaient suivre les partis socialistes d'occident. Car, en définitive, qu'ont fait la SFIO en 1945-1946 et le Labour Party de 1945 à 1951 - sinon travailler à aménager une économie mixte, à bâtir un régime intermédiaire ?

Alors qu'entre 1894 et 1910, Jaurès avait senti la place que la nationalisation allait occuper dans la pensée socialiste, alors qu'entre 1910 et 1920, Albert Thomas avait compris l'intérêt qu'il y avait à donner à la formule un contenu positif, *Léon Blum s'est engagé et a engagé le Parti SFIO dans une voie sans issue : celle (en attendant une Révolution que le Socialisme n'est pas alors en mesure d'accomplir), d'un Réformisme de la répartition que les structures du capitalisme ne peuvent plus supporter.*

Plus grave encore est l'erreur qu'il a, semble-t-il, commise sur le National-socialisme. A diverses reprises, avant janvier 1933, il a cru écarté le danger de la venue au pouvoir d'un homme qui ne s'embarrassera pas d'une distinction entre l'exercice et la conquête du pouvoir. Hitler devenu chancelier, Léon Blum paraît avoir pensé que celui-ci demeurerait entre les mains du grand Capital, un instrument docile, auquel il ne serait laissé qu'une très faible marge d'indépendance. L'interprétation de Léon Blum est ainsi viciée par un marxisme qui lui masque la réalité. Il ne voit pas que, si certains capitalistes allemands ont voulu utiliser Hitler comme un moyen de briser le mouvement ouvrier et comme un moyen d'effrayer l'étranger, il est venu un moment où le Reichsführer a échappé à ceux qui l'ont commandité (23).

Peut-être est-ce ainsi qu'il interprète les conver-

sations que Léon Blum eut avec le docteur Schacht, à deux reprises en 1936 et en février 1937, à travers le docteur Schacht qui n'était pas nazi, Léon Blum essayait d'aller vers une issue qui lui paraissait possible (24).

C'est aussi sans doute ce qui explique qu'hostile à la politique de Munich, il trouvera encore dans le Pacte germano-soviétique du 23 avril 1939 une raison d'espérer.

« J'irai même jusqu'à avancer, m'exposant volontiers à ce qu'on raille une fois de plus ma manie d'optimisme, qu'un espoir nouveau de paix apparaîtrait. Car, enfin, le pacte germano-soviétique apporte une réponse plausible à la question que se posaient anxieusement les hommes d'Etat. Comment Hitler peut-il s'y arrêter. Après l'arrangement avec les Soviets, il peut s'arrêter glorieusement en se parant devant son peuple du plus cynique, mais du plus surprenant des triomphes. Il peut accepter glorieusement les conversations amicales, égales et paisibles auxquelles il s'était toujours refusé. »

Léon Blum, dont le Parti a fait campagne encore en avril-mai 1936, pour un désarmement général, simultané et contrôlé, s'est ainsi trouvé obligé en septembre de la même année de prévoir un plan de réarmement massif.

Son action, viciée par une double méconnaissance du réel est affectée d'une double contradiction.

*Entre sa politique économique* qui respecte les structures du capitalisme *et sa politique sociale* qui les déborde.

*Entre sa politique sociale* qui suppose une France assurée de la paix *et sa politique extérieure* qui doit tenir compte des menaces grandissantes (25).

(21) *Populaire*, 7 août 1935.

(22) Georges Boris a révélé qu'en 1936, Léon Blum ignorait le livre fondamental de Keynes, paru en Grande-Bretagne en février 1936. Il le connaissait en revanche en mars 1937, mais ne l'utilisa que pour concevoir une économie de guerre qu'il a, lui-même, comparée à celle du troisième Reich.

(23) « Il est infiniment peu probable qu'une fois installé au gouvernement, Hitler se livre à des provocations directes, soit vis-à-vis de la France, soit même vis-à-vis des puissances de l'Est. Comme tous les aventuriers parvenus au pouvoir, il s'efforcera sans doute de prendre rang parmi les hommes d'Etat réguliers, parmi les puissances établies. Révolutionnaire, il s'incline aujourd'hui devant la légalité allemande; nationaliste, il s'inclinera demain devant la légalité internationale. » (*Populaire* du 18 janvier 1933).

(24) Les communistes le lui reprochèrent.

(25) Dans cette prise de conscience, à coup sûr douloureuse, qui ne fut pas immédiate et qui ne chemine pas régulièrement,

## Responsabilités collectives.

Les responsabilités de Léon Blum, chef de gouvernement et chef de Parti, dans l'échec final du Front Populaire ne sauraient masquer les responsabilités encourues par d'autres. Le Parti Socialiste dans sa majorité, la classe ouvrière dans son ensemble, et le pays lui-même, dans plusieurs de ses comportements collectifs apparaissent comme responsables à des degrés divers.

Le Parti Socialiste est un parti de démocratie. Il constitue alors pour ceux qui y adhèrent, une excellente école de formation de militants ; mais cette formation n'est tournée que vers la propagande. Vers une propagande à deux degrés.

Une propagande *externe*, contre la droite, contre les radicaux, contre les communistes. Dans le *Populaire*, l'article quotidien de Paul Faure donne alors le ton.

Mais aussi une propagande *interne*, en faveur de telle ou telle tendance. Pendant des années (au moins depuis 1924), la vie intérieure du Parti socialiste a été dominée par l'opposition entre deux tendances : celle qu'incarne la *Vie socialiste* de Pierre Renaudel, favorable à la participation ministérielle, et celle qu'exprime la *Bataille socialiste*, de Bracke et de Zyromski, hostile à cette même participation. Néo-jaurésisme contre néoguesdisme. Cet affrontement a abouti en 1933 au départ d'une trentaine de parlementaires tous étiquetés : néo-socialistes, unis dans une commune hostilité contre Léon Blum et Paul Faure, mais séparés par des désaccords portant sur des questions essentielles (l'avenir le montrera). Car Renaudel et Déat diffèrent profondément.

Ainsi les questions ne sont presque jamais, dans les sections et dans les Fédérations, étudiées en elles-mêmes. On ne les voit qu'en fonction de leur résonance électorale et de leur répercussion sur le jeu des tendances. C'est en vue du vote politique le plus important émis sur la politique générale dans le Congrès annuel qu'est désignée la toute puissante Commission Administrative Permanente. Pendant les semaines qui précèdent, une « course aux mandats » domine toute la vie du Parti.

Grande est la déception des nouveau-venus : ils espéraient trouver dans le Parti Socialiste une fraternité vivante fait de toutes les nuances d'une pensée préoccupée de se définir avec une précision

toujours plus scrupuleuse ; il ne rencontrent qu'intransigeance doctrinale et querelles personnelles.

Des hommes comme Léon Blum et Vincent Auriol se tiennent en général hors de ces oppositions ; au Congrès, ils interviennent la plupart du temps pour dégager une pensée commune ; mais il est alors déjà bien tard, et les oppositions reprennent vite le dessus.

L'obsession de la propagande et le heurt des tendances expliquent en partie que le Parti Socialiste, dont la doctrine se prétend fondée sur une analyse scientifique du Capitalisme, a pratiquement cessé d'étudier ce capitalisme.

La plupart des brochures de propagande qui ont été éditées par le secrétariat général du Parti — mises à part quelques brochures de Léon Blum (26) essentiellement axées sur le domaine politique — ne font guère que reprendre les thèmes et parfois même le texte des écrits de Jules Guesde. On pourrait croire que tout a été dit avant 1914 et qu'il n'y a plus qu'à se redire (27).

Quelques hommes ont cependant, à leurs risques et périls entrepris une analyse des réalités nouvelles : Barthélémy Montagnon dans *Grandeur et servitudes socialistes* (1929), Déat dans *Perspectives socialistes* (1930), Charles Spinasse dans plusieurs interventions à la Chambre, Jules Moch dans ses études sur la *rationalisation* sont allés de l'avant. Le secrétariat du Parti les a considérés avec inquiétude, subodorant un révisionnisme dangereux ; quand en 1933, les deux premiers quittent la SFIO pour créer un Parti dissident, on a été soulagé.

Charles Spinasse n'avait pas tort de dire, le 3 mars 1927 : « Le parti hésite, parce qu'il n'est pas sûr de sa pensée. Non certes qu'il ait perdu la foi dans sa doctrine, mais peut-être parce qu'il se con-

---

deux faits paraissent avoir joué : 1<sup>o</sup> la remilitarisation par l'Allemagne de la Rhénanie en mars 1936. Plus tard en 1948, Léon Blum regrettera qu'on n'ait pas eu alors recours à la guerre préventive. Mais, sur le moment il félicite le gouvernement d'avoir finalement gardé son sang froid ; 2<sup>o</sup> l'influence personnelle de F.D. Roosevelt que représentait à Paris M. Bullitt. Le Président des Etats-Unis afin de triompher de l'isolationnisme de l'opinion majeure des Etats-Unis, semble avoir insisté près de Léon Blum en particulier, pour que l'Occident ne s'abandonne pas.

(26) Notamment : *Pour être Socialiste, Socialisme et Bolchevisme, Socialisme et Radicalisme*.

(27) Ainsi on a réédité dans cette période un grand nombre de brochures de Jules Guesde qui ne présentaient guère d'intérêt que pour l'historien.

tente d'en répéter les formules sans faire un suffisant effort pour les repenser. »

Ce qu'il disait dès 1927 est toujours vrai en 1935-1936. Avec toute l'autorité qui s'attache à son expérience internationale et à son génie organisateur, Albert Thomas, directeur du Bureau International du Travail, l'a écrit en 1930 à Paul Faure :

« Après un premier éclat vers 1920-1921, la pensée socialiste n'a peut-être pas été toujours aussi active, aussi vigilante qu'il était souhaitable. Elle n'a à mon sens intégré dans sa critique et dans sa construction ni tous les développements spontanés, économiques ou sociaux des dernières années, ni toutes les initiatives nouvelles » (28).

Vainement Montagnon et André Philip ont-ils demandé que le *Populaire* consacre au plan quinquennal des études plus précises que celles de Rosenfeld.

Vainement Albert Thomas a-t-il souhaité qu'on analyse l'expérience fasciste et l'expérience mexicaine :

« Je n'ai jamais pu étudier à fond, comme je l'aurais voulu, la construction italienne fasciste. Je ne commettrai pas la bêtise politique de dire qu'il faut en retenir quelque chose. Mais si au lieu de servir l'intérêt de la réaction capitaliste et de l'Etat dictatorial, une réglementation juridique nouvelle des relations industrielles avait pour objet de sauvegarder les droits de l'ouvrier dans l'entreprise et dans l'industrie, ne serait-ce pas là un programme socialiste de conciliation obligatoire, de contrat collectif, de participation ouvrière à la gestion ? Nous aurons d'ailleurs pour nous guider des précédents importants et parfois peu connus. J'ai découvert récemment avec émotion un code mexicain du travail qui est étonnant. »

Au début de juin 1936, en quelques jours, il faudra improviser les grandes lignes d'une nouvelle législation du travail dont l'accord Matignon n'a tracé que le cadre.

La structure du capitalisme et son comportement devant la crise économique sont mal connus. A aucun moment, à cette époque, le Parti socialiste, n'a eu le sentiment d'une contradiction qui allait miner sa politique sociale.

*Politiquement*, il cherche des alliés dans l'artisanat et dans les chefs des petites et moyennes entre-

prises, soit directement, soit indirectement par les alliances qu'il contracte avec les formations qu'il représente.

*Economiquement*, seules les très grandes entreprises sont en mesure de supporter le poids financier des charges sociales nouvelles (29).

Les lois sociales de juin 1936 soulèvent la colère d'un petit et moyen patronat qui désavoue les signataires de l'accord Matignon et se regroupe derrière C.J. Gignoux dans la Confédération Générale du Patronat Français ; alors que l'équipe des grands dirigeants qui se rassemble aux *Nouveaux Cahiers* ne met pas en cause la transformation sociale acquise et songe à des conciliations à la suédoise (30).

A partir de 1933, sous la poussée de jeunes que ne satisfont pas les vieilles formules, deux tentatives de mise au point se sont cependant fait jour. On a relancé les *Cahiers du Socialiste* qui avaient paru avant 1914. Des études sérieuses ont été publiées par Jean Brissaud sur la nationalisation des assurances, par Robert Marjolin sur les expériences Roosevelt, par Jules Moch sur les transports. On a d'autre part essayé de grouper les *techniciens* socialistes en leur demandant des études sur les secteurs qui leur sont familiers. Mais combien de propagandistes, combien de parlementaires ont incorporé ces données nouvelles à leur parole quotidienne ?

En définitive, il n'est qu'un domaine où le Parti Socialiste est prêt. Paradoxalement, c'est le domaine agricole où, de toute évidence, les schémas marxistes ne peuvent s'appliquer. Dès avant 1914, les guesdistes avaient dû, bon gré, mal gré, le reconnaître: Compère-Morel, petit horticulteur picard devenu par les hasards de la propagande, député

(28) Lettre publiée dans le *Bulletin trimestriel de l'Institut français d'Histoire sociale*, n° 24 (juillet-septembre 1958).

(29) Jaurès avait sans doute pressenti cette contradiction quand il montrait, en face du capitalisme économiquement révolutionnaire, le prolétariat socialement révolutionnaire. Mais les candidats socialistes quémandent les voix de producteurs qui prolongent des formes économiquement dépassées. Le réformisme ne pouvait être fructueux que par la perpétuelle contestation d'un grand capitalisme (qu'il accepterait dans son principe, mais non dans ses modalités), ou par la mise en place de structures nouvelles, plus ou moins imposées à tous.

(30) C'est ce groupe des *Nouveaux Cahiers* qui organise en juin 1938 la rencontre de Pontigny entre employeurs et syndicalistes suédois d'une part, employeurs et syndicalistes français d'autre part. Le fait était si nouveau qu'il fit scandale. Gaston Bergery, qu'on aurait cru moins conformiste s'en indigna dans la *Flèche* autant que Georges Valois dans *Nouvel Age*.

du Gard, a déjà esquissé une politique socialiste de l'agriculture. Georges Monnet, élu en 1928 député socialiste de Soissons, lui-même familier des problèmes de la terre, s'est employé avec une tranquille ténacité et une remarquable intuition, à préciser des solutions positives. Ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Blum, puis dans le gouvernement Chautemps de juin 1937, puis dans le second gouvernement Blum, il obtient du Sénat, à la septième navette, le vote d'un Office National du Blé qui constituera une réussite indéniable, de l'aveu même de certains de ceux qui l'ont combattu; dans divers autres domaines, il suggère des solutions qui se heurtent au vote du Sénat, mais qui n'en indiquent pas moins les directions dans lesquelles il faudra plus tard s'engager.

Georges Monnet n'aurait pas pu agir s'il n'avait personnellement bénéficié de la confiance totale de Léon Blum qui, au cours de ces années, le considère comme le plus qualifié pour lui succéder un jour. Mais *ce qu'il entreprend de réaliser dans l'agriculture, c'est précisément le régime intermédiaire que le Parti a été hors d'état de concevoir et de construire dans le secteur secondaire.*

Vingt années après le gouvernement Léon Blum, Etienne Weill-Raynal, collaborateur de Vincent Auriol au Ministère des Finances, reconnaîtra l'erreur commise par le Parti Socialiste dans sa politique industrielle :

« Personne, ne s'était aperçu au cours de la crise de dépression de 1930-1935, que la France, au contraire de beaucoup d'autres pays, peut-être parce que son équilibre économique lui en avait fait sentir moins violemment et moins profondément les atteintes, n'avait pas renouvelé un outillage dont l'état commandait la production future. Cette rigidité de la structure économique de la France apparaît comme une des causes essentielles des difficultés qu'a rencontrées la transformation sociale opérée par Léon Blum. Croyant comme tous ses contemporains que la machine économique était saine, que la production française était simplement ralentie par une mauvaise et injuste répartition des revenus, il a pensé qu'une meilleure répartition par une augmentation du pouvoir d'achat des masses travailleuses dans l'industrie et dans l'agriculture, ranimerait la production en même temps qu'elle satisferait l'équité. »

On annonçait que le capitalisme était touché

profondément par la crise ; mais en son for intérieur on le croyait encore très sain, plus sain qu'il n'était en réalité.

*Toute l'action du Parti socialiste en ces jours décisifs a donc été viciée par un refus de connaître, par une atonie intellectuelle qui, depuis plus de dix ans, déjà, paralysait son action.*

Les hommes qui sont arrivés au pouvoir ont, pour la plupart, été obligés d'improviser, alors qu'ils n'étaient pas en mesure de réagir avec la vivacité nécessaire.

En régime parlementaire, sous la Troisième République, un Président du Conseil était obligé de procéder à de savants dosages politiques et géographiques lorsqu'il constituait son équipe ministérielle.

Chef d'un gouvernement de coalition, Léon Blum n'a pu que respecter la règle du jeu. Lorsqu'il a choisit ses collaborateurs SFIO, il n'a pas été plus libre. Il a dû faire entrer au gouvernement un ou plusieurs élus des Fédérations socialistes les plus puissantes (trois du Nord (31), deux de la Haute Garonne (32), un des Bouches du Rhône (33), un de la Seine (34). Certains choix ont pu être excellents ; d'autres ont été discutés ; d'autres étaient indéfendables : au Ministère du Travail, le choix de J.B. Lebas, député-maire de Roubaix, connu pour son intransigeance guesdite n'était pas de nature à faciliter les conciliations nécessaires ; dès le début (au surplus il était en mauvaise santé) il apparut débordé par le cours des événements. C'est Roger Salengro, député-maire de Lille, aidé sur le plan juridique par André Philip, alors jeune élu de Lyon, qui pratiquement prit en mains tous les problèmes du travail.

Parce que le Parti Socialiste depuis 1924 avait toujours écarté la participation gouvernementale, aucun de ces hommes n'avait jamais eu la charge d'un département ministériel ; tous manquaient d'expérience ; les uns allaient se trouver immédiatement sous l'influence de leurs chefs de service ou d'experts souvent hostiles à l'expérience ; d'autres allaient être séduits par des formules neuves, mais nébuleuses.

(31) Salengro (Intérieur), Lebas (Travail), Léo Lagrange (Sous-Secrétaire d'Etat à l'organisation des Loisirs et des Sports.

(32) Auriol (Finances), Bedouce (Travaux publics).

(33) Tasso (Marine Marchande).

(34) Henri Sellier (Santé publique).

Le choix par Léon Blum de ses collaborateurs hors du Parti Socialiste n'a-t-il pas lui aussi été influencé par considérations de Parti ? On peut se le demander, lorsqu'il s'agit des ministres ou des Sous-Secrétaires d'Etat les membres de l'Union Socialistes Républicaine, formé pour partie de dissidents de la SFIO. Parmi ceux qui avaient suivi Renaudel en 1933, un seul trouva grâce : Paul Ramadier, maire de Decazeville, député de l'Aveyron, sous-secrétaire d'Etat aux Travaux Publics, chargé des Mines, de l'Electricité et des Combustibles liquides. Le choix était d'ailleurs excellent.

Pour se couvrir contre les critiques de ceux qui avaient toujours combattu la participation, Léon Blum nommait Paul Faure ministre d'Etat et donnait à Marceau Pivert, chargé de mission à la Présidence du Conseil, des attributions qui faisaient de lui un véritable sous-secrétaire d'Etat à l'Information.

Enfin, on peut se demander si ce n'est pas sous la pression du Parti Socialiste — soucieux de s'attribuer le plus grand nombre possible de portefeuilles, — que Léon Blum a systématiquement écarté les hommes qui avaient été à l'origine même du Front Populaire, mais qui n'étaient pas parlementaires des quatre grands partis.

Ni Gaston Bergery, député « frontiste » de Mantes, créateur de Front Commun, directeur de l'hebdomadaire la *Flèche* dont l'action a été considérable lors de la campagne électorale, ni Paul Rivet, président du *Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes*, premier élu du Front Populaire (comme conseiller municipal de Paris V<sup>e</sup> en mai 1935), ni André Delmas secrétaire général du *Syndicat National des Instituteurs* qui a abrité les premières réunions du Front Populaire (avant juillet 1935), ni Victor Basch, professeur à la Sorbonne, président de la *Ligue des Droits de l'Homme*, président du Comité National du Front Populaire n'ont été appelés à s'intégrer dans l'équipe gouvernementale, à laquelle certains auraient pu apporter un sang plus jeune.

Né d'une association entre des Partis un moment dévalorisés et des organisations non politiques, le Front Populaire aboutissait ainsi à la réinsertion dans la vie politique d'équipes traditionnelles. *Le Front Populaire avait sans doute sauvé les Partis d'un discrédit — mérité ou non, là n'est pas la question — mais le péril passé, les*

*Partis le réduisaient à n'être plus qu'une annexe sans importance*: les commissions et le Comité directeur du Front Populaire qui se réunissaient au siège de la Ligue des Droits de l'Homme, rue Jean Dolent, entraient en veilleuse : pour des raisons d'ailleurs parfaitement légitimes, la grande manifestation, prévue dans Paris pour célébrer la victoire commune fut ajournée à la demande du gouvernement.

\*  
\*\*

Si le parti socialiste, qui, en 1935, ne compte guère que cent vingt mille adhérents et qui, en 1936, ne dépassera pas deux cent mille adhérents, connaît aussi mal les réalités économiques et sociales, l'indépendance dans laquelle le mouvement syndical se maintient, notamment depuis le vote de la Charte d'Amiens en 1906, l'explique partiellement.

Le Parti socialiste depuis la scission de Tours, pour faire pièce au Parti Communiste, s'est institué le gardien de cette tradition, il considère qu'il n'a pas à intervenir en tant que tel dans l'élaboration d'une législation sociale qui relève d'abord du syndicalisme. Certes, des contacts personnels se maintiennent ou s'établissent ; des secrétaires de Fédérations ou d'Unions sont devenus députés SFIO, parmi eux Arthur Chaussy (de la Fédération de l'Agriculture) Paulin (du Puy de Dôme), Blancho (de la Loire Inférieure). Des rapporteurs de textes importants se sont mis en relations avec la CGT : ainsi Etienne Antonelli, professeur à la Faculté de droit de Lyon, député de la Haute Savoie, pour les Assurances Sociales.

Mais au groupe parlementaire SFIO, la *proportion des élus d'origine ouvrière est allé diminuant, tandis qu'augmentait celle des avocats, des instituteurs, des professeurs*. Très peu en revanche d'ingénieurs et de techniciens. En Grande-Bretagne, le ministre Ramsay Macdonald a vu accéder au Foreign Office le métallurgiste Arthur Henderson ; le ministre Attlee y verra le docker Ernest Bevin. Rien de tel dans le ministère Blum : l'ouvrier François Blancho y sera le seul manuel, à un poste secondaire (35). La classe ouvrière n'a pas le sentiment d'une promotion symbolique de tel ou tel de ses fils ; les communistes ne manquent pas d'utiliser cet oubli qui sert leur propagande.

---

(35) Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Militaire.

Or, devant une Confédération Générale du Travail qui s'est réunifiée en mars 1936, la SFIO est particulièrement vulnérable. Certes, au Congrès d'unité syndicale de Toulouse, les communistes n'ont disposé que d'un tiers des mandats, mais l'afflux de nouveaux adhérents, à partir de mai 1936, rapidement bouleverse le rapport des forces. D'un million d'adhérents, la CGT va passer à cinq millions. Ces quatre millions de « syndiqués de la promotion Blum », comme les appellent les anciens avec un sourire un peu méprisant, sont à la fois impatients et ignorants. Impatients : parce qu'ils croient « tout possible » ; ignorants parce qu'ils ne connaissent rien des conditions réelles de l'action ouvrière, des difficultés auxquelles elle se heurte, des devoirs qui leur incombent.

Pour les propagandistes communistes, qui, il faut le dire, ne mesurent pas leur peine et ne lésinent pas sur le choix des moyens, ce fut un jeu d'enfant que de tourner contre le gouvernement cette masse à la fois méfiante vis-à-vis du Pouvoir et crédule à l'égard de ceux qui dénonçaient ses faiblesses.

Trois thèmes furent complaisamment développés :

1° Dès l'automne 1936, il apparut que la hausse des prix annulait pour partie la hausse des salaires. Le patronat essayait de reprendre ce qu'il avait dû céder. Il fallait donc recommencer les grèves, disaient les communistes et certains SFIO.

2° Puisque l'action syndicale se heurtait dans l'entreprise à des mesures discriminatoires, il fallait que les syndicats obtiennent un contrôle sur l'embauchage et le licenciement, répétait la CGT.

3° En acceptant de cesser ses envois d'armes à l'Espagne républicaine, le gouvernement a manqué à la solidarité antifasciste. En proposant la non-intervention, il a peut-être compromis la sécurité de la France. En maintenant cette non-intervention, alors que l'Italie mussolinienne et l'Allemagne hitlérienne la violent, le gouvernement joue un jeu de dupe.

Plus tard, en 1948 (36), Léon Blum dira qu'il a pris sur lui en présence de ces violations, de pratiquer « une non-intervention relâchée », et qu'un fonctionnaire issu des Douanes, membre d'un Cabinet ministériel était chargé d'organiser la contrebande au profit des républicains espagnols. Mais, pour le moment, il ne peut que se taire.

A ces trois griefs, dont deux sont syndicaux et l'un est politique, ne faut-il pas ajouter un fait extérieur ?

Du Front Populaire, les communistes attendaient qu'il contribue efficacement à un rapprochement franco-soviétique. Certes un pacte d'assistance mutuelle avait été signé le 2 mai 1935 à Paris, et Pierre Laval s'était rendu à Moscou où il avait obtenu de Staline une sensationnelle déclaration en faveur de la défense nationale française (37). Laval évincé du gouvernement Sarraut a fait, en février 1936, ratifier le Pacte par le Parlement. Mais l'URSS souhaite un accord militaire. Le premier soin de Léon Blum en arrivant au pouvoir a été de resserrer, le plus qu'il l'a pu, les relations avec la Grande-Bretagne, compromises par Laval, mais dans les semaines et dans les mois qui suivent Léon Blum n'aboutit pas au même résultat du côté de Moscou.

Est-ce parce qu'il juge la politique de l'URSS en Espagne imprudente et dangereuse pour la France ? On a pu le penser. Est-ce parce qu'il se heurte à de sérieuses réticences de la part de l'Etat-major français ? Il l'a dit.

Mais un document capital a été versé au débat lorsque Léon Blum a déclaré devant la Commission d'Enquête qu'il avait volontairement freiné la négociation militaire pour une raison tout autre. Chose étonnante, ce document est passé inaperçu (38). J'ai eu la chance de l'exhumer. Le voici : « A la fin de 1936, j'ai reçu à titre intime et privé, de mon ami Edouard Bénès, un avis transmis par mon fils, de passage à Prague ; avis me conseillant instamment d'observer les plus grandes précautions dans nos rapports avec l'Etat-major soviétique. D'après son propre service de renseignements (et le service de renseignements tchécoslovaque jouissait en Europe d'une réputation méritée), les dirigeants du Grand Etat-major soviétique entretenaient avec l'Allemagne des relations suspectes. Peu de mois après, a éclaté le procès connu sous le nom de procès Toukatchevski qui mit en cause le général Toukatchevski, chef d'Etat-major

(36) Déposition à la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale.

(37) « Staline comprend et approuve pleinement la politique de défense nationale faite par la France pour maintenir sa force armée au niveau de sa sécurité. »

(38) Sans doute parce que à ce moment on ignorait ce qu'on sait aujourd'hui sur les origines de l'affaire.

général soviétique. Je ne sais pas si j'ai confié cet incident à personne. Je vois qu'il est nouveau pour mon ami Maurice Violette, et je crois en effet que je le raconte, ici, pour la première fois. C'est cet avertissement donné à la fin de 1936 qui m'a, en quelque sorte, paralysé dans l'effort tenace que je faisais depuis plusieurs mois pour donner à l'alliance franco-soviétique tout son caractère et tout son rendement sur le plan militaire » (39).

Le maréchal Toukatchevski et plusieurs de ses collaborateurs étaient condamnés le 11 juin 1937 pour haute trahison et exécuté le 12 juin 1937. Dans ces conditions, la mise en garde d'Edouard Bénès à Léon Blum ne pouvait pas ne pas paraître justifiée par l'événement. Qui pouvait penser que tous les éléments gangrenés avaient été éliminés par la procès ?

On sait aujourd'hui que Bénès et, à travers lui, Léon Blum, d'un côté, et Staline de l'autre, avaient été dupés par une machination hitlérienne. Toukatchevski n'était pas coupable, il a été officiellement réhabilité.

Devant l'attitude de Léon Blum, les communistes français n'ont-ils pas pensé de juillet 1936 à juin 1937 qu'ils obtiendraient plus facilement d'un président du Conseil radical que de leur adversaire de Tours (40), la conclusion de l'accord militaire qui leur tenait à cœur ? Les articles que Pierre Berlant envoya de Moscou au *Temps* et au *Petit Parisien* son significatifs.

À la CGT la tâche des communistes aurait été compliquée si les anciens confédérés (41) avaient maintenu leur totale union en face des anciens unitaires (42). Ce ne fut pas le cas. Les anciens confédérés se divisent.

Jouhaux, à la veille de l'unité syndicale, avait mis en garde ses camarades contre les dangers que comportait pour eux la réunification. Il avait déclaré être hanté par l'idée de toutes les manœuvres que laissait prévoir la lecture d'un livre récent (43). Pressé par Charles Laurent de la Fédération des fonctionnaires, il avait indiqué que ce livre était le *Staline* de Boris Souvarine, dont il avait conseillé aux membres du Comité Confédéral National la lecture et la méditation.

Cependant, à la CGT c'est en la personne de Jouhaux que les ex-unitaires vont trouver, à partir de juin 1936, le point de moindre résistance.

Est-ce, comme le pensent certains, parce que Jouhaux a été profondément déçu que Léon Blum ne fasse pas de lui un Haut Commissaire préposé à la lutte contre le chômage comme, en mars 1935, en Belgique, Van Zeeland l'a fait de Henri de Man, nommé Ministre des Travaux Publics et de la résorption du chômage ?

Est-ce parce qu'entre Léon Blum et Léon Jouhaux, si profondément différents à tant d'égards, il n'a jamais existé de profonde sympathie (44).

Est-ce parce que les scrupules juridiques de Léon Blum paraissent à Léon Jouhaux périmés et dangereux ? Est-ce parce que le proudhonisme du secrétaire général de la CGT se heurte à la conception traditionnelle du pouvoir qui est celle de l'ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat ?

Est-ce parce que Léon Jouhaux pense que Léon Blum échouera, mais que son échec ne sera pas celui du Front Populaire et que lui, Léon Jouhaux, sera qualifié pour prendre la tête d'une nouvelle expérience et pour faire mieux ?

Est-ce parce que le patriotisme réel de Léon Jouhaux se conjugue avec sa formation libertaire pour réclamer un appui total à l'Espagne républicaine, socialiste, syndicaliste et anarchiste ?

Est-ce parce que l'homme qui, pendant des années après 1920, n'a pas pu prendre la parole dans l'agglomération parisienne sans être hué par les communistes, savoure maintenant comme une revanche sans pareille la joie d'être acclamé par eux alors qu'il tient le même langage ?

Il est difficile de répondre, comme il est impossible d'évaluer la mesure dans laquelle ces différents mobiles ont pu se mêler.

Quelle que soit la cause, le fait est là.

Jouhaux critique brutalement la politique espagnole du gouvernement ; il juge insuffisant son

(39) Déposition du 18 juin 1947, p. 129.

(40) Au Congrès de Tours, en décembre 1920, c'est Léon Blum qui avait procédé à l'analyse la plus critique des conceptions bolchevistes incluses dans les vingt-deux conditions mises à l'entrée dans l'Internationale.

(41) On appelle alors confédérés les syndiqués de la CGT du 211, rue Lafayette que dirige Jouhaux.

(42) Les unitaires sont les adhérents de la Confédération Générale du Travail Unitaire, rue Grande aux Belles, à direction communiste.

(43) Paru chez Plon.

(44) Alors que Albert Thomas et Léon Jouhaux étaient de plain pied.

programme de grands travaux. Quand ont éclaté les bagarres de Clichy, il se laisse forcer la main par l'Union des syndicats de la région parisienne (à direction communiste) qui veut une grève de protestation. Surtout, il exige de Léon Blum, inquiet des conséquences que va entraîner l'application massive des quarante heures, qu'elles entrent en vigueur pour tous et immédiatement, annulant d'un coup l'effet bienfaisant qu'on pouvait attendre légitimement de la dévaluation.

*Cette faiblesse, elle-même, s'expliquerait-elle sans l'existence d'une « mythologie » commune au syndicalisme de la CGT et au socialisme de la SFIO qui considère comme sacrée toute réaction ouvrière et qui refuse de condamner comme nocive l'indiscipline dans l'entreprise ?*

Simone Weil qui avait vécu avec enthousiasme les journées exaltantes de mai-juin 1936 ne cache pas ses inquiétudes : au retour d'une mission dans le Nord elle écrit à la CGT en 1937 :

« Avant juin, il y avait dans les usines un certain ordre, une certaine discipline qui étaient fondés sur l'esclavage. L'esclavage a disparu dans une large mesure ; l'ordre lié à l'esclavage a disparu du même coup. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais l'industrie ne peut pas vivre sans ordre. L'absence de sanctions ne peut pas se perpétuer sans un danger grave et réel pour la production, et il n'est même pas de l'intérêt moral de la classe ouvrière que les ouvriers se sentent irresponsables dans l'accomplissement du travail » (45).

\*  
\*\*

Toute la responsabilité de l'échec du Front Populaire n'incombe cependant pas aux vainqueurs de mai 1936.

Les vaincus en ont aussi leur part.

Et d'abord le patronat, pris dans son ensemble.

Ce patronat qui avait accepté, en avril 1919, la loi de huit heures avait essayé par la suite d'obtenir de multiples dérogations.

Il s'était, tout compte fait, réjoui de la division syndicale qui diminuait la force ouvrière.

Il n'avait guère, en matière sociale, dépassé le paternalisme, les pratiques charitables et les bonnes œuvres.

Certains de ses éléments avaient appelé, de leurs vœux et sans doute de leurs deniers, la création de l'Etat fort dont ils espéraient qu'il mettrait à la raison les syndicats et sans comprendre qu'il aboutirait, à leur imposer, à eux aussi, de rudes disciplines.

Pour le journal le *Temps* qui était considéré comme leur porte-parole, le 6 février 1934 n'avait pas été une journée d'émeute fasciste, mais une protestation légitime contre la décadence du pouvoir ; pour le même journal, le 12 février avait été une journée fasciste, de fascisme syndical, car les syndicats avaient paralysé les pouvoirs publics.

Quand en mai 1936, avaient commencé les grèves avec occupation, les porte-parole des employeurs s'étaient enfermés dans une position juridiquement fondée, mais politiquement absurde : puisque les usines sont occupées, on porte atteinte au droit de propriété. Nous ne négocierons que lorsqu'elles seront évacuées.

Mais on s'était bien gardé de demander au gouvernement qu'il soit procédé par force à l'évacuation des usines occupées.

Finalement, la peur de tout perdre l'avait emporté sur toute autre considération ; on avait été fort aise de la signature des accords Matignon (46) un peu déçu cependant que tout ne rentrât pas dans l'ordre dès le lendemain et que les ouvriers exigassent la conclusion préalable de conventions collectives.

Avant 1936, des fautes avaient été commises par les employeurs. Quelques-uns l'avaient reconnu — au premier rang d'entre eux, Duchemin, président de la Confédération Générale de la Production Française qui, mis en présence de bulletins de salaires apportés dans leurs dossiers par les syndicalistes de la CGT, n'avait pu retenir une réflexion :

« J'ai entendu, disait Léon Blum à la Cour de Riom, M. Duchemin dire à M. Richemont, tandis qu'on lui mettait sous les yeux le taux de certains salaires, de salaires effroyables par leur modicité : « Comment est-ce possible ? Comment avons-nous

(45) Simone Weil. La condition ouvrière. Paris, Gallimard, 1951, p. 204.

(46) Le *Temps* au lendemain des accords Matignon (10 juin 1936) avait cependant parlé de « Fascisme Economique ».

pu laisser faire cela ? Nous avons manqué à notre devoir en laissant les choses aller ainsi » (47).

A partir de juin 1936, des fautes ont été commises par les salariés, à leur tour, impulsifs, mal conseillés ignorants des impossibilités auxquels se heurtaient certaines de leurs demandes.

La sagesse eut été dans une entente des éléments modérateurs des deux camps, évoluant vers ce qu'on appelle aujourd'hui le paritarisme auquel ne répugnaient pas, nous l'avons dit, les leaders des Nouveaux Cahiers (48).

Ce qu'on voit, au contraire, c'est le triomphe, des deux côtés, des éléments de combat ; les exigences syndicales se heurtant à un refus patronal qui, à son tour, suscite de nouvelles exigences.

En octobre 1936, l'organisation patronale refuse de nouvelles négociations à Matignon en vue d'un nouvel accord et bien qu'implicitement Léon Blum ait déjà consenti à une « pause » dans le rythme des réformes.

L'opposition des employeurs se renforce encore lorsqu'en janvier 1937, Léon Blum consent explicitement à la pause et fait appel à des « experts financiers » (49) qui inspirent au monde patronal une totale confiance.

Sans doute a-t-on cru alors d'un certain côté, que comme MacDonald en 1931, Léon Blum accepterait de se couper des éléments les plus ardents de la classe ouvrière pour s'intégrer à une Union Nationale qui « assouplirait » les lois de 1936. Léon Blum a senti cet espoir. Il l'a déçu.

C'était, en effet, mal le connaître. Pour lui, les lois sociales étaient devenues aussi intangibles que les lois laïques avaient pu l'être après 1905 pour les radicaux ; la participation SFIO au ministère Chautemps de juin 1937 n'avait d'autres raisons d'être, semble-t-il, que de garantir cette intangibilité en travaillant à la réintégration de la classe ouvrière dans la nation, peut-être en vue de certaines échéances trop aisément prévisibles.

De ce point de vue, la majorité des employeurs ont eu, de l'avenir immédiat, une vue moins précise que Léon Blum ; pour certains d'entre eux, la guerre et l'occupation ont parfois été l'occasion de sordides repréailles. Quoi d'étonnant à ce que nombre de militants aient, à leur tour, cherché dans la Libération de 1944-1945 le retour d'un

Front Populaire dont ils avaient conservé la nostalgie ?

Responsabilité de la classe ouvrière. Responsabilité des employeurs. Responsabilité des classes moyennes aussi. Dans le grand drame qui se tramait, elles pouvaient jouer un rôle d'arbitre. Comme elles avaient constitué l'assise principale de la République au temps de Jules Ferry, elles pouvaient constituer l'ossature d'une France nouvelle.

Mais elles se sont divisées.

Parmi les techniciens, nombreux ont été ceux qui, souffrant d'être écrasés entre le poids de la masse ouvrière et le poids de l'autorité patronale, connaissent à nouveau la séduction des formules totalitaires.

Dans les masses paysannes, un sentiment de jalousie parfois obscur, parfois conscient, s'est développé devant les nouvelles lois sociales — en particulier dans les congés payés dont les exploitants agricoles ne bénéficiaient pas.

Parmi les fonctionnaires, même parmi ceux qui avaient voté pour le Front Populaire, l'inflation a suscité un malaise croissant. Par conviction politique ou syndicale, les uns ont maintenu leur engagement « à gauche ». Par intérêt ou par crainte, les autres ont reflué vers la droite.

Elue pour quatre ans, la Chambre du Front Populaire devait être renouvelée en mai 1940. Si elle avait pu l'être, nul doute que la majorité aurait été renversée : nombre d'électeurs radicaux, socialistes de l'USSR ou socialistes SFIO auraient refusé au second tour de donner leur voix au candidat communiste, même venu en tête. Les socialistes auraient-ils accepté de voter radical ? Les radicaux auraient-ils accepté de voter SFIO ?

(47) Léon Blum, Œuvres: *La prison et le procès*, p. 262, Albin Michel, Paris, 1955.

Jean Coutrot au lendemain des grèves notait fort justement, qu'au refus d'obéissance des salariés, avait correspondu une véritable stupeur patronale: « Les leviers psychologiques habituels du commandement se trouvent brusquement brisés. Les hommes ne songeaient plus à obéir, ni les patrons à donner des ordres. » (*L'humanisme économique — X<sup>me</sup> Crise*, Paris, 1936, p. 45).

(48) Certains hommes des Lignes n'étaient pas incapables de comprendre la nécessité de travailler à créer un nouveau climat. C'est l'un d'entre-eux, J.P. Maxence qui écrit dans son *Histoire de dix ans* (p 355): « Il faut voir dans les grèves de juin 1936 la fierté de toute une classe qui réclamait son droit à la vie ».

(49) MM. Baudoin, Rist et Rueff.

Dès 1938, les quatre partis solidairement vainqueurs en 1936 étaient séparés par des haines inexpiables, qui s'ajoutaient à celles qui séparaient la droite et la gauche.

*L'immense majorité des Français, absorbée par les problèmes intérieurs n'avait aucune idée de la gravité des périls qui montaient (50).*

Illusion sur la victoire qu'on avait crue solide et dont on méconnaissait la précarité.

Illusion sur la sécurité qu'on attendait de la ligne Maginot.

Illusion sur la toute puissance des Alliés qu'on croit sûrs.

Ceux que parfois envahit un doute le chassent, en pensant que si quelque danger menace, il est encore lointain et que, d'ici, là l'exemple français peut réveiller en Allemagne et en Italie les masses populaires et leur donner la force de renverser leurs régimes.

Cette illusion durera jusqu'en août 1939.

\*  
\*\*

Si les équipes dirigeants dans le domaine politique et social se sont révélées inférieures à leurs tâches, si les masses ont été à la fois indisciplinées et crédules, c'est en grande partie parce que le pays avait été fatigué par la crise, mais encore plus saigné par la guerre précédente.

Quel est l'âge des ministres de Léon Blum qui ont eu à la fois la conscience exacte des problèmes posés, l'intuition lucide des solutions, la volonté tenace des réalisations ?

Georges Monnet ministre socialiste de l'Agriculture, né en 1898, vient d'avoir 38 ans.

Jean Zay, ministre radical de l'Éducation Nationale, né en 1905 a 31 ans.

Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État à l'Organisation des Loisirs et aux Sports, né en 1900 n'a pas encore 36 ans.

Marx avait 33 ans lorsqu'il écrivait le Manifeste Communiste. Jaurès n'avait pas 40 ans lorsqu'il entreprenait de dresser dans la *Revue socialiste* le tableau d'une organisation socialiste. Lénine en 1917 à 47 ans ; Trotsky n'en a que 38.

En définitive, la grande cause de l'échec du gouvernement de Front Populaire n'est-elle pas là ? Les trois hommes qui, au moment décisif, occupaient les postes-clés, Léon Blum né en 1872, Paul Faure, né en 1878, Léon Jouhaux né en 1879 étaient des hommes de l'autre avant-guerre, aux prises avec des problèmes dont ils n'avaient pas pleinement mesuré l'ampleur, portés à toujours chercher des solutions dans ce qui avait été l'expérience de leur jeunesse.

Le syndicaliste Pierre Monatte a cité un jour ce mot d'un grand patron des Métaux au lendemain du Waterloo patronal qu'avait été l'accord Matignon :

« Il n'est pas étonnant que nous ayons été battus. Nous avons pour chef des hommes de 70 ans. Les représentants des ouvriers n'avaient pas plus de 30 ans. »

N'est-ce pas pour la même raison que le Front Populaire au pouvoir n'a pas su finalement exploiter sa victoire ? *Vincere scis ; Sed victoria uti nescis...*

---

(50) Lors de la remilitarisation de la Rhénanie en mars 1936, on avait entendu cette réflexion : « Pourvu qu'ils n'en tirent pas prétexte pour retarder les élections ». Ils, c'est-à-dire, le gouvernement au pouvoir, qui était de direction radicale.



# Du révisionnisme de Bernstein aux révisionnismes de Khrouchtchev et de Mao

---

par Léo MOULIN,  
Professeur au Collège d'Europe (Bruges).

★

C'est un fort beau livre que celui de M. Léopold Labedz (1). Une introduction intelligente et lucide de Labedz lui-même, vingt-sept études d'auteurs différents, portant sur les aspects les plus divers du révisionnisme, ancien (de Bernstein à Plekhanov et à Boukharine) et nouveau (G. Lukacs, E. Bloch), sur les « Nouvelles Gauches » d'Italie, de France et de Grande-Bretagne, sur Tito, « reluctant Revisionist », sur les tentatives soviétiques de repenser, dans le cadre d'un marxisme encore très orthodoxe, les conditions d'une politique internationale et d'une économie nationale nouvelles, et sur quelques autres sujets encore.

Le thème est inépuisable, car il est ancré dans la nature des choses elles-mêmes. Il y a toujours eu, il y aura toujours des esprits dogmatiques et d'autres, plus enclins à tenir compte du réel, plus « libre-exaministes », qui voudront procéder aux nécessaires adaptations. La querelle a commencé quelques années à peine après la mort de Marx avec Bernstein, et se poursuit sous nos yeux, avec Khrouchtchev, car il est hors de doute que ce très empirique bonhomme, dont la formation doctrinale est nulle (remercions-en le ciel !), fait du révisionnisme sans le savoir, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, et avec Mao, farouche gardien d'une orthodoxie désincarnée, mais révisionniste, ne serait-ce que par rapport au léninisme. (Quant au marxisme, n'en parlons pas : l'originalité la plus certaine du dogmatisme chinois est de n'avoir rien à faire avec la pensée marxienne.)

Ai-je dit que la lecture du livre est aisée, agréable sans rien de cette pesanteur grise qui rend souvent si pénible la pensée des marxistes ? En outre, un index des noms et un index des sujets éclairent le

chercheur. C'est, tout compte fait, un bon livre et qui incite à réfléchir.

Car, enfin, il y a quelque chose de fondamentalement étrange dans cette volonté de tant d'hommes remarquables de défendre à tout prix l'orthodoxie marxiste, alors qu'il existe autant d'interprétations du marxisme qu'il y a, je ne dis pas de marxologues (du type Rubel ou Papaioannou), mais de marxistes, et que, d'autre part, les notions de « marxisme » et d'« orthodoxie » sont intrinsèquement contradictoires ; et quelque chose de tout aussi étrange dans la volonté d'autres hommes, tels que Bernstein, de Man, Luxembourg, Deborin, qui furent, à n'en pas douter, des doctrinaires de grande envergure, de procéder aux adaptations et aux révisions nécessaires sans jamais vouloir s'avouer révisionnistes.

Bien des éléments des orthodoxies marxistes les plus rigoureuses proviennent cependant de démarches « révisionnistes ». (p. 13 et sv.). Lénine doit sa notion du « Parti, avant-garde consciente du prolétariat », à Ogarev et à Tkatchev, et, en remontant plus haut, à Tchernychevsky (2).

La notion de « dictature du prolétariat » vient de Halphand-Parvus (qui, par la suite...); celle d'impérialisme, de Hobson (qui la renia), de Hilferding et de Rosa Luxembourg ; celle du « socialisme dans un seul pays », de Boukharine, assassiné par la suite comme déviationniste ; celle de « révo-

---

(1) Revisionism. Essays on the history of Marxist ideas, Library of International Studies, Londres, G. Allen and Unwin (1962).

(2) Cf. N. Valentinov, Mes rencontres avec Lénine, Paris, Plon (1964), pp. 109-131 (cité: Valentinov).

lution coloniale », au sens actuel du mot, de Sultan Galiev et M. Nath Roy.

La doctrine de Lénine est donc le fruit d'une série de révisions. Lénine n'a d'ailleurs pas échappé aux accusations de révisionnisme : il lui a fallu écrire « La maladie infantile du communisme » (1920) pour répondre aux « orthodoxes » de gauche, « puristes » d'Angleterre, d'Allemagne et d'ailleurs, adversaires de tous les compromis, qui l'accusaient de renoncer aux méthodes et à l'esprit traditionnels du marxisme (3).

En fait, tout le monde est le « révisionniste » de quelqu'un. Il n'y a de différences que de degré dans l'attachement verbal aux vérités révélées ; les réformistes se contentant d'un *lip-service* à la Doctrine, tandis que les « pékinois » que les Soviétiques accusent d'être des « révisionnistes dogmatiques » ce qui, à première vue, peut paraître étrange se veulent « orthodoxes », mais non dogmatiques.

En réalité, la division des marxistes en « orthodoxes » (fidèles à l'une ou l'autre des cent orthodoxies qui se partagent les fidèles de Marx) et en « révisionnistes » (et ici aussi nous rencontrons cent espèces de révisionnisme) ne correspond à rien de bien précis sur le plan de l'analyse sociologique ; ce sont, le plus souvent, des querelles de mots recouvrant, fort mal d'ailleurs, des rivalités de personnes.

Il est remarquable que les « orthodoxes » n'ont triomphé que dans les pays économiquement attardés, cependant que les « révisionnistes », devenus réformistes, s'installaient dans les pays économiquement et socialement évolués.

Tout esprit scientifique en déduirait que ce n'est point là l'effet du hasard, et que les reproches cinglants que les « orthodoxes » lancent à la tête des « révisionnistes » ne font que démontrer leur ignorance des réalités du monde moderne. Dénoncer « la trahison des chefs » sociaux-démocrates pour expliquer les succès du socialisme réformiste en Occident est du point de vue du matérialisme historique, la plus pauvre des explications qui se puisse imaginer. Il y a évidemment autre chose, et qui étudie les conditions socio-économiques des nations occidentales, ne peut qu'aboutir à leur conclusion logique qui est le réformisme travailliste. C'est ce que les « orthodoxes » ne veulent pas admettre : M. Khrouchtchev s'entête à proposer à l'agriculteur danois la solution des *sovkhoses* et aux Amé-

ricains, la « révolution socialiste », cependant que M. Mao ne cesse de reprocher aux Soviétiques, maîtres d'un puissant secteur industriel, et riches de près d'un demi siècle d'expériences et d'échecs, de ne pas partager les vues des Chinois sur « le grand bond en avant », les « communes populaires », « l'acier des campagnes » et autres rêveries biscornues.

De leur côté, nos réformistes sont des révisionnistes qui ne comprennent pas que l'évolution, les transformations et les réalités du monde moderne, son élan et ses rythmes, ses mutations et sa vitesse d'innovation, exigent désormais autre chose qu'une timide, toujours trop timide, « révision ».

Vivant au XX<sup>e</sup> siècle et — sociologiquement — déjà projetés dans l'an 2000, ils continuent à penser le monde selon le vocabulaire et les affectivités de Quaregnon et de 1848.

Par définition, toute science est révisionniste. Il ne viendrait à l'esprit d'aucun biologiste ou physicien de diviser ses collègues en « orthodoxes » et en « révisionnistes », moins encore de nier les évidences dégagées par l'observation.

Le marxisme qui se veut, et se voulait, un socialisme scientifique aurait donc dû être essentiellement en état constant de « révision permanente ».

D'où vient, dès lors, qu'il ne l'ait pas été, ou si peu et si mal, et comme sans oser se l'avouer à soi-même ? D'où vient qu'il se soit sclérosé, pour ainsi dire, dès sa naissance et qu'il se soit si vite transformé en une « historical ideology », en une « chiliastic ideology », (p. 10 et 11), en une « pétrification d'orthodoxie » ? D'où vient que l'action des révisionnistes les plus authentiques, qui auraient pu le féconder, ait été si faible et, finalement, à ce point inopérante ?

Les causes de cette « tragédie du marxisme » (M. Collinet) sont multiples et très complexes. Essayons de les dénombrer rapidement.

1. Il y a tout d'abord le caractère de Marx lui-même, arrogant, autoritaire, injurieux et injuste à l'extrême, intolérant au dernier point, et fort attaché à sa doctrine (Labeledz, *op. cit.*, p. 10), même lorsqu'il déclare (mais quel sens faut-il donner à cette boutade ?) que « tout ce qu'il sait, c'est qu'il

(3) Edit. Le Monde en 10/18, Paris (1962).

n'est pas marxiste ». Il n'était peut-être pas « marxiste », parce qu'il était Marx lui-même ; mais il ne permettait guère aux autres de ne pas l'être.

Pareille forme d'esprit ne favorise pas le libre-examen. Que dire alors d'esprits aussi naturellement rigides que ceux de Lénine, de Plekhanov ou de Kautsky ?

2. Deuxième raison de la rapide sclérose du marxisme : le génie même de Marx. Il a écrasé ses épigones, Lafargue, Bebel, Kautsky, Bernstein lui-même, ou Henri de Man ne développent leurs thèses d'« au-delà du marxisme » qu'après bien des hésitations, des « revenez-y », des repentirs, et même après leur « libération », continuent à souffrir d'inhibitions dévastatrices.

En physique, en chimie, en biologie, l'expérience maîtresse et source de toute pensée et de tout savoir dicte sa loi à tous. Tôt ou tard, les disciples, à défaut du Patron, s'inclineront devant ses leçons.

Dans les sciences sociales et les sciences humaines, l'évidence est moins contraignante. Ceux qui travaillent sur leurs chantiers peuvent toujours raisonner, ergoter, s'attacher désespérément aux mots et aux concepts familiers, nier l'évidence, interpréter les données à la lumière d'une idéologie qui a été élaborée il y a un siècle ou même plus. Si, par surcroît, quelques fragments des données accumulées par ces sciences, encore incertaines et sujettes à révision, tombent dans les mains d'hommes engagés dans l'action, politiques ou politiciens, révolutionnaires professionnels comme Lénine, militants doctrinaires comme Plekhanov, ou gouvernants comme Staline et Mao, qui ne voient dans les données de la recherche pure, qu'un carquois bien garni de flèches prêtes à être lancées dans n'importe quelle direction, alors les chances des disciplines sociales et humaines de s'adapter — *scientifiquement* — à la réalité mouvante du monde moderne tendent résolument vers zéro. Elles deviennent pour longtemps les *ancillae* de la théologie marxiste.

Ainsi s'explique que de la pensée marxienne à la doctrine marxiste, l'appauvrissement soit si considérable.

Engels ne peut se comparer à Marx, ni Kautsky à Engels, ni Vandervelde ou Jaurès à Kautsky. Que dire alors de la véritable mutilation qu'a subi le marxisme en devenant léninisme, ou, pis encore,

stalinisme, titisme ou maoïsme ? Entre Marx et ses épigones d'aujourd'hui, la distance est plus grande qu'entre la pensée de Teilhard de Chardin et la pire bigoterie populaire ; et cette comparaison m'amène à la troisième raison de la sclérose marxiste.

3. Il existe dans l'homme une tendance spontanée à sacrifier ses croyances, même et peut-être surtout quand celles-ci se veulent « naturelles », laïques et rationnelles. On dirait que, incapable d'assumer pleinement sa vocation prométhéenne, l'humanité a besoin des soutiens, des mythes, des explications et des modes de penser qui lui viennent des religions révélées. Le marxisme n'a pas échappé à cette tentation, l'usage (inconscient) de mots appartenant au vocabulaire des religions le prouve à suffisance : on nous parle des « canons » et de la « Vulgate » (p. 320), d'« orthodoxie » et d'« hérésie » (p. 35) (4). J'ai même trouvé, dans une lettre au PC d'URSS répondant aux accusations du PC chinois, l'expression « Saint des Saints » pour définir le corps des dogmes du marxisme-léninisme.

On ne comprend rien au phénomène communiste si on n'a pas pris conscience du fait que le communisme est un islam, je veux dire une religion révélée, fermée et militante, avec sa téléologie et sa théologie, son millénarisme et ses interprètes autorisés, ses catéchismes et ses index des livres défendus (je croirai à la libération du monde soviétique le jour où j'y verrai dans les vitrines des librairies communistes les œuvres de Trotsky), avec ses fanatiques, ses martyrs et ses Torquemada.

Écoutons Lénine (en 1904 !) : « Marx et Engels ont dit tout ce qu'il y avait à dire... Rien dans le marxisme n'est sujet à révision ». Et ceci, qui présageait bien de l'avenir : « Il n'existe qu'une seule réponse à la révision : taper sur la gueule » (5).

Citons encore : « La social-démocratie n'est pas un séminaire où l'on confronte diverses idées... Elle a son programme, sa conception et ses propres idées... Tous ceux qui y sont entrés doivent suivre ses idées, au lieu de les discuter » (6).

Rosa Luxembourg elle-même a beau écrire : « Du socialisme et du marxisme... nous n'avons jamais

(4) Valentinov, p. 256, n. 1, cite une lettre de Lénine exigeant qu'on expulse un membre du Parti qui apporte « des éléments d'hérésie dans le marxisme ».

(5) N. Valentinov, *op. cit.*, p. 251.

(6) Idem., p. 251.

été idolâtres » (7), elle n'accorde cependant guère de droits à la critique interne du socialisme au sein du Parti. Bebel a toujours estimé que le Parti avait plus besoin de discipline que de liberté de pensée et Jaurès a fait exclure Charles Andler de la SFIO, parce qu'il avait émis quelques doutes touchant l'absence de nationalisme pangermanique au sein de la sacro-sainte social-démocratie allemande. On pourrait multiplier des faits de ce genre à l'infini.

Il est évident que pareille sacralisation ne facilite pas les adaptations. Avec L. Labedz (*op. cit.*, p. 24), on peut se demander d'ailleurs si une révision et, par conséquent, une libéralisation, est possible dans le cadre, par définition, monolithique, d'un parti unique, seul interprète autorisé, et seul détenteur de la vérité historique, et maître de tous les pouvoirs. Pour le communisme, qu'il soit khrouchtchévien ou maoïste, il n'existe pas d'autres possibilités de révision qu'au départ d'une décision d'en Haut, alors que, *par définition*, les innovations sont l'œuvre non pas de la base (qui est inerte et amorphe), mais de clerics marginaux et isolés. Et quelles chances y a-t-il que les maîtres du Kremlin, déjà accablés par Pékin des mêmes reproches et des mêmes injures qu'eux-mêmes ont si longtemps jetés au visage des « réformistes » et des « social-traitres » d'Occident, procèdent à une critique révisionniste en profondeur, alors qu'ils savent que — pour reprendre les termes d'une revue soviétique (*Moskva*, 1, 1958) — ils n'ont d'autre choix qu'entre « détruire le révisionnisme ou être détruit par lui ».

Même pour le marxiste non-communiste, toute révision est douloureuse. Elle l'est d'une façon générale, pour tout homme, quelle que soit sa religion ou sa doctrine. Par inertie mentale, par viscosité intellectuelle, nous restons volontiers dans les ornières.

Pour le marxiste, les difficultés sont encore aggravées du fait que le marxisme divise les hommes de savoir et les hommes de culture, en auteurs « bourgeois » et en marxistes de plus ou moins stricte observance. Lénine l'a dit et répété cent fois : « Les professeurs d'économie ne sont, en général, que les savants commis de la classe capitaliste, comme les professeurs de philosophie ne sont que les commis des théologiens » (8). Sur ce point, l'attitude des marxistes *strictioris observantiae* n'a pas changé.

Un de mes étonnements lorsque parurent les

œuvres libératrices (pour leurs auteurs) de Hervé, de Morin, de Fougeyrollas, de Naville, de Henri Lefevre (*op. cit.*, p. 315 et sv.), qui découvraient, enfin !, la « nature magique du stalinisme », fut de constater à quel point ces hommes de vaste culture, qui, dans leur domaine, avaient tout lu et tout compris, ignoraient, ou argumentaient comme s'ils avaient ignoré, tout ce que la génération qui précédait la leur (celle de Souvarine, de Collinet, de Koestler, de Monnerot, de Tasca, de Dwight Mac Donald, et de tant d'autres) avait écrit. De toute évidence. Ils n'avaient pas extrait « la substantifique moelle » de ces auteurs « bourgeois », « traitres » ou « déviationnistes », disons : de ces « hérétiques » mille fois maudits. Inutile de dire qu'ayant déjà tant de peine à *apostasier* le stalinisme, ils n'étaient pas mûrs pour procéder à l'examen critique du léninisme lui-même, et moins encore du marxisme ou du socialisme.

Il n'y a pas que Lénine à s'être refusé à admettre la possibilité, si minime soit-elle, d'une certaine objectivité scientifique dans les sciences sociales : toute la « pensée » socialiste n'est que trop souvent imprégnée de cet esprit.

Il s'ensuit que le plus souvent, l'effort de révision fait par les marxistes non-communistes d'Occident, et à fortiori par les communistes, ne consiste pas à observer les faits et à s'efforcer d'en dégager la signification, ou à lire (comme Marx l'avait fait) des auteurs « bourgeois » tel que Keynes, Raymond Aron, Sorokin ou Karl Mannheim ; ni même à se pencher, pour en tenir compte, sur les travaux des marxologues, tels que G. Gurvitch, M. Rubel, K. Papaioannou ou A. Patri, pour ne citer que ceux-là, qui ont bien mis en lumière les confusions, les incertitudes et les contradictions de la pensée marxienne.

L'effort de révision se limite le plus souvent à discuter les écrits des autres « marxistes », les uns « orthodoxes » et les autres « hérétiques », ou, dans la meilleure des hypothèses, à insérer de gré ou de force les faits observés — si on les observe ! — dans les cadres doctrinaux traditionnels : « C'est entendu : le prolétariat s'est déprolétarisé, mais il ne s'intègre pas pour autant dans la société bourgeoise... C'est entendu, les classes moyennes salariées marquent volontiers les distances culturelles par rapport à la classe ouvrière, mais tôt ou tard

(7) La révolution russe, Idées et Combats, avril 1946, p. 45.

(8) Valentinov, *op. cit.*, p. 314.

leurs intérêts communs de travailleurs les uniront dans un même grand parti du travail... C'est entendu, l'apparition (non prévue par Marx) d'une civilisation des loisirs détourne les travailleurs des problèmes du travail, mais tôt ou tard ceux-ci prendront conscience des impératifs de la vraie civilisation, celle du travail, et exigeront la gestion démocratique de l'économie », etc.

4. Pareille attitude affective et même, bien souvent, passionnelle, rend évidemment impossible ou, en tout cas, fort difficile, une révision scientifique des données fondamentales du socialisme ou du marxisme.

Elle a provoqué des disputes byzantines qui, très vite, ont opposé les deux types de tempérament et de vision du monde que l'on rencontre communément parmi les hommes : « les orthodoxes », conservateurs d'autant plus figés dans leur orthodoxie qu'ils la sentent menacée par les faits, et les « révisionnistes », hommes du mouvement, sans doute, mais beaucoup trop désireux de démontrer qu'ils étaient et qu'ils sont au moins aussi « orthodoxes » que leurs adversaires, pour oser pousser très loin l'analyse critique de l'interprétation du monde moderne que fournissent les schémas marxistes, et moins encore, cela va de soi, l'analyse critique du marxisme lui-même comme philosophie et comme sociologie.

D'où les interminables querelles qui ont opposé ceux que Lucien Laurat appelle, plaisamment, les paléo-marxistes et les marxistes tout court, les austro-marxistes et les néo-marxistes, les trotskistes et les boukhariniens, et aujourd'hui, les maoïstes et les khrouchtchéviens.

5. Une cinquième raison peut enfin expliquer pourquoi la sclérose a atteint le marxisme dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : elle tient aux structures même de notre société. Notre société est composée de masses d'hommes-masse, qui se sont agglomérés dans des groupes de pression et d'intérêt (partis, syndicats, mutualités, associations professionnelles, fraternelles, etc.) dont l'objectif est évidemment de conquérir dans l'immédiat des avantages, à défaut du pouvoir, et non d'organiser des réflexions sur l'avenir. La classe ouvrière en particulier, même et surtout quand elle cède aux charmes frelatés des romances révolutionnaires (le Grand Soir, les Barricades, etc.), est naturellement conservatrice et

encline au corporatisme : sur ce point, Lénine a vu clair.

Ce misonéisme ne porte guère à l'analyse doctrinale.

Les militants sortis de la classe ouvrière ont, comme elle, le fétichisme du passé qui se confond, dans leur esprit, avec leur jeunesse héroïque et les services qu'ils ont rendus. Ils vieillissent, comme vieillissent leurs troupes, ainsi qu'Imbert l'a établi. Cela ne les incite guère à modifier quoi que ce soit à la vision du monde qui les a menés où ils sont et en a fait ce qu'ils sont.

Leurs chefs sont, le plus souvent, des animaux de combat, des passionnés ou des colériques, pour reprendre les termes de la caractériologie moderne, fort amoureux, comme leurs adversaires capitalistes, du pouvoir pour le pouvoir, nécessairement pragmatiques, quelque peu sceptiques, sinon méfiants, quant au bien-fondé des ressourcements doctrinaux et, de toute façon, peu désireux de changer quoi que ce soit aux données qui leur sont familières. Pour eux, il n'est d'autre révision que celle, insensible et diffuse, qu'imposent très lentement les faits et les réalités.

Quant aux intellectuels, ils brillent rarement par le courage. Sur ce point, Berth et Sorel ont raison. Sans doute, certains d'entre eux cédant aux conformismes de « gauche », « s'engagent-ils ». Mais, en fait, ils sont le plus souvent timorés et peu désireux (et fort incapables) de refaire pour le marxisme d'aujourd'hui l'effort de révision critique et de synthèse créatrice que Marx a fait pour le socialisme de son temps (ce qui serait après tout, le seul hommage possible au génie de Marx).

C'est pourquoi, pour une Simone Weil, une Rosa Luxembourg, une Jeanne Hersch, une Hannah Arendt (femmes et juives, remarquons-le (9), et, à ces titres, doublement marginales), pour un Bernstein ou, mais sur un tout autre plan, un Djilas (en prison en Yougoslavie) ou un W. Harich (en prison en Allemagne de l'Est), on rencontre tant de Garaudy, de Prenant ou de Mandel et, autrefois, tant de Nizan et de Politzer, bien sagement installés dans les ornières des orthodoxies les plus diverses, sans doute, mais toutes aussi étroites les unes que les autres.

---

(9) On pourrait y ajouter, sur un tout autre plan, Gertrude Stein.

Tous ces facteurs réunis, se confirmant et se renforçant mutuellement, ne contribuent guère à favoriser les nécessaires remises en question. Il faut d'ailleurs beaucoup de courage spirituel — la chose la plus rare du monde — pour dire, comme Bernstein, en 1898 : « Le vote d'une Assemblée si haute que soit sa valeur, ne peut évidemment pas me détourner d'opinions que je me suis faites en étudiant les phénomènes sociaux » (L. Labedz, *op cit.*, p. 39). Beaucoup de courage, et aussi une très grande indépendance matérielle, un manque complet d'ambitions politiques, le goût de la solitude intellectuelle, la capacité de supporter les injures des hommes.

Jointes au fait, d'une portée plus générale, de l'hostilité constante que le groupe, quel qu'il soit, manifeste entre tous les innovateurs susceptibles de troubler ses ruminations, ces facteurs expliquent pourquoi et comment l'esprit de révision n'a pas renouvelé, sinon de façon diffuse, confuse et incon-

sciente, le sang qui coulait dans les veines du marxisme.

Et expliquent aussi que les tentatives de ressourcement et de repensement des « *New Reasoners* » d'Angleterre (Labedz, *op cit.*, pp. 299-312), des « Néo-marxistes » de France (*idem*, pp. 313-323), des socialistes italiens (*idem*, p. 324-336), les « *New Fabian Essays* », le « *Twentieth Century Socialism* » (10), les œuvres de Mendès-France et même d'André Philip (11) soient à ce point hésitantes, conventionnelles, timorées et incertaines. Par rapport aux grandes bouffées d'air frais, violentes et salubres, que sont la pensée et les œuvres de Marx ou de Bernstein, ou même le « *Que faire ?* » de Lénine, les essais de leurs épigones semblent bien ternes.

---

(10) Publié par la *Socialist Union*, Londres, *Penguin Special* (1956).

(11) Cf. Léo Moulin, *Destin du Socialisme*, *Res Publica*, no 2, 1964, pp. 190-192.



# De l'information des quotidiens belges de langue française en matière de politique étrangère

---

par Jean HOED.

★

Pour ses informations de politique étrangère, la presse dispose de deux sources principales : les agences de presse et les correspondants ; ce sont là de loin les sources les plus importantes.

Afin de préciser cette importance et aussi afin de discerner l'attitude des journaux quotidiens devant les très nombreuses informations qui leur parviennent constamment, nous nous sommes tracés le cadre d'étude suivant : durant une période de dix jours, à savoir du 16 au 25 août 1961, nous avons analysé l'ensemble des quotidiens belges de langue française au seul point de vue des informations ayant un caractère politique et qui émanaient de pays étrangers à la Belgique. Nous avons étudié l'ensemble des dépêches que les agences de presse fournirent à ces journaux durant cette période et l'attitude de chacun d'entre eux devant cette énorme masse d'informations. Nous avons également étudié l'apport des correspondants à chacun des journaux pris en considération ; nous croyons devoir signaler, à ce sujet, qu'il s'est agi des quotidiens belges édités en français et qui sont des organes diffusant des informations politiques, c'est-à-dire que n'ont pas été pris en considération les quotidiens à caractère financier ni, évidemment, le quotidien sportif. Les tableaux que l'on trouvera dans les pages qui vont suivre montreront quels furent les journaux envisagés ; nous tenons toutefois à faire remarquer que nous n'avons analysé qu'un seul « titre » dans les cas où plusieurs journaux présentent les mêmes informations à leurs lecteurs ce qui est la caractéristique des groupes suivants :

1. *La Meuse, La Lanterne.*

2. *Le Matin, La Flandre Libérale* (NB. : qui relèvent d'ailleurs du même groupe financier que *La Meuse, La Lanterne*).

3. *La Nouvelle Gazette, la Province.*

4. *Le Peuple, Le Monde du Travail, Le Travail.*

5. *Le Rappel, Le Journal de Mons et du Borinage. L'Echo du Centre.*

6. *Vers l'Avenir, Le Courrier, L'Avenir du Luxembourg.*

Les pages qui vont suivre relatent les principaux résultats auxquels nous a mené cette recherche.

## 1. Les abonnements aux agences de presse.

Tous les journaux envisagés, sauf *Le Drapeau Rouge* qui semble détenir une situation assez particulière en la matière, sont abonnés au moins à une agence de presse.

Voici ci-après le tableau de leurs abonnements que nous avons établi d'après les renseignements obtenus de ces journaux :

I. Journaux abonnés aux agences Belga et Associated Press :

*La Dernière Heure.*

*La Libre Belgique.*

*Le Peuple.*

*Le Soir.*

*La Wallonie.*

II. Journaux abonnés uniquement à l'agence Belga :

*La Cité.*

*La Métropole.*

*Vers l'Avenir.*

*Indépendance.*

*Journal de Charleroi.*

*La Nouvelle Gazette.*

*Le Rappel.*

*La Gazette de Liège.*  
*L'Avenir du Tournaisis.*  
*Le Courrier de l'Escaut.*

III. Journaux abonnés aux agences Belga et United Press :

*Le Matin.*  
*La Meuse.*

IV. Journal abonné uniquement à l'agence Associated Press :

*Le Jour.*

Pourquoi une telle différence d'attitude ?

Nous en voyons la principale raison dans le prix élevé, d'un abonnement à une agence de presse. (Il faut remarquer à ce sujet que chaque journal paie un prix d'abonnement différent, prix variant suivant le chiffre du tirage.) D'autre part, mais il s'agit certainement d'une raison secondaire, les agences américaines sont parfois critiquées (entre autre pour un léger penchant au sensationnalisme).

## 2. Les agences de presse.

Le tableau précédent nous a montré que les trois agences qui alimentent constamment en nouvelles les journaux étudiés sont les agences Belga, AP et UPI. Elles sont en communication permanente avec leurs abonnés par le moyen technique des téléscripteurs. Les deux agences américaines sont des agences mondiales dont le siège à Bruxelles n'est qu'un simple bureau, tandis que l'agence Belga est une agence strictement nationale n'ayant pas de bureaux à l'étranger.

### a) L'Agence Belga.

Son rôle, vis-à-vis de la presse belge, est capital. Sur les dix-huit « titres » retenus, nous l'avons vu, dix ne sont abonnés qu'à la seule agence Belga et sept le sont conjointement avec un autre abonnement ; étant donné (nous le verrons plus loin) que l'apport en informations extérieures à la Belgique par des correspondants est bien moindre que l'apport des agences de presse, on en déduit immédiatement que le rôle de Belga est capital dans la formation de l'opinion publique (d'autant plus qu'elle alimente également en nouvelles la presse flamande ainsi que la radio et la télévision ; mais dans ce dernier domaine, la RTB dispose de plusieurs sources ; elle est, en effet, abonnée aux agences Belga, AFP, Reuter, UPI et AP).

La création de Belga remonte au 20 août 1920 (1). A cette date, en effet, la « Société Anonyme Agence Télégraphique Belge » fut mise sur pied ; les promoteurs en avaient été le Roi Albert, son secrétaire M. L. Gérard et plusieurs dirigeants politiques. Il faut aussi citer tout spécialement Ernest Henrion et P.M. Olivier, l'un journaliste qui avait collaboré au service de presse du GQG belge pendant la guerre et l'autre, publiciste, qui voulait surtout fonder un bureau d'informations économiques. A côté d'eux, on trouvait Maurice Travailleur qui fut, en fait le véritable fondateur de l'agence dont il assumait la présidence durant vingt-sept années ; c'était un ingénieur qui avait joué un rôle important dans le développement de la télégraphie sans fil (2).

Auparavant, l'agence française Havas et l'agence britannique Reuter exploitaient un bureau commun en Belgique. Ce bureau commun fut racheté par la nouvelle société anonyme ; par la même occasion, ces deux agences s'étaient engagées à ne plus travailler en Belgique, sauf par l'intermédiaire de cette nouvelle société (3). Cette situation perdure toujours aujourd'hui : Belga retransmet une partie importante des dépêches AFP et Reuter (il n'y a que deux exceptions : la RTB reçoit toutes les informations d'AFP et de Reuter, mais par le canal de l'agence Belga ; de même, le siège bruxellois de la CEE reçoit également toutes les informations d'AFP). Dans tous les autres cas, les nouvelles d'AFP et de Reuter diffusées par Belga sont préalablement triées par cette dernière, tri rendu absolument nécessaire par la quantité considérable de dépêches.

La société anonyme fut créée avec un capital de 5 millions de francs qui avait été souscrit par à peu près deux cent sociétés industrielles ou bancaires et une douzaine de particuliers. La presse n'avait souscrit qu'une minime partie de ce capital. Conçue comme une société purement privée, il n'est pas douteux que l'agence fut, en réalité, au début, un organe officieux (4). Nous sommes persuadés qu'il n'en est plus rien aujourd'hui.

Au lendemain de la dernière guerre, Belga offrit

(1) Annexes du *Moniteur belge* du 16 septembre 1920.

(2) Ryelandt Daniel : « Agences de presse », in « *Revue Générale Belge* », N° 67, mai 1951.

(3) Unesco : « Les agences télégraphiques d'information », Paris, 1953, pp. 114 à 116.

(4) Ryelandt D. : « Agences de presse », *op. cit.*

à la presse de racheter une partie du capital et de participer à sa gestion effective. Ce qui fait que les journaux détiennent aujourd'hui 4.000 des 5.000 actions de la société ; de telle manière que s'il s'agit toujours d'une société anonyme, nous nous trouvons en fait en face d'une coopérative de presse. De plus, les neuf membres du Conseil d'administration sont tous désignés par les journaux. Enfin, les actionnaires qui ne sont pas des journaux, ne sont pas représentés en sein du conseil d'administration (5). En plus de ces garanties d'indépendance, il existe encore un comité technique, groupant des délégués de fédérations de journaux, qui contrôle le fonctionnement de l'agence (6). Tout cela montre que le grand capital n'a plus aujourd'hui qu'un droit de regard fort réduit sur les activités de l'agence.

L'agence Belga recourt elle-même aux services d'agences étrangères en ce qui concerne les informations émanant d'autres pays que la Belgique. Elle y dispose également de correspondants, mais ce sont surtout les agences étrangères, qui l'approvisionnent en nouvelles. Ces agences sont, avant tout, les agences AFP et Reuter. Belga est en liaison permanente avec elles (elle leur est abonnée en vertu d'accords régulièrement renouvelés). A côté de ces deux principales sources, Belga reçoit encore des dépêches émanant des agences ACP (Léo-

poldville), Inbel, etc., et d'un ensemble d'agences européennes nationales qui se servent mutuellement de correspondants (ANP, ATS, APA, DPA, ANSA et d'autres encore).

Belga ne reçoit de ces dernières que quelques dépêches par jour, tandis qu'elle reçoit les services complets d'AFP et de Reuter qu'elle est d'ailleurs obligée de trier, ce tri étant rendu nécessaire par le fait que toutes les dépêches reçues constituent une masse énorme de nouvelles que Belga ne pourrait manifestement toutes retransmettre, et aussi par le fait que Belga n'émet, en règle générale, que de 6,30 heures du matin à 01,30 h. de la nuit, alors qu'AFP et Reuter émettent jour et nuit sans discontinuer. En ce qui concerne ce tri, une des règles essentielles est que vu qu'AFP et Reuter rapportent la plupart du temps les mêmes faits, Belga retransmet seulement la première dépêche reçue. D'autre part, enfin, lors de ce tri, sont également éliminées les dépêches relatant des détails ainsi que celles qui ne constituent que des redites.

Nous avons indiqué qu'AFP et Reuter, si elles sont les plus importantes, ne constituent pas les seules sources de Belga. L'analyse détaillée des dépêches lancées durant la période du 16 au 25 août 1961 nous a permis d'établir le tableau suivant qui indique le nombre de dépêches provenant de chacune des sources de Belga :

Dates (août 1961)	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	Moyenne 10 jours
<b>Sources :</b>											
AFP . . . . .	122	82	154	106	93	126	117	103	102	116	112,1
Reuter. . . . .	28	37	32	28	21	26	24	32	27	19	27,4
Belga . . . . .	35	34	32	36	44	41	48	53	31	58	41,2
DPA . . . . .	11	7	5	6	4	13	8	2	13	6	7,5
Comtel . . . . .	22	25	29	0	0	22	25	26	19	21	18,9
Inbel . . . . .	3	4	4	6	0	5	6	7	8	7	5
ACP . . . . .	3	2	3	2	0	1	6	0	2	5	2,4
ANP . . . . .	1	2	0	2	4	0	0	0	0	0	0,9
EFE . . . . .	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0,2
Communiqués . . . . .	13	10	6	5	0	0	11	8	10	12	7,5
PAP . . . . .	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0,1
Itim . . . . .	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0,1
<b>Totaux journaliers des dépêches émises par Belga .</b>	<b>238</b>	<b>203</b>	<b>267</b>	<b>192</b>	<b>170</b>	<b>234</b>	<b>246</b>	<b>231</b>	<b>212</b>	<b>244</b>	<b>223,7</b>

Grâce à la bonne obligeance de M. Pierre Boons, de la RTB nous avons pu effectuer un contrôle du tri opéré par Belga. En effet, comme nous l'avons déjà indiqué, la RTB reçoit toutes les informations qu'AFP et Reuter envoient à Belga. Nous avons abouti à la conclusion que l'attitude de l'agence

belge est entièrement objective. La quasi totalité des dépêches qu'elle retransmet l'est telle quelle : aucun changement n'est opéré. Les rares modifica-

(4) « La Presse », N° 1, Bruxelles (1958), p. 12.  
 (6) Ryelandt D.: « Agences de presse », *op. cit.*

tions qui y sont apportées sont de simples remaniements de syntaxe.

Le contrôle effectué à la RTB nous a montré qu'aucune dépêche importante d'AFP ou de Reuter n'a été omise. Dans certains cas, seuls des extraits de dépêches furent retransmis, mais les passages omis ne renfermaient que des détails. Ce contrôle nous a été permis par le fait que Belga indique toujours en tête de chaque dépêche la source dont elle la tient. D'autre part, en ce qui concerne les retards de Belga dans les retransmissions, ils s'échelonnent en général entre vingt et soixante minutes. Il y a parfois des exceptions à ces limites ; nous avons, entre autre, rencontré des retards ramenés à sept minutes et d'autres qui durèrent plusieurs heures (cas des dépêches arrivant vers 2-3 heures du matin au siège de Belga, qui ne les retransmet que vers 6 h 30-7 heures.

Pour conclure cette question, nous croyons pouvoir affirmer que l'attitude de l'agence Belga lors du tri qu'elle doit opérer parmi ses principales sources est totalement objective et nullement tendancieuse.

#### b) *L'Agence Associated Press (AP).*

Son origine remonte à l'année 1848 quand fut créée la « Harbour News Association » par six importants journaux de New York afin d'unir leurs efforts pour se procurer les informations émanant d'Europe (7). Devenue successivement la « New York Associated Press » (1857) et « Western Associated Press », elle devint finalement, après divers changements, « The Associated Press » en 1892. « Associated Press » établit un contrat d'échange avec l'agence Reuter afin d'obtenir les informations européennes, mais dès 1902, l'AP installa quelques bureaux en Europe.

En 1934, elle dénonça tous ses accords avec d'autres agences et commença alors à distribuer librement son service aux journaux de l'étranger (8).

L'AP est une association coopérative, à but non lucratif. C'est l'ensemble des abonnements qui constitue l'unique source de revenus de l'agence. Elle est contrôlée exclusivement par les membres de l'association. Elle dispose d'un très grand nombre de correspondants à travers les USA ainsi qu'à travers le monde entier.

#### c) *L'agence United Press International (UPI.)*

Cette agence est récente : elle résulte de la fusion en 1958, de deux agences américaines mondiales : la « United Press » et l'« International News Service ».

L'United Press, fondée en 1907, a d'abord eu pour but de récolter des informations européennes (tout comme l'AP). Cela à cause du fait que l'Associated Press avait des accords avec des agences européennes dont plusieurs étaient officieuses ; situation que des adversaires de l'Associated Press critiquaient car ils prétendaient qu'ainsi des influences gouvernementales européennes s'exerçaient sur une partie des informations d'AP. Une seconde raison de sa création était que pour pouvoir obtenir le service de l'AP, il fallait l'accord des membres de cette association paraissant dans la ville ; accord souvent refusé. Ces deux raisons expliquent le succès connu par United Press, agence non plus coopérative, mais à but nettement commercial (9).

Quant à l'International News Service, elle fut fondée en 1909 pour alimenter la chaîne de journaux HEARST. D'importance moindre que United Press, elle a été absorbée par cette dernière en 1958.

On notera au sujet d'UPI qu'elle compte actuellement un plus grand nombre d'abonnés parmi la presse d'expression flamande que parmi celle d'expression française. D'autre part, le nombre d'abonnés uniquement au service « photos » excède le nombre des abonnés aux seules nouvelles écrites.

Dans les cas des deux agences américaines, les nouvelles qui sont diffusées en Belgique proviennent soit de France (service en français), soit des Pays-Bas (service en flamand). Ces sièges traduisent les informations de l'anglais.

### 3. Les correspondants.

Si quasi tous les journaux belges disposent de correspondants dans le pays même, la situation est fort différente en ce qui concerne les correspondants de ces mêmes journaux dans les pays étrangers. En

(7) Denoyer (Pierre) : « La Presse dans le monde », Paris (1950), page 45

(8) Unesco : « Les agences télégraphiques d'information » (Paris, 1953), page 48.

(9) Denoyer P. : « La presse dans le monde », *op. cit.*

effet, on ne voit que les quotidiens ayant de bonnes ressources financières disposer d'un vaste réseau de correspondants à l'étranger. Or, le fait pour un journal de disposer d'un correspondant sur place constitue un grand avantage. En effet, les dépêches d'agences se bornent dans la très grande majorité des cas à relater uniquement des faits. Le correspondant, lui, s'il relate également les faits, les explique et les entoure de commentaires. Son texte est structuré, se lit plus agréablement que les articles constitués de dépêches d'agences mises bout à bout. Le correspondant, surtout s'il est Belge, voit les faits avec d'autres yeux que les reporters d'agences étrangères. Notons à ce sujet que, malheureusement, la grande majorité des correspondants à l'étranger des journaux belges sont des ressortissants étrangers (M. Ryelandt, administrateur délégué de l'agence Belga, que nous avons consulté dans le cadre de cette étude, déplore vivement cet état de choses). Cette situation s'explique par les dépenses élevées que nécessite l'entretien permanent d'un collaborateur à l'étranger.

A côté des correspondants, il y a encore les envoyés spéciaux qui sont « lancés » en un lieu du monde où un fait important s'est produit ou va se produire. Mais pareils cas sont, somme toute, assez rares, et le fait des seuls journaux « riches » qui ne sont, en vérité, pas fort nombreux.

Durant la période (16 au 25 août 1961) dans le cadre de laquelle nous avons choisi de travailler, les lieux de « correspondances » des journaux qui nous intéressent étaient les suivants (10) :

1. *La Dernière Heure* : Rotterdam, Bonn, Genève, Londres, New-York, Paris et Rome.

2. *La Meuse* : Luxembourg et Paris.

N.B. : Le cas de ce journal est assez spécial. Il semble se baser surtout sur l'agence UPI pour un grand nombre de nouvelles étrangères.

3. *La Libre Belgique* : Paris, Londres, Rome, Bonn, Canada, Genève et New York.

4. *Le Peuple* : Paris, Londres, Rome, Athènes, RDA, Washington et Proche-Orient.

5. *Le Soir* : Paris, Londres, New York, Zurich, Rome, Hollande, Moscou, Luxembourg, Afrique du Sud, RDA, Grèce, Rio de Janeiro, Léopoldville, Malaga et Berne.

6. *La Wallonie* : Paris.

7. *La Cité* : Paris, Rome, Londres, New York et Bonn.

8. *Le Drapeau Rouge* : Moscou et Berlin-Est.

9. *Le Matin* : New York et Genève.

10. *La Métropole* : Paris, Londres, Rome, Washington, Bonn, Luxembourg, Vienne, Athènes et Tokio.

11. *Vers l'Avenir* : Paris, Rome, Berlin, Bonn, Londres, Irlande, Genève, Luxembourg, La Haye, Vienne, New York, Pays de l'Est, Montréal et Johannesburg.

12. *Nouvelle Gazette* : Paris et Londres.

13. *Gazette de Liège* : Paris.

14. *L'Avenir du Tournaisis* : Paris, RDA et Madrid.

15. *Le Jour* : Londres.

16. *Indépendance, Journal de Charleroi, Rappel et Courrier de l'Escaut*, n'ont aucun correspondant à l'étranger.

(Les renseignements qui précèdent ont été obtenus soit des journaux eux-mêmes, soit par les indications se trouvant dans l'Annuaire de la Presse belge (1960), soit encore dans les données fournies par le n° 31 de *La Presse*, pp. 167 à 171).

Ce relevé nous montre que la situation de chaque journal, du point de vue du nombre de correspondants à l'étranger, est tout à fait originale. En août 1961, les quotidiens qui en possédaient le plus grand nombre étaient *Vers l'Avenir, Le Soir, La Métropole, La Libre Belgique, Le Peuple, La Dernière Heure* et *La Cité*. En étaient dépourvus : *Le Rappel, Le Courrier de l'Escaut, Le Journal de Charleroi* et *Indépendance*.

#### 4. Analyse des dépêches lancées par les agences Belga, AP et UPI du 16 au 25 août 1961.

Toutes les dépêches lancées par ces trois agences aux journaux qui leur étaient abonnés ont été recueillies et analysées. Nous avons classé ces dépêches en diverses catégories : dépêches relatant un fait ayant nettement un caractère politique ; dépêches donnant des informations sportives ; dé-

(10) Ceci ne signifie pas qu'il y ai eu effectivement des correspondances de toutes ces sources du 16 au 25 août 1961.

pêches relatant des faits divers et, enfin, celles qui donnent des informations à caractère économique (dont la très grande majorité sont des cours de bourse). A côté de ces quatre grandes catégories de dépêches, nous avons dû parfois en ajouter une ou deux suivant les agences. En effet, comme les agences américaines ne relatent quasi exclusivement que des faits divers étrangers à la Belgique, une seule catégorie « Faits divers » suffisait; mais pour le cas de l'Agence Belga, la situation est différente : elle relate des faits divers étrangers, mais aussi belges, et nous avons dès lors cru utile de distinguer, en ce qui concerne Belga, les faits divers belges des étrangers.

D'autre part, alors que pour les agences Belga et Associated Press nous avons distingué une série de dépêches qui sont des « communiqués », nous ne l'avons pas fait pour UPI, pour la bonne raison que nous n'en avons pas rencontré dans les dépêches de cette agence durant la période envisagée. Notons au sujet de ces « communiqués » que chez Associated Press il s'est agi quasi exclusivement d'annonces faites par le siège bruxellois de cette agence aux journaux abonnés, de la liste des photos qu'ils allaient recevoir un peu plus tard. Tandis que chez Belga, à côté des annonces d'envois de photos, il y a aussi les mercuriales de l'abattoir d'Anderlecht, toute la série des bulletins météorologiques ainsi que quelques autres communiqués.

Enfin, en ce qui concerne les dépêches de l'agence Belga, nous avons fait la distinction entre les

dépêches ayant trait à la vie politique proprement belge et celles ayant trait à la politique étrangère à la Belgique.

Mais nous avons dressé les tableaux de manière telle que les cinq grandes catégories citées plus haut soient présentées chaque fois dans le même ordre, ceci afin de rendre plus faciles les comparaisons.

Le tableau ci-avant réunit les résultats auxquels nous avons abouti. Tous les chiffres cités constituent, à chaque fois, des moyennes ayant porté sur la période de dix jours en question.

Les chiffres de ce tableau, traduit en pourcentage, donne le tableau suivant :

Catégories des dépêches	Belga %	AP %	UPI %
<b>1<sup>o</sup> Unité de mesure : la dépêche</b>			
Politique étrangère . . . . .	48,14	61,72	72,08
Politique belge . . . . .	2,59		
Sports . . . . .	17,56	9,68	4,42
Nouvelles économiques . . . . .	9,56	2,04	1,04
Communiqués . . . . .	4,06	2,89	0
Faits divers belges . . . . .	7,28		
Faits divers étrangers . . . . .	10,77	23,64	22,43
<b>2<sup>o</sup> Unité de mesure : la ligne</b>			
Politique étrangère . . . . .	48,35	66,18	64,07
Politique belge . . . . .	3,12		
Sports . . . . .	20,91	8,33	3,95
Nouvelles économiques . . . . .	9,56	1,61	1,09
Communiqués . . . . .	4,55	2,44	0
Faits divers belges . . . . .	5,24		
Faits divers étrangers . . . . .	8,27	20,67	30,87

Catégories des dépêches	Belga	AP	UPI
<b>1<sup>o</sup> Unité de mesure : la dépêche</b>			
Moyenne journalière . . . . .	223,7	259,2	201,0
Politique étrangère . . . . .	107,7		
Politique belge . . . . .	5,8	160,0	144,9
Sports . . . . .	39,3	25,1	8,9
Nouvelles économiques . . . . .	21,4	5,3	2,1
Communiqués . . . . .	9,1	7,5	0
Faits divers belges . . . . .	16,3		
Faits divers étrangers . . . . .	24,1	61,3	45,1
<b>2<sup>o</sup> Unité de mesure : la ligne</b>			
Moyenne journalière . . . . .	2.684,7	3.624,9	3.241,6
Politique étrangère . . . . .	1.298,1		
Politique belge . . . . .	83,8	2.428,0	2.077,1
Sports . . . . .	561,6	302,3	128,2
Nouvelles économiques . . . . .	256,9	58,5	35,4
Communiqués . . . . .	122,4	88,5	0
Faits divers belges . . . . .	140,8		
Faits divers étrangers . . . . .	222,1	749,6	1.000,9

Les tableaux où la dépêche a été prise comme unité de mesure montrent donc, qu'en moyenne, ce furent les dépêches AP qui ont été journalièrement les plus nombreuses (259) et celles d'UPI les moins nombreuses (201). Les résultats montrent également que, dans les cas des trois agences, ce furent les dépêches ayant un caractère politique qui se révélèrent de loin les plus nombreuses. Dans les trois cas également, on voit que les dépêches de faits divers vinrent en deuxième position d'importance, suivies chaque fois aussi par les dépêches sportives. Ensuite, l'ordre d'importance des autres rubriques varie selon les agences.

D'autre part, on remarquera que le cas du 20 août, un dimanche, est fort caractéristique. C'est en effet, ce jour là que, chez les trois agences, le moins de dépêches furent émises. On constate aussi que le

nombre de dépêches consacrées aux sports augmente considérablement dans le cas des trois agences ce jour-là également. Ce dimanche est également marqué par l'absence totale (sauf chez UPI : une seule dépêche) de dépêches à caractère économique.

Si l'on examine les dépêches d'après le nombre de lignes accordées à chaque rubrique, on voit, qu'en gros, les observations sont plus ou moins semblables. En effet, la moyenne journalière de lignes émises est la plus élevée chez Associated Press ; mais il y a toutefois un changement : dans ce cas-ci, c'est Belga qui a le moins émis. La deuxième constatation qui a été faite à propos du calcul « en dépêches » se vérifie ici également : dans le cas des trois agences, ce sont les lignes consacrées à des nouvelles politiques qui sont les plus nombreuses. Quant à la troisième constatation on voit que l'usage de la ligne comme unité de mesure montre que pour AP et UPI les résultats sont tout à fait semblables à ceux obtenus par la première méthode : les faits divers viennent en deuxième position et les nouvelles sportives en troisième. Ces résultats sont toutefois inversés en ce qui concerne les dépêches de l'agence Belga.

##### 5. L'attitude des quotidiens en matière d'informations de politique internationale.

L'attitude de chacun des quotidiens analysés devant le flux de dépêches d'agences et les « correspondances » émanant de l'étranger qui lui parvinrent durant les dix jours étudiés fut originale. Pour discerner chacune de ces attitudes, nous avons procédé de la manière suivante : chaque journal belge de langue française ayant retransmis des dépêches émises entre les 16 et 25 août 1961 s'est vu mesuré, d'une manière détaillée, en centimètres carrés. Etant donné qu'un dimanche s'intégrait dans la série des dix jours, nous avons examiné pour chaque journal seulement neuf exemplaires (et huit seulement pour *Le Drapeau Rouge*). Toute surface imprimée consacrée à la politique internationale prise dans son sens le plus large, a été mesurée. Nous avons classifié nos mesures en différentes rubriques :

1. Surface totale imprimée consacrée à la politique internationale.

2. Surface consacrée à l'utilisation pure et simple de dépêches.

3. Surface consacrée aux « correspondances » de l'étranger.

4. Surface consacrée aux commentaires (rédigés en Belgique).

5. Surface consacrée aux titres (relatifs à la politique internationale).

6. Surface consacrée aux photographies de politique internationale.

Toutes ces mesures nous ont fourni des résultats dont nous avons tiré des moyennes sur neuf jours donc ; huit pour *Le Drapeau Rouge* (11) dont nous avons, finalement, tiré des pourcentages. Ces pourcentages ont pour base (100 %) la surface totale imprimée moyenne des neuf jours de chaque quotidien ; le cadre blanc n'a donc pas été pris en considération.

Comme les surfaces totales imprimées des différents journaux varient, nous avons noté ci-après la surface totale imprimée moyenne (sur neuf jours) de chacun de ces journaux. Il faut accorder une grande importance à ces chiffres parce qu'ils montrent dans quelle mesure la surface totale varie de journal à journal ; ceci est d'autant plus important que les pourcentages qui sont consignés dans les tableaux ultérieurs sont établis en fonction de

Journal	Surface totale imprimée, moyenne des 9 jours, en cm <sup>2</sup>	Moyenne de la surface accordée à la politique internationale en cm <sup>2</sup>
Soir . . . . .	43.120,16	2.952,10
Libre Belgique . . . . .	33.165	4.969,10
Meuse . . . . .	33.161,33	2.581,90
Rappel . . . . .	31.080	1.622,22
Nouvelle Gazette . . . . .	29.875,55	2.853,22
Dernière Heure . . . . .	29.822,22	3.155,65
Vers l'Avenir . . . . .	28.008,58	2.542,77
Wallonie . . . . .	28.000	1.659,20
Jour . . . . .	22.449,77	2.031,10
Journal de Charleroi . . . . .	22.347	1.278,88
Indépendance . . . . .	20.858,44	1.705,88
Peuple . . . . .	20.049,94	2.379,55
Métropole . . . . .	19.800	3.734,45
Avenir du Tournaisis . . . . .	19.645,26	2.766,72
Courrier de l'Escaut . . . . .	19.170,83	1.436,22
Matin . . . . .	18.612	2.539,90
Gazette de Liège . . . . .	18.523,11	2.227,44
Cité . . . . .	16.764,80	2.510
Drapeau Rouge . . . . .	8.664	2.309,40

(11) Au sujet de ce dernier quotidien nous avons pris en considération, en ce qui concerne les surfaces consacrées à la reproduction de dépêches d'agences, les dépêches que nous avons manifestement reconnues.

la surface totale du journal et l'on verra ainsi que *Le Drapeau Rouge* consacra, en moyenne, 26,5 % de sa superficie rédactionnelle à la politique internationale, alors que *Le Soir* n'y consacra que 9 %. Ces chiffres sont exacts, mais il faudra toujours avoir à l'esprit que, dans chaque cas, la base (soit 100 %) est la surface totale imprimée du journal en cause.

Afin de faciliter la lecture, nous avons dressé le tableau ci-avant dans un ordre décroissant.

Cette liste nous montre que *Le Soir* est le journal qui a vendu, et de loin, le plus de surface imprimée à ses lecteurs ; *Le Drapeau Rouge*, le moins.

Abordons à présent la question de l'importance absolue que chaque journal accorde aux informations de politique étrangère. L'analyse détaillée des quotidiens étudiés, durant les dix jours, nous a permis d'établir le tableau suivant. Tous ces chiffres sont encore une fois des moyennes établies sur neuf jours, sauf pour *Le Drapeau Rouge* où les moyennes n'ont porté que sur huit jours.

Journal	A %	B %	C %	D %	E %	F %
Avenir du Tournaisis . . . . .	14,08	9,05	1,62	0	1,52	1,88
Cité . . . . .	14,97	8,59	0,68	0,17	1,62	3,89
Courrier de l'Escaut . . . . .	7,48	4,18	0,46	0	0,79	2,05
Dernière Heure . . . . .	10,58	4,67	0,12	1,46	1,85	2,45
Drapeau Rouge . . . . .	26,65	15,50	4,80	0,34	0,91	5,08
Gazette de Liège . . . . .	12,02	7,10	0,91	0	1,01	2,99
Indépendance . . . . .	8,17	4,28	0,84	0	0,43	2,61
Jour . . . . .	9,04	5,64	0	0	1,19	2,21
Journal de Charleroi . . . . .	5,72	2,70	0,81	0	0,82	1,37
Libre Belgique . . . . .	14,98	7,83	1,89	2,02	1,07	2,45
Matin . . . . .	13,64	8,74	1,11	0	0,65	3,13
Métropole . . . . .	20,54	12,71	0,88	0,78	0,52	3,94
Meuse . . . . .	7,78	2,10	0,53	0	1,92	3,21
Nouvelle Gazette . . . . .	9,55	4,74	0,91	0	0,93	2,96
Peuple . . . . .	11,86	7,20	0,38	0,28	1,17	2,82
Rappel . . . . .	5,21	3,13	0,28	0	0,35	1,43
Soir . . . . .	6,84	2,99	0,39	1,52	0,28	1,64
Vers l'Avenir . . . . .	9,07	4,20	0,93	0,29	1,04	2,60
Wallonie . . . . .	5,92	2,19	0,67	0	0,88	2,17

A — pourcentage de la surface totale imprimée consacrée à la politique internationale.  
 B — pourcentage de la surface totale consacrée aux dépêches d'agences.  
 C — pourcentage de la surface totale consacrée aux commentaires.  
 D — pourcentage de la surface totale consacrée aux correspondances de l'étranger.  
 E — pourcentage de la surface totale consacrée aux photos.  
 F — pourcentage de la surface totale consacrée aux titres.

Le tableau ci-avant permet de distinguer les

grandes tendances rédactionnelles en matière d'informations de politique internationale.

Afin de mieux mettre en exergue l'importance que chaque quotidien accorde, d'une part aux dépêches d'agences, et d'autre part, aux « correspondances », nous avons dressé le tableau suivant. Il contient les pourcentages des surfaces consacrées aux deux rubriques qui nous intéressent ici, la base, soit 100 %, étant la surface totale imprimée que chaque journal accorde aux seules informations de politique internationale (c'est-à-dire en ne tenant pas compte des commentaires, des photos et des titres).

Journal	Dépêches %	Correspondances %
Avenir du Tournaisis . . . . .	100	0
Cité . . . . .	98,05	1,95
Courrier de l'Escaut . . . . .	100	0
Dernière Heure . . . . .	76,19	23,82
Drapeau Rouge . . . . .	97,86	2,15
Gazette de Liège . . . . .	100	0
Indépendance . . . . .	100	0
Jour . . . . .	100	0
Journal de Charleroi . . . . .	100	0
Libre Belgique . . . . .	79,50	20,51
Matin . . . . .	100	0
Métropole . . . . .	94,22	5,79
Meuse . . . . .	100	0
Nouvelle Gazette . . . . .	100	0
Peuple . . . . .	96,26	3,75
Rappel . . . . .	100	0
Soir . . . . .	66,30	33,71
Vers l'Avenir . . . . .	93,55	6,46
Wallonie . . . . .	100	0

Nous pouvons apercevoir à la lecture de ces tableaux que chaque journal à ses caractères propres dans l'importance accordée aux informations de politique étrangère. Certains d'entre eux mettent l'accent sur les titres et les photos ; d'autres, sur les articles proprement dits. *La Libre Belgique*, *La Métropole* et *Le Drapeau Rouge* apparaissent comme les trois journaux consacrant le plus important pourcentage de leur surface rédactionnelle à la politique étrangère (sous ses différentes formes).

L'importance des dépêches d'agences au sein des informations de politique internationale est énorme. Il n'y a véritablement que *La Dernière Heure*, *La Libre Belgique*, *Le Soir* et, dans une mesure moindre, *La Métropole* et *Vers l'Avenir* qui usent des correspondants à l'étranger d'une manière assez importante. Bon nombre de journaux, et parmi eux la très grande majorité des quotidiens provinciaux n'usent à ce sujet que des seules dépêches d'agences.

## 6. L'attitude des quotidiens devant les dépêches reçues.

La constatation essentielle à laquelle notre examen nous a mené est que chaque journal a une attitude originale en ce qui concerne les dépêches qu'il choisit de retransmettre mais, toutefois, les faits absolument essentiels, saillants, de la journée se trouvent relatés par tous les journaux. Cependant, alors que quelques journaux usent à cet effet d'une vingtaine de dépêches et des commentaires de leurs correspondants, d'autres se contentent de résumer en quelques lignes pour chaque question, une seule dépêche. Certains quotidiens y consacrent des colonnes entières, en donnant de multiples détails, d'autres se limitent à rapporter l'essentiel du fait en quelques phrases ou même encore par un seul grand titre.

Quels sont les journaux qui ont reproduit en règle générale le plus de dépêches à caractère de politique internationale ? C'est-à-dire, quels sont les journaux qui ont fourni le plus d'informations à leurs lecteurs concernant les faits saillants du jour, ainsi que les multiples nouvelles politiques plus banales émanant du monde entier ? L'analyse quantitative des tris effectués par les journaux nous a montré que ce sont principalement *La Métropole* et *La Libre Belgique* qui ont repris le plus de dépêches ayant un caractère politique tandis que *La Meuse* et *La Wallonie* en ont retransmis le moins. La situation des autres journaux apparaît à la lecture des tableaux suivants.

Ces tableaux ont été établis de la manière suivante : afin de connaître le nombre de dépêches reprises par les divers journaux étudiés, pour chaque jour, nous avons examiné, dépêche par dépêche, quelles étaient celles qui étaient reprises. Nous avons pour ce faire considéré comme dépêche entière tout passage d'une dépêche repris par un journal. Notons toutefois que le nombre de dépêches qui n'ont que des passages repris par la presse n'excéda jamais le nombre de dépêches entièrement retransmises. En ce qui concerne ces « coupures », il n'est pas possible de distinguer des règles ; en effet, il est très courant qu'une même dépêche soit entièrement reproduite par un journal, qu'un autre n'en reprenne qu'un passage et qu'un autre encore retransmette un passage, mais qui n'est pas le même que celui choisi par son confrère ! Il semble que ce soit le manque de place qui détermine en très grande partie les « coupures ». Remarquons aussi que nous avons rencontré des difficultés en ce qui concerne *La Meuse* et *La Wallonie*. En effet, il est très courant qu'une même dépêche gences sans les modifier, et qui sont dès lors facilement reconnaissables, ils réécrivent aussi, parfois en résumant, certaines dépêches. Notons que pour les cas dont nous avons eu connaissance, le fait que des dépêches soient réécrites n'a pas entraîné un changement de sens. Quand nous avons nettement reconnu une dépêche, au sein d'un article d'un de ces journaux nous en avons tenu compte. Notons à ce sujet que, hormis quelques exceptions qui se sont parfois présentées à propos des deux journaux

Tableau des dépêches Belga qui ont été utilisées par les différents quotidiens

Journaux	16/8	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Avenir du Tournaisis . . . . .	28	24	69	53	9	35	34	44	33	39
Cité . . . . .	38	27	52	21	18	43	42	41	36	42
Courrier de l'Escaut . . . . .	19	21	35	24	7	29	26	28	21	21
Dernière Heure . . . . .	23	15	17	24	10	17	20	12	16	26
Gazette de Liège . . . . .	49	30	53	55	13	33	40	24	29	24
Indépendance . . . . .	37	16	30	29	6	33	27	30	26	28
Journal de Charleroi . . . . .	12	10	20	7	3	16	12	12	18	13
Libre Belgique . . . . .	42	31	51	36	8	46	51	44	38	42
Matin . . . . .	40	38	50	29	6	49	54	43	46	54
Métropole . . . . .	63	59	70	56	20	57	50	60	75	55
Meuse . . . . .	3	3	9	4	—	3	16	15	5	7
Nouvelle Gazette . . . . .	32	25	37	26	14	37	47	39	45	36
Peuple . . . . .	26	12	13	12	2	27	33	27	33	17
Rappel . . . . .	40	19	38	34	11	20	22	26	27	11
Soir . . . . .	47	18	26	13	9	36	29	29	30	16
Vers l'Avenir . . . . .	46	31	50	29	6	49	54	43	46	54
Wallonie . . . . .	12	11	14	17	—	13	9	9	7	2
*	129	94	155	112	52	119	125	103	123	123

\* Cette dernière ligne de chiffres représente, pour chaque jour, le total brut, reçu par les journaux, des dépêches à caractère politique. On voit donc immédiatement que, presque partout, le déchet est énorme.

**Tableau des dépêches Associated Press qui ont été reprises par les divers quotidiens**

Journaux	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Dernière Heure . . . . .	15	16	11	8	7	7	14	8	16	13
Libre Belgique . . . . .	25	39	18	13	12	14	13	13	20	16
Peuple . . . . .	17	15	18	12	6	8	8	14	0	9
Soir . . . . .	15	14	17	8	7	11	7	8	9	6
Wallonie . . . . .	1	4	2	4	3	2	2	0	2	0
Jour . . . . .	29	23	5	21	0	23	21	25	9	18
*	181	168	179	170	94	148	142	171	160	187

\* Comme précédemment, nous avons indiqué les totaux journaliers des dépêches ayant un caractère politique sur cette ligne. Le total brut en nombre de dépêches reçues est le même chaque jour, pour chaque quotidien et le tableau montre donc, ici aussi, que les attitudes des journaux divergent beaucoup.

**Tableau des dépêches United Press International reprises par les journaux**

Journaux	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Matin . . . . .	1	10	2	0	10	1	3	0	2	0
Meuse . . . . .	14	15	3	0	12	9	6	4	9	1
*	146	127	167	167	99	128	151	154	145	165

\* Dans ce cas-ci également, nous donnons les totaux journaliers des dépêches « politiques » émises par l'agence.

qui viennent d'être cités, tous les journaux se sont bornés à recopier purement et simplement les dépêches d'agences ou du moins des passages de celles-ci. Ce n'est que très rarement que parfois un mot ou deux ont été remplacés par des synonymes.

Les trois tableaux rapportent les résultats de nos observations.

Il ressort de ces observations, qu'en ce qui concerne les dépêches à caractère politique, le nombre de dépêches retransmise par les journaux a été fort peu élevé par rapport au nombre de dépêches reçues. On remarquera que les quotidiens *La Meuse* et *Le Matin*, éléments de la « chaîne de Launoit », ont des politiques rédactionnelles bien distinctes : *Le Matin* retransmet en effet, et de loin, beaucoup plus de dépêches Belga que ne le fit *La Meuse* et, inversement, *La Meuse* a eu tendance à retransmettre plus de dépêches UPI que ne le fit *Le Matin*.

Pour ce qui est des journaux abonnés aux agences Belga et Associated Press, l'examen des deux premiers tableaux montre que tous ces journaux se basèrent, en général, avec de très rares exceptions, plus sur les dépêches Belga que sur celles d'Associated Press.

**7. Les retards dans l'utilisation par la presse de certaines dépêches et l'objectivité des journaux dans la retransmission des dépêches d'agences.**

Les journaux n'utilisent pas toujours **uniquement** en matière de politique internationale comme pour les autres matières, des dépêches de la veille. Il n'est en effet pas tellement rare que des dépêches ne soient reprises dans la presse que le surlendemain de leur émission par l'agence de presse. Il est des cas où le retard est encore plus long, mais pareils cas sont en fait assez rares, une information politique perdant en effet très rapidement sa valeur d'origine.

L'examen des journaux parus durant les dix jours pris en considération, nous a montré que tous les journaux reproduisent des dépêches avec retard. Ils ne le font pas tous les jours, mais pourtant très souvent. Dans la grande majorité des cas, les dépêches sont reprises avec un jour de retard, c'est-à-dire qu'elles se trouvent dans les journaux paraissant le surlendemain du jour où elles ont été émises par l'agence. Les cas où le retard est plus long sont très rares ; on ne les rencontre en fait que le lundi. C'est-à-dire que les journaux paraissant le lundi matin reprenaient parfois des dépêches du vendredi de la semaine précédente. Ce sont là les délais les plus longs que nous ayons rencontrés. Remarquons bien que toutes ces observations ne concernent que les dépêches ayant un caractère politique. Nous pensons, d'après les quelques cas que nous avons distingués, que les retards ont dû être parfois encore plus longs en ce qui concerne

des dépêches ayant trait à des faits divers ; ce qui se comprend d'ailleurs car un fait divers peut rester d'actualité pendant trois ou quatre jours tandis qu'une dépêche relatant un fait politique est très rapidement dépassée par l'évolution des événements.

Quant à l'objectivité des journaux dans la retransmission des dépêches, elle doit être examinée sur deux plans : le journal indique-t-il ses sources et ces indications sont-elles toujours exactes et, d'autre part, les dépêches reprises sont-elles éventuellement réécrites.

Si tous les quotidiens n'omettent jamais d'indiquer qu'un texte émane de leurs correspondants ou envoyés spéciaux à l'étranger, il en va tout autrement pour les indications relatives aux dépêches d'agences reprises par les journaux. En effet, l'attitude des divers quotidiens varie à ce sujet, mais il faut faire une constatation principale : aucun journal ne cite la source de toutes les dépêches qu'il retransmet. Cela parce que le journal amalgame très souvent plusieurs dépêches pour en faire un article et, très souvent aussi, il indique uniquement la source de la dépêche par laquelle débute l'article en question (*Le Soir* fait parfois exception).

On ne trouve répétons-le, aucun journal qui indique *toujours* le nom de l'agence qui a lancé la dépêche, le lieu d'origine et la date de cette dépêche. Ceux qui le font très souvent sont rares. C'est un fait à déplorer car le lecteur aurait avantage à toujours connaître la source de ce qu'il lit. Nous avons demandé aux directeurs des agences de presse ce qu'ils pensaient d'une telle attitude de la part des journaux : ils la considèrent comme un état de fait, qu'ils regrettent, mais contre lequel ils ne peuvent fortement réagir. En effet, les journaux qui leur sont abonnés sont pour eux des clients et il va de soi qu'en matière commerciale le vendeur ne peut faire de sévères remontrances à ses clients...

Les dépêches retransmises sont-elles modifiées ?

En règle générale, les dépêches ou du moins les passages d'entre elles qui sont repris, sont intégralement recopiés. Il arrive parfois qu'un mot soit remplacé par un synonyme, mais de pareils cas sont rares. Nous avons toutefois rencontré des dépêches réécrites, parfois résumées, dans *La Meuse* et *La Wallonie* mais jamais le sens, le fond, n'avait été déformé. Nous avons parfois rencontré des cas où

une dépêche était recopiée mais où la rédaction du journal y avait ajouté deux ou trois lignes, lignes qui étaient en général des commentaires tendancieux. De tels cas nous sont apparus dans *La Libre Belgique* et *Le Drapeau Rouge* (qui, d'après ce que l'on nous a dit, doit obtenir certaines dépêches mais d'une source inconnue). Il faut toutefois signaler que *La Libre Belgique* imprime son propre commentaire en italique ce que ne faisait pas *Le Drapeau Rouge*.

## 8. Conclusions générales.

En matière d'informations relatives à la politique étrangère à la Belgique, les quotidiens étudiés ont toujours relaté les événements les plus importants qui s'étaient produits la veille de leur parution. Mais pour ce qui concerne la multitude des petites informations de politique internationale ainsi que la relation des détails entourant les événements importants du moment, les attitudes des différents journaux divergent fort ; c'est *La Métropole* et *La Libre Belgique* qui donnent le plus d'informations à caractère de politique étrangère. *Le Drapeau Rouge* est le journal qui consacre le plus important pourcentage de sa surface totale aux informations politiques, mais il faut remarquer que cette surface totale imprimée est minime en regard de celle des autres quotidiens.

Les informations de politique étrangère imprimées dans les journaux, émanent pour leur plus grande partie des agences de presse. Des trois grandes agences de presse ayant des abonnés en Belgique, à savoir les agences Associated Press, Belga et United Press International, il nous est apparu que la grande majorité des journaux s'est surtout basée sur les dépêches émises par l'agence Belga.

Les sources d'information se sont donc révélées fort semblables. Ce n'est que par ses correspondants que chaque journal dispose de sources qui lui sont propres. Bon nombre des journaux étudiés disposaient de correspondants à l'étranger, mais l'importance des participations de ceux-ci à la matière rédactionnelle du journal varie énormément. Cette importance est la plus accentuée dans les cas du *Soir* (qui, à côté de ses correspondants, entretient plusieurs envoyés spéciaux permanents à l'étranger), de *La Libre Belgique* et de *La Dernière Heure*.

# Les institutions de la république de Saint-Marin

---

par Francesco LEONI,

Professeur à l'Institut Supérieur de Science de l'Opinion Publique de l'Université internationale des Etudes sociales de Rome.

★

Vestiges d'une époque désormais révolue, quatre petits pays, — Saint-Marin, Monaco, le Lichtenstein, Andorre, — maintiennent vivace en Europe la flamme des traditions.

La République de Saint-Marin est la plus petite et la plus antique du monde. Son origine remonte au cinquième siècle après Jésus-Christ.

Dans un monde qui évolue rapidement, cet Etat minuscule — d'à peine 60 kilomètres carrés et de 17.000 habitants — oppose au progrès, des conditions délicieusement archaïques, des institutions qui rappellent la sagesse des ancêtres, un corps de règlements et de lois sur lesquels les siècles ont posé leur empreinte.

## Aspect historique.

La fondation de Saint-Marin — minuscule territoire enclavé entre les provinces italiennes de Forlì et de Pesaro — a des origines chrétiennes. Son fondateur, un Dalmate du nom de Marin, était arrivé à Rimini, venant de l'île d'Arbe. Fuyant la persécution dirigée contre les chrétiens, Marin — un modeste tailleur de pierre — se réfugia sur le Mont Titan pour y trouver la paix et la sécurité.

Autour de lui se groupe rapidement une petite communauté, attirée par le besoin de se sentir autonome. A l'heure de sa mort, Marin dicta à ses administrés un testament spirituel qui devait constituer la trame des activités du futur Etat souverain: *Relinquo vos liberos ab utroque homine.*

Le premier document historique attestant la libre existence de la communauté du Mont Titan est l'ordonnance Feretrane de 885. L'objet en est une dispute entre l'Abbé de la paroisse de Saint-Marin,

Etienne, et l'évêque de Rimini, Deltone, pour la possession de quelques terres.

Le tribunal, présidé par l'évêque de Ferrare Jean et le duc Orso, reconnut le bien fondé de l'action introduite par les habitants de Saint-Marin.

Ce n'est toutefois que vers l'an 1000 que commença l'évolution administrative, juridique et politique du pays qui devait aboutir aux lois qui sont à la base des institutions de la République d'aujourd'hui. Aux côtés de l'Abbé, jusqu'alors chef indiscuté de la communauté, on voit apparaître un responsable militaire, cependant que l'assemblée des chefs de familles constituait le premier corps délibératif.

Les siècles ultérieurs furent remplis d'événements et de luttes pour la défense de la liberté conquise. Entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, Saint-Marin fut en conflit avec l'Eglise qui revendiquait ses territoires.

Au XV<sup>e</sup> siècle, ce fut au tour des Seigneurs de Rimini, les Malatesta, d'essayer d'étendre leur autorité sur Saint-Marin, tandis qu'en 1503, César Borgia, fils d'Alexandre VI, soumettait la République à une dure occupation.

La crise la plus périlleuse, Saint-Marin devait néanmoins la subir en 1739, lorsque le cardinal Jules Alberoni, légat pontifical à Ravenne, annexa de force l'antique communauté. Le bon droit des Saint-Marinais fut pourtant reconnu par le pape Clément XII qui leur rendit la liberté.

Neutre, et combien sagement, au cours de l'épopée napoléonienne (bien que le futur empereur lui eût offert en 1797 des accroissements territoriaux et une plus grande influence), Saint-Marin

vit sa souveraineté reconnue au Congrès de Vienne de 1815.

Intimement liée à la péninsule italienne, la communauté du Mont Titan participa aux événements italiens, en accueillant en 1849 le général Garibaldi fugitif poursuivi par les Autrichiens, et en envoyant ses propres citoyens combattre pour la liberté de l'Italie.

Les événements qui suivirent 1861 en Italie exercèrent leur influence sur la République, laquelle tout en conservant son autonomie propre, vécut les moments heureux ou tristes de l'Etat voisin, auquel elle est liée aujourd'hui par de solides pactes d'amitié et de collaboration.

### Constitution et lois.

Saint-Marin, véritable fragment d'histoire en plein XX<sup>e</sup> siècle, présente à l'attention des politistes un intérêt particulier : ses lois ont été élaborées au cours de seize siècles et demi d'indépendance et sont dues à la sagesse des classes dirigeantes qui se sont succédé à la direction de l'Etat.

En droit comme en fait, la République de Saint-Marin est un Etat absolument autonome, jouissant de la pleine souveraineté interne et internationale, en rapport d'égalité avec les autres Nations. Les trois éléments constitutifs d'un Etat s'y retrouvent : le territoire, la population, la souveraineté.

Cette souveraineté a été reconnue par diverses assemblées internationales, du Traité de Westphalie au Congrès de Vienne, et récemment par l'ONU.

La Constitution actuelle de la République découle des Statuts de 1600, lesquels puisent leur origine dans ceux du XIII<sup>e</sup> siècle conservés intacts, hormis quelques modifications imposées par le temps. Parmi les innovations apportées, la plus importante est sans doute la réforme du 25 mars 1906 qui a aboli les classes dont se composait le Conseil (l'organe délibératif et représentatif de l'Etat), substituant au système du choix par cooptation celui de l'élection populaire. Cet organe — jusqu'alors Conseil Princier et Souverain — est ainsi devenu véritablement représentatif de tous les citoyens.

Saint-Marin a compris que la voie à suivre était

celle de la coopération internationale et des relations amicales avec les autres pays. Aussi a-t-elle établi des rapports avec presque tous les pays du monde grâce à une série de conventions, de traités et d'échanges de représentations permanentes.

La réciprocité de la représentation est aujourd'hui effective avec l'Italie, la Belgique, le Saint-Siège, la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Suisse, la Suède, le Danemark, l'Union Soviétique, les Pays-Bas, etc.

Sur le plan des rapports internationaux, Saint-Marin est entrée en 1949 dans l'Organisation de la Croix-Rouge internationale, et a été admise en 1951 à la Cour Internationale de la Haye. Le personnel consulaire de la République se divise en trois catégories : à la première appartiennent les Consuls Généraux et les Consuls ; à la deuxième les vice-consuls ; à la troisième, les secrétaires et chanceliers. Les titulaires des consulats ont droit aux honneurs, aux prérogatives et aux immunités établis par le droit international, ainsi que leurs sièges et leurs archives.

La liberté de Saint-Marin a été reconnue par Napoléon, Lincoln, Garibaldi et bien d'autres encore.

### L'Arengo.

L'armature politique de la République comprend de nos jours cinq organes : l'Arengo, le Grand Conseil Général, les Capitaines-Régents, le Congrès d'Etat et le Conseil des XII.

Suivant les anciennes constitutions (dont les premières connues remontent, nous l'avons dit, à 1200), l'Arengo, réunion de tous les chefs de familles — un par foyer — exerçait le pouvoir suprême de l'Etat.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, il passa ses pouvoirs au Conseil Princier et Souverain qui fut créé non pas comme organe délibératif mais comme pouvoir exécutif.

Aujourd'hui, l'Arengo est le corps électoral tout entier (tous les citoyens âgés de plus de 21 ans) et en ce sens on peut affirmer qu'il est le dépositaire de la souveraineté.

Institution typiquement médiévale, l'Arengo revit encore son antique splendeur deux fois par an : lorsqu'au début de chaque Régence, tout le

peuple se réunit en tant que corps électoral, sous la présidence des deux Capitaines-Régents, et que tout citoyen peut y exposer ses doléances et demander qu'elles soient examinées à la première séance du Grand Conseil Général.

### Le Grand Conseil Général.

Si l'Arengo est l'expression immédiate de la souveraineté populaire, le Grand Conseil Général est l'organe délibératif de la République, autrement dit, son Parlement.

Lui aussi est un produit authentique de la tradition. Dès 1503, les Conseillers furent désignés à vie : à la mort de l'un d'eux, l'assemblée se réunissait et désignait son successeur.

A l'origine, n'avaient le droit de siéger que quelques habitants du Bourg et des « villes » (Chiesanuova, Domagnano, Cailungo, Acquaviva, Valdragone, Poggio Casolino) tandis que les habitants des Châteaux (associés à la République en 1463 par décision du pape Pie II mais considérés comme des peuples conquis) ne pouvaient avoir une représentation que s'ils possédaient des habitations dans la capitale ou dans le Bourg.

Ce n'est que le 30 août 1873 que les droits politiques furent étendus de manière indistincte à tous les habitants de la République.

Le Conseil, qui depuis très longtemps était composé de 60 citoyens, fut réformé en 1906, lorsqu'une réunion extraordinaire de l'Arengo décida que l'élection de ses membres serait confiée au peuple. Au début, la durée de chaque législature fut fixée à neuf ans (avec renouvellement d'un tiers tous les trois ans). Plus tard, la durée de la législature fut réduite à quatre ans et le renouvellement devint intégral.

Durant la période fasciste (1922-1943), lorsqu'à Saint-Marin fut institué un Gouvernement analogue à celui qui existait en Italie, on décida de retourner au vieux système de la nomination par cooptation pour les postes vacants. Dès 1943 cependant, la délibération de 1906 fut remise en vigueur.

Quelles sont, en bref, les fonctions du Grand Conseil Général ? Investi des fonctions législatives à lui conférées par l'Arengo, il promulgue les lois, nomme les fonctionnaires et les officiers, conclut

les conventions et les traités, vote le budget, ordonne les dépenses, établit les taxes, élit les Capitaines-Régents, pourvoit à toutes les autres fonctions dans l'Etat, exerce le droit de grâce, rend la justice, confère la nationalité et octroie les titres nobiliaires ainsi que les distinctions honorifiques.

Présidées par les Capitaines-Régents, les séances de l'Assemblée sont régies par un règlement précis suivant lequel les réunions ne sont valables que si le quorum de trente membres présents est atteint.

Toutes les décisions sont adoptées à la majorité relative, à l'exception de celles qui concernent le budget et les décisions de grâce pour lesquelles il faut une majorité de deux tiers des votants.

Pour être élu Conseiller (selon la loi électorale du 15 octobre 1920) il faut avoir 25 ans. Le système adopté est celui du collège unique à scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

\*  
\*\*

A notre époque, le Grand Conseil Général, dans le faste qui l'entoure — d'une manière toute médiévale — ses séances, conserve dans le cadre splendide de la salle des réunions l'aspect de la Renaissance. Les simples citoyens d'autrefois, représentant les trois classes sociales fondamentales — 20 nobles, 20 propriétaires terriens, 20 paysans, — ont été remplacés par les partis politiques avec leurs organisations et leurs programmes.

La vie politique Saint-Marinaise a des origines plutôt récentes. A la chute du fascisme en 1943, un Conseil d'Etat fut nommé, qui se composait de 20 membres. Par la suite, ce nombre fut porté à 30.

En septembre 1943 (peu de mois après la chute du Gouvernement fasciste), les premières élections démocratiques furent annoncées. Mais le nouveau Grand Conseil Général resta en place jusqu'en janvier 1944, ses fonctions étant assumées par un Conseil de Régence qui gouverna jusqu'à la convocation des comices électoraux en 1945.

Cinq élections politiques ont eu lieu à Saint-Marin depuis 1945. Elles ont donné les résultats suivants (nombre de sièges dévolus à chaque groupe) :

1945	
Comité de la Liberté . . . . .	40
Union Démocratique. . . . .	20
1949	
Comité de la Liberté . . . . .	35
Alliance Populaire . . . . .	25
1951	
Démocratie chrétienne de Saint-Marin . . . . .	26
Parti Communiste de Saint-Marin . . . . .	18
Parti Socialiste de Saint-Marin . . . . .	13
Alliance patriotique indépendante de la liberté . . . . .	3
1955	
Démocratie chrétienne de Saint-Marin . . . . .	23
Parti Communiste de Saint-Marin . . . . .	19
Parti Socialiste de Saint-Marin . . . . .	16
Parti Socialiste Démocratique Indépendant . . . . .	2
1959	
Démocratie chrétienne de Saint-Marin . . . . .	27
Parti Communiste de Saint-Marin . . . . .	16
Parti Socialiste Démocratique Indépendant . . . . .	9
Parti Socialiste de Saint-Marin . . . . .	8

Cette répartition politique reflète approximativement la topographie des partis italiens. La démocratie chrétienne Saint-Marinaise est un groupe politique d'obédience confessionnelle, les partis communiste et socialiste reprennent dans le petit Etat les thèmes des tendances politiques italiennes tandis que les sociaux-démocrates indépendants se composent d'hommes sortis il y a quelques années des rangs du parti socialiste Saint-Marinais pour créer l'actuel parti social-démocrate indépendant.

De 1945 à 1957, d'abord grâce au Comité de la Liberté (coalition des groupes de gauche), et puis grâce à la collaboration gouvernementale, socialistes et communistes ont tenu solidement le pouvoir. En 1957, à la suite d'une crise survenue au sein du parti socialiste et de la naissance du groupe des socialistes indépendants, le rapport des forces dans le Grand Conseil Général a été brusquement renversé.

L'ancienne majorité refusant d'abandonner le pouvoir, l'opposition, devenue entre temps majoritaire grâce à l'apport des socialistes indépendants, constitua un Comité autonome tendant à légaliser la situation.

Enfin, la passation des pouvoirs fut effectuée et les élections successives confirmèrent l'établissement d'une nouvelle collaboration gouvernementale basée sur l'alliance de la démocratie chrétienne et du parti social-démocrate.

### Les Capitaines-Régents.

La Régence, symbole concret de la Saint-Marin médiévale, est le vestige des institutions les plus anciennes datant de la période fastueuse des premiers rapports Seigneurs-Peuple.

En la personne des Capitaines-Régents s'incarne l'Etat. Ce sont eux qui assument le pouvoir exécutif. Ils ont le devoir de faire observer les lois de l'Etat et de présider le Grand Conseil Général.

Les premiers indices concernant les Régents — à l'époque appelés Consuls — remontent à une époque fort reculée. Dans les Statuts de 1295 et 1302, le terme « Consul » est remplacé par l'appellation actuelle, comme on peut le déduire de la rubrique « De l'élection du Capitaine et du Défenseur ».

Au début, le Capitaine était unique, flanqué d'un Défenseur, mais avec primauté du premier sur le second. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les deux personnages cités sont désignés concurremment par le titre de Capitaine ou de Recteur.

L'évolution de la charge suivit celle du Conseil ; comme les fonctions délibératives et législatives avaient été soustraites par l'Arengo au Grand Conseil Général, ainsi le pouvoir exécutif fut réparti entre les Capitaines-Régents et le Conseil d'Etat.

Les Capitaines sont au nombre de deux ; ils sont nommés au milieu des mois de mars et septembre de chaque année et entrent en fonctions le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre.

Apportant une réforme partielle au répertoire XIII, livre I des Statuts, la loi du 24 mars 1945 a décidé que l'élection se ferait par le vote direct de l'Assemblée, tandis que, jusqu'en 1944, la Régence était choisie par une procédure de double tirage au sort.

Du fait de la loi dite de « l'interdiction », les personnes investies de telles charges ne peuvent être réélues avant trois ans. Sur le plan des fonctions, les Capitaines-Régents sont personnellement responsables des actes accomplis au cours de

leur magistrature et, à la fin de leur mandat, ils sont tenus de rendre compte publiquement, de sorte que tout citoyen peut présenter des doléances et demander une enquête.

Quelles sont les fonctions de la Régence, qui émanent d'un vote émis par le Grand Conseil Général, représentent les institutions les plus démocratiques de la République ? Sur le plan de l'activité normale, la Régence préside le Conseil, le Congrès d'Etat, le Conseil des XII et toutes les Commissions gouvernementales.

Quant au pouvoir discrétionnaire, la Régence peut faire des décrets et prendre des mesures qui incomberaient au Conseil. Cela uniquement en cas d'urgence et moyennant l'accord préalable du Congrès. Le Conseil doit ensuite ratifier ces décisions.

Le caractère immuable de ces fonctions archaïques s'affirme lorsqu'à chaque élection résonne dans l'austère aula l'antique formule par laquelle on s'adressait il y a six siècles aux Capitaines-Régents : « *Spectabilibus amicis carissimis Capitaneis Republicae Sancti Marini* ».

### Le Congrès d'Etat.

A la différence des organes précédents, le Congrès d'Etat a des origines plus récentes et, en somme, sur le plan historique, beaucoup moins importantes; cependant, il remplit aujourd'hui un rôle de base dans l'organisation sociale.

Investi de fonctions exclusivement consultatives par la Loi du 9 mai 1945, il assume des pouvoirs exécutifs, politiques et administratifs. En substance, le Congrès d'Etat est aujourd'hui le Gouvernement, le Cabinet de la République de Saint-Marin.

Nommé par le Grand Conseil Général, il se compose de dix membres, chacun de ceux-ci étant placé à la tête d'un des dix ministères dont se compose le Congrès : Secrétairerie d'Etat pour les Affaires Etrangères et Politiques ; Secrétairerie d'Etat pour les Affaires Intérieures et les Finances ; le Ministère de la Justice et du Culte ; le Ministère de l'Instruction ; le Ministère des Travaux Publics ; le Ministère de l'Assistance et de la Prévoyance ; le Ministère de l'Economie et du Travail ; le Ministère de l'Agriculture ; le Ministère des Communications ; le Ministère de l'Hygiène et de la Santé.

Une innovation récente a engendré la création de Conseils auxiliaires dans chaque fraction « *Castello* » de la République avec des fonctions consultatives en général et exécutives en ce qui concerne l'administration ordinaire. Chaque Conseil est présidé par un Capitaine du Château (autre dénomination spécifiquement médiévale).

Enfin, pour compléter l'appareil gouvernemental, on a modernisé ou créé certaines fonctions, les unes à caractère consultatif, les autres à caractère typiquement administratif : les Commissions des Etudes, des Travaux Publics, de la Prévoyance, des Transports, des Spectacles et des Sports, de l'Agriculture, du Logement.

Ces innovations, qui font du Congrès d'Etat un organisme moderne, sont les seules (ou presque) qui aient été introduites au sein de cet appareil bureaucratique, qui, édifié depuis des siècles sur la patience et le désir de liberté des habitants de Saint-Marin, résiste aux assauts du temps, fournissant une nouvelle preuve de l'excellence de certaines institutions.

### Le Conseil des XII.

La dénomination même de cet organe le définit comme un instrument d'origine médiévale. Mais les fonctions qui s'y sont développées tout au long des siècles sont en réalité très modernes et utiles à la communauté.

Le Conseil des XII est un organe qui a des fonctions civiles, pénales et administratives ; en matière judiciaire, il se prononce sur la révision des peines, sur les exceptions de compétence et de suspicion comme Tribunal de troisième instance.

Présidé par les Capitaines-Régents, le Conseil est le cinquième des organes qui constituent l'armature de la République. En dehors de ces tâches, qu'on pourrait appeler habituelles, il exerce de temps à autre des fonctions extraordinaires, comme celles, par exemple, qui sont relatives à des jugements d'exception.

La Magistrature de Saint-Marin a des origines vénérables, car une des premières tâches des colons du Mont Titan fut de se donner des institutions solides et un système judiciaire efficace. Aux premiers instruments rudimentaires de justice, on substitua des institutions plus appropriées ; si nous remontons aux temps les plus reculés de la Répu-

blique, nous trouvons des organes comme les Magistrats d'appel, le Tribunal des Capitaines, les Capitaines des Condamnations.

Il est difficile de dire à quelle époque est né le Conseil des XII. Probablement entre 1491 et 1505, puisque la première rubrique des Statuts de 1505 en fixe les attributions.

De nos jours, l'administration de la Justice à Saint-Marin est confiée aux organismes suivants : le Juge conciliateur, à qui est octroyée la compétence pour les causes civiles ne dépassant pas 5.000 liras ; le Juge de première instance, appelé Commissaire de la Loi, qui est compétent pour toutes causes civiles et pénales n'entraînant pas une peine supérieure à six mois de réclusion, auquel cas il devient Juge d'instruction ; le Juge pénal pour les causes pénales dépassant la compétence du Juge de première instance ; le Juge d'appel, pour les causes tant pénales que civiles ; le Conseil des XII qui a la compétence d'un Tribunal de troisième instance.

Dans le domaine judiciaire, Saint-Marin peut se targuer d'une antique tradition, basée sur des dispositions archaïques codifiées seulement tout récemment.

En matière pénale, tant pour le droit que la procédure, à Saint-Marin, jusqu'au siècle passé, il n'y avait pas de codes. Durant plusieurs siècles, la Justice, comme nous l'avons déjà dit, fut exercée en appliquant les dispositions des livres III, V et VI des Statuts de 1600.

Au fil des ans, on s'aperçut que ces dispositions devenues inadéquates, ne pouvaient plus servir utilement. Aussi fut-il décidé de donner un cadre bien défini aux lois pénales et de rédiger un véritable et authentique code pénal.

Le juriste Louis Zuppetta fut chargé en 1859 de le rédiger. Il se mit activement à la tâche et en peu de temps publia la première partie intitulée « De la loi punitive, du délit et de la peine en général » accompagnée de quelques considérations et comparaisons relatives aux dispositions du droit romain et des principaux codes italiens et européens.

La seconde partie « De la loi punitive, du délit et de la peine en particulier » parut en 1862.

Les Capitaines-Régents de l'époque en firent une relation au Conseil Princier et Souverain, où il fut dit que : « La République de Saint-Marin, la dernière par l'exiguïté de son territoire, méritait d'être saluée comme la première pour l'excellence de son code pénal ».

Ce code pénal fut promulgué le 15 février 1865.

Petite par son territoire, mais riche de ses fortes institutions, la République de Saint-Marin est restée immuable depuis l'an 300, sur la cime du Mont Titan, là où l'humble tailleur de pierre Marin était venu chercher la paix et la liberté.

Ses institutions résistent aux siècles et aux assauts du temps. Dans un cadre qui évoque les fastes médiévaux et les lustres des Communes, elles continuent à former l'ossature de la minuscule nation.

A l'époque des conquêtes spaciales, dans un petit coin du monde, existent encore des institutions qui répondent aux noms d'Arengo, de Grand Conseil Général, de Capitaine-Régent, de Conseil des XII. Noms spécifiquement médiévaux, qui nous rappellent les premiers soulèvements sociaux, les grandes conquêtes de l'humanité dans le domaine du droit, les affirmations de la liberté individuelle qui trouvent leur origine dans ces siècles tourmentés.



# La diplomatie pontificale, hier et aujourd'hui

par Wladimir S. PLAVSIC,

★

Les jugements les plus contradictoires ont été exprimés à l'égard de la diplomatie pontificale. D'aucuns la considèrent comme la meilleure du monde, d'autres la trouvent surannée et anachronique. Certains y voient un moyen puissant qui permet à la papauté d'exercer son influence d'arbitre suprême du sort des nations. D'autres la trouvent indigne de l'Eglise qui est une société religieuse. A leur sens, elle devrait éprouver de la répugnance à se mesurer avec des hommes d'Etat qui, par des moyens toujours changeants et parfois astucieux, cherchent à imposer les vues et à satisfaire le goût de domination des peuples dont la formation juridique et politique est en continuelle évolution (1).

Il faudrait que ceux qui attribuent à la diplomatie, en général, et à celle du Vatican en particulier, tant de sentiments suspects, tant de manœuvres souterraines, ou qui considèrent que l'Eglise et les Etats n'ont nul besoin de pratiquer des relations diplomatiques, fissent un stage dans une Ambassade ou une Légation accréditée auprès du Saint-Siège. Ils constateraient alors combien ce qui s'y passe est normal, simple, franc et à l'opposé des ridicules suppositions auxquelles se plaisent l'ignorance ou la mauvaise foi. Ils se rendraient compte également que, même s'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César, même quand il y a régime de séparation entre l'Eglise et l'Etat, toute sorte de questions se posent sur l'ensemble du globe, qui intéressent à la fois et l'Eglise et les Gouvernements temporels, et qu'il est souhaitable et même nécessaire qu'ils les résolvent d'un commun accord (2).

Ce qui précède incite à croire que la diplomatie pontificale n'a pas toujours bonne presse. On voudrait donner ici un aperçu du fonctionnement de cette institution, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle a su s'adapter aux exigences du temps présent tout en profitant des riches leçons du passé.

## Définition.

La diplomatie pontificale peut être définie comme une science à la fois et un art qui, suivant les dispositions du droit ecclésiastique et du droit international, règle les rapports entre l'Eglise et l'Etat, pour assurer la paix et la collaboration entre les deux pouvoirs, et favoriser ainsi le progrès commun des peuples sur le plan religieux, moral et social (3).

## Historique.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, les Papes envoyaient des Légats aux empereurs de Byzance, ou pour présider des conciles. Au premier concile œcuménique de Nicée en 325, convoqué par Constantin, Vitus et Vincentius, prêtres romains, sont Légats du Pape saint Sylvestre. Ils ont préséance sur les autres prélats (4).

Au V<sup>e</sup> siècle, ceux qui représentaient le Pape avec une résidence fixe portaient le nom de Vicaires Apostoliques. Cette charge était confiée à des évêques de quelques diocèses. Ils avaient le mandat de conserver l'intégrité de la foi et l'unité de gouvernement dans la région qui leur était assignée.

A la même époque, le Pape se fait représenter par des « Apocrisiaires Pontificaux » (5). Ils représentaient le Saint-Siège près la Cour impériale de Byzance, et on peut les considérer comme le type originaire des diplomates pontificaux. Ils étaient reconnus par les empereurs comme ayant un

(1) Mgr CARDINALE, *Le Saint-Siège et la Diplomatie*. Desclée et Cie, 1962, p. 11.

(2) Wladimir d'ORMESSON, *Mission à Rome*. Edit. Alsatia, Paris, 1956, p. 38.

(3) Felice CAPPELLO, *Chiesa e Stato*, Roma, 1910, p. 209.

(4) Mgr de JONGHE d'ARDOYE, *La Représentation Pontificale à travers les Ages*. Edit. Fleurus, 1956, p. 5 et suiv.

(5) Léon van der ESSEN, *La Diplomatie*. Bruxelles, 1953, p. 13.

mandat provenant d'une autorité supérieure à celle des Patriarches. On peut cependant présumer que Constantin, qui se considérait comme le *custos pacis Ecclesiae*, depuis l'époque où il transféra son siège à Byzance, avait des relations officielles avec le Chef de l'Eglise. Le premier Apocrisiaire que l'on connaît avec certitude fut Guillaume, évêque de Chio, envoyé par saint Léon le Grand au concile de Chalcédoine (449) avec la charge de s'arrêter, en outre, à la Cour de Byzance.

De 977 à 999, les Papes envoient des Légats aux Princes russes et ceux-ci envoient des Ambassadeurs aux Souverains Pontifes.

Au XI<sup>e</sup> siècle, un autre type de représentants pontificaux apparaît, ce sont les Légats, titre auquel on ajoutait l'expression *Apostolicae Sedis*, ou *Sanctae Romanae Sedis*, ou encore *Sanctae Romanae Ecclesiae*. Ces légations pontificales commencèrent à être envoyées fréquemment au XI<sup>e</sup> siècle. Les Légats étaient choisis dans le clergé étranger au pays dans lequel ils étaient envoyés, et chargés d'une mission temporaire avec charge spéciale et munis de facultés extraordinaires.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, apparaissaient les Nonces Apostoliques. Le mot Nonce est emprunté à l'italien « Nunzio » qui signifie ambassadeur, et vient du latin « Nuntius », l'Envoyé.

Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, nous trouvons quelques-uns de ces envoyés qui portent ce titre et qui sont distincts des Légats. Ils sont parfois appelés « Nonces spéciaux » ou « Nonces du Saint-Siège ». Dès cette époque, le Nonce était un envoyé, chargé d'une mission diplomatique auprès d'un Souverain. Le Nonce recevait parfois aussi une mission d'une nature différente : prêcher une croisade. Ces Nonces n'étaient chargés que d'une mission temporaire et n'exerçaient pas une juridiction ordinaire.

Le premier Ambassadeur du Pape en Extrême-Orient qui, dans une lettre aux fidèles de Tartarie, se nomme « Nonce du Saint-Siège » fut le franciscain Jean de Plan Carpin. Il fut envoyé par le Pape Innocent IV en 1245 près du Grand Khan des Mongols, et les relations diplomatiques durèrent plus d'un demi-siècle. Ce même franciscain, à son retour de Mongolie en 1247, fut nommé Légat près de saint Louis, Roi de France, puis archevêque d'Antivari. Il mourut en 1252.

A la même époque, nous trouvons près des Nonces les « Colletori ». Leur charge était plutôt fiscale. Ils étaient recrutés dans le pays où ils exerçaient leur charge. Leur titre était *Commissarius ad fructus levandos* ou parfois *Nuntius et collector jurium et omnium bonorum Camerae Apostolicae*. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la fonction de *Nuntius et Collector* devient stable. C'était la forme embryonnaire d'une Nonciature. Ces agents jouissaient de quelques pouvoirs spirituels, mais n'avaient d'ordinaire pas le pouvoir d'aller traiter directement avec le Souverain (6).

Au XV<sup>e</sup> siècle, à l'exemple des Souverains, les Papes organisent la représentation pontificale à l'étranger. Ils intensifient les rapports entre le Saint-Siège et les pays européens. Nous trouvons des Nonces dans un poste déterminé, avec une charge stable, un mandat de caractère général, de sorte que le Nonce acquiert le caractère propre d'un ambassadeur. Ce n'est qu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, avec l'institution des Nonciatures permanentes, que le siège de cette représentation pontificale acquiert la stabilité. La représentation pontificale joue de plus en plus un rôle spirituel au moment de la Réforme protestante et de la grande réforme de l'Eglise catholique entreprise par le Concile de Trente.

A Venise, on trouve un Nonce permanent dès le mois de mars 1500. La République de Saint Marc avait à cette époque près de la Curie des Ambassadeurs permanents. L'Espagne et Venise sont les seuls endroits où Rome entretient des Envoyés ordinaires. Il est vrai que l'on ne peut oublier les agents pontificaux auprès des Cantons suisses, mais là il ne s'agit pas de diplomatie, mais bien de recrutement de soldats pour l'armée du Saint-Siège (7).

Celui auquel revient le mérite d'avoir élargi l'action des nonces est le Florentin Giovanni de Medici, devenu Pape sous le nom de Léon X. Ce Pontife voulait conserver par la diplomatie ce que ses prédécesseurs avaient acquis par les armes. Le caractère permanent des nonciatures va s'affirmer de plus en plus avec le pontificat d'Adrien VI

(6) Pour connaître en détail l'activité et les procédés des collecteurs pontificaux, on peut consulter l'excellente introduction du livre d'ANNIE II CAMERON, *The Apostolic Camera and Scottish benefices 1418-1488*. Oxford, University Press, 1934.

(7) Léon van der ESSEN, *op. cit.*, p. 156.

(1522) (8). En 1575, Grégoire XIII crée la Nonciature de Cologne, de Germanie méridionale, de Graz et de Belgique. C'est sous ce pontificat (1572-1585) que le Nonce, le Légat et les autres dénominations, jusqu'alors utilisées indifféremment, sont nettement distinguées. Les Nonces n'étaient envoyés qu'auprès des Monarques ou des Princes du sang. Il y avait des Nonciatures de première classe, d'autres de deuxième classe. Sous les successeurs de Grégoire XIII, les Nonciatures progressent continuellement, et sont à l'apogée au temps de la Paix de Westphalie en 1648.

Les Nonciatures parfaitement ébauchées, sinon définitivement organisées à cette époque, sont au nombre de treize, à savoir : quatre italiennes : Venise (instituée en 1500), Naples (1514), Toscane (1560), Savoie (1560) ; quatre latines : Espagne (1492), France (1513), Portugal (1513), Belgique (1577) ; quatre germaniques : Empereur (1513), Cologne (1575), Suisse (1510 à Côme et 1577 à Lucerne), Graz (1580), et enfin une slave : Pologne (1555) (9).

La diplomatie pontificale, qui avait connu sa période la plus brillante au début du XVII<sup>e</sup> siècle, commença à décliner après le Traité de Westphalie. Elle rencontra une opposition violente de la part des mouvements antiromains, soutenus par les royalistes et par les gallicans. Pendant l'époque napoléonienne surtout, la mise en veilleuse fut quasi-totale ; deux Nonces seulement restèrent en charge. Le Congrès de Vienne (1815) marqua la renaissance du prestige de la diplomatie pontificale et la conduisit vers une nouvelle ère d'expansion et de gloire sans précédent, spécialement dans le nouveau continent. Il y eut des échanges diplomatiques exceptionnels avec la Turquie par l'envoi de missions extraordinaires, et même avec la Russie par l'établissement d'une Légation permanente près le Saint-Siège (10).

### Situation actuelle.

Les Nonces et les Internonces diffèrent des ambassadeurs en ce que ces derniers n'ont affaire qu'aux agents du pouvoir auprès duquel ils sont accrédités, alors qu'une partie importante des fonctions des Nonces concerne les clergés locaux (11).

Tout en veillant à la discipline ecclésiastique et à l'état général de l'Eglise dans le pays qui leur est

assigné, les Nonces et les Délégués Apostoliques ont la consigne stricte de ne jamais se substituer aux Ordinaires du lieu, en exerçant des actes de juridiction dans leurs diocèses, à moins d'avoir été investis par le Saint-Siège de pouvoirs spéciaux pour cela.

Examinons maintenant la source des pouvoirs. « Le Pontife romain, successeur de Saint Pierre dans sa primauté, a non seulement la primauté d'honneur, mais le pouvoir de juridiction suprême et entier sur l'Eglise universelle, tant dans les matières qui concernent la foi et les mœurs, que dans celles qui se rapportent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans le monde entier. Ce pouvoir est vraiment épiscopal, ordinaire et immédiat, s'exerçant tant sur toutes les églises et chacune d'entre elles que sur tous les pasteurs et tous les fidèles et chacun d'entre eux : ce pouvoir est indépendant de toute autorité humaine » (13). Tel est l'énoncé du canon 218. Il définit clairement la nature du pouvoir du Chef de l'Eglise romaine. Cette définition peut porter à croire que le Souverain Pontife dirige lui-même sa diplomatie. En réalité, le Pape demeure en contact permanent avec sa diplomatie grâce à l'audience quotidienne qu'il accorde à son Secrétaire d'Etat, le Chef véritable de la diplomatie pontificale.

La Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté est l'un des offices les plus importants de la Curie romaine, car c'est par elle que le Saint-Siège traite toutes les questions de politique ecclésiastique.

A l'heure actuelle, la Secrétairerie d'Etat a son siège au Vatican même. Son fonctionnement est réglé par le canon 263 du code : « L'office de la Secrétairerie d'Etat, dont le chef est le cardinal Secrétaire d'Etat, est composée de trois parties dans l'ordre suivant :

1° La première partie, à laquelle préside le Secrétaire de la Congrégation pour les Affaires Ec-

(8) Voyez l'introduction consacrée à l'action de S. Charles Borromée dans l'ouvrage de STEFFENS et BEINHARDT: *Die nuntiatur von Giovanni Francesco Bonhomini (1579-1581)* (Nuntiaturberichte aus der Schweiz) Soleure, 1910.

(9) Henry BIAUDET, *Les Nonciatures Permanentes jusqu'en 1648*. Helsinki, 1910, p. 29. Les dates sont approximatives.

(10) Robert A. GRAHAM, *Vatican Diplomacy*. Princeton, New Jersey, 1959, p. 85.

(11) Mgr L. CRISTIANI, *Le Vatican politique*. Edit. du Centurion, Paris, 1957, p. 63.

(12) *Ibidem*, p. 65.

(13) Raoul NAZ, *Traité de Droit canonique*. Letouzey et Ané, éditeurs, Paris, 1957, t. I, pp. 372-373.

clésiastiques Extraordinaires, s'occupe des affaires qui doivent être soumises à cette Congrégation d'après le canon 255, toutes les autres affaires étant, selon leur nature propre, renvoyée aux Congrégations compétentes.

2° La deuxième partie, qui a pour Président le Substitut, traite les affaires courantes.

3° La troisième partie est dirigée par le Secrétaire des Brefs Apostoliques, chargé de l'expédition des Brefs ».

Jusqu'en 1870, le Souverain Pontife s'est trouvé réunir en sa personne deux qualités distinctes : celle de Chef de l'Eglise catholique et celle de Chef de l'Etat des Etats de l'Eglise. Ses agents diplomatiques, les Nonces, le représentaient à ce double titre ; les représentants des Etats étrangers étaient accrédités auprès de lui en sa double qualité. Le Saint-Siège distinguait toutefois deux sortes d'accords internationaux conclus par lui : les traités concernant les Etats de l'Eglise et les concordats concernant le statut du culte catholique dans les Etats étrangers.

Dès cette époque, des deux titres réunis en la personne du Souverain Pontife, celui de Chef de l'Eglise catholique était le plus important ; les concordats jouaient un rôle plus fondamental dans la vie internationale de l'Eglise catholique que les traités relatifs aux Etats de l'Eglise. Cette constatation est fondée sur des motifs qui ont gardé tout leur poids (14).

Les concordats consacrent le fait que l'Eglise catholique est la seule organisation internationale assez puissante pour être traitée d'égal à égal par les Etats (15).

Que les concordats ne réalisent que des accommodements temporaires et imparfaits est ce qui résulte des innombrables conflits qui s'élèvent entre le Saint-Siège et les Etats. Ceux-ci prétendent notamment interdire les contacts entre le Nonce et le clergé local, alors que ce contact est l'expression la plus simple du caractère international de l'Eglise. A une question posée le 11 février 1954 par M. Deixonne, député, au Ministre français des Affaires Etrangères, celui-ci répondit : « Les pouvoirs canoniques des Nonces ne font pas l'objet d'une règle établie en droit international, certains pays admettant en ce qui les concerne l'application du canon 267 (16), et d'autres s'y opposant ». Beau-

coup de pays n'entretiennent des relations avec le Saint-Siège que pour s'opposer à ces rapports. Certaines institutions internationales ont considéré les concordats comme des traités ; ainsi un certain nombre d'entre eux furent-ils enregistrés auprès de la SDN.

Comme on le voit, tout ce qui a une importance particulière dans les questions que traite la Secrétairerie d'Etat, est renvoyé à la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires. C'est donc cet organe qu'il faut à son tour considérer (17).

On a vu plus haut le renvoi au canon 255 qui permet de déceler la nature de cette Congrégation qui est l'un des plus grands dicastères ou ministères pontificaux. Voici le canon 255 : « A la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires appartient la fonction de créer des diocèses ou de les diviser et de promouvoir des sujets idoines aux diocèses vacants toutes les fois que, pour cela, il faut traiter avec les Gouvernements civils. En outre, cette Congrégation s'occupe des affaires qui sont soumises à son examen par le Souverain Pontife, par l'intermédiaire du Secrétaire d'Etat, et surtout de celles qui sont liées à des lois civiles ou se rapportant aux conventions et pactes conclus avec les diverses nations ».

En fonction des dispositions du Droit canonique que nous venons de voir, il appert que la Secrétairerie d'Etat se divise administrativement en deux sections (18).

La première section est celle des Affaires ecclé-

(14) Paul REUTER, *Institutions Internationales*. PUF, Paris, 1955, p. 258.

(15) *Ibidem*, p. 259.

(16) Canon 267 : § 1. Les Légats qui sont envoyés avec les titres de Nonce et Internonce :

1° Entretiennent, selon les règles en vigueur auprès du Saint-Siège, les relations entre le Siège Apostolique et les Gouvernements civils auprès desquels ils exercent une légation permanente.

2° Dans le territoire qui leur est assigné, ils doivent veiller à l'état des Eglises (le mot Eglise signifie ici le diocèse dirigé par un évêque).

3° En dehors de ces deux pouvoirs ordinaires, ils reçoivent le plus souvent des facultés particulières, mais en vertu d'une délégation uniquement.

§ 2. Ceux qui sont envoyés avec le titre de Délégués Apostoliques ont seulement le pouvoir ordinaire indiqué dans le § 1, 2° ; d'autres facultés leur sont données par délégation du Saint-Siège.

(17) Mgr L. CRISTIANI, *op. cit.*, p. 73.

(18) Charles PICHON, *Le Vatican*, Arthème Fayard, Paris, 1960, p. 469.

siaistiques extraordinaires que dirige le Secrétaire de la Congrégation du même nom. Personnel relativement restreint ; deux sous-secrétaires et deux douzaines d'employés. Il y aurait peu de ministères à se contenter d'effectifs aussi minces. C'est cependant à cette petite équipe qu'incombe la plupart des grandes questions de la diplomatie vaticane. C'est elle qui s'occupe des concordats et *modus vivendi*, par exemple, qui « fait » les nominations épiscopales dans les pays avec lesquels existent ces accords et qui traite les dites questions avec les Ambassadeurs près le Saint-Siège. Enfin, elle fournit au Saint-Père les notes ou projets que celui-ci lui demande.

La seconde section est celle des Affaires ecclésiastiques ordinaires et du Chiffre. Sa direction est confiée à un Substitut. C'est elle qui assure la correspondance du Souverain Pontife, d'abord avec les Nonces, puis avec le monde entier, et sur les sujets les plus divers, ce qui l'amène à aborder de multiples questions.

La seconde section « fait » aussi les nominations des Nonces, Internonces et Délégués Apostoliques, agissant ici comme Direction du Personnel. Elle doit encore entretenir les relations courantes avec le Corps diplomatique près le Saint-Siège. Pareillement guider l'Action catholique dans les divers pays et suivre les Organisations Internationales Catholiques (OIC) (19). La seconde section prépare aussi les dossiers des dignités, distinctions, titres de noblesse ou décorations pontificales. C'est elle enfin qui établit les passeports.

### La carrière.

Nous allons parcourir maintenant la carrière d'un diplomate pontifical de type courant à notre époque.

Avant tout, précisons que ne sont admis dans le personnel diplomatique du Saint-Siège que les prêtres. Avant d'être mis à l'œuvre, les candidats entrent à l'Académie Pontificale Ecclésiastique. Ce fut en 1701 que le Pape Clément XI (1700-1721) créa une Académie qui porta jusqu'à une date récente le nom d'Académie des nobles ecclésiastiques. Elle était naturellement sous la dépendance directe de la Secrétairerie d'Etat. Son but était de former les jeunes ecclésiastiques au service diplomatique du Saint-Siège. Le Pape Pie VI érigea au sein de cette Académie les trois Facultés de

théologie, de droit et d'histoire. Ce fut le Pape Léon XIII qui la réorganisa et en fixa le programme des études pour mettre celles-ci en rapport avec les exigences de la politique moderne. Ce programme n'a pas changé jusqu'à ce jour. Le Pape Pie XI modifia le nom et l'institution s'appelle maintenant Académie Pontificale Ecclésiastique (20).

Comment procède-t-on au recrutement des diplomates du Saint-Siège ? Il est révolu le temps où l'on disait à Rome que pour faire carrière il fallait trois choses : « Testa, testoni e il diavolo che ti porti » c'est-à-dire la tête, l'argent et un cardinal protecteur (21). Temps lointains et partiellement dépassés où, en 1897, un prêtre du Vicariat de Rome disait à celui qui allait devenir le cardinal Costantini et qui venait solliciter une place de surveillant dans un collège pour joindre les deux bouts : « Mon cher, quand on n'a pas le sou, on ne vient pas à Rome. Compris ? » (22).

On a souvent fait observer que, dans sa grande majorité, la représentation pontificale était surtout composée d'éléments italiens. Cela est exact, mais lorsqu'on en connaît la raison, le préjugé tombe. Un de nos amis, aujourd'hui Internonce en Orient, nous a raconté que rendant visite au Président de l'Académie Ecclésiastique, il apprit avec surprise que les efforts entrepris pour internationaliser le corps des diplomates pontificaux restaient sans succès. En effet, chaque année, au mois de mai, en prévision de la rentrée d'octobre, le Président adresse aux Recteurs des Collèges nationaux établis à Rome une circulaire par laquelle il les prie de lui signaler un candidat parmi les élèves de dernière année. Il ne reçoit même pas de réponse ! Alors dans le courant de septembre, il s'en va

(19) Le Saint-Siège tend à collaborer de plus en plus avec les organismes internationaux non-confessionnels. Selon sa norme, il observe envers eux au début, c'est-à-dire dans les années 1919 et suivantes, la réserve qui convenait à une « période d'essai », *ad experimentum*. Mais quarante ans plus tard, on le trouvait représenté auprès de l'UNESCO, de la FAO (agriculture), de l'UNREF (réfugiés), de l'Institut international pour l'unification du droit privé, du Comité international de paléographie, du Comité international d'histoire de l'art, du Conseil permanent des sciences anthropologiques et ethnologiques, du Comité international de médecine et de pharmacie militaires, sans parler, naturellement, de l'Agence internationale pour l'usage pacifique de l'énergie nucléaire.

(20) Mgr CRISTIANI, *op. cit.*, p. 66.

(21) Card. COSTANTINI, *Réforme des Missions au XX<sup>e</sup> siècle*, chap. : diplomatie romaine, p. 262, 14<sup>o</sup>.

(22) *Ibidem*, p. 16 *in fine*.

glaner dans les Collèges italiens l'un ou l'autre candidat. On peut donc déduire de tout ceci que le caractère italien de la diplomatie pontificale se maintient à son corps défendant, et en raison de l'allergie que les prêtres étrangers éprouvent vis-à-vis d'une évolution sacerdotale qui ne répond pas à leurs aspirations propres.

Toutefois, il convient de noter qu'au niveau des Chefs de poste, il est souvent arrivé que le Pontife Romain ait désigné des évêques missionnaires non-italiens, eu égard à leur connaissance particulière des affaires de ces régions. Ces prélats ont reconnu dans leurs mémoires avoir souffert de leur manque de préparation pour ces missions diplomatiques. Mais, selon le cardinal Gasparri, la première qualité que doit avoir un diplomate c'est le bon sens (23). C'est ainsi qu'en Afrique, dans les régions de langues française et anglaise, on trouve des Délégués Apostoliques français et anglais. En 1937, Pie XI, ne pouvant nommer à Bagdad ni un Italien ni un Français en raison de la situation internationale, trouva une solution heureuse en nommant un Belge, Mgr de Jonghe d'Ardoye. En 1949, Pie XII désignait un autre Belge pour le Japon, Mgr de Furstenberg. Ce dernier est actuellement Nonce au Portugal, et, vu que c'est une nonciature de première classe, tout permet de supposer que d'ici quelques années, la Belgique aura un membre de plus dans le Sacré Collège.

Mais revenons en à notre jeune prêtre, frais émoulu du séminaire. Il va d'abord conquérir le doctorat en droit canonique. Ensuite, durant deux années, il va suivre les cours de l'Académie Ecclésiastique dont les professeurs sont des prélats chevronnés de la Secrétairerie d'Etat. A la fin de ces études, des examens sanctionneront son diplôme. Depuis 1944, les futurs diplomates pontificaux doivent encore faire un stage de pratique bureaucratique à la première ou à la deuxième section de la Secrétairerie d'Etat.

Après cette sérieuse formation, le jeune diplomate est envoyé avec le titre d'Attaché dans une nonciature lointaine où il fera ses premières armes. En général, le premier poste de diplomate pontifical se situe en Amérique latine. Ce continent comporte une dizaine de nonciatures. Si après un an ou deux, l'intéressé donne satisfaction, il est promu Secrétaire de deuxième classe et habituellement le Pape le nomme Camérier secret avec titre de Monseigneur. Le pied est à l'étrier.

Normalement, un prélat subalterne reste en poste de quatre à sept ans. La mutation est le résultat des besoins suscités par les promotions. C'est une réaction en chaîne. Parfois, le diplomate est rappelé à la Secrétairerie d'Etat où il peut étudier les problèmes sous un angle plus large.

Après une dizaine d'années, le Secrétaire de première classe devient Auditeur. Ce grade équivaut à celui de Conseiller d'Ambassade. Si l'Auditeur est méritant, il accédera au rang flatteur de Conseiller de Nonciature. Cette promotion est assortie d'une autre ; les Conseillers deviennent Prélats de la Maison de Sa Sainteté.

A ce niveau, il arrive que des diplomates, las de la vie de chancellerie, déçus dans leurs idéaux sacerdotaux, remettent leur démission et s'en retournent dans leur diocèse d'origine où ils sollicitent une place de curé pour se livrer à l'apostolat.

Les Conseillers accèdent à ce grade vers la fin de la quarantaine. Alors, survient la promotion qui va les faire passer du rang des exécutants dans celui des dirigeants. Généralement, le premier grade est celui de Délégué Apostolique. Après une Délégation Apostolique, le poste suivant sera vraisemblablement une Internonciature. Par un dispositif à la fois humain et logique, en avançant en âge, les diplomates pontificaux sont ramenés en Europe afin de pouvoir, aux vacances, regagner plus aisément leur patrie. Enfin, ce sera le couronnement de la carrière par un envoi dans une nonciature de première classe : Paris, Madrid, Lisbonne ou Vienne.

Il faut s'arrêter un instant à ces quatre nonciatures. Au cours de l'Histoire, une tradition s'est établie. Le Nonce dans ces capitales terminait sa mission en accédant à l'honneur suprême : la pourpre cardinalice. En attendant son départ, il portait le titre de Prononce (24). Les Souverains Pontifes ont alors accordé aux Chefs d'Etats le privilège d'imposer la barrette. Un Envoyé extraordinaire, appelé Ablégat Apostolique apporte de Rome la barrette et la remet au Chef de l'Etat. Celui-ci la pose sur le chef de l'élu. En 1953, M. Vincent Auriol remit la barrette au cardinal Roncalli.

(23) Mgr CENTO, Le Cardinal Gasparri, in *Revue Générale Belge*, mai 1952, p. 10.

(24) Card. FERRATTA, Ma nonciature en France, p. 612.

Mais, si les titulaires de ces quatre postes en vue deviennent généralement cardinaux, il va de soi que d'autres postes ont vu leur chef recevoir le chapeau. En 1946, Mgr Micara et en 1962 Mgr Forni quittèrent Bruxelles pour rentrer à Rome recevoir la pourpre. L'actuel Secrétaire d'Etat, le cardinal Cicognani reçut le chapeau après avoir passé un quart de siècle à la Délégation de Washington. Il en fut de même pour Mgr Giobbe qui demeura plus de vingt ans à l'Internonciature de La Haye. Les exceptions confirment la règle.

La promotion cardinalice ne constitue pas une sorte de retraite dorée. A 72 ans, le cardinal Roncalli fut nommé patriarche de Venise. Les anciens Nonces promus cardinaux sont d'office incorporés dans les Congrégations romaines où l'on met encore leurs talents et leur expérience à contribution. Les suffrages des cardinaux au Conclave peuvent encore mettre sur le trône du Prince des Apôtres l'un d'entre eux à un âge où il aspirerait au repos. Le Sénat de l'Eglise élut Jean XXIII peu de jours avant son soixante-dix-septième anniversaire !

Au sujet de la question d'une éventuelle limite d'âge, il convient de relever qu'au cours de la deuxième session du Concile Vatican II, le problème a été évoqué. Une note du schéma relatif aux évêques propose de fixer à 75 ans l'âge de la retraite des évêques. Cette suggestion, qui apparaît à première vue raisonnable, soulève maintes difficultés : elle est contraire, en effet, à la tradition et à l'optimisme foncier de l'anthropologie chrétienne. On ne manqua pas d'ailleurs de faire remarquer que, si cette règle de la limite d'âge avait déjà été en vigueur, l'Eglise n'aurait jamais eu Jean XXIII comme Pape (25).

### Aspects d'une fonction.

On voudrait brosser ici un tableau comparatif de la mission des Nonces aux Temps Modernes et à notre époque.

*Désignation.* Naguère, le choix des Nonces soulevait des problèmes délicats. Comme ces agents étaient des observateurs politiques, l'habitude s'était introduite, de la part des princes, de n'accepter chez eux que des envoyés dont ils savaient qu'ils n'étaient pas de faction ou de tendance hostile. C'est ainsi que naquit la coutume de s'entendre préalablement, entre Saint-Siège et Gou-

vernements, au sujet de la désignation de tout nouvel Ambassadeur. Il est compréhensible que Rome, invoquant le caractère spirituel de ses agents, ait opposé longtemps un refus à la prétention des souverains d'intervenir dans le choix des Ambassadeurs pontificaux (26).

Actuellement, le Saint-Siège, se conformant aux usages en vigueur dans les rapports entre les nations, demande l'agrément des Gouvernements au sujet des diplomates de première catégorie. De leur côté, les Gouvernements veillent à accréditer auprès du Saint-Siège des diplomates catholiques ou ayant de fortes attaches avec le catholicisme.

*Durée de la mission.* Les papes du XVI<sup>e</sup> siècle avaient eu la tendance à limiter strictement la durée maximum de la mission d'un Nonce, suivant d'ailleurs sur ce point les coutumes de la République de Venise. Si les Vénitiens n'aimaient guère de laisser leurs envoyés résider trop longtemps à l'étranger parce qu'ils craignaient l'influence sur eux de la Cour étrangère, les papes agirent pour des raisons analogues. Sous le pontificat de Jules III (1550-1555), la durée maximum fut fixée à deux ans ; Grégoire XIII la porta à trois ans. Ces brèves nonciatures étaient encore en vigueur au XIX<sup>e</sup> siècle.

De nos jours, on a vu des missions durer une vingtaine d'années : Mgr Micara à Bruxelles, Mgr Cicognani à Washington, Mgr Giobbe à La Haye ou Mgr Dellepiane à Léopoldville. La durée normale d'un séjour dans un poste est inférieure à dix ans. Parfois, le séjour est encore écourté lorsque le diplomate ne supporte pas le climat du pays. Mgr Pecci, qui devait devenir Léon XIII, ne resta que trois ans (1843-1846) à Bruxelles. A l'aube de sa carrière diplomatique, Mgr Montini qui règne actuellement sous le nom de Paul VI, fut envoyé comme Auditeur à la nonciature de Varsovie. Six mois après son arrivée, le climat polonais le fit revenir à Rome.

La brièveté du séjour relève parfois aussi du climat politique régnant dans le pays. En 1961, Mgr Zanini, Nonce en République Dominicaine, a dû rapidement quitter ce pays en raison de l'hostilité délibérée dont il était l'objet.

(25) Henri FESQUET in *Le Monde* du 9 novembre 1963, p. 11.

(26) L. van der ESSEN, *op. cit.*, p. 163.

*Départ en Mission.* Une réglementation très minutieuse de l'itinéraire fut introduite sous le pontificat d'Alexandre VII (1655-1667). Dès qu'il était nommé et qu'il était muni de ses brefs de créance, le Nonce devait rejoindre son poste sans tarder. La durée du voyage était fixée afin d'éviter la tentation de s'arrêter en route pour faire des visites et d'infliger ainsi au Saint-Siège des dépenses inutiles. La noblesse, à cheval, attendait le carrosse du nouveau Nonce à la frontière et l'escortait jusqu'en ville (27).

A notre époque, les Nonces gagnent leur poste par train ou par avion. Ils sont accueillis par un fonctionnaire des Affaires Etrangères et par des représentants de l'épiscopat et des Supérieurs d'ordres religieux.

*Lettres de créance.* Au XVI<sup>e</sup> siècle, à son départ, le Nonce était muni de lettres de créance, attestation authentique de sa mission, adressée par le pape au souverain. Ces lettres étaient aussi destinées aux évêques, aux principaux seigneurs du pays ou à des personnages étrangers que le Nonce pouvait rencontrer en voyage ou en diverses occasions.

La Secrétairerie d'Etat remettait aussi au Nonce des instructions générales. Celles-ci pouvaient être de diverse nature. A son départ, l'envoyé pontifical recevait une instruction qui lui faisait connaître dans les grandes lignes l'objet de sa mission. Elle donnait un aperçu des affaires en cours et des indications d'ordre pratique, concernant notamment le voyage (28).

A ces instructions communiquées au Nonce à son départ, il y a lieu d'ajouter les conseils que le prédécesseur du diplomate avait laissés par écrit ou qu'il lui communiquait oralement s'il était en place pour attendre sa venue.

Depuis le pontificat de Clément VIII (1592-1605), l'instruction générale était rédigée en italien, sous forme de lettre. En voici la structure. D'abord un protocole rappelle la nomination du Nonce et fait l'éloge de ses qualités. Ensuite vient le corps de l'instruction ; c'est une revue des affaires en cours qui donne, pour chacune d'elles, l'état exact de la question. Dans l'ensemble, l'instruction générale laisse une grande latitude à l'initiative personnelle du Nonce (29).

L'instruction générale finit par des détails d'ordre

pratique concernant l'itinéraire du voyage, l'emploi du chiffre de la correspondance, la voie à suivre pour l'envoi des lettres, la composition de sa maison.

Pour rédiger ou dicter l'instruction générale, le cardinal Secrétaire d'Etat possédait outre son expérience personnelle, toute la correspondance envoyée par l'agent du Saint-Siège qui avait précédé le Nonce dans le pays de sa résidence, et notamment la relation finale du prédécesseur immédiat (30).

Aujourd'hui, les lettres de créance sont uniformément rédigées en latin. Les instructions sont rédigées dans la langue de l'envoyé. Celui-ci, dans sa correspondance avec la Secrétairerie d'Etat peut employer l'italien, le français ou l'anglais.

Le Nonce ne trouve plus son prédécesseur en place. Ce dernier est déjà parti vers un nouveau poste ou a regagné Rome pour devenir cardinal. Le nouveau Nonce apprend beaucoup de ses deux adjoints qui sont en poste depuis quelques temps et qui savent beaucoup de choses. Ils connaissent beaucoup de monde dans la politique, la diplomatie et les milieux ecclésiastiques. Ils vont servir de guide à leur nouveau chef. Grâce à eux, en très peu de temps, le nouveau Nonce sera bien au courant des personnes et des affaires.

La mission d'un chef de poste commence effectivement lors de la remise des lettres de créance au Chef de l'Etat. Les Nonces, étant dans de nombreuses capitales Doyen du Corps diplomatique, ils veillent à obtenir le plus vite possible audience auprès du Chef de l'Etat. Arrivé à Bruxelles le 21 décembre 1953, Mgr Forni remettait déjà ses lettres de créance au Roi le 23, cela pour pouvoir recevoir le Corps diplomatique et les Corps constitués à l'occasion du nouvel-an. Arrivé à Bruxelles le 18 juillet 1962, Mgr Oddi posait le même geste le lendemain, le 19 juillet, afin de prendre la tête du Corps diplomatique pour la fête nationale le 21. On ne s'explique pas autrement cette hâte vu qu'à la fin du mois de juillet, Mgr Oddi partait pour l'Italie en vacances et n'allait réellement prendre possession de ses fonctions que le premier septembre.

(27) L. van der ESSEN, *op. cit.*, p. 164.

(28) *Ibidem*, p. 184.

(29) *Ibidem*, p. 185.

(30) *Ibidem*, p. 186.

Il est arrivé que l'audience du Chef de l'Etat se fit attendre. Feu Mgr de Jonghe d'Ardoye, Inter-nonce en Egypte, nous a raconté que le Président Nasser, préoccupé par des problèmes de politique intérieure, tardait à recevoir les lettres de créance des nouveaux chefs de mission. Ceux-ci, s'étant concertés, décidèrent de remettre leurs lettres de créance au Ministre égyptien des Affaires Etrangères. Autres cieus, autres procédés !

*La Mission.* Elle se divise pour un Nonce en deux parties : une partie diplomatique et une partie religieuse.

La partie diplomatique comporte de nombreux aspects semblables à ceux de la mission laïque : information, représentation, réceptions, contacts avec les autorités civiles. Au risque de nous égarer dans un monde de vanités, nous ne pensons pas devoir nous arrêter au côté mondain de la diplomatie. Il est avéré que les Nonces, comme leurs collègues de la Carrière, doivent se rendre à de nombreuses réceptions. Le cardinal Cento, ancien Nonce à Bruxelles, osa déclarer un jour à un journaliste : « On ne doit pas oublier que nous sommes avant tout prêtres » (31).

Du point de vue religieux, la mission du Nonce a surtout un caractère d'information. Son devoir consiste à tenir le Saint-Siège au courant de la situation religieuse du pays où il réside. Il doit constituer les dossiers relatifs aux candidats possibles à l'épiscopat. Il transmet à Rome les demandes d'honneurs que les évêques jugent opportun de faire décerner à des personnages méritants. Il doit s'abstenir de se substituer aux évêques locaux, sauf instructions précises du Saint-Siège.

Ce sont les Cardinaux, les Nonces ou d'autres membres de la hiérarchie qui soumettent habituellement des affaires au Saint-Office (32). On le voit, les Nonces jouent parfois un rôle inquisitorial.

Il arrive que l'amitié qui unit un Nonce à un Ambassadeur engendre des démarches de sympathie en des circonstances particulières. L'Ambassadeur de Belgique à Berlin en 1940, le vicomte Jacques Davignon, avait bien connu le Nonce à Berlin, Mgr Orsenigo, lorsque tous deux ils étaient en poste à Budapest. Lors de la période où l'Ambassadeur de Belgique se trouva en état continu d'alerte à la suite de l'agression contre la Pologne, Mgr Orsenigo fut attentif à lui donner toute

indication de nature à lui être utile. Le Nonce appelait alors, lui-même, l'Ambassadeur au téléphone : « Vous êtes chez vous ? J'arrive... » (33).

Les circonstances de l'Histoire ont donné à certains Nonces l'occasion de poser des gestes exceptionnels de charité, soit d'initiative, soit sur l'ordre direct du Saint-Siège. Au cours de l'été de 1885, une épidémie de choléra éclatait à Madrid et se propagea dans une grande partie du centre de l'Espagne. Les deux prélats italiens, le Nonce, Mgr Rampolla et son secrétaire, Mgr della Chiesa, abandonnant leur résidence et leurs occupations habituelles, se mirent à visiter les lazarets et les hôpitaux pour y assister les malades, aider à refaire leurs lits, apprêter leurs aliments (34). Plus près de nous, Mgr Roncalli, Nonce en France, s'était occupé avec une patience infinie du sort des prisonniers allemands en France, et tout particulièrement des prêtres et des séminaristes prisonniers de guerre. Le 18 septembre 1945 il leur avait rendu visite à Chartres. Dans ce camp, il avait réussi à réorganiser une sorte de séminaire pour les cinquante jeunes clercs prisonniers (35).

La vie dans les nonciatures d'aujourd'hui est des plus simples, sauf les deux réceptions annuelles, celle du nouvel-an et celle pour l'anniversaire du couronnement du pape qui est en quelque sorte la fête nationale du Saint-Siège. Plus d'une nonciature, par ses repas, ses prières, ses exercices en commun, ferait moins songer à la carrière qu'à un petit couvent. Certains Nonces ont pris l'habitude de prêcher pour leurs collègues du Corps diplomatique et pour leurs familles des retraites pascales remarquables par leur spiritualité humaniste et pratique.

De cette existence simple pour ne pas dire modeste, les raisons se discernent aisément. Les traitements de la diplomatie pontificale, même aujourd'hui, ne permettraient pas un train de vie somptueux. Ce qui a surtout changé, c'est l'atmosphère. Les sujets de grandes familles ont été remplacés

(31) Interview accordée à Jo Gérard, v. *Europe-Amérique*, n° 281 du 2 novembre 1950, pp. 3, 26 à 29.

(32) Mgr van LIERDE, *Derrière les portes vaticanes*. Mame, p. 70.

(33) Vicomte Jacques DAVIGNON, *Berlin, 1936-1940*. Editions Universitaires, 1951, p. 20.

(34) Fernand HAYWARD, *Un pape méconnu Benoît XV*. Cas-terman, 1955, p. 32.

(35) Jean CHELINI, *Jean XXIII, pasteur des hommes de bonne volonté*. Editions du Cerf, 1963, p. 35.

par des prélats d'origine plus modeste, soit de grande bourgeoisie comme les Pacelli, soit plus souvent de moyenne comme les Ratti, ou encore des fils de la campagne comme les Roncalli.

Le travail proprement dit comporte les affaires à traiter, renseignements à recueillir dans les domaines les plus divers, notification des décisions romaines, surveillance du clergé.

Les heures libres — rares — sont consacrées aux charges propres du Doyen du Corps diplomatique. Cette qualité appartient aux Nonces depuis le Congrès de Vienne (1815). En quelques pays toutefois, pour ne pas mettre dans l'embarras un Gouvernement qui doit ménager certaines susceptibilités, le Saint-Siège ne revendique pas cette qualité pour son représentant, lequel prend alors le titre d'Internonce. En tant que Doyen du Corps diplomatique, le Nonce présente les vœux de nouvel-an au nom de ses collègues au Chef de l'Etat. Mais il est arrivé à un Nonce de devoir accomplir une tâche plus prosaïque : de 1940 à 1944, Mgr Valeri, Nonce à Vichy, dut répartir les bons d'essence entre ses collègues.

Les diplomates, déclara un jour Mgr Roncalli au cardinal Gasparri, doivent savoir se taire, mesurer leurs paroles, avaler les pires choses avec douceur et obéir même quand ils ne comprennent pas (36).

Deux Nonces peuvent très bien ne pas avoir la même optique quant au même poste. En 1843, quittant la nonciature de Bruxelles pour celle de Paris, Mgr Fornari déclarait à son successeur, Mgr Pecci : « J'ai été cinq ans en paradis » (37). Au contraire, Mgr Pecci, nous l'avons vu plus haut, ne resta que trois ans à Bruxelles, d'une part parce qu'il supportait mal le climat, et d'autre part parce que, ne le trouvant pas assez maniable, le Premier Ministre Deschamps demanda son rappel. Au cours de sa brève nonciature, Mgr Pecci ne put s'habituer à son auditeur, Louis Clementi. Aussi, avec élégance, Mgr Pecci écrivit au Secrétaire d'Etat, le cardinal Lambruschini, une lettre dans laquelle il demandait pour cet auditeur un avancement ou un déplacement honorable, rendant hommage aux mérites de sa culture, à la solidité de sa piété et au caractère sacerdotal de tout son comportement. En remplacement, il demandait un collaborateur dont il aurait meilleur usage, avec un caractère plus en harmonie avec son tempérament

et ses manières, un prêtre plus dévoué à ses desseins et entrant mieux dans ses vues (38).

Tels sont les multiples aspects de la mission des Nonces. Quant aux qualités morales et intellectuelles qui doivent distinguer les agents pontificaux, elles sont définies excellemment, en ces termes, par F. Alessandrini :

« Les représentants du pape, à la lumière des principes catholiques, doivent s'occuper du bien durable de la religion catholique et du salut des âmes. Autrement dit, ils n'ont pas d'intérêts matériels, ni de buts politiques, ni de positions territoriales à défendre et ils ne s'occupent pas de questions économiques. Leur tâche est plutôt de maintenir de la façon la plus efficace l'indépendance de l'Eglise catholique afin de montrer que l'Eglise même est en dehors des rivalités causées par les intérêts nationaux. L'intervention des Nonces ne peut donc pas être appréciée en fonction des considérations politiques ou matérielles mais seulement de leur désir de maintenir la paix et la justice. La fonction normale des représentants du pape est aussi de favoriser les relations directes entre le Saint-Siège et les pays près desquels ils sont accrédités. Ces relations ont pour but d'assurer, dans les limites imposées par les lois en vigueur dans les différents pays, la liberté religieuse et morale nécessaire aux catholiques. Il appartient aux Nonces de préparer le terrain pour les concordats. Les représentants diplomatiques du pape sont des prêtres et, surtout des hommes qui ont consacré leur propre vie au service de Dieu. La première qualité requise pour être un diplomate du Saint-Siège est donc d'être vraiment un bon prêtre, un homme profondément convaincu de la supériorité absolue de l'esprit. En d'autres termes, les Nonces ne représentent pas des intérêts terrestres : ils veillent sur des valeurs spirituelles qui dépassent les choses matérielles et qui répondent à la mission du pape et au caractère supranational plutôt qu'international du Saint-Siège » (39).

(36) Charles PICHON, *op. cit.*, p. 480 et suiv.

(37) Fernand LAUDET, Léon XIII. Librairie Bloud et Gay, Paris, p. 13.

(38) Mgr A SIMON, Lettres de Pecci (1843-1846). *Analecta Vaticano Belgica*, deuxième série, section c, Nonciature de Bruxelles, 3, pp. 259-260.

(39) Federico ALESSANDRINI, The Diplomats of the Holy See and their training, in *India Quarterly*, January-March 1957, pp. 41-46.

## Une voix de l'intérieur.

Pour être complet, on ne pouvait omettre de puiser largement dans les réflexions relatives à la diplomatie romaine que le cardinal Costantini a laissées dans ses mémoires. Nous y trouvons les renseignements les plus précieux et un avis des plus autorisés, compte tenu du fait que l'auteur a, au soir de sa vie, consigné avec courage et loyauté les impressions recueillies au cours d'une existence vouée au service du Saint-Siège, tant à l'étranger qu'au sein de la Curie.

La diplomatie, c'est-à-dire l'art de traiter des affaires ecclésiastiques avec les autorités civiles, est une nécessité, souvent antipathique et pesante, à quoi l'Eglise ne peut se soustraire.

Il y a une distinction à faire entre les personnes et les affaires. Au sujet des personnes, il faut dire que les diplomates ecclésiastiques ne sont ni plus fins ni plus cultivés que les laïcs. Mais au sujet des affaires, la diplomatie vaticane se fonde sur des principes éternels. Le pape peut changer, ou le Secrétaire d'Etat, mais les principes demeurent.

Dans la diplomatie, il y a un aspect culturel : pour les prêtres, il est représenté par les sciences ecclésiastiques. Mais il y a aussi un aspect de métier, un aspect technique. Ce deuxième aspect ne s'improvise pas : il s'acquiert par l'expérience.

A propos de métier, il convient que les représentants du Vatican sachent comment on lit et comment on juge leurs rapports à Rome. Ces rapports doivent être synthétiques, clairs, brefs, concluants ; il est toujours possible d'y joindre en annexe des feuillets de documentation. S'ils sont trop longs, souvent on les passe aux *minutanti* pour qu'ils en résument la partie essentielle. Le Saint-Siège aime que ses représentants expriment leur pensée nette et claire, dans une forme toujours soumise, jamais dogmatisante.

La piété, la dignité, la culture sont les qualités indispensables pour le diplomate du Saint-Siège. Mais il en est une autre, qui met les premières en valeur et sans quoi un diplomate, même très pieux et très doué, n'obtient pas de bons résultats : il s'agit des bonnes manières et du tempérament.

Une grande part de la diplomatie dépend de la finesse des manières, de cet esprit éduqué et accueillant qui crée autour du prélat une ambiance

de distinction et de sympathie. Quand, au contraire, on fréquente un prélat au visage sévère, au caractère fermé, qui fait tomber de haut ses paroles, on s'écarte tout naturellement de lui.

Une des qualités fondamentales du diplomate est la loyauté, celle du chef de mission envers le pape, celle des subordonnés envers leur chef de mission. La diplomatie romaine est différente de la diplomatie laïque en ce qui concerne la vie domestique. Les diplomates romains vivent ensemble et forment une famille. La loyauté dans leurs rapports mutuels est la condition de base de cette vie en commun et du succès de leur travail. Les subordonnés doivent exprimer respectueusement leur avis personnel à leur supérieur, mais exécuter ensuite loyalement ce qu'il commande. L'habitude que peut avoir quelque rare secrétaire de dénoncer à Rome les défauts de son propre supérieur est suprêmement antipathique et tout bonnement déshonnête. Ce zèle indiscret fait d'ailleurs à Rome une très mauvaise impression.

Savoir rester à sa place : telle est la première condition à remplir par les jeunes qui se vouent à la carrière diplomatique, cette carrière qui paraît brillante et qui est au contraire pleine d'embûches, donnant une impression de vide, une carrière substantiellement plus pénible que le ministère sacerdotal ordinaire.

Généralement, on a du temps dans les nonciatures et les délégations : que ce temps soit consacré utilement aux exercices de piété et à l'étude. Outre l'étude du droit ecclésiastique et civil, on suggérerait aux jeunes l'étude de l'histoire locale et la lecture des mémoires des diplomates. Le cardinal Richelieu lui aussi recommandait en particulier la connaissance de l'histoire. Celle-ci sert d'ailleurs en même temps à enrichir la culture générale et à donner aux diplomates ecclésiastiques ce prestige qui vient toujours de la culture. Une forme de culture en honneur chez les diplomates laïques et généralement peu développée chez les ecclésiastiques, c'est l'art. Certains diplomates ecclésiastiques ne se préoccupent nullement de visiter les musées locaux ; il semble que ce soit une erreur.

Il est fatal, il est humain que dans les promotions, l'appréciation des mérites, le calcul de l'ancienneté et d'autres éléments entrent en ligne de compte.

Quand un diplomate doit faire un rapport à Rome, qu'il ne se demande pas tant si les conclusions plairont ou ne plairont pas ; qu'il pense uniquement à proposer celles qui lui paraissent les plus raisonnables et les plus justes. C'est cela surtout qui est apprécié à Rome.

Pour le traitement des affaires et pour les bonnes relations avec le Corps diplomatique, le cardinal Costantini a conçu vingt règles que son expérience lui a permis d'édicter :

1° Passer sans souci au milieu des soucis (Imitation de Jésus-Christ).

2° Ne pas compliquer les choses.

3° Ne pas rendre difficiles les choses faciles.

4° Avoir le sens des proportions et ne pas donner d'importance excessive aux petites choses.

5° Dire la vérité ou se taire ; ne jamais mentir.

6° Ne pas confondre l'amour-propre et les offenses personnelles avec le prestige de la représentation pontificale. Si l'on est personnellement victime d'une impolitesse, on est porté à la transférer plus haut, comme si elle avait été faite au Pape en personne.

7° Savoir compatir, oublier et pardonner.

8° Ne jamais humilier l'adversaire ; se garder d'un usage inquisitorial de l'autorité.

9° Ne pas faire une question personnelle d'un fait qui est dans la nature des choses. On peut rester en bons rapports avec les diplomates, même en défendant des points de vue différents.

10° Feindre d'ignorer autant que possible beaucoup de choses et spécialement les déficiences personnelles des diplomates laïques.

11° Cultiver l'amitié des diplomates. Beaucoup de choses s'arrangent grâce à de bons rapports personnels. Les attentions ordinaires pour les circonstances civiles ou personnelles, l'un ou l'autre cadeau, aideront beaucoup à maintenir ces bons rapports.

12° Une grande réserve dans les affaires qui demandent cette réserve ; mais il ne sert à rien d'adopter la même réserve pour les affaires qui ne la méritent pas. Le cardinal Richelieu recommandait de parler peu et d'écouter beaucoup.

13° Pie XI parla un jour de la prudence, vertu fondamentale des diplomates et de ceux qui gou-

vernent. Mais il disait qu'il faut harmoniser avec la prudence les autres vertus cardinales. En effet, sans la prudence, la justice devient tyrannie, la force serait lâcheté.

14° Fuir l'oisiveté, étudier et travailler. Nous dirions aujourd'hui que pour réussir dans la carrière diplomatique, il faut trois choses : des dispositions, du travail et un peu de chance. Il entre encore dans celle-ci un peu de protection, mais beaucoup moins qu'autrefois.

15° Quand on veut sonder le terrain sur un point controversé, on dit qu'on parle « à titre personnel » ce qui n'engage pas le Saint-Siège.

16° La diplomatie use d'un style particulier où entrent rarement les affirmations absolues (sauf s'il s'agit de principes).

17° L'office de représentant du Saint-Siège requiert aussi un certain decorum extérieur. Avoir un bon cuisinier aide aussi aux relations. Le comte Manzoni, à peine nommé à l'ambassade de Paris, se préoccupa de trouver un bon chef.

18° Ne jamais se laisser emporter par la colère et ne jamais écrire sous l'effet de la colère ; glisser dans son tiroir une affaire épineuse et y penser un jour ou deux. La hâte excessive est un défaut en diplomatie.

19° Les tâches de la diplomatie sont toujours les mêmes. Duff Cooper, le biographe de Talleyrand, les a décrites en rapportant que les victoires des diplomates consistent souvent en faits qui ne se sont pas produits, en indiscretions qui n'ont pas été commises, en incidents qui n'ont pas eu lieu, en mauvaises humeurs qui n'ont pas été provoquées, en guerres qui n'ont pas été livrées.

20° Aimer le pays où l'on est envoyé comme représentant du Pape (40).

### Critiques.

Toute institution a ses détracteurs. Il y a les critiques délibérées ou gratuites qui ont suscité pas mal d'ouvrages, les uns à succès, les autres rapidement oubliés. Il y a aussi les critiques constructives. Ces dernières ont à nos yeux une valeur réelle à partir du moment où elles émanent de dignitaires autorisés de l'Eglise.

(40) Card. COSTANTINI, *op. cit.*, pp. 258 à 262.

Qu'il y ait des critiques, nous n'en voulons pour preuve que cet extrait de la réponse de Mgr Montini au discours prononcé en novembre 1954 par l'Ambassadeur de France au nom du Corps diplomatique à l'occasion de son élévation au siège archiepiscopal de Milan : « Je voudrais, Messieurs, vous demander un témoignage qui n'a pas d'autres intentions que celle de rendre hommage à la vérité, si souvent déformée et niée à l'égard du Saint-Siège, et parfois du Saint-Père lui-même. N'est-il pas vrai, que les relations diplomatiques avec le Saint-Siège, qui honorent les Pays que vous représentez, ont été toujours inspirées, d'un côté et de l'autre, par la plus sincère loyauté ? Ou bien, est-ce que votre mission ici s'est jamais heurtée aux intrigues fâcheuses et mystérieuses, dont bien des pamphlétaires sans scrupules, ou des adversaires de mauvaise foi accusent le Saint-Siège ? Est-ce que le respect dû à vos sentiments, à vos mœurs, à vos lois, à vos Nations, a fait défaut ici ? Est-ce que les questions que l'on traite ici ont eu d'autres intérêts en vue que ceux de la liberté religieuse et civile, ceux de la justice et de la paix, et ceux — j'ose le dire — du bien spirituel et moral lui-même de vos chers et grands Pays respectifs ? » (41).

Au cours des deux premières sessions du Concile du Vatican II, des évêques se sont plaints de l'immixtion des Nonces dans les affaires des Eglises locales. Au cours de la deuxième session, de vives critiques furent formulées contre la Curie et en particulier contre les méthodes du Saint-Office. En bref, il fut demandé qu'il soit procédé sans retard à une réforme énergique de cet important appareil ecclésiastique. Or, il y eut quelqu'un qui n'oublia pas la représentation pontificale. Le cardinal Gracias, archevêque de Bombay, insista

quant à lui sur les Nonces et les Délégués apostoliques. Il demanda qu'on leur appliquât ce qui était dit de la Curie ; qu'ils aient une connaissance précise des questions politiques des Etats où ils sont envoyés, de leur philosophie, de leurs mœurs et de leurs coutumes, et qu'ils sachent parler la langue locale (42). Par déduction, on peut supposer que le cardinal indien a dû déceler de graves lacunes dans le comportement des Nonces pour formuler des desiderata aussi rigoureusement précis.

### Conclusion.

Au terme de cette étude, que peut-on penser de la représentation pontificale ? Issue d'une longue tradition, cette institution ecclésiastique a incontestablement rendu d'éminents services à la papauté. Rompue aux méthodes modernes, adaptée aux exigences du Droit des Gens, respectée par les uns, décriée par les autres, elle reste un outil précieux du Pontife romain.

Ce qui est concevable pour l'avenir, c'est qu'à la lumière des observations pertinentes et répétées de certains Pères conciliaires, le Saint-Siège sera amené à modifier les structures et certaines manières de faire de sa diplomatie. Le voyage de Paul VI en Terre Sainte, où on l'a souvent vu entre deux franciscains vêtus de bure, permet d'émettre l'espoir de voir la diplomatie romaine prendre le visage renouvelé de l'Eglise, c'est-à-dire plus simple, moins affecté, bref, plus dans l'esprit « d'aggiornamento » de Jean XXIII.

(41) Wladimir d'ORMESSON, *op. cit.*, p. 43.

(42) Henri FESQUET in *Le Monde* du 7 novembre 1963.



# Le conseil interparlementaire consultatif de Benelux

par Henri MANZANARES (1),

★

Le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux a été institué par une convention signée à Bruxelles, le 5 novembre 1955. Sa création fut l'aboutissement d'une série de négociations qui se déroulèrent après la fondation — par l'accord de Londres du 5 septembre 1944 — de l'Union douanière belgo-néerlando-luxembourgeoise et qui visaient à transformer celle-ci en une Union économique. Le besoin des trois Etats membres naquit du fait que ces Parlements ne possédaient qu'un contrôle à posteriori sur les accords économiques conclus par les gouvernements des trois pays. Il eut été, en outre, peu conforme aux traditions démocratiques de ces derniers et peu propice à une collaboration harmonieuse entre les trois Parlements, de ne pas établir, au sein de l'Union, une Institution parlementaire propre, dans laquelle les élus des Etats membres pourraient délibérer publiquement sur les intérêts communs et s'exprimer librement au sujet des préoccupations des populations et de la politique suivie par les gouvernements responsables.

Les milieux parlementaires déployèrent une activité considérable dans ce sens : le 17 juillet 1950, une conférence interparlementaire invita les gouvernements « à instituer, avec la collaboration des Parlements, un Conseil Interparlementaire Consultatif permanent composé de délégués des trois Parlements ».

En réponse, les Ministres de Benelux réunis en conférence, à Ostende, le 30 juillet 1950, suggérèrent de « créer une Commission parlementaire consultative, afin de resserrer davantage les liens entre les trois Etats et de rendre leur coopération, plus efficace ».

Le 30 juin 1952, l'Union interparlementaire belgo-néerlando-luxembourgeoise formula, dans

une résolution, des propositions concrètes en vue de la création du Conseil.

Le 24 juillet 1953, les trois gouvernements conclurent un protocole organisant un Conseil Interparlementaire Consultatif, mais ils ne tinrent que très peu compte des recommandations de l'Union Interparlementaire, puisque ce Conseil ne disposait que de pouvoirs très restreints (2). Ce projet rencontra une vive résistance dans les Parlements nationaux et fit place à l'organisation prévue par la Convention de Bruxelles. Ce document établit un Conseil Interparlementaire Consultatif, assemblée politique, de type parlementaire, mais dépourvu de pouvoirs de décision. Ces caractères, déjà soulignés par la dénomination même de l'Institution, apparaîtront encore plus nettement à travers l'étude de son organisation, de son activité et de sa compétence.

## I

En vertu de l'article premier de la Convention de Bruxelles, le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux est composé de 49 membres, à savoir : 21 Belges, 7 Luxembourgeois, 21 Néer-

---

(1) Docteur en Droit (Nancy), Master of Laws (Harvard), Henri Manzanarès est Administrateur principal à la Haute Autorité de la CECA et secrétaire du Service juridique des Exécutifs européens. Il est présentement président du Comité du Personnel de la Haute Autorité. Auteur d'un livre sur le Parlement européen qui vient d'être publié par Berger-Levrault, il donne depuis trois ans des cours à la Faculté internationale de Droit Comparé de Luxembourg, à l'Institut d'Etudes européennes de l'Université de la Sarre et à l'Université de Santander en Espagne.

(2) Le protocole accordait au Conseil le droit de fixer sa procédure et son ordre du jour, mais il lui refusait toute initiative de discussion ainsi que l'autorité exclusive sur son propre Secrétariat. Le greffe de ce Conseil était confié au Secrétaire général de la convention douanière belgo-néerlando-luxembourgeoise.

landais, désignés par les Parlements des trois Etats, en leur sein (3). Le choix du mode de scrutin appartient aux Parlements, mais, en fait, les Représentants sont élus à la représentation proportionnelle, ce qui permet d'associer les membres des partis nationaux d'opposition, aux activités du Conseil.

En application de l'article 5 du Règlement, les Parlements élisent, de la même manière, un nombre égal de « suppléants » chargés de remplacer, éventuellement, les membres effectifs.

Ainsi composé, le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux ne constitue pas un organe restreint des Parlements nationaux, mais une entité juridique nouvelle, et, en droit comme en fait, ses membres ne sont pas des délégués gouvernementaux, mais des représentants des peuples des Etats membres, élus au second degré et chargés d'une mission politique propre.

En droit, d'une part, le Conseil est compétent pour procéder lui-même à la vérification des pouvoirs de ses membres : comme l'indique l'article 4 du Règlement, « une commission de trois membres désignés par le sort, à raison d'un par délégation nationale, vérifie les pouvoirs des membres du Conseil et de leurs suppléants. Elle fait immédiatement rapport au Conseil ».

D'autre part, chaque membre dispose individuellement de son droit de vote (article 21 du Règlement) et ne reçoit aucune directive de son gouvernement.

Enfin, les membres du Conseil votent à la majorité, simple ou qualifiée, selon le cas (4). Cet abandon du principe de l'unanimité distingue nettement le Conseil, d'une conférence internationale.

En fait, dès l'origine, les membres du Conseil se sont groupés par affinités politiques. Des groupes se formèrent ainsi en-dehors de toute disposition de la Convention de Bruxelles. Le règlement intérieur confère, ensuite, à leur existence, un fondement juridique ; son article 34 déclare, en effet : « Les groupes sont constitués après remise au Président, d'une déclaration de constitution contenant la dénomination du groupe et la liste de ses membres. Le nombre minimum des membres nécessaires à la constitution d'un groupe reconnu est fixé à cinq ». Il existe trois

groupes politiques : le groupe chrétien, le groupe socialiste, le groupe libéral.

En décembre 1963, la répartition des 49 membres du Conseil entre ces trois groupes était la suivante : groupe chrétien : 25 membres effectifs, 25 membres suppléants ; groupe socialiste : 18 membres effectifs, 18 membres suppléants ; groupe libéral : 6 membres effectifs, 6 membres suppléants.

Le 26 février 1960, les Présidents des groupes politiques furent admis à siéger au Comité permanent de travail et d'organisation, chargé d'établir l'ordre du jour du Conseil.

Le caractère parlementaire du Conseil devait entraîner l'octroi à ses membres, de certaines immunités. Un protocole additionnel à la Convention de Bruxelles, signé à la Haye le 3 février 1958, prévoit : d'une part, que les membres du Conseil ne peuvent être recherchés, détenus ou poursuivis en raison des opinions ou votes émis par eux dans l'exercice de leurs fonctions ; d'autre part, que pendant la durée des sessions du Conseil, ses membres bénéficient :

a) Sur leur territoire national, des immunités reconnues aux membres du Parlement de leur pays.

b) Sur le territoire des autres Hautes Parties Contractantes, de l'exemption de toute mesure de détention et de toute poursuite judiciaire.

L'immunité couvre également les membres du Conseil lorsqu'ils se rendent au lieu de réunion de celui-ci ou en reviennent. Elle ne peut être invoquée dans le cas de flagrant délit et le Conseil possède toujours le droit de la lever.

Le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux possède un large pouvoir d'auto-organisation. L'article 9 de la convention de Bruxelles déclare : « Le Conseil établit son règlement intérieur ». Celui-ci fut adopté, le 22 novembre 1957. Ce document présente de nombreuses ressemblances avec les règlements des Parlements natio-

(3) La Chambre belge des Représentants élit 11 membres et le Sénat belge, 10 membres.

La deuxième Chambre des Etats généraux des Pays-Bas élit 14 membres et la première Chambre des Etats généraux, 7 membres. Tous les Représentants luxembourgeois sont élus par la Chambre des Députés du Grand-Duché.

(4) Article 23 du règlement.

naux ; comme eux, il contient, notamment, des dispositions relatives à l'élection du Bureau et la discipline intérieure ; l'organisation des Commissions et du Secrétariat ; la réunion des sessions, la tenue des séances et le déroulement des débats.

En vertu de l'article 10 de la Convention de Bruxelles, le Conseil est compétent pour élire son Bureau. Selon l'article 6 du Règlement, cet organe comprend : un Président, deux vice-Présidents.

L'élection a lieu au scrutin secret lors de la première assemblée ordinaire de la session. Il est d'abord procédé à l'élection du Président pour la durée de la session : si après deux tours de scrutin, aucun candidat ne recueille la majorité absolue, la majorité relative suffit au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu. Les personnalités suivantes ont, jusqu'à présent, assumé la présidence du Conseil :

M. van Cauwelaert, chrétien belge (1957-1958).  
M. Burger, socialiste néerlandais (1958-1959).  
M. Linden, libéral luxembourgeois (1959-1960).  
M. Pierson, socialiste belge (1960-1961).  
M. van Thiel, chrétien néerlandais (1961-1962).  
M. Fandel, socialiste luxembourgeois (1962-1963).  
M. Drèze, libéral belge (1963-1964).  
M<sup>me</sup> Stoffels-van Haaften, libérale néerlandaise depuis le 21 février 1964.

Ensuite se déroule l'élection des vice-Présidents : ils sont élus de la même manière que le Président, dans chacune des délégations autre que celle à laquelle appartient celui-ci (article 6 du règlement).

Le Bureau possède : plusieurs attributions individuelles (exercées par le Président) et une attribution collective.

### 1. Les attributions individuelles.

A) *Sur le plan intérieur*, le président dispose de multiples pouvoirs : *d'ordre administratif* (article 9 du règlement) : 1° il ouvre, suspend et lève les séances, 2° il dirige les travaux du Conseil et fait observer le règlement, 3° il donne la parole et déclare closes les discussions, 4° il met les questions aux voix et proclame les résultats, 5° il adresse aux Commissions, les communications qui sont de leur ressort, *d'ordre disciplinaire* (article 11 du règlement). A l'égard de toute personne qui trouble la séance, le Président peut prononcer : 1° le rap-

pel à l'ordre simple, 2° le rappel à l'ordre avec privation de la parole pendant la suite de la séance, 3° l'exclusion de la salle pour le reste de la séance.

B) *Sur le plan extérieur*, le Président : 1° reçoit les questions écrites adressées au Comité de Ministres et les lui transmet. Il en reçoit les réponses (article 33 du règlement), 2° renvoie au Comité permanent de travail et d'organisation, toute proposition visant à modifier le règlement (article 38 du règlement).

### 2. L'attribution collective.

Le Bureau reçoit les candidatures aux sièges des Commissions et soumet au Conseil, des propositions pour la composition de celles-ci (article 29-2° du règlement).

Les fonctions des vice-Présidents consistent à : 1° remplacer le Président, en cas d'absence ou d'empêchement (article 10 du règlement), 2° siéger au Comité permanent de travail et d'organisation (article 17 du règlement).

Selon l'article 10 de la Convention de Bruxelles, le Conseil « peut créer, en son sein, des commissions spéciales ». En vertu de l'article 28 du Règlement, il existe sept commissions permanentes : la commission des problèmes extérieurs, la commission des affaires fiscales et douanières, la commission de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, la commission des affaires culturelles, la commission des affaires économiques, la commission de législation pénale, civile et commerciale, la commission des affaires sociales.

Chaque commission permanente est composée de sept membres élus par le Conseil, à savoir : 3 membres belges, 1 membre luxembourgeois, 3 membres néerlandais.

Le président de chaque commission est désigné par le Conseil lui-même. La procédure suivie par ces commissions est, d'une manière générale, semblable à celle qui est observée par leurs homologues des Parlements nationaux : les commissions se réunissent sur convocation de leur président ou à défaut, du président du Conseil (article 31 du règlement). Les réunions ont un caractère confidentiel, mais les membres des gouvernements ou leurs représentants peuvent être invités à y assister, avec voix consultative. De même, les membres du

Conseil peuvent être admis, avec voix consultative, aux réunions d'une commission dont ils ne font pas partie (article 29-5° du règlement).

Les Commissions ont pour mission de faire rapport sur les objets ou propositions dont elles sont saisies par le Conseil (article 30 du règlement). Rédigés dans les deux langues officielles (le français et le néerlandais) ces rapports contiennent l'analyse des délibérations et, si la commission n'a pas été unanime, l'opinion de la minorité. Ils mentionnent le résultat des votes intervenus (article 30 du règlement). Le vote sur l'ensemble d'un rapport n'est valable que si la majorité des membres de la commission se trouve réunie (article 32 du règlement).

En vertu de l'article 36 du Règlement, « un secrétariat permanent du Conseil » est installé à Bruxelles. Sa direction est confiée à un secrétaire permanent nommé par le Conseil ; il est responsable de la gestion financière et administrative du secrétariat, envers le Comité permanent de travail et d'organisation. M. Bruyneel fut nommé secrétaire permanent, le 10 mars 1958.

De plus, un greffier est élu, lors de la première assemblée de la session, pour un terme équivalent à celui qui a été fixé pour le Bureau, parmi les greffiers des Chambres législatives du pays auquel appartient le Président ou parmi leurs suppléants (article 8 du règlement). Le greffier prend acte des décisions du Conseil et du Bureau et décide des mesures convenables pour y donner suite. Il peut être suppléé et éventuellement assisté par un greffier de chacun des autres Parlements nationaux ou de son suppléant, désigné par les délégations respectives.

En application de l'article 2 de la Convention de Bruxelles, le Conseil se réunit une fois par an. La date de cette session est fixée par le Comité Permanent de travail et d'organisation.

Le Conseil peut aussi être convoqué par le président, chaque fois que les gouvernements des trois États membres en expriment le désir commun ou que la majorité des membres le demande (article 1<sup>er</sup>, 2° du règlement).

Les sessions se tiennent à Bruxelles, La Haye ou Luxembourg ou exceptionnellement dans une autre ville, suivant la décision du Conseil. Le Conseil a, jusqu'ici, tenu 17 sessions : 7 à Bruxelles,

au siège du Sénat belge, 1 à Bruxelles, au siège de la Chambre belge des Représentants, 6 à La Haye, au siège de la Deuxième Chambre des États-Généraux des Pays-Bas, 3 à Luxembourg, au siège de la Chambre des Députés du Grand-Duché.

L'article 6 de la Convention de Bruxelles autorise le Conseil à fixer lui-même son ordre du jour. Pratiquement, un projet est établi par le Comité Permanent de travail et d'organisation qui comprend, outre le président et les deux vice-présidents du Conseil, sept membres (trois Belges, un Luxembourgeois, trois Néerlandais) désignés par leur délégation nationale et, depuis le 27 février 1960, les présidents des trois groupes politiques. Le président soumet ce projet à l'approbation du Conseil qui peut le modifier (article 18 du règlement).

La Convention de Bruxelles et le Règlement ont minutieusement organisé la procédure : au début de chaque séance, le président soumet au Conseil, le procès-verbal de la séance précédente, puis commence la discussion : soit du rapport annuel des trois gouvernements, soit du rapport présenté au nom de la Commission saisie d'une question.

Au cours de cette discussion, tout membre du Conseil peut prendre la parole dès qu'elle lui a été accordée par le Président, mais il ne peut parler plus de deux fois sur le même sujet, sauf autorisation du Conseil (article 27 du règlement).

Le rappel au règlement, la question préalable, la demande d'ajournement, la demande de clôture du débat ou tout autre question préjudicielle suspendent la discussion (article 27-3° du règlement).

Tout membre du Conseil peut déposer une proposition de recommandation ou d'avis. Elle doit porter cinq signatures, au moins, et avoir un rapport direct avec la compétence du Conseil telle qu'elle est définie à l'article 3 de la Convention de Bruxelles (5). Toute proposition de recommandation ou d'avis qui ne rentre pas dans la compétence du Conseil est transmise, par le Président, aux gouvernements, avec prière de faire connaître s'ils en admettent la discussion (article 25 du règlement).

---

(5) Voir infra.

Tout membre du Conseil peut aussi présenter des amendements ; ceux-ci doivent avoir trait au texte qu'ils visent à modifier. Si plusieurs amendements sont introduits sur un même texte, le Président met d'abord aux voix, ceux dont le vote n'exclut pas les autres. Entre des amendements dont le vote des uns entraîne l'exclusion des autres, la priorité est accordée à celui qui a le plus d'étendue (article 26 du règlement).

Le déroulement des débats qui ont lieu en français ou en néerlandais (6) peut être modifié par l'adoption de la procédure d'urgence. Celle-ci peut être proposée : soit par cinq membres, soit par le Président, soit par un des gouvernements.

L'auteur de la proposition et un membre d'avis opposé peuvent parler pendant cinq minutes. Le Conseil statue à la majorité des deux tiers. Si l'urgence est adoptée, la discussion peut avoir lieu sur simple rapport oral (article 20 du règlement).

Le droit de vote est un droit personnel. Selon l'article 21 du règlement, le Conseil vote : par assis et levé, par appel nominal.

Ce dernier mode de votation est utilisé : si cinq membres le demandent, s'il s'agit du vote sur l'ensemble d'une recommandation ou d'un avis, s'il y a doute sur le résultat d'un vote par assis et levé.

L'appel nominal se fait par ordre alphabétique en commençant par le nom d'un membre désigné par tirage au sort. Le vote a lieu à haute voix et s'énonce par « oui », « non » ou « abstention ». Il n'est valable que si la majorité des membres du Conseil se trouve réunis. Si le quorum n'est pas atteint, le vote est reporté dans les soixante minutes qui suivent ou à la séance suivante.

Les conditions de majorité sont fixées par la convention et le règlement : en vertu des articles 5 de la convention de Bruxelles et 23 du règlement, « les décisions du Conseil contenant un avis, notamment sous forme de recommandation, sont prises à la majorité des deux tiers des membres votants ». Les autres décisions sont prises à la majorité simple.

Le règlement du Conseil prévoit deux sortes de compte rendu : un compte rendu succinct des débats, rédigé dans les deux langues officielles et distribué le lendemain de chaque séance (article 15

du règlement : un compte rendu *in extenso* des débats, rédigé pour chaque séance, qui mentionne les interventions des membres, dans la langue utilisée.

Par son organisation et son activité, le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux présente donc de nombreux traits qui le rapprochent, incontestablement, des Parlements nationaux.

## II

Il nous faut, maintenant, rechercher à quelles fins cette Assemblée a été créée, c'est-à-dire déterminer sa compétence et les moyens dont elle dispose pour l'exercer. Sur ce point, la comparaison avec le Droit parlementaire classique devient impossible puisque les trois Etats membres ne lui ont conféré aucun des pouvoirs souverains généralement reconnus aux Parlements. La seule compétence qui lui soit attribuée est de discuter de questions déterminées, puis de voter, à l'adresse des gouvernements, des résolutions dépourvues de force obligatoire. La compétence du Conseil présente ainsi deux caractères fondamentaux : d'une part, elle est limitativement déterminée par les textes ; d'autre part, elle est uniquement consultative.

La Convention de Bruxelles a fixé, de façon restrictive, le domaine d'activité du Conseil ; l'article 3 déclare, en effet : « Le Conseil peut délibérer ... sur les problèmes qui ont un rapport direct avec : la réalisation et le fonctionnement d'une union économique entre les trois Etats, le rapprochement culturel entre les trois Etats, la coopération entre les trois Etats dans le domaine de la politique extérieure, l'unification du droit des trois Etats.

En outre, les rédacteurs de la Convention n'ont pas cru devoir donner au Conseil, le pouvoir de prendre une décision obligatoire pour les Etats membres ; la seule compétence qu'ils lui aient reconnue est d'émettre des recommandations sur toute question faisant l'objet d'une demande d'avis. Ce caractère leur a même paru si important qu'ils l'ont, d'une part, introduit dans le nom officiel de cette Assemblée : Conseil Interparle-

---

(6) Articles 11 de la Convention de Bruxelles et 12 du Règlement.

mentaire « Consultatif » de Benelux et d'autre part, affirmé dans les dispositions statutaires. L'article 4 de la Convention de Bruxelles affirme, en effet : « Les Gouvernements peuvent, d'un commun accord, consulter le Conseil : sur les projets de conventions entre les trois Etats, relatives aux problèmes mentionnés à l'article 3, avant la signature de celles-ci (7), sur d'autres problèmes d'intérêt commun.

Si restreinte qu'elle soit, la compétence du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux requiert, pour son exercice, des moyens d'action précis. A la lecture de la Convention de Bruxelles et du Règlement, il est possible d'en distinguer trois :

1° *La participation des Ministres aux travaux du Conseil* : l'article 7 de la Convention de Bruxelles déclare : « des membres des trois gouvernements ou d'autres personnes désignées par un de ceux-ci peuvent assister aux réunions du Conseil et être invités à y prendre la parole, s'ils en expriment le désir ». En fait, les Ministres suivent régulièrement les travaux du Conseil et interviennent fréquemment devant lui.

2° *Les questions posées par les membres du Conseil* : en vertu de l'article 33 du Règlement, « les membres peuvent poser au Comité de Ministres, des questions écrites concernant les matières qui sont de la compétence du Conseil. Elles doivent être adressées au Président du Conseil qui, après en avoir vérifié la recevabilité, les transmet au Comité. Les réponses sont envoyées au Président du Conseil puis, publiées en même temps que la question.

Les membres du Conseil n'ont, jusqu'ici, posé que trois questions au Comité de Ministres. Le 9 mai 1960 (8) les ministres élargirent cette procédure en décidant qu'un ministre du pays-hôte, assisté de fonctionnaires des trois Etats viendraient en commission pour répondre aux questions et aux demandes d'éclaircissements dont la liste aurait été établie, le matin même, par la Commission.

3° *Les échanges de documents entre les Ministres et le Conseil* : selon l'article 4 de la Convention de Bruxelles, « chaque année, le Conseil est saisi par les trois gouvernements, d'un rapport commun sur les problèmes qui sont de sa compétence ».

Ce rapport est, dès sa transmission au Conseil, imprimé et distribué à tous les membres. Le président invite les gouvernements à désigner un ou plusieurs de leurs membres pour présenter oralement ce rapport à l'assemblée. Au cours du débat, les membres du Conseil peuvent demander aux gouvernements, des éclaircissements sur certains points, puis, le président saisit les commissions permanentes, du rapport, selon leur compétence (article 24 du règlement). Le Conseil répond, ordinairement, à ce rapport, par une ou plusieurs recommandations, conformément à l'article 25 de son règlement qui autorise chacun de ses membres, « à déposer une proposition de recommandation à l'adresse des gouvernements ».

Jusqu'à présent, douze recommandations ont été adoptées.

\* \*

Au terme de cette brève étude, une question se pose : quel est exactement le rôle du Conseil Interparlementaire Consultatif dans les relations entre les trois Etats membres du Benelux ? En raison des insuffisances de cette Institution (imprécision du mandat de ses membres ; compétence uniquement consultative ; difficulté du dialogue avec l'organe ministériel), on pourrait penser que son utilité est restreinte. Il n'en est cependant rien et le Conseil remplit une fonction politique considérable.

Tout d'abord, il renforce le contrôle des Parlements nationaux sur la politique des Etats membres, notamment en matière économique, culturelle et juridique. Par son activité, il donne aux Parlementaires une part plus active dans l'élaboration des traités puisqu'ils peuvent critiquer ceux-ci avant même leur signature, et sa composition permet d'associer à cette tâche, les membres des partis d'opposition.

En outre, il constitue un forum où des Parlementaires de nationalité différente apprennent à se connaître et à travailler ensemble sur les mêmes

(7) Ce principe n'a pas toujours été respecté : dans un avis adopté le 9 mai 1960 (Compte rendu *in extenso* des séances nos 21 et 22), le Conseil « regrette que la convention du 11 avril 1960 relative au transfert du contrôle des personnes vers les frontières extérieures du territoire de Benelux, ne lui ait pas été soumise avant sa signature ».

(8) Compte rendu *in extenso* des séances nos 21 et 22.

sujets. Les échanges de vues ainsi créés favorisent une étude plus approfondie et plus vaste des problèmes qui se posent aux Etats membres.

Enfin, en collaborant à la réalisation et au fonctionnement d'une union économique entre les trois Etats du Benelux et à l'unification de leur Droit, d'une part il facilite la tâche des Institutions chargées de promouvoir l'intégration de l'Europe et d'autre part, il permet aux Etats membres de prendre une position commune dans les discussions qui se déroulent au sein des Communautés européennes. Le Conseil a souvent manifesté son souci de cette identité de vues : ainsi dans une recommandation du 9 mai 1959, il demanda aux gouvernements des trois Etats membres « d'adopter une attitude commune à l'égard de toutes les

questions relevant de la CEE » et plus fréquemment, comme par exemple dans une résolution du 28 octobre 1961, « il se réjouit des efforts des trois gouvernements tendant à adopter un point de vue commun en ce qui concerne la politique agricole de la CEE » et il leur recommande avec insistance « d'accélérer l'harmonisation de l'agriculture au sein du Benelux, afin de renforcer leur position commune ».

Ce dernier trait est particulièrement révélateur : il montre la volonté du Conseil Interparlementaire de faire apparaître le Benelux comme un élément moteur de l'intégration européenne ; en agissant ainsi le Conseil contribue efficacement à la réalisation des objectifs généraux et pacifiques des Communautés européennes.



# Comptes rendus

---

Fresnette PISANI-FERRY, *Jules Ferry et le partage du monde*, préface de J. Paul-Boncour, Paris, Grasset 1962, in-8°, XI, 306 pages.

Le cas de Jules Ferry, son œuvre et la réputation qui lui fut faite, sont assurément un des paradoxes de l'histoire de la III<sup>e</sup> République. Car, enfin, on croit rêver lorsqu'on lit les injures dont les journaux parisiens accablaient, après la chute de son cabinet, le Président du Conseil dont ils avaient quelque raison d'ignorer qu'il venait d'offrir à son pays l'Indochine, mais à qui ils devaient déjà la Tunisie, et le début d'une implantation à Madagascar. Voici comment s'exprimait la « belle époque », qu'on représente aujourd'hui comme un temps d'urbanité désuète, par la voix de Paul de Cassagnac dans le *Matin* : « Il est monté à la tribune comme on monte au gibet et l'égoût est sa tombe... Après avoir souri de défi, la peur, enfin, avait pris ce lâche à la gorge... Il tremblait, et, suprême mensonge, il a rougi... La figure semblait un immense crachoir... fleur politique éclore sur le fumier. » Est-ce donc là la voix d'un excité isolé ? « Le Pays » le traite de « galeux dont on s'éloigne », lui voit une « figure de valet pris la main dans le tiroir ». Et ainsi de suite. Il n'était pas indispensable que M<sup>me</sup> Pisani-Ferry eût une conception particulièrement chatouilleuse de l'honneur familial pour désirer apporter quelques correctifs à ces portraits.

Licenciée ès-lettres, docteur en droit, lauréate du concours des thèses de la Faculté de Paris, M<sup>me</sup> Fresnette-Pisani-Ferry a réagi en historienne. Elle a choisi d'étudier l'œuvre coloniale de l'homme qui, ainsi que le rappelle Paul-Boncour dans sa préface, fut avec Gambetta et Waldeck-Rousseau l'un des « trois grands » fondateurs de cette Troisième République qui a donné à la France « outre trois quarts de siècle de stabilité politique, cinq grands succès qui, sans parler des autres suffirent à sa gloire : les lois scolaires, l'école gratuite, obligatoire et laïque, la laïcité n'étant, pour ses fondateurs, que la garantie du respect de toutes les croyances ; l'armée à qui on doit la victoire de 1918 ; les alliances qui nous y ont aidés ; l'empire colonial qui, pendant quatre-vingts ans, a réalisé ce à quoi la Monarchie n'avait pu réussir ; la loi de 1884 sur les syndicats ». On peut ne pas partager l'enthousiasme du préfacier pour toutes ces réalisations ; on doit admettre, cependant, que l'œuvre de Jules Ferry, le Tonkinois, ainsi qu'on l'appelait par dérision, ne méritait pas les injures dont on l'abreuva.

Deux fois Président du Conseil, de septembre 1880 à novembre 1881, puis d'un des plus longs ministères de la III<sup>e</sup> République, de février 1883 à avril 1885,

Jules Ferry, que la querelle scolaire absorbait et passionnait au point qu'il se réserva toujours, avec la présidence du Conseil, le portefeuille de l'Instruction Publique, se voyait forcé, en novembre 1883, par la démission de son ministre des Affaires Étrangères, de se charger de ce département. Son œuvre diplomatique et coloniale en gardera toujours un aspect fortuit, comme improvisé. Sa doctrine coloniale, pour autant qu'il en eût jamais, Jules Ferry l'a formée sous la pression des événements. Ainsi que le dit sa biographie : « Cet homme qui a donné à son pays la Tunisie et l'Indochine, qui a amorcé son implantation à Madagascar, en Afrique Noire, qui a eu la vision d'un Maghreb uni et lié à la France, qui a compris que la France devait être présente au partage du monde et qui, pour qu'elle le soit, a bravé l'impopularité, cet homme qui s'est montré en cela grand homme d'Etat, n'avait jamais songé au problème avant d'avoir en main le dossier. »

Qu'y a-t-il dans le dossier lorsque Ferry le reçoit ? Il y a une France isolée, mais qui se relève rapidement de ses ruines, au point qu'elle inquiète l'Allemagne de Bismarck au faite de sa puissance, qui craint une France éprise de revanche, adonnée au mythe de l'Alsace-Lorraine. Jules Ferry sait qu'il devra, avant tout, compter avec Bismarck, et qu'il ne peut espérer desserrer cette étreinte de fer que le chancelier, maître d'un système d'alliances poussé à sa perfection, impose à l'Europe. La revanche, J. Ferry le sait, est absurde ; en tout cas, elle est prématurée et dangereuse.

« Mais il y a un domaine dont, au début, Bismarck se désintéresse, une aventure dont ce grand esprit n'a pas saisi la portée, c'est le partage du monde. Jules Ferry non plus, n'avait pas appréhendé le problème. Mais lorsqu'il se pose à lui, il comprend. » J. Ferry s'efforcera donc de donner à la France, outre-mer, la puissance que Bismarck lui interdit en Europe ». Lorsque Bismarck, sous la pression de certains milieux d'affaires allemands, sera poussé à s'intéresser à l'outre-mer, il sera trop tard, la France et la Grande-Bretagne se seront taillé la meilleure part.

Sont significatives, à propos de la première attitude de Bismarck, les instructions qu'il donne, en 1880, à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris : « Il suffit que la France renonce aux conquêtes allemandes pour que nous lui soyons bienveillants (...). Le peuple français, grâce à une proportion plus importante de sang germanique, qui en fait la plus forte des nations romaines, peut prétendre à la position d'une puissance civilisatrice dans le monde latin aussi bien qu'en Europe. Par conséquent, si la France considère qu'il soit de son

intérêt d'élargir les bases de ses opérations politiques, elle peut compter, non seulement sur notre réserve, mais aussi dans certaines circonstances, sur notre appui. »

Cet appui, limité à « certaines circonstances », J. Ferry le recherche. Il y faut du courage, dans une France humiliée où la germanophobie est la passion dominante, la France de Déroulède et de Clémenceau. C'est Déroulède qui fait à J. Ferry cette réponse célèbre, alors que celui-ci cherche à le convaincre de la nécessité d'une expansion française outre-mer : « J'ai perdu deux enfants, et vous m'offrez vingt domestiques. » Mais c'est surtout Clémenceau qui, au nom de la « politique de recueillement », mènera contre la « politique d'expansion de Jules Ferry », un combat qui ne se terminera que par la chute de ce dernier. Jules Ferry aura donc à lutter à la fois contre la droite et contre l'extrême-gauche.

Malgré cette coalition, Ferry parviendra à conserver à la France, non pas l'amitié, mais l'appui tout à fait limité d'ailleurs, de Bismarck, dans la rivalité que ses grands desseins coloniaux ne peuvent manquer de susciter avec la Grande-Bretagne. Le deuxième ministère Ferry sera celui où la vieille rivalité franco-anglaise se réveillera. La lutte d'influence que, sans grand espoir, mais néanmoins avec obstination, Ferry engagera et poursuivra en Egypte avec l'Angleterre de Gladstone, cristallise cette rivalité qui ne peut que servir les intérêts de Bismarck. Une note a été retrouvée dans les papiers du chancelier, qui résume ses vues à ce sujet : « Soigner les désaccords entre la France et la Grande-Bretagne. »

Aussi, l'entente franco-allemande ne résiste-t-elle pas longtemps à la politique de bascule pratiquée par l'Allemagne. Elle permet cependant la réunion de la conférence de Berlin, qui dessinera la carte politique de l'Afrique et fixera le statut du Congo. Mais là les divergences ne tardent pas à apparaître. « Tandis que la préparation de la conférence de Berlin a permis aux Français et aux Allemands de constater leurs points d'intérêt commun et de faire assaut de bonnes manières, le Congrès lui-même fait ressortir les divergences de vue. » Ferry cherche à s'opposer à la création de l'Etat Indépendant du Congo, dont Léopold II sera le souverain, avec la bénédiction de Bismarck.

Les échecs de la diplomatie de Ferry en Egypte, et au Congo, seront compensés par ses succès en Tunisie où il prend de vitesse les Italiens pourtant solidement implantés, et au Tonkin.

Cette dernière entreprise coloniale, la plus impopulaire de toutes celles de Ferry est contée longuement par sa biographie. Cette main-mise sur l'Indochine, Ferry doit l'imposer au Parlement, un Parlement auquel il arrache les crédits « par petits paquets », selon son habitude, le mettant à chaque fois devant le fait accompli, engageant le drapeau français jusqu'au point où il lui est devenu impossible de reculer. La petite-nièce-biographe de l'homme d'Etat français est aussi l'épouse d'un ministre du Général de Gaulle ; lorsqu'on voit avec quelle bonhomie elle s'accommode de la dés-

involture que son parent manifeste à l'égard du Parlement : « Il est indéniable que Jules Ferry a trompé le Parlement. Pouvait-il ne pas le faire ? A vrai dire, le Parlement n'était pas mûr pour comprendre l'importance des conquêtes coloniales, ne réalisant pas que l'ère du partage du monde était ouverte. » « Sachant qu'il ne serait pas compris, ce parlementaire de race, loin de s'appuyer sur le Parlement, l'a dupé jusqu'au jour où, haï, il a été rejeté, au cours d'une des plus dramatiques séances de la Chambre. »

Des méthodes parlementaires peu orthodoxes, mais aussi des méthodes diplomatiques peu orthodoxes, et cela lui coûtera bien des mécomptes dans les négociations qu'il mène avec les Chinois, parallèlement à la guerre « non déclarée » qu'il leur fait, au Tonkin. Ne confie-t-il pas à un marin, le Commandant Fournier, un profane de la diplomatie, une importante négociation qu'il conduira, comme le dit M<sup>me</sup> Pisani-Ferry, avec une « déplorable légèreté ». Le traité de Tientsin, source de bien des déboires pour Ferry, en est le résultat.

La question du Tonkin ne sera réglée définitivement qu'un an plus tard. Le traité de paix avec la Chine, aboutissement de l'œuvre de Ferry en Indochine, ne sera signé qu'après la chute de celui-ci à la suite d'une défaite sans importance d'une troupe française à Lang Son, défaite interprétée par une opinion française trop sensible, comme un nouveau Sedan.

Mais Jules Ferry, qui sait que la négociation est sur le point d'aboutir, que son œuvre est faite, affiche un sourire qui lui sera longtemps reproché, lorsqu'il monte à la tribune pour répondre aux interpellations. « Ce sourire était un sourire de mépris, écrit M<sup>me</sup> Pisani-Ferry, celui de l'homme qui se voit traîné au banc d'infamie, alors qu'au fond de son cœur et de sa conscience, il sait qu'il ne le mérite pas, que la paix qu'on lui reproche de poursuivre en vain, est, en réalité, déjà faite. » Elle ajoute : « Connaît-on beaucoup d'hommes politiques qui, sachant que pour sauver leur ministère, il leur suffirait de révéler la vérité, une vérité dont ils peuvent être fiers, ne le font pas parce qu'ils ont promis le secret ? »

M<sup>me</sup> Pisani-Ferry achève son intelligent plaidoyer par ce sobre bilan que J. Ferry dresse lui-même de son œuvre alors que, renversé, on l'attaque encore, et que ses amis le pressent de se défendre : « La paix est faite et le Tonkin est à nous. Devant le pays et l'histoire, c'est assez pour mon nom. On peut maintenant me faire mon procès. »  
*Dupond.*

★

Yves SEGGIN, *La Belgique en 1965*, Bruxelles, Institut Belge d'Information et de Documentation, pour le Bureau de Programmation économique, 1963, 8°, couv. ill., cartes, plans, diagr., tab., 116 p.

Le Parlement a approuvé un programme d'expansion économique couvrant les années 1962, 1963, 1964

et 1965. La brochure dont il est question présente ce programme. Elle n'est pas un condensé. Rédigée à partir du document officiel, elle constitue une évocation d'ensemble. Telle quelle, cette brochure doit satisfaire le besoin d'informations du citoyen désireux de connaître l'évolution prochaine de l'économie belge.

« Le programme d'expansion trace le cadre général de l'expansion projetée pour notre économie dans les années à venir. Il indique l'évolution des grands secteurs d'activité ; il prévoit l'accroissement des revenus et du niveau de vie qui en résultera ; il définit les intentions du Gouvernement quant à l'utilisation des ressources publiques et indique les objectifs que sa politique poursuivra par priorité, ainsi que certains des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. »

Après une introduction, exposant la raison d'être et les caractéristiques de la programmation et du premier programme belge, les différentes parties de ce document sont examinées : la production, la population active et l'emploi, les exportations et les investissements, les revenus et leurs utilisations, enfin les conclusions générales.

Impeccablement présentée, la brochure est illustrée dans un esprit futuriste. Les illustrations, nombreuses et judicieusement choisies, les cartes, les plans, les diagrammes, les tableaux en font un outil précieux. L'ensemble donne de la Belgique un visage radieux. Cet ouvrage mérite de recevoir, outre une large diffusion dans le pays, une place de choix dans nos ambassades, légations et consulats. C'est une excellente carte de visite.

Wladimir S. Plavsic.

★

**René DUMONT, Sovkhoz, Kolkhoz, ou le problème communisme, Paris, Collection Esprit « Frontière Ouverte » (1964).**

Les ouvrages de M. René Dumont sont de merveilleux excitants de l'esprit. Ils sont vivants, concrets, clairs, bien écrits. Leur auteur voit les problèmes et le plus souvent les pose bien, même lorsque ses options politiques et ses « engagements » en obscurcissent quelque peu les données et les évidences.

Son dernier ouvrage qui traite des problèmes de l'agriculturation en URSS, est un modèle du genre. Que l'agriculture soviétique soit, depuis toujours, mal en point, est désormais le secret de polichinelle. Que malgré les milliards qui ont été engloutis pour en faire « l'agriculture la plus mécanisée du monde », elle ait encore, le plus souvent, les niveaux de rendement d'avant 1913 (huit fois moindre que le rendement américain, souligne M. Dumont, p. 178), voilà qui ne surprend plus : les achats de blé opérés en 1963, la décision de consacrer des sommes importantes à l'industrie des engrais chimiques, ne font que confirmer le diagnostic posé depuis longtemps par les spécialistes, Naum Iasny, Lucien Laurat, de l'agriculture soviétique.

Les causes de cet état de choses ? Le double handicap, évidemment, de la géographie et du climat ; mais

surtout l'héritage, bien plus lourd à porter, du stalinisme, concrétisé par la collectivisation brusquée des campagnes.

Le redressement « khrouchtchévien » amorcé dès 1953-1958, se ralentit déjà : la chose était prévue (1).

C'est que « les handicaps essentiels de l'agriculture persistent » (*op. cit.*, p. 64) :

Les quatre « bains de sang (guerre civile, collectivisation, purges de 1937, guerre de 1941-1945), dont trois, au moins, sont les conséquences directes du dogmatisme politique des bolchévicks ;

Le sous-développement de 1913, tout relatif, car il n'empêchait pas l'Empire des Tzars d'intervenir pour 30 à 40 % et plus dans le total de la production agricole du bloc : États-Unis, Russie et (future) Europe des Six, et d'occuper une place importante dans l'exportation des œufs, des céréales et du beurre ;

« L'effort militaire, si tendu à partir de 1935, puis à nouveau après 1950, et encore plus après 1958 » (qui) accapare une proportion excessive des ressources du pays » : fruit naturel de la constante agressivité soviétique et de l'impérialisme idéologique du communisme ;

« Le contrôle du parti récemment resserré sur les agronomes et les paysans, freinant toute initiative sérieuse », se substituant même aux spécialistes de l'administration. Sans commentaire.

Résultat de cet état de choses ? « L'agriculture soviétique reste en grande partie sous-développée. Et si l'Union Soviétique (en semi-disette) progresse beaucoup plus vite que l'économie (saturée) nord-américaine, le Japon dépasse très largement ses taux de croissance ; et l'Europe occidentale, qui a si bien repris en 1950, n'est pas encore battue » (*op. cit.*, p. 179).

Les perspectives ? Citons, une fois encore, M. René Dumont, qui est orfèvre en la matière : « Depuis 1930, aucun des plans agricoles soviétiques n'a été atteint. Depuis 1958, le progrès est redevenu très lent. Trop ambitieux, les plans agricoles soviétiques « 1970 » et « 1980 » ne seront sûrement pas atteints ; sauf réformes de structure extrêmement profondes, et irréalisables dans l'ambiance actuelle » (*op. cit.*, p. 262).

Pourquoi ? Parce que les Soviétiques se croient encore et plus que jamais en possession de « la Vérité » (*op. cit.*, p. 176). Parce que mandarins et bureaucrates paralysent tout élan créateur (p. 193). Parce que les marchés kolkhoziens se caractérisent par une « ridicule productivité » (*op. cit.*, p. 210). Parce que le Sovkhoz coûte cher (*op. cit.*, p. 228). Parce que le kolkhozien reste un prolétaire (*op. cit.*, p. 305).

Pour pallier pareil état de choses, il faudrait bâtir une économie plus rationnelle (*op. cit.*, p. 246), établir une fiscalité moins favorable aux privilégiés du régime (*op. cit.*, p. 249), atténuer le désordre des prix et des taux d'intérêt (*op. cit.*, p. 250), rétablir le profit (*op.*

(1) Contrairement à ce que croit M. DUMONT (p. 57 et sv.), l'opération « Terres Vierges » n'est pas un succès. Cf. notamment L. LAURAT.

cit., p. 258), « remettre l'homme au centre de l'économie », écrit M. Dumont (p. 262).

C'est-à-dire faire une révolution autrement profonde que celle d'octobre 1917. C'est beaucoup.

Y a-t-il des chances que le régime soviétique porte remède à tant de maux indurés, procède à des réformes aussi fondamentales ? Il faudrait tout d'abord que lui-même se déstalinisât et ici, nous sommes loin de compte (2).

« Le communisme ne progressera, écrit encore M. Dumont (p. 315) que par la contestation et l'humilité scientifique » : rien ni dans les publications soviétiques actuelles, ni dans la façon adoptée par l'URSS au cours de sa polémique avec la Chine populaire, ne permet d'espérer voir apparaître, dans un laps de temps raisonnablement prévisible, pareilles vertus.

Le voit-on faisant son autocritique (autrement que sur le cadavre de Staline, et en dénonçant le « culte de la personnalité », c'est-à-dire un aspect somme toute extérieur du stalinisme) ? Le voit-on analysant les leçons de la NEP, les raisons des succès obtenus par le secteur privé, malgré tous les obstacles et les entraves (*op. cit.*, p. 209) mis à son activité normale ? M. René Dumont lui-même, si grande que soit sa volonté d'honnêteté intellectuelle, cafouille quand il aborde ce problème. Il écrit (p. 205) : « En attribuant... une productivité plus élevée du travail au secteur privé, on porterait du même coup une condamnation totale de l'exploitation collective ». Et si tel était le cas ? M. Dumont s'y refuse évidemment, par attachement sentimental au « socialisme » de sa jeunesse, et c'est ce qui nous vaut quelques pages particulièrement embrouillées et hésitantes et qui, pour une fois, ne vont pas à l'essentiel (pp. 202-210). Peut-on imaginer que le régime communiste sera plus audacieux et plus lucide ?

Ce même attachement sentimental conduit l'auteur à déclarer (*op. cit.*, p. 323) que « le marxisme du XX<sup>e</sup> siècle (lequel ? il en existe trente-six moutures) exige une révision » : le plus simple, le plus logique, le plus scientifique surtout ne serait-il pas, plutôt que de refaire le marxisme (une fois de plus), de repenser les données fondamentales de notre société, en dehors des sentiers battus et des préjugés passéistes ?

Même observation encore lorsque l'auteur parle de se mettre à « la recherche d'un socialisme humain éternellement imparfait et constamment perfectible » (*op. cit.*, p. 269), sans se demander, tout d'abord, si, dans l'état actuel des choses en URSS, et compte tenu du dogmatisme congénital de ses dirigeants, pareille recherche est possible.

Et puis que signifient de nos jours les mots « socialisme humain », pour ne pas dire « humanisme socialiste ? » Tout et rien.

A supposer même que socialistes et communistes « marxistes » procèdent jamais à pareil ressourcement — mais il n'y a aucune chance qu'ils le fassent — peut-on espérer, fût-ce un instant, qu'ils aboutiront à un accord ? Bernstein et Kautsky, et des dizaines d'autres doctrinaires, attestent depuis plus d'un demi-siècle que

celui-ci est impossible. Il serait plus sage et plus scientifique de se demander pourquoi plutôt que d'essayer de résoudre cette quadrature du cercle.

Faute d'un repensement du marxisme, quelle « voie socialiste » emprunter parmi celles qui se présentent à nous ? La russe ? De l'aveu même de M. Dumont, ce « premier essai historique n'est pas satisfaisant » (p. 315) : c'est le moins qu'on en puisse dire. « Cuba est plus exemplaire en politique qu'en économie (p. 275). Encore faudrait-il s'entendre sur ce qu'on appelle ici « politique ».

L'effort chinois a enregistré de graves échecs (p. 282), d'ailleurs prévisibles et qui avaient été prévus.

La « voie polonaise », la « voie yougoslave » réussissent — relativement — dans la mesure où elles ont rétabli certains mécanismes économiques classiques — le taux d'intérêt, la rente foncière, la recherche du profit, — ou renoncé à certaines formes d'organisation, le kolkhoze, par exemple (p. 271).

« La voie algérienne » (p. 278) n'a encore rien donné.

Quant au « socialisme africain », tel qu'il se dégage, si l'on peut dire, de la conférence de Dakar, de décembre 1962, le moins que l'on en puisse dire c'est qu'il est logomachique et nébuleux.

En fait, « le socialisme exigerait, pour réussir, certains préalables » (*op. cit.*, p. 288), et il est rien moins assuré que ceux-ci se rencontrent dans les pays en question. Le seraient-ils, qu'il ne serait pas encore démontré que le « socialisme » serait la voie la meilleure pour agriculturer le secteur agricole.

C'est un fait que les pays de hauts rendements agricoles — les États-Unis, les Pays-Bas, Israël, la Scandinavie — ne sont pas des pays « socialistes », même si certaines formes de coopératives y sont poussées fort loin (*op. cit.*, p. 286), il faudrait peut-être tenir compte de ce fait plutôt que de s'accrocher indéfiniment à une foi séculière.

Telles sont quelques-unes des réflexions que suscite la lecture du très « provocative » ouvrage de M. Dumont. Il y aurait encore bien d'autres points à traiter ; mais nous pensons en avoir dit assez pour inciter le lecteur à se pencher sur ce livre passionnant et vivant.

Signalons encore qu'une bibliographie exclusivement de langue française, à deux titres près, à la fois restreinte et partielle, clôt l'étude de M. Dumont.

L. Moulin.

★

Jean MAITRON, Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, 1789-1864, tome I : A à Cz. Editions ouvrières, Paris, 1964.

L'idée première de cet ouvrage remonte à l'année 1955 : Jean Maitron, docteur ès-lettres avec une thèse

(2) Cf. L. MOULIN, A quand la déstalinisation en URSS ? *La Revue militaire générale*, janvier 1964.

sur le mouvement anarchiste en France jusqu'en 1914, secrétaire général de l'*Institut Français d'Histoire Sociale*, reçut plusieurs lettres d'historiens demandant des précisions sur tel ou tel militant du mouvement ouvrier français. Ces précisions, il n'était pas en mesure de les donner, personne n'était en mesure de les donner. Car il n'existait alors aucun instrument de travail auquel on pût se reporter.

L'*Encyclopédie socialiste*, publiée sous la direction de Compère Morel, de 1912 à 1921, ne fournit que quelques indications biographiques ; elle est d'ailleurs vieillie. L'*Encyclopédie syndicaliste* entreprise en 1912 par Griffuelhes et Jouhaux n'a pas dépassé la lettre A. L'*Encyclopédie anarchiste*, commencée en 1934 sous la direction de Sébastien Faure, n'a publié qu'un volume consacré à un exposé théorique. Il existait donc une lacune évidente qu'on pouvait, qu'on devait essayer de combler.

\*  
\*\*

Une fois au travail, l'équipe rassemblée par Jean Maitron a jugé que les cent cinquante années qu'il s'agit de couvrir (1789-1919) gagneraient à être divisées en quatre périodes :

1789-1864 : De la Révolution française à la fondation de la Première Internationale.

1864-1871 : l'Internationale et la Commune.

1871-1914 : De la Commune à la première Guerre Mondiale.

1914-1939 : De la Première à la Seconde Guerre Mondiale.

La division soulève immédiatement une objection : où trouvera-t-on le militant dont l'action se déroule dans plusieurs périodes. Blanqui par exemple ? Morcellera-t-on sa biographie ? Non. La biographie complète figurera dans un volume : Blanqui, né en 1805 à Puget Théniers, mort à Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1881, est étudié en entier dans ce premier tome de la première période consacrée à la « préhistoire » du mouvement ouvrier.

Le cadre chronologique tracé, il fallait définir ce qu'on entendait par mouvement ouvrier. Du côté du Catholicisme Social, on a éliminé ceux qui n'ont été que les promoteurs de bonnes œuvres. Du côté des révolutionnaires de 1789 et des républicains, on a écarté ceux qui ne se sont jamais souciés personnellement de la classe ouvrière. Les noms de tous les animateurs des journées populaires des Révolutions ne figurent donc pas ici ; mais Marat, Robespierre et Saint-Just y ont leur place. Car « ils ont vécu une seconde fois au dix-neuvième siècle et justement dans le cœur, dans la pensée de prolétaires parisiens ou lyonnais engagés dans l'action ouvrière, sur le plan professionnel et sur le plan politique ».

Chaque fois qu'ils l'ont pu, même s'ils n'étaient en mesure, faute de documents, que de leur consacrer quelques lignes, les auteurs ont tenu à faire place aux « obscurs, ceux que parfois révèle le hasard d'une poursuite judiciaire ou d'une brève information parue

dans la presse, qu'ils aient participé à des manifestations contre la vie chère, à l'organisation de grèves illicites, à la vie sociale des compagnonnages, ou à des troubles « luddites ».

Quant aux écoles de pensée, on a tenté de les regrouper, en énumérant les Saint Simoniens après Enfantin, les fourrières après Considérant, les signataires du Manifeste des Soixante après Henri Lefort.

\*  
\*\*

Telles sont les clés de l'ouvrage monumental dont voici le premier tome.

Le livre n'est naturellement pas destiné à être lu de bout en bout, mais il se feuillette avec le plus grand intérêt ; on ne le referme qu'à regret, en se promettant d'y revenir bientôt.

Ça et là, quelques observations. Il ne me semble pas qu'on ait donné à la candidature Acolas en février 1876, l'importance qu'elle mérite d'avoir. Dans un discours à la Chambre des Députés, le 20 novembre 1894, Paul Deschanel a déclaré que c'était la première manifestation légale en faveur du socialisme depuis la Commune et semaine sanglante. Est-ce négligeable ?

D'autre part, dans le lot des collaborateurs, il paraît curieux d'étiqueter « historiens sociaux » des militants socialistes, syndicalistes ou communistes qui sont beaucoup moins « historiens sociaux » que tel universitaire connu et dont il serait intéressant que les lecteurs pussent savoir qu'ils ont occupé des fonctions électives.

Critiques vénielles. Ce premier volume est particulièrement riche en militants de premier plan : pour la période de la Révolution Française : Couthon et Babeuf ; pour la Monarchie censitaire : Barbès, Bazard, Béranger, Louis Blanc, Blanqui, Buchez, Buonarrotti, Cabet ; pour le Second Empire : Michel Chevalier, Corbon et Beslay.

Dès aujourd'hui, et sans attendre les nombreux tomes qui suivront, il apparaît qu'on ne pourra plus parler ou écrire sur l'histoire du mouvement ouvrier français sans se reporter à cette entreprise magistrale. Félicitons ses auteurs pour avoir « osé » et souhaitons qu'ils mènent leur énorme tâche à son terme et même au-delà de 1939.

G. Lefranc.

\*

H.R. TREVOR-ROPER, *Les derniers jours de Hitler*, préface de André François-Poncet, Paris, Calmann-Lévy, 1964.

C'est un très beau livre que celui de H.R. Trevor-Roper, passionnant comme un roman, allègrement écrit, solide, minutieux et scrupuleux.

Dix-sept ans après l'avoir publié, son auteur en donne une nouvelle édition, enrichie d'une introduction qui sert de mise au point. Il en ressort que, malgré l'avalanche des documents nouveaux qui s'est

abattue sur les historiens de cette époque, « aucune erreur importante n'est à rectifier » (1), « aucune omission capitale n'est à réparer » (2), aucune conclusion n'est contredite (p. 23).

Peut-on faire plus beau compliment à un historien travaillant une matière aussi brûlante et aussi immédiate ?

Sur ce que fut l'atmosphère délirante du *Bunker*, les derniers jours qu'y vécut Hitler, sur les conflits qui opposèrent ceux qui se disputaient — en avril 1945 ! — la succession d'un Führer devenu une épave démente, sur l'atmosphère finale de *Gotterdammerung* volontairement entretenue par Goebbels afin de préparer la résurrection du nazisme, M. Trevor-Roper apporte une foule de renseignements précis, curieux, concrets qui font de son récit une œuvre du plus haut intérêt.

Le dernier chapitre, « Epilogue » (pp. 335 à 340) intéresse plus spécialement le politiste. Qu'y trouvons-nous, sinon une nouvelle confirmation de l'aphorisme formulé par Lord Acton : « Le pouvoir tend à corrompre et le pouvoir absolu corrompt absolument ».

Le « génie politique » de Hitler (pp. 328, 329 et 332) n'a pas échappé à cette règle. Lorsque ses triomphes l'eurent amené à croire en son infailibilité, il ne se crut « plus tenu à recourir à cette adresse politique, à cette patience et à cette souplesse, qui ne sont, après tout (je souligne) que l'aveu d'une possibilité de faiblesse ou d'erreur ». Dès lors, ses erreurs ne pourront plus être redressées, et en cumulant leurs effets, finirent par devenir monstrueuses.

Démobiliser quarante divisions à l'automne de 1941; donner l'ordre, à la même époque, à l'industrie de reprendre la fabrication des produits de consommation; déclarer la guerre aux États-Unis en décembre 1941, relèvent évidemment d'un irréalisme d'autant plus grave que rien ne peut le redresser ou l'éclairer.

La remarque vaut pour les décisions militaires : Hitler y avait quelque talent. La chose paraît peu contestable (cf. pp. 65 et 332-334); mais l'abolition de toute possibilité de pensée critique, d'objectivité, de réalisme, finit par « rendre la stratégie de Hitler aussi calamiteuse pour son pays que sa politique ».

Tel est le sort des dictatures, quelles qu'elles soient. Inconditionnelles, par définition, elles finissent par devenir inefficaces par nature (p. 335). Elles créent, de toutes pièces, des dieux — mais que valent des dieux qui sont faillibles et comment corriger ceux qui, comme le Duce, « ont toujours raison ? » — mortels par surcroît, et, dès lors, se pose l'inextricable problème de la succession que ni les empereurs romains, ni M. Khrouchtchev (3) n'ont jamais réussi, à résoudre de façon correcte, parce que, tel qu'il est posé, il est insoluble.

M. Trevor-Roper explique fort bien pourquoi (pp. 331-332) : « Les candidats à cette succession sont inévitablement ceux qui sont parvenus à concentrer entre leurs mains, au moment de la mort, la fraction de pouvoir la plus large et la plus importante. Ceux-là même qui ne peuvent aspirer à cette succession doivent s'armer pour pouvoir survivre sous le successeur.

Derrière leur façade totalitaire, les dictatures sont, dans une très large mesure, de nature centrifuge : le gouvernement d'une cour entraîne une anarchie politique, où des feudataires jaloux, disposant d'armées et de ressources particulières, se disputent secrètement, et peuvent même lutter ouvertement, pour la dévolution ou la préservation de leur pouvoir. En fait, ni une cour ni une féodalité ne constituent des terrains bien favorables à l'intelligence politique, aussi les ambitieux échouent-ils souvent ridiculement dans leurs ambitions. Les satrapes de Cromwell disparurent, après une courte lutte, devant une autorité plus traditionnelle, et les *Bonzes* de Hitler complotèrent stupidement pour s'assurer un trône auquel il ne pouvait pas y avoir de successeur. Les caractères de la dictature moderne — son orgueil inquiet, son isolement intellectuel délibéré — limitent encore les possibilités d'y voir se développer l'intelligence politique ; ils mènent directement à ce paradis de fous, politique et mental, dans lequel des personnages comme Goering, Goebbels et Himmler, avec leurs drogues et leurs parfums, leur nihilisme et leur mysticisme, leurs flatteurs et leurs astrologues, peuvent être déterminants en politique, et où des imbéciles tels que Ribbentrop, Schellenberg et Schwerin von Krosigk peuvent être considérés comme des lumières en matière de politique étrangère ».

Voilà qui est fort bien dit et qui éclaire du même coup l'atmosphère qui régnait aussi au Kremlin du temps de Staline et explique les difficultés auxquelles s'est heurté M. Khrouchtchev pour vivre et survivre à la cour du tyran géorgien, et pour s'imposer ensuite, après sa mort, naturelle ou non.

\*  
\*\*

Il est permis de se demander comment un grand peuple, comme le peuple allemand, a pu mettre au pouvoir une clique de fous, d'assassins et de névrosés comme il est incontestable que furent les chefs du national-socialisme.

A cette question angoissante, M. François-Poncet répond : « Hitler est apparu, dans un temps trouble, comme une sorte de Messie appelé par les vœux de la foule. Il a été le point de rencontre, la matérialisation des ambitions, des rancunes, des haines, des nos-

(1) Une prochaine édition devrait toutefois corriger des erreurs aussi grossières que celles des pages 9 et 12, où, par deux fois, le texte parle du mois de « mai », alors qu'il s'agit évidemment du mois « d'avril ».

(2) Notons que, dès 1945, les Soviétiques refusèrent de collaborer avec les Services de renseignement alliés (cf. p. 13, 16, 22 et passim) chargés d'établir la vérité sur « les derniers jours de Hitler ». Pour des raisons restées mystérieuses, la thèse russe fut que Hitler avait réussi à s'enfuir (cf. pp. 33-35) et qu'il était vivant (p. 37). Peut-être la seule raison de pareille obstination fut-elle (p. 41) qu'une « affirmation hâtive » de Staline devint « par le simple mécanisme de la puissance idéologique, une vérité nécessaire ».

(3) Y.V. Marin, *Khrushchev's 70th Birthday and the problem of choosing his successor*, Institute for the study of the USSR, 9 juin 1964, n° 322.

talgies, des rêves anciens, des passions profondes, des préjugés séculaires de millions et de millions d'Allemands. Avant de devenir une voix, il a été un écho ».

J'aime moins l'explication de M. Trevor-Roper. « Il faut rechercher, écrit-il (p. 337), une autre explication si l'on veut comprendre la docilité du peuple allemand, et la trouver peut-être dans ce trait décevant de son caractère qui le fait désespérer de la politique.

Il ne faut pas, naturellement, en isolant ainsi des traits de caractère, tomber dans l'erreur du racisme. Ces traits de caractère n'émanent pas du sang ou du climat allemands, mais des habitudes de pensée et des traditions gouvernementales auxquelles les Allemands ont été accoutumés. Leur histoire se caractérise par une série d'échecs politiques si continus qu'ils sont devenus une tradition — tradition qui, en retour, prend une apparence d'inévitabilité. Quels sont les hommes politiques allemands qui ont réussi ? pourrait se demander un Allemand, et il se répondrait : « Frédéric le Grand et Bismarck — les hommes de fer et de sang. D'un autre côté, quel mouvement libéral ou populaire a jamais réussi en Allemagne ? Les libéraux romantiques de 1815-1830 se perdant en rêveries stériles dans les universités provinciales ? Les avocats et les hommes d'affaires de 1848, exposant solennellement leurs théories à Francfort ? La République de Weimar, silencieusement détruite, de l'intérieur, par Bruening, puis balayée par les nazis sans même l'éclat d'une

révolution ? Les Allemands se persuadent facilement, avec ces faits et d'autres analogues, que si la raison peut agir chez les autres, seule la force peut réussir chez eux. »

La citation est longue, mais il est nécessaire qu'elle le soit, si l'on veut comprendre la thèse de Trevor-Roper. Celle-ci ne me paraît pas concluante. Comme historien et comme sociologue, je me méfie des explications qui font intervenir « le caractère national » ; je sais trop combien change, au cours des ans et des siècles, le contenu de ces mots.

Il n'est aucun peuple en principe plus indocile, plus prompt à la riposte, plus révolutionnaire que le peuple français ; mais il n'est aucun peuple d'Europe qui ait subi, autant que lui, l'attrait des généraux et le charme des *pronunciamientos* : des Bonapartes à Mac-Mahon, de Boulanger à Mac-Mahon, de Pétain à de Gaulle.

Faudrait-il en conclure que le peuple français pallie ses échecs et ses impasses politiques en recourant aux formes les plus variées du bonapartisme ? Je n'en crois rien.

De même, la tragique aventure du peuple allemand ne peut ni ne doit s'expliquer par aucun « trait de caractère », historique ou non, inhérent à sa nature et en quelque sorte indélébile.

Qu'il ait vécu une crise de pathologie politique, est un fait certain ; mais pareille crise pourrait éclater dans la plupart des grands peuples du monde moderne.

*L. Moulin.*



# RES PUBLICA

Revue de l'Institut belge de Science politique

Tijdschrift van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek

★

Principaux articles publiés dans les trois derniers numéros :  
Voornaamste artikelen verschenen in de drie vorige nummers :

V/1963.4 :  
André Philip, **L'avenir de la démocratie.**  
M.J. Ellul, **La propagande et la démocratie.**  
Urbain Destrée et Jean-Maurice Dehousse, **La répartition des compétences dans les projets fédéralistes des socialistes wallons.**  
Henri Brugmans, **Le front populaire : une révolution qui pouvait réussir ?**  
E. Van Leuven, **De administratie als leidende groep.**  
A. Delpérée, **Déconcentration et décentralisation fonctionnelles.**  
Herman-Frans De Croo, **Le pairage.**  
G. Deleixhe, **A propos de « La paix ».**  
**Bibliographie. — Bibliografie.**  
**L'année politique en Belgique** (1<sup>er</sup> mai au 31 août 1963).  
**Comptes rendus.**

VI/1964.1 :  
**La défense militaire de l'Europe :**  
Marcel Grégoire, **Introduction.**  
Henri Fayat, **Discours d'ouverture.**  
Lt. Général Albert Crahay, **Les conséquences politiques et stratégiques des armes nouvelles.**  
Robert Rothschild, **Les conséquences politiques et militaires des armes nouvelles.**  
Pierre M. Gallois, **L'OTAN. La défense de l'Europe occidentale hier et aujourd'hui.**  
A. Kissinger, **Les Etats-Unis et l'Europe.**  
F.O. Miksche, **Les problèmes européens.**  
Victor Crabbe, **Conclusions.**  
Roberto Ducci, **Armements nucléaires et union européenne.**  
Léo Moulin, **Le mythe de la planification soviétique.**  
**L'année politique en Belgique** (1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 1963).

VI/1964.2 :  
A. Simon, **Le cardinal Mercier et la politique.**  
Victor Crabbe, **Introduction à l'histoire du droit de l'entreprise publique en Belgique.**  
Pierrette Sartin, **Pour une meilleure politique d'adaptation de l'homme à l'entreprise.**  
Jerzy Lukaszewski, **L'Europe de l'Est entre l'Est et l'Ouest.**  
Dominique Bagge, **De Maistre à Tocqueville, la naissance de la science politique moderne.**  
Henri Brugmans, **Les « secrets » des religieux.**  
Léo Moulin, **Destin du socialisme. Le mouvement des idées.**  
J.R. Rabier, **Science politique et intégration de l'Europe.**  
**Comptes rendus.**

★

CONDITIONS DE VENTE ET D'ABONNEMENT DE LA REVUE **RES PUBLICA** :

VERKOOPS- EN ABONNEMENTSVOORWAARDEN VAN HET TIJDSCHRIFT **RES PUBLICA** :

	1961	1962	1963	1964
Vente au numéro - Verkoop per nummer . . . . .	100	100	100	100
Abonnement annuel - Jaarlijks abonnement :				
Etudiants - Studenten . . . . .				100
Benelux . . . . .	250	250	250	250 francs belges
Autres pays - Andere landen . . . . .	300	300	300	300 Belgische frank

Ces sommes sont à verser au C.C.P. n° 533.74 de l'Institut belge de Science politique ou au compte 68.702 de la Banque de la Société Générale, 3, rue Montagne du Parc, Bruxelles.

Deze sommen moeten gestort worden op P.C.R. n° 533.74 van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek of op rekening n° 68.702 van de Bank van de « Société Générale », 3, Warandeburgstraat. Brussel.

★

Les membres de l'Institut belge de Science politique sont informés d'office de ses publications et de ses activités (conférences, colloques, journées d'étude).

De leden van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek worden ambshalve op de hoogte gesteld van zijn publicaties en van zijn bezigheden (voordrachten, colloquia, studiedagen).

La Revue **RES PUBLICA** leur est distribuée gratuitement.

Het Tijdschrift **RES PUBLICA** wordt hun kosteloos bezorgd.

Droits d'inscription pour l'année 1964 : 250 FB, à verser au C.C.P. n° 533.74 de l'Institut belge de Science politique, 43, rue des Champs-Élysées, Bruxelles 5. Tél. 48.79.65 ou au compte 68.702 de la Banque de la Société Générale, 3, rue Montagne du Parc, Bruxelles.

Inschrijvingsbedrag voor het jaar 1964 : 250 BF, op P.C.R. n° 533.74 te storten van het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek, 43, Elyse Veldenstraat, Brussel 5. Tel. 48.79.65 of op rekening n° 68.702 van de Bank van de « Société Générale », 3, Warandeburgstraat, Brussel.

**Etudiants - Studenten : 100 FB.**



**BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT BELGE DE SCIENCE POLITIQUE**  
**BIBLIOTHEEK VAN HET BELGISCH INSTITUUT VOOR WETENSCHAP DER POLITIEK**



**1<sup>re</sup> SERIE - 1<sup>ste</sup> REEKS**

- N° 1. **Aspects du régime parlementaire belge**, par G. Ciselet, H. Fayat, W.J. Ganshof van der Meersch, M.-L. Gérard, M. Grégoire, P. Harmel, H. Rolin et P. Wigny.  
1 vol., 1956, 144 pages. Prix : 140 francs belges.
- N° 2. **Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale**. Colloque du 17 mars 1956.  
1 vol., 1957, 131 pages. Prix : 120 francs belges.
- N° 3. **Le problème des grandes agglomérations en Belgique**. Colloque organisé le 17 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 1956.  
Préface de V. Crabbe, Assistant à l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Institut belge de Science politique.  
1 vol., 1957, 220 pages. Prix : 200 francs belges.
- N° 4. **Euratom. Analyse et Commentaires du Traité**, par J. Errera, Professeur à l'Université libre de Bruxelles ; E. Symon, Directeur des relations internationales au Centre d'Etudes de l'Energie nucléaire (Bruxelles) ; J. Van der Maulen, Directeur général au Ministère des Affaires économiques de Belgique, et L. Vernaeve, membre du secrétariat de la Haute Autorité de la C.E.C.A.  
Préface de P. Guillaumat, administrateur général, délégué du Gouvernement français près le Commissariat à l'Energie atomique (Paris).  
1 vol., 1958, 476 pages. Prix : 425 francs belges.
- N° 5. **Aspects de la Société belge**, par P. Tschoffen, C. Bronne, le Chanoine Leclercq, le Lieutenant Général e.r. G. Beernaerts, M<sup>me</sup> P. Wigny, A. Molitor, A. Peeters, L. Camu, A.-S. Gérard, P. Goldschmidt-Clermont, A. Delfosse, M. Lamberty et le Comte Louis de Lichtervelde.  
Préface de Marcel Grégoire, Président de l'Institut belge de Science politique.  
1 vol., 1958, 332 pages. Prix : 320 francs belges.
- N° 6. **Grands Problèmes de la Science politique contemporaine**, par G. Vedel, A. Siegfried, A. de Staercke, J. Fourastié, M. Florquin, P. van Zeeland, A. Sauvy, A. Molitor et P. Ryckmans.  
1 vol., 1958, 264 pages. Prix : 250 francs belges.
- N° 7. **Les Elections législatives belges du 1<sup>er</sup> juin 1958**, par C. Deguelle, M.P. Herremans, L. De Groote, Fr.J. De Weert, R. Rifflet, R. Clausse, M. Laloire, V. Crabbe, R. Evalenko et Senatus.  
1 vol., 1959, 320 pages. Prix : 300 francs belges.
- N° 8. **L'avenir politique du Congo belge. Colloque du 28 novembre 1958**.  
Introduction de A. Doucy, Professeur à l'Université libre de Bruxelles, Secrétaire général de l'Institut de Sociologie Solvay, Membre de l'Académie royale des Sciences coloniales.  
1 vol., 1959, 127 pages. Prix : 150 francs belges.

2<sup>me</sup> SÉRIE - 2<sup>de</sup> REEKS

- N° 1. **Pouvoir de fait et règle de droit dans le fonctionnement des institutions politiques**, par W.J. Ganshof van der Meersch, Professeur à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques de l'Université libre de Bruxelles.  
1 vol., 1957, 173 pages. Prix : 140 francs belges.
- N° 2. **La fonction et les services du Premier Ministre en Belgique**, par R. Urbain, conseiller juridique aux Services du Premier Ministre.  
Préface de W.J. Ganshof van der Meersch, Professeur à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques de l'Université libre de Bruxelles.  
1 vol., 1958, 257 pages. Prix : 200 francs belges.

Les ouvrages précités sont édités par la Librairie encyclopédique, 7, rue du Luxembourg, à Bruxelles. Tél. 11.35.51. - C.C.P. n° 7087.07.

De bovenvermelde werken worden uitgegeven door de « Encyclopedische Boekhandel », 7, Luxemburgstraat, te Brussel. Tel. 11.35.51. - P.C.R. n° 7087.07.

★

NOUVELLE SÉRIE  
NIEUWE REEKS

- N° 1. **Aspects actuels des problèmes de la Défense nationale**. Colloque du 21 et du 28 novembre 1959.  
Préface de A. Gilson, Ministre de la Défense nationale.  
1 vol., 1960, 304 pages. Prix : 220 francs belges.
- N° 2. **La démocratie enrayée**, par Fr. Perin, chargé de cours à l'Université de Liège.  
1 vol., 1960, 288 pages. Prix : 250 francs belges.
- N° 3. **La querelle du recensement**, par P.M.G. Lévy, Membre du Conseil supérieur de statistique de Belgique.  
1 vol., 1960, 172 pages. Prix : 175 francs belges.
- N° 4. **Quelques aspects de l'activité de la Société Nationale du crédit à l'industrie**, par R. Vandeputte, professeur à l'Université catholique de Louvain.  
1 vol., 1961, 122 pages. Prix : 120 francs belges.
- N° 5. **Structures et régimes de l'enseignement dans divers pays**, par G. Palm et B. Trouillet, A. Simon, J. Leclercq-Paulissen, C.A. Bird, A. Coutrot, E.G. King, F. Bonacina, J. Idenburg, R. Jotterand et L. Moulin.  
Préface par H. Janne, Ministre de l'Education nationale et de la Culture.  
1 vol., 1964, 392 pages. Prix : 400 francs belges.

Les ouvrages de la Nouvelle Série sont édités par l'Institut belge de Science politique, 43, rue des Champs-Elysées, Bruxelles 5. C.C.P. n° 533.74.

De werken van de Nieuwe Reeks worden uitgegeven door het Belgisch Instituut voor Wetenschap der Politiek, 43, Elyzeese Veldenstraat, Brussel 5. P.C.R. n° 533.74.

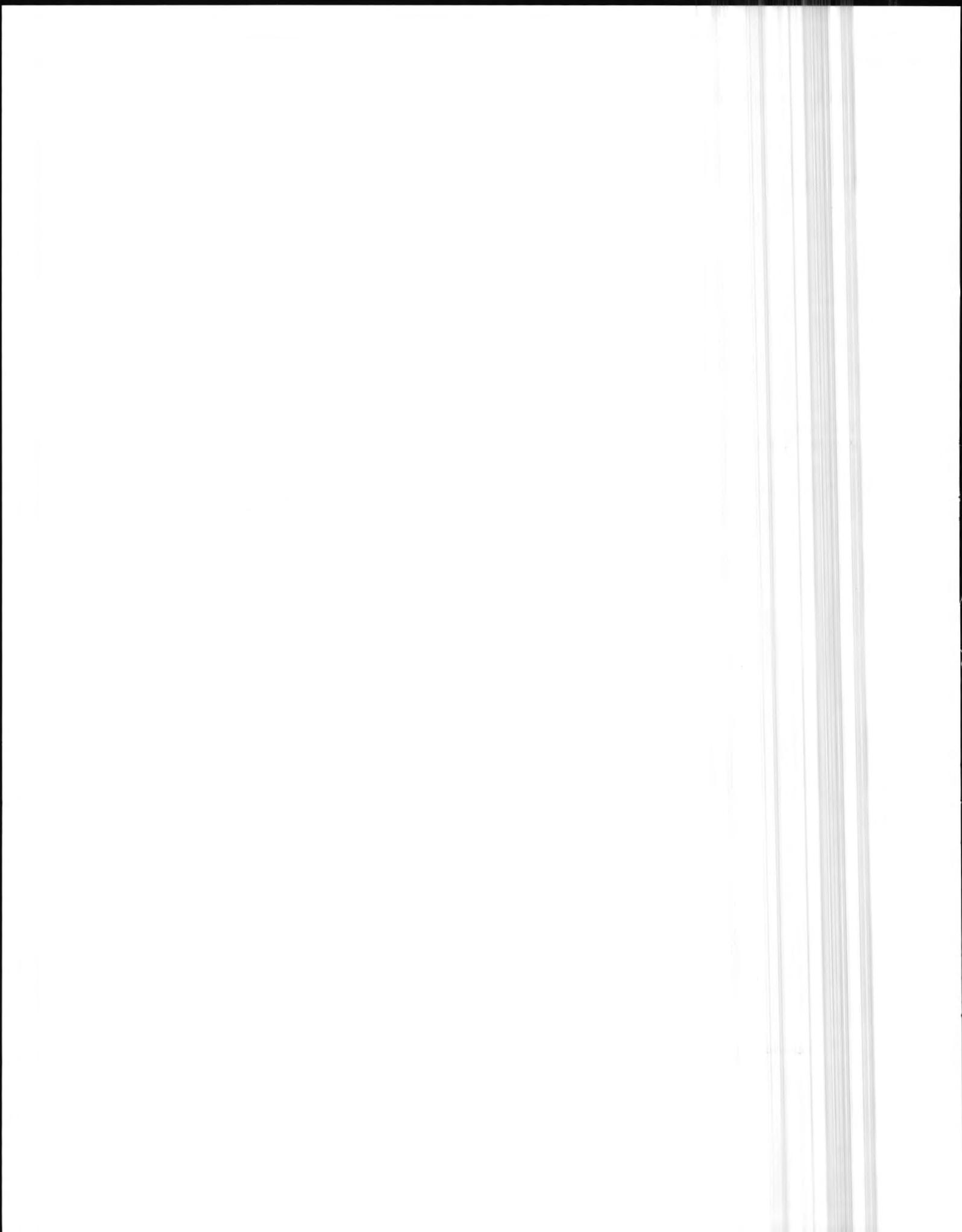
★

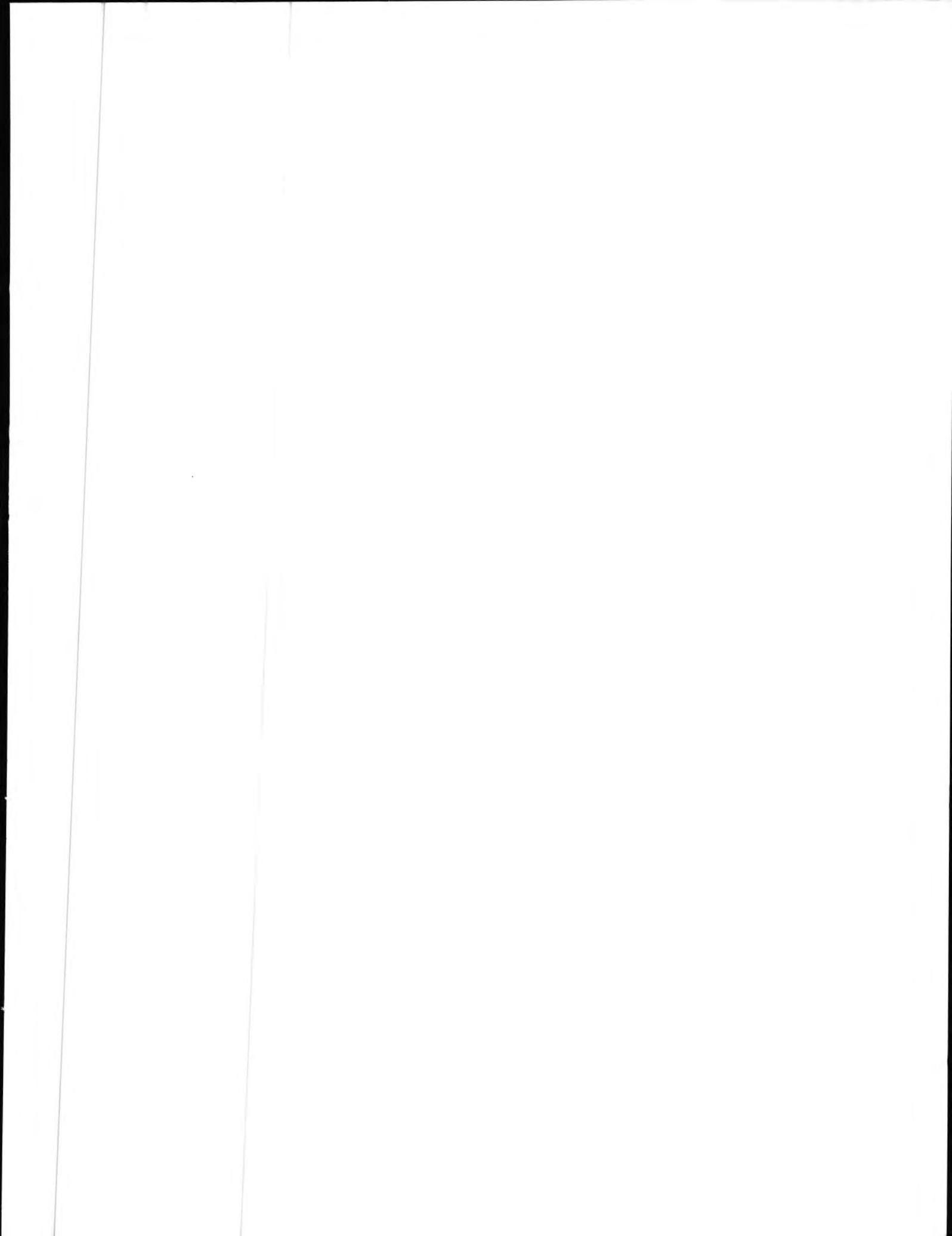
**La revue RES PUBLICA est publiée avec le concours  
du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture  
et de la Fondation Universitaire**

★

**Het tijdschrift RES PUBLICA wordt uitgegeven  
met de medewerking van het Ministerie van Nationale Opvoeding en Cultuur  
en van de Universitaire Stichting**

★





**IMPRIME EN BELGIQUE**  
par  
L'IMPRIMERIE DES SCIENCES, S. A  
75, avenue Emile de Beco  
Bruxelles 5

\*

Dir. : Jos. HILGERS  
44, Berensheide, Bruxelles 17